BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNEE MDCXCII.

TOME VINT-DEUXIEME.

Premiere Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

M. DC XCVIII.

AVERTISSEMENT.

ON croit devoir avertir le Lecteur de deux choses: la premiere, c'est que les incommoditez de l'Auteur sont la cause du retardement de ce Volume. Il tâchera de regagner le tems qu'il a perdu, afin de donner les suivans precisément à la fin de chaque troisiéme mois. La seconde chose dont on a crû devoir avertir, c'est qu'afin que les Extraits soient un peu longs & exacts, & que l'Ouvrage soit neanmoins diversifié, on donnera onze ou douze feuilles tous les trois mois, tant que la guerre durera. On a repris dans la Table la methode qu'on avoit cessé de suivre depuis quelque tems, c'est à dire, qu'elle contient de trois sortes de Livres. Les premiers dont le premier mot est en létres capitales, sont ceux dont on donne les Extraits. Les seconds précédez de ce signe †, sont ceux dont on parlera dans le Volume suivant; & les derniers qui ne sont marquez ni de ce signe †, ni par des lettres capitales, sont ceux dont on se contente de donner le tître.

TA-

TABLE
des
LIVRES

Contenus dans cette Premiere Partie du Tome XXII, & de quelques autres imprimez depuis peu.

A.

ARNAUD (*Antoine*) Difficultez proposées à M. Steyaert. V. Partie. *in* 12. pag. 211. VI. Partie. 218 VII. Partie. 224. VIII. Partie. 242

— Sa DISSERTATION Critique touchant les Exemplaires Grecs sur lesquels M. Simon prétend que l'Ancienne Vulgate a été faite, & du jugement que l'on doit faire du fameux Manuscrit de Beze. *in* 12. 232

L'Art de vivre heureux, formé sur les idées les plus claires de la Raison & du bon sens; & sur de très-belles maximes de M. Descartes. Divisé en trois parties. La I. traite du Bonheur naturel de l'Homme en cette vie. La II. des moyens de l'acquerir. La III. de l'Application & du droit usage de ces moyens. Nouvelle Edition. *A Amsterdam, Chez les Huguetan.* 1692. *in* 12. pagg. 305.

AVIS importants à Mr. Arnaud sur le projet d'une Nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes *in* 12. 250

d'Aunoy (*M la Marquise*) Memoires des Avantures singulieres de la Cour de France. Dedié à Mad. la Duchesse de la Ferté. *A la Haye*, *chez Alberts*, *in* 12. 1692.

--- Histoire de Jean de Bourbon Prince de Carency *A la Haye*, *chez Moetjens*. *in* 12. 1692.

B.

† BAsnagius (*Flotemanvilleus*) de rebus Sacris & Ecclesiasticis Exercitationes Historico-Criticæ. In quibus Cardinalis Baronii Annales ab anno Christi 35. in quo Casaubonus desiit, expenduntur: tum & multa adversus Bellarminum, Lightfootium, Pagium, & alios discutiuntur: plurimique Historiæ & Chronologiæ errores emendantur. *Ultrajecti. Ex Officina Guillielmi Vande Water*. 1692. *in* 4. *pagg*. 700.

BOUHOURS (*Jesuite*) Pensées Ingenieuses des Anciens & des Modernes. in 12. 94

BOYER (*P. Ministre*) Abrégé de l'Histoire des Vaudois. in 12. 56

---- Sa Condamnation de Babylone, ou Réponse au Livre de M. de Meaux sur l'Apocalypse. in 12. 57

C.

CAMDENI (*Gulielmi*) & Illustrium Virorum ad Gulielmum Camdenum

num Epistolæ. in 4. 57

le CAMUS (*Cardinal*) ses Ordonnances Synodales du Diocése de Grenoble. in 12. 99

CHAUVIN (*Stephani*) Lexicon Rationale, sive Thesaurus Philosophicus ordine alphabetico digestus, in quo vocabula omnia philosophica, variasque illorum acceptiones, &c. explicare conatur. *in fol.* 149

CLERICI (*Johannis*) Logica sive Ars ratiocinandi. *in* 8. 159

† --- Ejusdem Ontologia & Pneumatologia. *in* 8.

De COUTURES (*le Baron de*) Les Oeuvres de Lucrece, contenant sa Philosophie sur la Physique ou l'Origine de toutes choses. Traduites en François. *in* 12. 184

D.

DACIER (*André*) Les OEuvres d'Horace traduites en François, avec des Notes & des Remarques Critiques sur tout l'Ouvrage. Tom. VIII. IX & X. *in* 12. 176

DIFFICULTEZ proposées à M. Steyaert. *Voyez* Arnaud.

F.

FLEURY (*Cl.*) Histoire Ecclesiastique in 12. 104

G

GROTIUS (*Hugues*) Traité de la

Religion Chrêtienne. *Voyez*, le Jeune.

H.

HISTOIRE Abregée de la Naiſſance & du progrés du Koüakeriſme in 12. 53
— des Conciles Généraux commençant par le premier Concile de Nicée, avec des Notes d'éclairciſſement & de Critique ſur les endroits difficiles qui ſe rencontrent dans l'Hiſtoire, dans les Actes & dans les Canons de ce premier Synode Oecumenique. *A Amſterdam*, *Chez les Huguetan*. 1692. *in* 4. *pagg*. 351
HORACE. *Voyez* Dacier.

I.

Je JEUNE (P.) Sa Verſion du Traité de la Religion Chrêtienne de Grotius. *in* 8. 71
LEIDEKKERI (*Melchioris*) Diſſertatio Hiſtorico-Theologica, de Vulgato nuper Cl. Bekkeri Volumine, & Scripturarum Auctoritate ac veritate, pro Chriſtiana Religione Apologetica. *in* 8. 187
2. LETTRES touchant la néceſſité & l'autorité pretenduë de la Tradition, nouvellement écrites à un Ami, au ſujet de l'Hiſtoire Critique du Vieux & du Nouveau Teſtament, compoſée par le P. Simon. *in* 4. 237
LUCRECE. *Voyez*, de Coutures.

d'OR-

O.

d'ORLEANS (*Jesuite*) Histoire des Revolutions d'Angleterre depuis le Commencement de la Monarchie. in 12. 28.

---- Histoire de M. Constance Premier Ministre du Roi de Siam, & de la derniere Révolution de cét Etat. Par le même. in 12. 50.

P.

du PIN (*L. Ellies*) Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, contenant l'Histoire de leur vie &c. Tom. V. des Auteurs du sixiéme Siecle de l'Eglise. in 8 & in 4. 19

---- Ejusdem Nova Bibliotheca Auctorum Ecclesiasticorum latinitate donata. Tomus Primus. in 4. 1692.

Q.

QUESTION curieuse si M. Arnaud Docteur en Sorbonne est heretique. A Mr ..... Conseiller de S. A. l'Evêque & Prince de Liege. in 8. 1690. 244

R

de RAEI (*Joannis*) Cogitata de Interpretatione, quibus Natura humani sermonis & illius rectus usus, tum in communi vitâ & Disciplinis ad vitæ usum spectantibus, tum in Philosophia ab hujus seculi errore & confusione vindicantur &c. in 4. 42

ROU, sa Létre sur la Version de Lucrece. 185

S.

SECDENDORF (*Viti Ludovici à*). Commentarius Historicus & Apologeticus de Lutheranismo, sive de Reformatione Religionis, Ductu Lutheri &c. *in fol. vol.* 2. 1692. 1

T.

† TEmple (*le Chevalier*) Memoires de ce qui s'est passé dans la Chrêtienté depuis le commencement de la guerre en 1672. jusqu'à la paix concluë en 1679. A la Haye, chez Moetjens. in 12. 1692. pagg. 445

W.

WHARTON Anglia Sacra; sive Collectio Historiarum, partim antiquitus, partim recenter scriptarum, de Archiepiscopis & Episcopis Angliæ. Pars prima. *in fol.* 76.

BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

JANVIER.

I.

Viti Ludovici à SECKENDORF *Equitis Franc. Consiliarii Intim. Saxonici & Brandenburgici* COMMENTARIUS *Historicus & Apologeticus de* LUTHERANISMO, *sive de* REFORMATIONE RELIGIONIS *Ductu D. Marthini* Lutheri *in magna Germaniæ parte, aliisque Regionibus, & speciatim in Saxonia recepta & stabilita: in quo ex Ludovici Maimburgii Jesuitæ Historia Lutheranismi Anno* MDCLXXX *Parisiis gallicè edita Li-*

britres ab anno 1517.*ad* 1546.*latinè versi exhibentur, corriguntur, & ex Manuscriptis aliisque rarioribus libris plurimis supplentur; simul & aliorum quorumdam scriptorum errores aut calumniæ examinantur. Auspiciis Serenissimi & Potentissimi Electoris & Serenissimorum Ducum Saxoniæ, eo fine ut ad veram & exactiorem notitiam rei gestæ, & ad depulsionem calumniarum, ex fide dignis monumentis denuò via pateat pro honore Dei, & pace Ecclesiæ, justaque defensione pietatis & virtutis, à Majoribus in negotio Reformationis ostensæ. Adjectis indicibus necessariis & locupletissimis.* C'est-à-dire, *Commentaire Historique & Apologetique du Lutheranisme contre Maimbourg.* A Francfort & à Leipsic. Chez Frederic Gleditsch. 1692. in fol. Tom. I. pagg. 538. Tom. II. pagg. 700. sans les Préfaces & les Tables.

I. 
E'S qu'on fût que le Roi de France avoit résolu d'éteindre la Religion Réformée dans ses Etats, plusieurs Ecrivains de l'Eglise Romaine, pour favoriser cette entreprise & pour en hâter l'exécution, tâcherent de rendre odieux tous les Protestants par divers Ecrits qu'ils don-

donnerent au Public. Ils s'appliquerent surtout à faire des portraits peu avantageux des premiers Réformateurs; & sous prétexte de donner une Histoire de la Réformation, ils peignirent des plus noires couleurs & ceux qui en étoient les premiers Auteurs & tous leurs Disciples, & ne publierent que des Satires. Celles de Mrs. *Maimbourg* & *Varillas* furent celles qui firent le plus de bruit. Mais les Protestants n'eurent pas de peine de repousser ces attaques. Mrs. *Jurieu*, *Burnet*, *Bayle*, & autres, ont fait voir tant de fautes & tant de mauvaise foi dans les Livres de ces deux Auteurs, qu'ils ne passent plus dans le Monde, que pour des faiseurs de Romans, & ne trouvent plus de créance, même dans l'esprit de ceux de leur Religion, qui veulent bien n'être point trompez.

Mais comme les Auteurs dont nous venons de parler, en vengeant tout le Parti Protestant, se sont particulierement attachez à justifier ceux de ce Parti, qu'on nomme *Calvinistes*: les *Lutheriens* ont crû, qu'ils devoient aussi se défendre en leur particulier. M *de Seckendorf*, en a pris le soin, & c'est ce qu'il exécute dans le Livre dont on vient de donner le titre.

Il attaque principalement l'*Histoire*

du Lutheranisme de Maimbourg ; dont il traduit en Latin les trois premiers Livres, de peur qu'on ne l'accuse de lui imputer quelque chose ; & afin que ceux de sa Nation qui n'entendent pas la langue Françoise, puissent mieux juger du procès, en lisant dans toute leur étenduë les pieces qui le composent.

Pour bâtir sur des fondemens plus solides que son Adversaire, il a fouillé dans toutes les Archives des Princes de Saxe & a parcouru plus de quatre cens volumes imprimez ou manuscripts, qui contiennent les Actes authentiques, par lesquels on peut justifier tout ce qu'il avance. Il les raporte quelquefois tout au long, en marquant les endroits où ils se trouvent, & en donne des Extraits fidéles, lors qu'il croit qu'ils peuvent suffire pour découvrir la vérité.

Comme on impute à Luther plusieurs sentimens, qu'il n'a point eus ; & qu'on donne un sens malin à bien des choses innocentes qu'il a avancées ; M. de Seckendorf insere partout des Extraits fort longs des Ouvrages de Luther, en suivant les tems ausquels ils ont été composez ou mis en lumiere. Ainsi tous ceux qui voudront savoir les pensées de ce premier Réformateur sur plusieurs sujets qu'il a traitez, sans

avoir

avoir la peine de lire de gros volumes *in folio*, pourront s'en instruire suffisamment dans l'Ouvrage de nôtre Auteur.

II. POUR en revenir à Maimbourg; M. de Seckendorf le suit pié à pié, refutant par des Actes authentiques, sans lesquels il ne fait pas un pas, ce que son Adversaire a faussement avancé; expliquant plus au long ce qu'il n'a touché qu'en passant; & suppléant toutes les choses qu'il a passées sous silence, ou par malignité, ou par ignorance. Le détail dans lequel on entre ne sauroit être plus particulier. Il n'y a point d'Etat ni de Ville en Allemagne, qui se soit réformée, dont on ne fasse l'histoire; & il y a eu peu de Docteurs ou de Pasteurs un peu considérables dans tout le tems dont on parle, desquels on ne dise quelque chose. Cependant comme tout n'est pas également important; on a mis en forme d'additions & en plus petits Caractéres diverses choses, qui pour être moins nécessaires, ne laissent pas d'avoir leur utilité.

Les trois premiers Livres de l'Histoire du Lutheranisme de Maimbourg contiennent ce qui s'est passé depuis l'année 1517. jusques en 1546 c'est-à-dire, depuis que Luther commença à

prêcher contre les Indulgences, jusques à sa mort. Il y a encore trois Livres de Maimbourg, qui conduisent l'Histoire depuis la mort de Luther jusques en 1660; mais M. de Seckendorf ne les a ni traduits, ni réfutez. Son âge avancé l'a dégouté d'un si pénible travail, & il l'a crû moins nécessaire; parce que les choses qui sont contenuës dans ces trois derniers Livres ne regardent le Lutheranisme qu'assez indirectement.

Au reste, bien que l'Auteur se soit proposé Maimbourg pour principal Adversaire, ce n'est pas à dire, qu'il ne réfute point les autres Ennemis de sa Réligion, lors qu'il les trouve en son chemin. Il y fait voir en plusieurs endroits les fautes du Cardinal *Palavicin*, dans son *Histoire du Concile de Trente*; celles de l'Evêque de Meaux, dans son *Histoire des Variations*, & celles de M. Varillas dans son livre des *Révolutions arrivées en Europe en matiere de Réligion.* Il avoit même résolu de faire un Catalogue de toutes les fautes de ce dernier Auteur; mais il a craint de succomber sous le poids d'un si long travail, & d'épouvanter le Public par la grosseur de l'Ouvrage. Il se contente de lui donner sur les doigts en passant, dans plusieurs endroits de son Livre;

&

& l'on ne peut s'empêcher, aprés avoir lû ce qu'il en dit, de regarder M. Varillas comme l'Auteur le plus fabuleux qui ait paru dans ce siecle, & de mettre ses Ouvrages au rang de ceux de *Scuderi* & de *la Calprenede*.

M. de Seckendorf avoit déja publié ses remarques, sur le premier Livre de l'Histoire du Lutheranisme de Maimbourg en 1688, dans un Volume *in* 4. mais il l'a fait reimprimer à la tête de cèt Ouvrage avec des Additions si considérables, qu'il est grossi de la moitié. On peut dire de tout le Livre, que c'est à proprement parler l'instruction du Procés de Luther & des Lutheriens contre le Pape & ses sectateurs, avec toutes les pieces nécessaires pour en bien juger.

III. APRE'S avoir donné une idée générale de ce Livre, le Lecteur ne s'attend pas, sans doute, que nous le suivions pié à pié. La matiere ne le permet point, & nous ne saurions le faire, sans nous jetter dans une longueur presque infinie; à moins que de se contenter du gros de l'Histoire, qui est ignoré de peu de gens. Il suffira d'ajoûter ici quelques remarques détachées qu'on a faites en parcourant le Livre.

1, Bien que M. de Seckendorf, justifie Luther de toutes les accusations dont

ses Ennemis l'ont chargé, il ne croit pas pourtant qu'il ait esté infaillible. On doit confesser qu'il y avoit quelque chose de fort dur dans ses manieres, & qu'il lui échapoit quelquefois de dire des injures à ses Adversaires, qu'on auroit de la peine à pardonner à un Auteur, dans un siecle aussi poli que celui-ci. Sa réponse au Livre qu'*Henri* VIII. écrivit contre lui, étoit conçue en des termes peu respectueux pour un Prince Souverain. Aussi en fut-il blâmé, par des personnes même de son parti, & il en fit des excuses au Rôi d'Angleterre, dans une Létre qu'il lui en écrivit. Il avoit accoûtumé de dire, que le Pape & ses Partisans étoient si endurcis dans le mal, qu'il n'étoit plus possible de les corriger par la douceur, qu'*Erasme* gâtoit tout en voulant suivre cette voye, & qu'il faloit les réveiller par des paroles de fer & de feu.

Il ne se contentoit pas de maltraiter ceux de l'Eglise Romaine, il n'épargnoit pas même ceux qui travailloient à la Réformation de l'Eglise, comme lui; mais qui n'étoient pas tout-à-fait dans ses sentimens. Il dit de *Zuingle* dans une de ses * létres *qu'il est si ignorant dans la Dialectique, même dans celle qu'on sait naturellement, qu'on peut fort bien*

* *Lib. II. Epistolar. p. 374. b.*

bien le comparer à un âne : & lors que ce Réformateur de la Suisse & *Oecolampade* furent morts, il forma un jugement peu avantageux de leur mort.

Il paroit par les endroits que M. de Seckendorf cite de ses Ecrits, qu'il attribuoit beaucoup de puissance au Démon. On diroit qu'il le regardoit comme l'Auteur de tout le mal qui arrivoit dans le Monde, & de toutes les difficultez qu'il trouvoit dans l'exécution de ses desseins. Il fait venir presque par tout cèt Esprit malin sur la scene. Il semble aussi qu'il ait parlé un peu trop fortement du mariage, & qu'il ait regardé ces paroles de la* Genese, *Croissez & multipliez*, comme un commandement précis & exprès fait à tous les Hommes, & non comme une simple permission, ou plûtôt comme une espéce de bénediction.

Ses expressions étoient quelquefois si dures, qu'on en auroit pû tirer de fâcheuses conséquences, si l'on avoit voulu les prendre toûjours à la rigueur. Dans une † Létre qu'il écrivoit à *Spalatin* du lieu de sa retraite ; il lui dit qu'il ne fait pas aux dépens de qui il est entretenu dans ce lieu-là, qu'il croit que c'est aux dépens de l'Electeur de Saxe, & non à ceux du particulier chez qui il est, ce qu'il ne soufriroit pas. Mais „que, s'il faut dissiper les richesses de

* *Genes.* *Chap. I.* † *Lib. I. Epist.* 241.

„ quelcun, ce sont les richesses des Prin-
„ ces; parce qu'il est ou impossible ou
„ très-difficile d'être Prince & de n'être
„ pas en quelque sorte brigand; & qu'on
„ l'est d'autant plus, qu'on est plus
„ grand Prince. *Si cujuspiam opes perdendæ sunt, Principum perdendæ sunt: quod Principem esse, & non aliquâ parte latronem esse, aut non, aut vix possibile est, eóque majorem, quò major Princeps fuerit.* On peut excuser tout cela, par la raison, que c'étoit les maniéres de son siecle, infiniment moins poli que le nôtre.

2. Quand on saura jusques à quel excès on avoit porté la matiere des *Indulgences*, on pardonnera, sans doute, les emportemens de Luther, contre ceux qui les prêchoient Voici les termes de celles qu'accordoit *Arcimbold* Protonotaire & Referendaire Apostolique. * *Je t'absous prémicrement de toutes les Censures ecclesiastiques, que tu peus avoir encouruës en quelque maniere que ce soit. Ensuite de tous pechez, fautes, & excès que tu as commis jusques ici, quelques énormes qu'ils puissent être; même de ceux qui sont réservez au S. Siege, autant que peuvent s'étendre les Clefs de la sainte Mere Eglise; te pardonnant par une indulgence plemiere toutes les peines que tu as meritées.*

* *Livre I. de nôtre Auteur pag.* 14.

vitées de souffrir dans le Purgatoire pour tous les péchez susdits. Je te retablis dans les Saints Sacremens de l'Eglise, dans l'innocence, & dans la pureté que tu avois, après avoir été baptizé; en sorte que les portes des peines te soient fermées, si tu viens à mourir, & les portes du Paradis des délices ouvertes: que si tu ne meurs pas, tu conserveras cette grace jusques à ce que dans un autre tems tu sois à l'article de la mort.

Ces erreurs étoient trop grossieres, pour n'être pas aperçuës des personnes, qui avoient tant soit peu de sens commun. M. de Seckendorf raporte à ce sujet une avanture arrivée à *Tetzel* Soûcommis d'Areimbold, qu'il dit avoir tirée d'un * Manuscript, mais qu'il me semble avoir luë encore ailleurs. Voici ce que c'est. Tetzel étoit à Leipsic, où il avoit amassé de grosses sommes, en distribuant des Indulgences. Un Gentilhomme à qui toutes ces pratiques paroissoient fort suspectes, lui demanda s'il pourroit lui accorder des Indulgences pour un crime qu'il avoit résolu de commétre. Tetzel lui répondit qu'oui, pourvû qu'on lui donnât de l'argent. Le marché fut fait, l'argent compté, & les létres d'absolution expédiées en bonne forme. Peu de tems

A 6 après

* *Tom. I. pag. 26.*

après, le Gentilhomme ayant sû, que Tetzel partoit de Leipsic chargé d'argent, l'alla attendre sur le chemin, lui enleva tout ce qu'il avoit, & le chargea de coups de bâton, lui disant que c'étoit là le crime dont il avoit demandé l'absolution. *George* Duc de Saxe, grand partisan de la Cour de Rome, parut d'abord fort irrité contre celui qui avoit fait le coup; mais ayant apris les circonstances de l'Histoire, il lui pardonna, & n'en fit que rire.

3. Bellarmin a voulu rendre Luther suspect d'Arianisme, & depuis peu l'Abbé *Richard* a renouvellé la même accusation dans sa Réponse au Livre des *Préjugez contre le Papisme* de M. Jurieu. Voici l'endroit de Luther sur lequel se fondent ses Accusateurs: *Nec est, quod mihi* HOMOUSION *illud objectes adversus Arianos receptum. Non fuit receptum à multis iisque præclarissimis, quod & Hieronymus optavit aboleri, adeóque non effugerunt periculum, hoc invento vocabulo, ut Hieronymus queratur, nescire quid veneni lateat in syllabis & literis; adeo ut illud Ariani, magis quàm Scripturas etiam exagitabant.... Quod si odit anima mea vocem Homousion, & nolim eâ uti, non ero Hæreticus. Quis enim coget me uti, modò rem teneam, quæ in Concilio per Scripturas definita est?* Etsi

Etsi Ariani malè senserunt in fide, hoc tamen optimè, sive bono, sive malo animo exegerunt, ne vocem prophanam in rebus fidei statui liceret. Scripturæ enim sinceritas custodienda est, nec præsumat homo suo ore eloqui, aut clariùs aut sinceriùs, quàm Deus elocutus est ore suo.
„ Il ne faut pas m'objecter l'*Homousion*
„ reçu contre les Ariens. Ce mot que
„ S. *Jerôme* souhaitoit qu'on abolît a
„ été rejetté de plusieurs personnes
„ très-célébres, & l'on ausi peu évité
„ le peril par l'invention de ce terme,
„ que S. Jerôme se plaint de ce que
„ comme s'il y avoit quelque venin dé-
„ câché sous les syllabes & sous les let-
„ tres, les Ariens s'attachoient plus à
„ faire voir les inconveniens de ce mot,
„ qu'à repondre aux Ecritures.... Que
„ si je hais le mot d'*Homousion*, & que
„ je ne veuille pas m'en servir, je ne
„ serai pas pour cela hérétique; car
„ qui m'obligera de m'en servir, pour-
„ vû que je retienne la chose même
„ qui a été définie dans le Concile
„ par les Ecritures? Bien que les A-
„ riens ayent erré dans la foi, ils ont
„ pourtant eu raison de demander, soit
„ dans un bon, soit dans un mauvais
„ dessein, qu'on n'introduisît point un
„ mot prophane dans les matieres de la
„ Foi. Car il faut conserver la pureté

 de

„ de l'Ecriture, & faire en sorte, que
„ l'homme ne pense pas de pouvoir par-
„ ler plus clairement & plus purement,
„ que Dieu même.

M. de Seckendorf repond à cette accusation, que Luther ne parle que conditionellement, lors qu'il dit qu'il hait l'*Homousion*, & qu'il n'y a rien que de raisonnable dans la pensée de ce Docteur, qui prétend qu'on ne doit pas disputer des mots, quand on convient de la chose même. On pourroit ajoûter, qu'il paroit par tous les Ecrits de Luther, qu'il n'a pas eu d'autres sentimens sur la dispute des Ariens, que ceux de toute l'Eglise. Si l'on examine avec quelque soin le passage qu'on vient de citer, on conviendra sans doute, qu'il n'y a rien de plus sage ni de plus sensé.

4. Ce n'est pas dans ce seul endroit, que Luther a donné des marques de la solidité de son jugement. Il n'est rien de si raisonnable, que ce qu'il dit sur les explications allegoriques de l'Ecriture, dans ses Notes sur le Deuteronome. Il avertit qu'en lisant ce Saint Livre, il faut s'attacher principalement au sens literal, qui contient seul toute la moëlle de la Foi & de la Theologie. Il soûtient que l'allegorie est ordinairement incertaine, dépendant des conjectures & des opinions de l'homme ;

qu'elle

qu'elle n'est point propre à produire la foi dans le cœur d'un Infidéle; que c'est un foible roseau, sur lequel il n'est point sûr de s'apuyer. C'est pour cette raison, qu'il veut qu'on lise avec une grande précaution S. Jerôme, *Origéne*, & beaucoup d'autres Péres. Il se plaint, que plusieurs ayant voulu les imiter, ont tourné l'Ecriture comme il leur a plû, & y ont trouvé de quoi soûtenir toutes les folles imaginations de leur esprit. Il dit dans son Commentaire sur Zacharie, * que ces Theologiens Allégoristes ne donnent pas moins d'occasion aux Athées de se moquer de l'Ecriture, qu'en donnerent autrefois quelques Docteurs à *Porphyre*. Il reprend pour cét effet, ceux qui commentent l'Apocalypse, & surtout ceux qui proposent leurs explications au Peuple. Il met ces Docteurs au même rang que ceux, qui avant lui, expliquoient *Aristote* dans leurs sermons, & il ne croit pas qu'ils produisent plus de fruit. Il prétend, que quand on s'appliqueroit toute une année à expliquer l'Apocalypse au Peuple, il n'en sera au bout de ce temps, ni mieux instruit dans la foi, ni plus informé de ses devoirs, ni plus porté à la pieté & à la priere.

5. Le plus grand crime dont on charge

* Voyez nôtre Auteur. Liv. II. pag. 113.

ge Luther & tout son parti, c'est d'avoir permis à *Philippes* Landgrave de Hesse d'épouser une seconde femme, du vivant de la premiere. Maimbourg & M. Varillas n'ont pas manqué de relever cette faute, & d'en faire voir toute la turpitude. Nôtre Auteur dit plusieurs choses pour justifier les Réformateurs. (1.) Il remarque d'abord, que ce n'étoit point aux Historiens François à remuer cette affaire; puis qu'ils ont chez eux des Histoires qu'on peut leur objecter, qui leur doivent faire autant de peine pour le moins qu'en peut faire aux Lutheriens la bigamie du Landgrave. (2.) Pour ce qui regarde les Catholiques Romains en general, les dispenses accordées par leurs Papes & par leurs Prêtres, sur une infinité de sujets beaucoup plus graves, que celui dont il s'agit, doivent suffire pour leur fermer la bouche. (3.) M. Varillas & les autres ont tort d'accuser les Lutheriens de n'avoir pas exhorté le Landgrave à la mortification & à la penitence, puis qu'outre qu'il avoüoit lui même, que c'étoit là la voye qu'il devroit suivre, il paroit par plusieurs pieces authentiques, & par celle-là même que M. Varillas cite, qu'on l'avertit qu'il ne devoit rien négliger pour éteindre ce feu illégitime.

Il paroit d'ailleurs que Luther & ses Collégues, depuis qu'ils avoient commencé de prêcher, avoient exhorté les hommes à la temperance & à la chasteté beaucoup plus fortement, que tous les Prédicateurs de l'Eglise Romaine. Que s'ils ne conseillerent pas la haire, le cilice, le jeûne, & les autres mortifications extérieures au Landgrave, pour éteindre l'ardeur de ses feux; c'est que ce qui se passe dans les endroits où ces sortes de pénitences sont le plus en usage, ne leur prouvoit que trop, que ce sont de foibles moyens pour émousser les aiguillons de la chair; puis qu'il n'y a pas de lieu, où l'on en voye de plus funestes effets.

(4.) M. Varillas se trompe, quand il dit que le Landgrave ne chercha une seconde femme, qu'après qu'il en eut la permission. La verité est, que ce Prince étoit devenu amoureux de *Marguerite de Saal*, qu'il avoit veüe dans la chambre de sa sœur *Elizabeth*, il confessa la chose à Luther & à plusieurs autres; & sur ce qu'on lui voulut représenter sa faute, il avoüa sa foiblesse, & protesta avec beaucoup de sermens, qu'il avoit de si grandes raisons de prendre une seconde femme, quand même il ne seroit pas amoureux de Marguerite de Saal, qu'il étoit persua-

dé,

dé, qu'elles pouvoient être approuvées de Dieu & de son Eglise. Il expliqua quelques unes de ces raisons à Luther & à Melanchton; mais il en allegua encore de plus considérables à *Bucer*, qu'il lui ordonna de leur raporter; & il en retint par devers soi, dont il protesta qu'il laissoit le jugement à Dieu. Il n'est pas vrai que celles, dont le Prince fit confidence à Bucer, ayent été raportées publiquement dans une Assemblée convoquée exprès. On ne dit cela que pour charger tout le Parti d'une faute, dont en tout cas, il n'y a eu que deux ou trois particuliers qui ayent été coupables. Il est sûr que le Landgrave ne permit à Bucer de les communiquer à Luther & à Melanchton, que sous le seau de la confession.

(5.) Luther ne donna son consentement à ce second mariage, qu'à condition qu'il seroit secret. On raporte de ses létres, par lesquelles il paroit qu'il aimoit mieux confesser qu'il avoit fait une folie en consentant au mariage, que de déclarer les raisons, que le Landgrave leur avoit alleguées pour le leur faire aprouver; parce qu'elles ne pouvoient tourner qu'à la honte de ce Prince. Il proteste qu'on ne peut défendre publiquement cette cause; qu'il ne la défendra point; & qu'il se résoudra

ira plûtôt à nier, que lui & Melanchton ayent donné leur consentement; parce qu'ils ne l'ont donné, que sous le seau du secret, & qu'étant publié il devient nul; ou que si cela ne se peut, il avoüera qu'il a erré & demandera pardon de sa faute; parce que le scandale que produira la connoissance de ce mariage est insupportable. Il déclare pourtant qu'il peut défendre cette cause devant Dieu, par la confession du Landgrave; mais qu'il ne le peut devant les hommes, & selon le droit reçu.

(6) Quoi qu'il en soit; quand Luther & trois ou quatre autres Docteurs seroient coupables, on ne sauroit imputer la faute à tout le Corps. L'Electeur de Saxe, qui étoit l'appui & le soûtien du Parti, fut consterné quand il aprit cette affaire: il fit tout ce qu'il pût, pour détourner le Landgrave de son dessein, prévoiant bien que ce mariage chargeroit d'un opprobre éternel & ce Prince, & les Theologiens, & toutes les Eglises Lutheriennes. Il ajoûta, que si on ne pouvoit lui faire changer de dessein; il faloit nécessairement que la chose demeurât secrete; étant plus à propos que le Monde crût qu'il avoit un commerce criminel avec la personne qu'il vouloit épouser, défaut qui lui seroit commun avec bien d'autres

tres Princes d'Allemagne, que de savoir qu'il se fût marié avec elle. Mais

* *Un secret est mal sûr dans les mains d'une femme.*

La nouvelle Princesse enflée du rang auquel elle avoit été élevée, & sa Mere, qui n'en tiroit pas moins de vanité, éventerent le secret : & lors que la chose fut publique, la plûpart des Theologiens Lutheriens condamnerent la permission qu'on avoit donnée.

(7) Enfin, si Luther a manqué dans cette occasion, il paroit par plusieurs autres endroits de ses Ecrits qu'il a absolument condamné la bigamie. On imprima de son tems un Livre pour la défendre, & voici le jugement qu'il en fit. *Que le Diable prépare un bain dans les Enfers à quiconque prendra plus d'une femme, & soûtiendra qu'il a raison, en s'appuyant de l'autorité de ce Livre.* Il proteste qu'il n'aprouvera jamais la bigamie, ni même le divorce, si ce n'est pour cause d'adultere.

6. Le second mariage du Landgrave n'est pas le seul cas de conscience difficile, dont on ait demandé la solution à Luther. Un certain † Pasteur nommé *Michel Cramer* avoit eu deux femmes. La premiere s'étoit retirée à Lei- [illegible] psic,

* *Corneille, dans sa Tragedie de Darius.*

† *Voyez nôtre Auteur Liv. II. pag.* 31.

pise, où les Moines l'arrêterent, lui persuadant que son mariage étoit illegitime. L'autre l'avoit aussi quitté, pour vivre dans le déréglement, & elles étoient toutes deux vivantes. Le Pasteur en écrivit à Luther, lui déclarant qu'il ne pouvoit point vivre dans le célibat. Luther lui répondit par ces paroles de S. Paul, *que si l'Infidele se sépare, qu'il se sépare, car en ce cas le frere & la sœur ne sont plus assujetis.* Cramer profitant de cêt avis, épousa une troisiéme femme; mais trois ans après il fut accusé de Polygamie, devant ceux qui faisoient la visite de son Eglise. Il produisit pour sa défense la réponse de Luther, ce qui suffit pour l'absoudre.

On consulta encore ce Réformateur sur le divorce d'Henri VIII. Il répondit qu'il condamnoit la dissolution d'un mariage consommé avec la Veuve de son frére; parce que ce mariage n'étoit pas défendu par la loi de la nature; mais seulement par celle de Moyse. *Si le Roi a peché*, dit-il, *en épousant la femme de son frere mort, il a peché contre la loi humaine ou civile; & s'il la répudie, il pechera contre la loi divine ou suprême, qui défend de dissoudre un mariage consommé.* Il vouloit aussi qu'on eut égard à la réputation, & au droit de la femme vivante & de ses enfans.

7. Au

7. Au reste, avant que de finir cette matiére, on raportera un passage considerable, que M. de Seckendorf a tiré d'une Histoire d'Espagne écrite avant Luther, par un Evêque de Girone; par où il paroit combien les Ecclésiastiques étoient corrompus avant la Réformation. Ceux qui ont traité cette matiere en ont allegué plusieurs preuves tirées des Ecrits de ceux de la Communion Romaine; mais je n'ai pas vû qu'ils se soient servis de ce témoignage, qui est d'autant plus fort, qu'il est tiré d'une Histoire, où l'on ne donne point ordinairement dans la déclamation & dans l'excès. Voici les paroles de l'Auteur sur la fin du Livre II. de ses *Paralipoménes. Strabon raporte,* * *que le Peuples de Galice en Espagne n'avoient autrefois point de Dieu; ce qui est vrai encore aujourd'hui de la Biscaye partie de la Galice; car bien que les Habitans de ce Pays se disent Chrêtiens, il est pourtant certain qu'ils n'honorent & ne servent aucun Dieu. On n'y reçoit point de Prêtre, qui n'ait sa Concubine; estimant que personne ne se peut abstenir des plaisirs de la chair, & que par consequent il faut ou que les Prêtres ayent des femmes particulieres, ou qu'ils se tournent vers les femmes de leurs Paroissiens.*

IV.

* *Lib. III. de Orbis situ.*

IV. ON a dit que M. de Seckendorf relevoit en passant plusieurs fautes de M. Varillas. Il ne sera pas inutile d'en marquer ici quelques unes.

1. M. Varillas dit, (*a*) qu'en 1518. *Spalatin* Conseiller de l'Electeur de Saxe étoit pauvre & chargé d'enfans, & il est vrai qu'il étoit alors Ecclésiastique, & qu'il n'eut des enfans que treize ans aprés. Il ne connoit pas mieux l'Electeur de Saxe, que son Ministre; puis qu'il le dépeint avec (*b*) *une taille malaisée, nullement proportionée, & tout-à-fait incapable d'une longue action*; au lieu qu'il étoit bien fait & fort agile: mais M. Varillas a confondu l'Electeur avec un autre *Frideric* son Neveu, à qui ce portait ressemble assez bien. Ce qu'il dit de (*c*) Melanchton est encore plus surprenant. Il assure *qu'il étoit Secrétaire de Luther, qu'il avoit étudié jour & nuit avec lui*, & que *l'un & l'autre avoient eu même logis, & même lit, durant sept ans*; & par malheur, de tout cela il n'en est rien. Melanchton arriva à Wittemberg en 1519, Luther étant dans le Couvent des Augustins, où il demeura encore plusieurs années, & où il ne pouvoit recevoir dans son lit

(*a*) *Liv. III. des Revolutions. pag.* 254. *Edit. de Hollande.* (*b*) *Là-même, p.* 230. (*c*) *Livre VII. pag.* 140.

lit & à sa table Melanchton, qui n'étoit pas Moine. L'année suivante Melanchton se maria, cinq ans avant Luther.
* Ailleurs il fait tenir à Mersbourg une conférence, qui s'est tenuë à Leipsic. Il y fait assister le Duc *George* de Saxe & le Senat de Leipsic, qui exhorte Luther à la moderation, en présence de ce Prince qui moderoit l'Assemblée, & de tous ses Conseillers. Il † dit qu'aprés la Diete de Wormes l'Electeur de Saxe aposta des gens armez, qui feignirent d'enlever Luther dans le Monastere des Augustins de Wittemberg, où il se tenoit enfermé; & qu'il donna des ordres secrets à des Gentilhommes affidez de le conduire surement dans la Citadelle d'Astat. La verité est qu'il fut pris dans la Thuringe, à prés de six journées de Wittemberg. Le lieu où il fut conduit étoit *Waltburg* & non *Alstet* ou *Astat*, qui en est à plus de deux journées.

2. Voila de grosses fautes; mais en voici une moins pardonnable. Dans le Sixiéme * Livre du même Ouvrage M. Varillas prend la Ville de *Leipsic* pour celle de *Leisnic*, & parle assez au long de sa Réformation; ne se souvenant pas, que Leipsic apartenoit alors au

* *Liv. III. pag.* 260. & 264. † *Liv. IV. pag.* 317. * *pag.* 10.

au Prince George de Saxe ennemi juré des Réformateurs & de leur doctrine, qui les punissoit sans misericorde, & qui ne mourut que seize ans aprés la prétenduë histoire qu'en raporte M. Varillas.

Dans le même (*a*) Livre il parle d'une petite Ville nommée *Vimigue*, qu'il dit être à deux lieües de Wittemberg, d'où il sortit neuf Réligieuses : mais le Monastére d'où ces Réligieuses sortirent est situé sur la Multaw prés de Grim à deux journées de Wittemberg. Ce qu'il dit d'une de ces Réligieuses, nommée *Catherine de Bore*, qu'elle étoit la mieux faite, & qu'on l'avoit destinée à Luther, n'est bon que pour embellir le Roman. On prouve par des pieces authentiques, que Luther ne pensoit point alors au mariage. On (*b*) raporte plusieurs autres fautes, & des contradictions même de cét Auteur, au sujet de ce mariage.

3. Mais ce que dit M. Varillas *d'Albert* de Brandebourg Grand Maître des l'Ordre Teutonique est plus réjoüissant, que tout ce que nous avons raporté. (*c*) Il le fait marier à l'âge de soixante & neuf ans accomplis, avec *Dorothée* Prin-

(*a*) *pag* 6. (*b*) *Voyez nôtre Auteur. Liv. I. pag.* 273. *& suiv.* (*c*) *Histoire de l'Heresie. Liv. VII. pag.* 89.

cesse de Holstein. Le Duc son pére y consentit, parce qu'il croyoit avoir besoin d'Albert pour monter sur le Thrône de Danemarc, & la Princesse y donna les mains sans repugnance, parce qu'elle s'imaginoit d'être bientôt Veuve, & par consequent en état de porter à un second mari jeune & bien fait l'argent comptant & le riche doüaire qu'elle auroit, à cause de la disproportion de son âge avec celui d'Albert. Mais elle se trompa; elle devint grosse, elle accoucha d'un fils, & le vieux mari vêcut encore près de trente ans, c'est-à-dire, qu'il en avoit environ cent, quand il mourut.

Cette histoire est si jolie, qu'on a de la peine à pardonner à M. de Seckendorf, qui vient nous aprendre par des temoignages incontestables, qu'elle est fausse dans tous ses chefs. Au lieu de soixante & neuf ans, par malheur Albert de Brandebourg n'en avoit que trente-cinq, circonstance qui détruit toute l'histoire, & toutes les veües qu'on attribuë à son Epouse. Le Duc de Holstein étoit parvenu à la Couronne de Danemarc dès l'année 1524, c'est-à-dire, deux ans avant le mariage dont il s'agit. Le premier enfant qui en nâquit deux ans après fut, non un fils, mais une fille, qui fut mariée à

l'âge

l'âge de vint-trois ans à *Jean Adolphe* Duc de Meklembourg. Il nâquit encore après cela deux garçons & quatre autres filles de ce mariage, après quoi la Princesse mourut en 1547; & trois ans après Albert âgé de soixante ans se maria avec la Fille du *Duc de Brunswic*, de laquelle il eut *Albert Frideric*, duquel sont descendus du côté maternel les Electeurs de Saxe, & de Brandebourg d'aujourdhui. Albert mourut enfin en 1568, âgé de 78 ans. M. Varillas ne lui en donne que vint-un de plus, ce qui n'est pas une affaire.

V. NOTRE Auteur ne remarque pas tant de fautes dans l'*Histoire des Variations* de M. de Meaux; mais il en indique assez, pour faire perdre un peu de la bonne opinion qu'on a conçuë ou des lumieres ou de la bonne foi de ce Prelat. On ne parlera que de deux. 1. (*a*) On l'accuse d'attribuer à Luther, pour avoir lieu de déclamer contre lui, des (*b*) notes sur la Bulle de *Leon X*. contre ce Réformateur, qui sont l'ouvrage d'*Ulrich Hutten*, & qu'on soûtient ne meriter pas toute la colere de M. de Meaux. 2. Dans

 un

(*a*) *Dans le I. Livre de Nôtre Auteur pag* 215. (*b*) *Histoire des Variations Liv. I.* §. 26.

un autre (*a*) endroit il parle d'un Livre de Luther, qui traite de la visite des Eglises, comme s'il n'avoit été imprimé qu'en 1538. pour avoir lieu de l'accuser d'avoir laissé écouler seize années entieres, depuis le commencement de sa Réforme, sans avoir pensé, qu'il étoit nécessaire de visiter les Eglises qu'il avoit fondées, Si cèt Evêque eut pris la peine de lire la Préface de ce Livre, il auroit vû, qu'il avoit déja été imprimé dix (*b*) ans auparavant. Nôtre Auteur est fort porté à croire ce dont quelques Réformez ont accusé ce Prelat, qu'il ne lit point lui-même les Livres dont il se sert; mais qu'il se contente des Extraits qu'on lui en fournit. On ne sauroit plus honnêtement le délivrer du soupçon de mauvaise foi.

(*a*) *Tom. I. Liv. V.* § 9. (*b*) 1528.

II.

Histoire des REVOLUTIONS D'ANGLETERRE *depuis le commencement de la Monarchie: Par le Pere* d'ORLEANS *de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Hortemels. in 12. 1689. pagg. 657.

1. LE Pere *d'Orleans* nous avertit dans une courte Préface qu'il met au devant de son Livre, qu'on doit avoir quelque indulgence pour ceux qui écrivent l'histoire d'Angleterre, parce que tous ceux qui l'ont écrite, & François & Anglois, l'ont écrite avec tant de passion, qu'il est bien difficile de démêler la verité au travers de tous ces nuages. C'est là une plainte assez ordinaire; le mal est, que souvent les Historiens qui veulent redresser les autres, ne sont pas moins passionnez que ceux qu'ils accusent. *Quis unquam ab Historico fidem exegit?* dit Seneque, *hoc habet vitium misera mortalitas, ut veris falsa multa interdum misceantur.* Quoi qu'il en soit, le Pere d'Orleans veut que nous le regardions comme exemt des passions de ceux qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre avant lui, & sur tout des Auteurs Anglois, qui, à ce qu'il dit, s'ôtent toute croyance, par le peu d'équité qu'ils ont pour tout ce qui regarde la Nation Françoise.

Il nous aprend encore, qu'il a également évité la conduite de ceux qui compilent aveuglément un Auteur, & qui sans le vouloir, épousent ses erreurs & ses passions; & la vanité de

ceux, qui pour dire quelque chose de nouveau, abandonnent les Auteurs reçus & vont déterrer des faits ensevelis dans la poussiere d'un manuscrit, que nos Anciens plus sages que nous, ont ou negligé par mépris, on même supprimé par prudence. Il nous avertit qu'il n'a point marqué à la marge les Auteurs qu'il suit dans les faits contestez ; parce-que les Savans en connoîtront les sources, & que les ignorans ne les consulteroient pas, quand même on les leur auroit indiquées. C'est dommage que tant d'Historiens Modernes ne se soient pas avisez de cette raison ; ils se seroient bien épargné de la peine, en s'abstenant de toutes ces Citations dont les marges de leurs Livres sont pleines,& qui, par la raison du Pére d'Orleans, sont tout-à-fait inutiles.

II. CE n'est ici qu'un premier Volume, qui commence par la conquête que les Romains firent de l'Angleterre, & finit à la mort de *Jean sans Terre*, dont la mauvaise conduite obligea ses sujets à offrir la Couronne à *Louis* fils de *Philippe Auguste* Roi de France, qui ayant passé la mer pour s'en mettre en possession, fut couronné dans la Ville de Londres. On nous promet un second Volume, qui conduira l'Histoire jusques au couronnement d'*Henri VI.* dans

la Ville de Paris. Comme on a donné ailleurs * un Abregé de l'Histoire d'Angleterre, on ne s'arrêtera pas à faire un long Extrait de celle du Pére d'Orleans. On se contentera d'en raporter quelques traits considerables; après avoir remarqué, que bien qu'il semble qu'il n'ait dessein de parler que des Révolutions arrivées en Angleterre, il en donne néanmoins une Histoire assez suivie; parce que ce Royaume a été un Théatre perpetuel de révolutions, & que la fin de l'une a été ordinairement la semence & le commencement d'une autre.

III. LE premier Volume de nôtre Auteur est divisé en trois Livres. Le premier comprend ce qui est arrivé en Angleterre depuis que les Romains s'en rendirent Maîtres, jusques à la mort d'*Edoüard III* à qui *Guillaume* Duc de Normandie, qui fut nommé *le Conquerant*, succeda.

1. Les Romains après avoir possedé quelque tems l'Angléterre, qu'on nommoit alors *Bretagne*, furent contraints d'en retirer leurs Troupes, pour les besoins de l'Empire. Les Pictes & les Ecossois, profitant de cette absence, entrerent sur les Terres des Bretons, & y causerent mille ravages. Ceux-ci implorerent le secours des Romains.

* *Biblioth. Univers. Tom. XX. pag.* 305.

On leur envoya une Legion qui repoussa leurs Ennemis ; & pour empêcher qu'ils ne revinssent, quand les Troupes Romaines auroient repassé la Mer, elles leur aiderent à bâtir cette fameuse muraille, qui separoit la Bretagne de l'Ecosse, & qui alloit d'une mer jusqu'à l'autre. L'Empereur *Severe* y avoit fait faire un rempart de gazon, qui avoit été renouvellé peu de tems auparavant : mais alors on le fit de pierre de la hauteur de douze piés, & d'environ huit de largeur, dont on voit encore des restes aujourdhui ; on y ajoûta un grand nombre de Forteresses le long de la Mer.

2. Si l'on n'étoit bien persuadé, que les Auteurs des Romans sont tout propres à nous faire perdre la véritable Histoire, ou du moins à nous la faire revoquer en doute, l'exemple du Roi *Arthus* pourroit servir à nous en convaincre. Les contes ridicules qu'on en a faits ont porté bien des gens à croire qu'il n'avoit jamais été. Cependant il est trés-certain qu'il y a eu un Roi d'Angleterre de ce nom. Son Tombeau fut découvert du tems de *Henri II.* Ce Prince, sur des indices qu'en donnoient d'anciennes chansons Bretonnes, ayant eu la curiosité de le faire chercher dans le cimetiere de Glastenbury,

l'y trouva avec un reste d'ossemens, & l'inscription qu'on y avoit mise. Arthus étoit fils du Roi *Uther* & d'*Igerne* femme de *Gorlois* Comte de Cornoüaille, qu'il suborna, en lui persuadant qu'il étoit son Mari.

3. En parlant du Roi *Edgar* surnommé *le Pacifique*, nôtre Auteur n'oublie pas l'Histoire de son mariage, qui paroît si romanesque, que Madame de *Villedieu* lui a donné place dans ses *Annales galantes*, sans y changer que très-peu de chose. La voici en peu de mots. Edgar ayant ouï parler d'*Alfrede* fille d'*Odgar* Duc de Devon, comme d'une très-belle Princesse, résolut de la faire demander en mariage. *Ethelvolde*, un de ses favoris, eut ordre d'aller s'informer si ce que la renommée publioit de la beauté d'Alfrede étoit vrai. Il la vit & en fut si charmé, qu'au lieu d'exécuter les ordres de son Maître, il ne pensa plus qu'à satisfaire sa passion. Il dit au Duc de Devon pere de la Princesse, qu'il étoit venu pour lui demander sa fille pour lui-même. Il pouvoit y prétendre, à cause du rang où le Roi l'avoit élevé; & le Duc la lui promit. Assuré de ce côté-là, il s'en retourna à la Cour. Il fit au Roi un portrait si desavantageux de la beauté & de l'esprit de cette Princesse, qu'il l'en dé-

goûta entierement. Il lui fit entendre en suite, que si elle n'avoit pas assez de mérite pour un grand Monarque, elle avoit des biens & des avantages, qui pouvoient faire la fortune d'un Particulier, & obtint la permission de l'épouser. Au lieu de la mener à la Cour, il la conduisit dans une maison de campagne, sous prétexte de câcher des disgraces, qu'il ne vouloit pas qu'elle fit voir au Public. Cet artifice lui reussit pendant quelque tems. Il en eut un fils, & elle ne pensoit plus qu'à l'élever sans se soucier de la Cour. Mais enfin le Roi la vit ; soit par hazard, en chassant près de la maison où elle étoit; soit, comme disent quelques uns, de dessein prémedité, après avoir averti Ethelvolde, qu'il vouloit se reposer chez lui, & rendre visite à son Epouse. Le Favori prévoyant les fâcheuses suites de cette visite, fit comprendre à sa femme qu'elle ne devoit affecter de paroître ni belle ni spirituelle, leçon assez difficile à pratiquer aux personnes de ce sexe. Aussi n'en fit-elle rien. Elle parut devant le Roi avec tous ses charmes. Elle lui plût. Il fit assassiner le mari pour se venger de la supercherie qu'il lui avoit faite; & comme il étoit veuf, il épousa cette Belle, dont il eut un fils nommé *Ethelrede*, qui causa bien des maux à l'Angleterre.

4. La

4. La maniere dont *Canut I.* repoussa la flaterie de ses Courtisans mérite bien d'être remarquée. Il étoit sur le bord de la Mer, lors que l'un d'eux lui donna le titre de *Roi des Rois*, de *Maître de la Mer & de la Terre.* Ce Prince sans répondre, plia son manteau & s'assit dessus; aprés quoi voyant venir le flux, *la Terre où je suis est à moi*, dit-il en s'adressant à la Mer, *& toi même es soumise à ma domination. Je te commande de n'avancer pas plus loin, & de respecter les piés de ton Roi.* Cèt ordre n'empêcha pas que le flot ne mouillât les habits & les piés du Monarque *Vous voyez*, dit-il alors à ceux qui l'accompagnoient, *comment je suis maître de la Mer. Aprénez par là ce que c'est que la puissance des Rois de la Terre, & qu'à proprement parler il ne faut appeller Roi, que ce grand Dieu, par qui le Ciel, la Terre, & la Mer sont gouvernez.*

IV. LE second livre de nôtre Auteur comprend ce qui s'est passé en Angleterre, depuis Guillaume le Conquerant jusques à Henri II. de la race des Comtes d'Anjou. 1. En parlant de Henri I. le P. d'Orleans rejette l'opinion de *Polydore Virgile*, qui attribuë à ce Prince l'institution du Parlement d'Angleterre. Il dit qu'on ne sauroit le prouver de ce que, dans une réforme qu'il en-

treprit, il consulta les Grands & quelques uns même du Peuple; puis qu'il s'ensuivroit de là, qu'il faudroit attribuer cette institution aux premiers Rois, qui ont assemblé les Seigneurs, pour les consulter dans les besoins de l'Etat, ce qui a été pratiqué depuis le commencement de la Monarchie, selon que le Prince le jugeoit à propos. On soûtient que Henri étoit trop bon politique, & savoit trop bien ses interêts, pour se faire des Maîtres sans nécessité. Mais l'Auteur ne prend pas garde, que si l'on dit qu'il établit le Parlement pour se fortifier contre son frére *Robert*, qui étant l'ainé, lui disputoit la Couronne avec justice, on peut assurer qu'il ne fit rien en cela que de très-prudent, rien qui ne s'accommodât parfaitement avec ses interêts.

2. *Mathilde* fille de Henri I. & son héritiere légitime eut de grandes guerres à soûtenir contre *Etienne de Blois* Comte de Boulogne, son cousin, qui s'étoit emparé de la Couronne. Après plusieurs batailles, il fut conclu que Henri II. fils de Mathilde, succederoit à Etienne. Le Pére d'Orleans remarque, qu'il y en a qui ont dit que cette Princesse avança beaucoup le traité dans une entrevuë secréte qu'elle eut avec Etienne, dans laquelle elle le fit

ressou-

ressouvenir, qu'ils s'étoient aimez autrefois, & que ce même Henri, qu'il perfécutoit étoit son fils, & non celui de *Geofroy de Plantagenette* son Epoux; mais il rejette cette particularité comme n'ayant aucun fondement.

V. SON troisieme livre qui est aussi long que les deux autres, contient l'Histoire des Rois *Henri II*, *Robert I*, & Jean sans terre. I. Le premier eut de grands démêlez avec *Thomas Bequet*, homme d'une naissance fort médiocre; mais qu'il avoit fait Chancelier d'Angleterre, & ensuite Archevêque de Cantorberi. Le P. d'Orleans fait tous ses efforts pour justifier ce Prelat: bien qu'il avoüe qu'il eut été à souhaiter, qu'il eut eu un esprit plus flexible, & un zele plus capable de ménagement. Thomas Bequet n'eut pas plûtôt été fait Archevêque de Cantorberi, qu'il quitta la charge de Chancelier. Il se declara d'abord contre la coûtume des Rois d'Angleterre de ne pourvoir pas assez tôt aux Evêchez vacants, pour en retirer les revenus; il ne voulut point qu'on levât sur le Clergé une espéce de taxe, qu'il s'étoit autrefois imposée, & qu'on regardoit comme un revenu réglé de l'épargne; mais il s'opposa surtout vigoureusement au droit que la Justice séculiere prétendoit à la punition des

mauvais Ecclésiastiques. La chose alla si loin, qu'il falut que le Roi de France se mêlât d'accorder le Roi d'Angleterre avec l'Archevêque. L'un & l'autre se rendirent devant leur arbitre, & après plusieurs conférences, l'Archevêque se jetta aux piés de son Roi, & lui dit; *Sire, je vous rends vous-même arbitre des differens que nous avons ensemble: sauf toutes fois l'honneur de Dieu.* Ces dernieres paroles piquerent Henri; il s'en plaignit au Roi de France, lui faisant comprendre que tout ce qui ne plairroit pas à l'Archevêque, lui paroîtroit contre l'honneur de Dieu. Il ajoûta que pour faire voir combien il souhaitoit la paix, il se contentoit que l'Archevêque lui rendit les mêmes honneurs, que les plus grands Archevêques de Cantorberi avoient rendus aux moindres Rois d'Angleterre. Le Roi Mediateur fut fort content de ces avances, & tous les Assistans ne purent s'empêcher de dire, que c'étoit beaucoup s'humilier pour un Roi. L'Archevêque seul parut inflexible; & la conference se rompit sans rien faire. Il en coûta depuis la vie à ce Prelat; car quelques personnes interpretant certaines paroles que le Roi avoit prononcées, comme s'il eut souhaité qu'on le défit de ce Prêtre, l'assassinerent dans l'Eglise, dans le tems qu'il chantoit Vêpres.

2. Ce

2. Ce fut Henri II. qui conquit l'Irlande, profitant de la desunion de trois ou quatre petits Rois qui y avoient chacun leur Etat. Richard I. son fils lui succeda. On n'est pas de l'avis d'un Auteur Moderne, qui dit que ce Prince fut nommé *cœur de Lion*, à cause d'une férocité brutale, qui n'étoit point conduite par la raison. On dit qu'il paroit par son Histoire, que ce fut à cause de son courage intrépide, qui aprochoit plus près de la vertu heroïque, que de la brutalité. On soutient qu'il étoit brave, hardi, entreprenant, decisif, méprisant le danger, quoy qu'il le connut, & sachant pourtant l'éviter, quand il le jugeoit inutile ou à sa gloire ou à ses desseins: habile & bon Capitaine, vigilant, prompt, prenant bien son parti; ordinairement assez heureux, & dans les malheurs qui lui arrivoient, n'ignorant pas l'art des ressources.

3. Dans l'Histoire de Jean sans terre nôtre Auteur s'étend fort au long sur les démêlez de ce Prince avec le Pape Innocent III. au sujet de *Jean Langeton*, que celui-ci avoit fait élire Archevêque de Cantorberi, & que le Roi d'Angleterre ne voulut pas recevoir. Le Pape l'excommunia, mit son Pays à l'interdit, & affranchit ses sujets du serment de fidélité. Jean ne pût faire sa paix, qu'à

qu'à condition que la Monarchie Angloise deviendroit tributaire de l'Eglise Romaine, soit qu'il proposât lui-même la chose, soit que le Pape lui en fit faire l'ouverture, par le Soûdiacre *Pandolphe*, qu'il lui envoya. Quoi qu'il en soit, la cérémonie s'en fit à la vuë de toute l'Angleterre le jour de l'Ascension de l'année 1213. Ce fut dans la Maison des Templiers près de Douvres, où un fort grand nombre de Prelats & de Seigneurs s'étoient assemblez. Pandolphe ayant pris sa place, en qualité de Legat du Pape; le Roi, qui avoit promis de recevoir Langeton pour Archevêque de Cantorberi, de rapeller tous les Ecclesiastiques exilez & de reparer tous les dommages qu'ils avoient souferts à l'occasion de l'interdit, s'ôta la couronne de dessus la tête & la donna au Legat; protestant qu'à l'avenir ni lui, ni ses successeurs ne la prendroient que des mains du Pontife Romain, auquel ils en rendroient hommage, & payeroient tous les ans, pour marque de leur dépendance, outre le denier de *S. Pierre* déja établi, mille marcs sterlin d'argent, savoir sept cens pour l'Angleterre, & trois-cens pour l'Irlande; declarant de plus déchu de la Couronne celui de ses Descendans qui oseroit changer cette disposition. On dit

dit que le Legat ne rendit à Jean les marques de la Royauté que cinq jours après. Cependant le Pape ne se pressa pas d'absoudre le Roi, ni de lever l'interdit de dessus son Royaume, voulant qu'il accomplit auparavant les choses qu'il avoit promises.

Malgré cette conduite d'Innocent III. nôtre Auteur condamne *Matthieu Paris*, qui a dit, que ce Pape étoit avare & capable de toutes sortes de crimes, quand il y avoit quelque chose à gagner. Il avoüe seulement, qu'il étoit extrémement jaloux de la gloire du S. Siege, & qu'il eut été à souhaiter qu'il eut moins cherché ces avantages temporels, qui n'honorent pas le Vicaire de celui dont le Royaume n'est point de ce Monde.

4. On remarque, que dans la celebre Bataille de Bovines, l'Evêque de Beauvais qui combattoit pour le Roy de France, ayant été censuré par le Pape, pour avoir porté l'épée, s'arma d'une massuë avec laquelle il donnoit des coups plus redoutables que ceux du glaive. La Victoire que Philippe Auguste remporta dans cette bataille, mit Jean sans terre dans un si grand désespoir, qu'il ne vouloit plus manger. Il disoit, que depuis qu'il s'étoit reconcilié avec Dieu & avec le Pape, il n'a-

voit

voit eû que des disgraces. On l'accuse d'avoir nié la Résurrection; d'avoir dit, pour se moquer du service divin, qu'un Cerf dont il faisoit faire la curée, étoit devenu gras sans avoir jamais ouï de Messe; & d'avoir voulu se faire Turc, & soûmetre son Royaume au *Miramolin*.

Il est bon, au reste, d'avertir, que le P. d'Orleans suit en bien des choses Polydore Virgile, Auteur dont les Anglois font très-peu de cas, & qu'ils accusent d'avoir voulu écrire l'Histoire d'une Nation qu'il ne connoissoit presque point. On peut voir ce qu'en a dit *Vossius* dans son Livre *des Historiens Latins*.

III.

JOANNIS *de* RAEI *Philosophi olim Leidensis Ordinarii* COGITATA *de* INTERPRETATIONE, *quibus Natura Humani sermonis, & illius rectus usus, tum in communi vita & Disciplinis ad vitæ usum spectantibus, tum in Philosophia, ab hujus seculi errore & confusione vindicantur. Accedunt Notæ recentes ad partem primam generalem; cum appendice ex olim scriptis, propter cognationem.* C'est-à dire, *Traité de la Parole.* A Amsterdam, chez Wetstein. 1692. in 4. pagg. 676.

I. M.

I. M. *de Raei*, qui professe la Philosophie depuis près de cinquante ans, prétend avoir remarqué, qu'on fait un très-mauvais usage de celle qu'on nomme *Cartesienne*. Parce que les Principes en sont clairs & faciles, parce qu'elle se fait une loi de ne rien recevoir, qu'elle ne conçoive distinctement, qu'elle examine toutes choses avec la derniere précision, & que la methode qu'elle employe est fort naturelle; bien des gens se sont imaginez qu'elle étoit comme la clef & la mere de toutes les autres sciences, que celles-ci n'en étoient que comme des appendices;& que pour les traiter comme il faut, on devoit emprunter sa Methode, ses expressions, ses Principes, & ses lumieres. C'est là, selon M. de Raei, la source de toutes ces erreurs impies, qu'ont debité dans la suite, *Spinoza*, *Hobbes*, & plusieurs autres, qu'on ne nomme point.

Nôtre Auteur, qui a été un des premiers qui ait enseigné la Philosophie de Descartes, dit qu'il a prévû le mal dès le commencement; & que s'il ne s'y est pas opposé d'abord directement, c'est qu'il a crû que les suites n'en seroient pas si funestes qu'elles l'ont été, & que la verité se soûtiendroit d'elle même

même & triompheroit de l'erreur sans autre secours. Mais le tems lui a apris qu'il s'étoit trompé, & les monstres d'erreurs qui sont nez de l'opinion qu'il condamne, ne lui ont que trop prouvé la nécessité qu'il y avoit de s'y opposer.

C'est là la principale raison qui lui a fait entreprendre l'Ouvrage dont on vient de donner le titre. Ce n'est pas qu'il veuille refuter l'erreur pié à pié; mais en montrant quelle est la nature de la parole, & les differens usages qu'on en doit faire, il prétend prouver, que la Philosophie est une Science à part, qui ne doit point entreprendre sur les droits des autres. Qu'elle peut & qu'elle doit même employer la parole, dans un sens exact & metaphysique, mais que toutes les autres sciences doivent s'en servir, selon l'usage ordinaire. Il a joint à l'Ouvrage principal plusieurs Traitez particuliers composez & imprimez en divers tems; & qui font voir, que quelque amour qu'il ait eu pour la Philosophie de Descartes, il a toûjours reconnu, qu'on en pouvoit faire un très-mauvais usage. Ses amis lui ont conseillé d'en user ainsi, de peur qu'on ne croye qu'il a changé de sentiment, & que ce qu'il pense aujourdhui est tout opposé à ce

qu'il

qu'il pensoit autrefois. Mais quand cela seroit, personne ne devroit lui en savoir mauvais gré, pourvû que le dernier parti qu'il prend soit préferable au premier. C'est une vertu digne d'un Philosophe, que d'avoüer que l'on s'est trompé.

II. LE sujet de l'Ouvrage principal est la Parole dont les hommes se servent pour exprimer leurs passions & leurs pensées, c'est-à-dire, ce qui se passe dans l'ame, soit qu'on la regarde comme patiente, soit qu'on la regarde comme agente. Il est divisé en deux parties, dont la premiere considere la parole en général, & la seconde l'examine en particulier, selon les diverses choses particulieres qu'elle signifie.

On remarque d'abord, que la Parole est l'objet de plusieurs Sciences toutes différentes; mais qui aussi la considerent sous diverses idées. La Grammaire n'en regarde, s'il faut ainsi dire, que la matiere & l'écorce. La Rhétorique, dont le but est de persuader, traite principalement de la clarté & de l'ornement du discours. Enfin la Logique commune ou la Dialectique, considere part culierement la Parole à l'égard de ce qu'elle signifie dans l'usage ordinaire, & nous aprend à parler brievement & solidement, & cette science est très nécessaire. Il

Il y a une quatriéme maniere de considerer la Parole qui est purement Philosophique, & à laquelle les Anciens Philosophes n'ont pas assez fait d'attention; c'est de regarder, non ce que les paroles signifient, selon l'usage ordinaire & le sentiment commun; mais la verité qu'elles renferment, qui est quelquefois toute differente de ce sentiment commun, ou qui n'y est renfermée que d'une maniere confuse. Les hommes ont eu dans l'esprit les paroles avant les choses, & c'est ce qu'on a aussi fait dans la plûpart des Sciences. Mais il y a un autre ordre, qui est de penser premierement aux choses, & de leur donner en suite les noms qu'elles doivent avoir; & c'est ce qui n'a point été fait, si ce n'est dans les Mathematiques.

Ceux qui ont confondu ces choses, & qui ont parlé dans leur Philosophie tantôt selon le sentiment commun, tantôt selon la verité que les paroles répresentent, l'ont tout-à-fait corrompuë, & se sont jettez dans des difficultez, & dans des embarras insurmontables.

Il en est, selon M. de Raei, de la Medecine, de la Jurisprudence, & de la Théologie, comme de la Philosophie commune; ces sciences employent les

les paroles selon l'usage commun ; & il suffit, pour les rendre claires & intelligibles, de leur donner le sens ordinaire. On soûtient que c'est tout confondre que de vouloir introduire dans ces sciences le langage de cette Philosophie abstraite & précise, qui n'employe les termes, que selon la verité qu'ils renferment. Il faut se servir dans ces sciences de certains termes généraux de *faculté*, de *force*, *d'action*, de *vie*, *d'ame*, &c. quoi que ces mots ne signifient rien de distinct, & vouloir employer à leur place ceux de *mouvement*, de *matiere du premier élement*, de *globules celestes* de *parties striées*, &c. c'est ne point sçavoir distinguer des sciences absolument differentes.

Après ces considérations générales, M. de Raei déclare, que son principal dessein est de traiter de la parole, selon ce qu'elle renferme de vrai ; sans negliger néanmoins le sens dans lequel on la prend ordinairement, parce que ce sens renferme souvent quelque vérité. Après avoir remarqué qu'Aristote lui a donné le nom *d'Interpretation*, parce qu'elle sert à expliquer nos pensées & nos sentimens, on examine. 1. plus en détail pourquoi elle a été ainsi appellée. 2. Quelle espece de signe est la parole. 3. Quel est le fondement de la signi-

signification qui lui est unie, qu'on croit être en partie naturel & en partie d'institution. On expedie ces trois articles en très-peu de mots.

III. TOUTE la seconde Partie, qui est cinq ou six fois plus longue que la premiere, est employée à faire voir par une discussion exacte & un examen particulier, quelle est la premiere & la plus simple signification des paroles. On établit d'abord pour principe, que les paroles ne sont pas les signes des choses, mais des pensées, ou de toutes les modifications de l'Ame, soit qu'on la considére comme patiente, soit qu'on la considére comme agente. Suivant cette distinction, on peut d'abord diviser toutes les paroles en deux classes. Car ou elles représentent les passions de l'ame, en prenant ce terme dans un sens de Logique, ou elles représentent ses actions. M. de Raei fait quatre ordres des unes & des autres. Il les parcourt exactement, il fait voir tout ce que ces paroles signifient, ce qu'elles contiennent de vrai, de faux, & d'obscur, & entre à cet égard dans un fort grand détail, qui est extrémement metaphysique & dans lequel il est impossible de nous engager. On se contentera d'en donner un exemple. On met dans le troisieme rang des paroles

roles qui expriment les passions de l'Ame, celles qui représentent ces passions entant qu'elles sont produites par une cause exterieure ; comme sont les mots de *chaleur*, de *froid*, de *lumiere*. On fait voir que ces mots sont très-équivoques, & très-propres à nous jetter dans l'erreur, parce qu'ils signifient des choses toutes differentes, se prenant quelquefois pour la passion même de l'Ame, quelquefois pour la disposition du Corps, & quelquefois pour la qualité de la cause exterieure qui produit cette disposition.

M. de Raei entreprend de prouver sur la fin, que les régles que donne M. Descartes dans sa Methode ne peuvent être employées, ni dans la Jurisprudence, ni dans la Théologie, ni même dans la Médecine ; parce qu'on n'a pas tant d'égard dans toutes ces sciences à l'exacte verité, qu'à la coûtume, à l'exemple, à l'autorité, & à l'experience. Il n'est pas même possible de se servir de ces régles dans la Physique, parce qu'il faut souvent donner lieu aux conjectures, aux simples apparences, & à l'experience.

On ne s'arrêtera point à tous les differens Traitez qu'on a joints à l'Ouvrage principal, parce que la plûpart ont été imprimez il y a déja fort long-

tems, & qu'on ne ſauroit le faire ſans étendre extraordinairement cèt Extrait.

IV.

LIVRES d'HISTOIRE.

I. HISTOIRE *de Monſieur* CONSTANCE *Premier Miniſtre du Roi de Siam,* & *de la derniere Révolution de cèt Etat. Par le Pere d'*ORLEANS *de la Compagnie de Jeſus,* A Paris. Chez Horthemels. 1692. in 12. pagg. 192.

CETTE Hiſtoire eſt toute propre à prouver les bizarreries & l'inconſtance de la Fortune. On y voit un homme élevé d'une condition fort médiocre à la premiere charge du Royaume de Siam; & plongé en ſuite tout d'un coup dans le plus grand des malheurs, finiſſant ſa vie dans les ſupplices.

M. * *Conſtance* étoit né en Grece. Son Pére étoit un Noble Vénitien Gouverneur de Cephalonie. Bien des gens diſent qu'il n'étoit que ſon fils naturel; mais nôtre Auteur veut qu'il ſoit

* *Son nom veritable étoit* Conſtantin Phaul-Kon.

soit né d'un legitime mariage, que son Pére avoit contracté avec une fille d'une bonne & ancienne famille de cette Ile. Quoi qu'il en soit, ses Parens ayant mal fait leurs affaires, M. Constance fut obligé d'aller chercher fortune dès l'age de dix ans. Il se donna à un Capitaine Anglois, qui le mena dans son Pays. Voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour lui en Angleterre, il s'embarqua pour aller aux Indes dans les Vaisseaux de la Compagnie Angloise au service de laquelle il s'engagea. Des Indes il passa à Siam, où il aquit assez de bien pour négocier de son chef. Il acheta un Vaisseau, mais il fut si malheureux, qu'il fit naufrage trois fois. Après son dernier naufrage, qui arriva sur la Côte de Malabar, il ne lui resta que deux mille écus de tout ce qu'il avoit amassé. Un Ambassadeur du Roi de Siam dont le Vaisseau avoit peri à peu près au même lieu, mais qui n'avoit sauvé que sa personne, le joignit. M. Constance touché de son malheur, lui fit part de ce qu'il avoit. Ils en acheterent une barque, des vivres, & des habits; & s'embarquerent pour Siam, où ils arriverent heureusement. Le Siamois ne manqua pas de parler de son Bienfaiteur au * Barcalon

* *C'est la premiere Charge de l'Etat*

calon : il lui en dit beaucoup de bien. Le Ministre le vit, & lui ayant trouvé du mérite, il résolut de s'en servir. Il en parla ensuite au Roi de Siam, qui conçut beaucoup d'estime pour lui, & l'employa en plusieurs occasions importantes. M. Constance étoit né Catholique ; mais étant allé en Angleterre fort jeune, il avoit suivi la Religion Anglicane. Les Jesuites qui étoient à Siam le firent rentrer dans sa premiere Religion ; & il les favorisa depuis de tout son pouvoir. Il se maria peu de tems après à une jeune Japonnoise née de parens Chrêtiens.

Enfin le Barcalon étant mort, le Roi de Siam offrit cette charge à M. Constance. Il la refusa sagement, depeur de s'attirer l'envie des Grands, mais il ne laissa pas d'en exercer toutes les fonctions. Il joüit quelque tems de la faveur ; & il se seroit aparemment maintenu dans son poste, si celui qui l'y avoit élevé eut conservé son autorité. Mais un Mandarin nommé *Pitracha*, voyant que le Roi de Siam n'avoit qu'une fille, resolut d'usurper la Couronne sur les deux Fréres de ce Prince, qui en étoient fort haïs. Après avoir mis le Roi de Siam dans une espece de servitude, & s'être fait declarer Régent du Royaume sous son autorité, il s'assura

de

de la Personne de M. Constance & de quelques François qui étoient avec lui. On ne sait pas bien tous les maux qu'il souffrit dans la prison ; mais, enfin, il fut conduit au supplice dans une forêt, où l'Executeur le fendit en deux d'un revers de sabre. Tous ses trésors furent pillez, & tous ses biens confisquez. Le Roi de Siam mourut quelques jours après son Ministre, & Pitracha s'empara de la Couronne. La femme de M. Constance, aprês avoir beaucoup souffert, fut mise dans une des Cuisines du Palais, sans qu'on ait apris ce qu'elle est devenuë depuis. On lui enleva son fils, & l'on dit qu'on le fit mourir d'une maniere assez cruelle.

2. HISTOIRE *Abregée de la Naissance & du Progrès du* KOUAKERISME, *avec celle de ses Dogmes.* A Cologne, Chez Pierre Marteau. 1692. in 12. pagg. 174.

I. L'AUTEUR de ce Livre n'exécute point ce que son titre semble nous promêttre. Au lieu de nous donner une Histoire exacte & suivie de la naissance & du progrès du *Kouakerisme*, il s'amuse à refuter les Catholiques Romains, M. *Poiret* & quelques autres Auteurs. Il combat même quel-

quefois ce qu'il a écrit dans d'autres Ouvrages, peut-être pour avoir le plaisir de dire le pour & le contre sur toutes sortes de sujets. On n'oseroit se fier à ce qu'il dit des *Koüakres*; parce qu'il est très-difficile de démêler la verité au milieu de tous les emportemens qu'il fait paroître, & de toutes les injures qu'il vomit contre une secte, qui est plus digne de pitié que de colere; parce que tous ses égaremens semblent plûtôt être l'effet d'une imagination blessée, que d'aucune erreur volontaire, ou d'une opiniâtreté condamnable.

I. ON nous aprend, que *George Fox* qui vit encore, & qui est l'Auteur de la Réligion des Koüakres, est né en Angleterre de la lie du Peuple. Il n'a ni étude, ni connoissances, & a été porcher dans sa jeunesse. Du tems de Cromwel, il s'avisa de quitter ce vil emploi, pour prendre celui de prédicateur. Il parcourut l'Angleterre, exhortant les hommes à la pénitence, au recueillement, & au renoncement à soi-même, pour écouter la voix & la lumiere interieure de Dieu. La Veuve d'un Juge de paix persuadée de sa pieté, & ne doutant point qu'il ne fut inspiré, se maria avec lui, & le rendit maitre de tous ses biens, dont il se servit pour faire des Disciples.

Les

Les principales de leurs erreurs sont, 1. De croire qu'ils sont illuminez & inspirez immediatement de Dieu. 2. De reduire tout ce qui est dit dans l'Ecriture, à un certain sens spirituel & mystique, qui semble détruire entierement la verité de l'Histoire. 3. C'est pour cette raison qu'ils condamnent toutes sortes de cérémonies dans la Religion, & qu'ils n'administrent ni le Batême, ni l'Eucharistie. 4. Ils soûtiennent, qu'il ne faut rien faire en matiere de Religion, non pas même prier Dieu ou exhorter son Prochain, sans sentir que Dieu vous y pousse par une inspiration particuliere & déterminée. 5. C'est pour cela, qu'au commencement ils affectoient de trembler de tout leur corps, de ne parler que d'une voix tremblante, de soûpirer à tout moment, de pleurer, de pousser des cris & des Helas! & c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Koüakres*, ou de *Trembleurs*. On dit qu'ils ne tremblent plus tant à présent, qu'ils faisoient au commencement. 6. Enfin, ils ne saluent personne, & tutoyent tout le monde. Cette secte s'est beaucoup accruë en Angleterre. Il est vrai, que comme les Trembleurs ne font faire abjuration à personne, il s'est fourré au milieu d'eux bien des sortes de gens; on croit

même qu'il y a beaucoup de Catholiques Romains. On peut voir leur sentiment fort au long dans ce qu'en a écrit *Robert Barclay*, & qui a été imprimé en Anglois, en Latin & en Flamand.

3. *Abregé de l'Histoire des* VAUDOIS, *où l'on voit leur origine, comme Dieu a conservé la Religion Chrêtienne en sa pureté parmi eux, depuis le tems des Apôtres jusques à nos jours, & les merveilles qu'il a faites pour leur conservation; avec les signalées & miraculeuses victoires, qu'ils ont remportées sur leurs Ennemis. Comment ils ont été dispersez & leurs Eglises dissipées & enfin comment ils ont été rétablis contre l'esperance de tout le monde.* Par P. BOYER, *Ministre.* A la Haye chez Meindert Uytwert. 1691. in 12. pagg. 336.

C'EST un Abregé de l'Histoire de M. *Leger*, fait en faveur de ceux qui sont épouvantez à la vuë d'un Livre *in folio*, & qui s'imaginent facilement que,

Un grand volume est souvent un grand mal.

M. Boyer a ajoûté à la fin, ce qui est arrivé aux Vaudois depuis que M. Leger

Leger a écrit, & surtout depuis l'année 1686, jusques à présent. Le même Auteur vient de répondre au Livre de M. *de Meaux* sur l'Apocalypse. Voici le titre de son Livre. *La Condamnation de Babilone, ou Réponse au Livre de Mr. l'Evêque de Meaux sur l'Apocalypse. Divisée en diverses Létres. A la Haye, Chez Meindert Uytwert.* 1691. *in* 12. *pagg.* 560.

V.

V. CL. Gulielmi CAMDENI & *Illustrium Virorum ad G. Camdenum* EPISTOLÆ. *Cum Appendice varii Argumenti. Accesserunt Annalium Regis Jacobi I. Apparatus, & Commentarius de Antiquitate, Dignitate & Officio Comitis Marescalli Angliæ. Præmittitur G. Camdeni Vita; Scriptore Thoma* SMITHO *S. T. D. Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero.* C'est-à-dire, *Lettres écrites à Camden ou par Camden.* A Londres 1691. in 4. pagg. 517.

I. C'EST ici une espece de Monument, que M. *Smith* dresse à l'honneur de *Camden*, & où il a ramassé tout ce qui peut servir à relever la gloi-

re de ce savant Homme. Il commence par nous donner l'Histoire de sa vie, & c'est aussi par là que nous commencerons cét Extrait.

Guillaume Camden nâquit à Londres le 2. de Mai de l'année 1551. Son Pere étoit peintre; mais sa Mere étoit sortie d'une très-ancienne famille. Il y a apparence qu'ils le laisserent fort jeune, & peu accommodé des biens de la fortune; puis qu'il y en a qui soûtiennent, qu'il fut élevé dans la maison des Orphelins. Aussi éprouva-t-il combien il est difficile de s'établir dans le monde, quand on n'y est pas déja en quelque sorte établi: Tous ses parens & amis n'eurent pas assez de credit, pour le faire recevoir dans le Colége de la Madelaine d'Oxfort, au nombre des Ecoliers qu'on y entretient gratuitement; & il auroit été obligé de quitter ses études, dans lesquelles il avoit déja fait des progrès considerables, si la providence ne lui eût suscité un protecteur, qui lui fournit les moyens de les continuer. Il étudia quelque tems à Oxfort; & ayant éprouvé dans quelques occasions, que l'amour qu'il avoit pour la Religion Protestante, étoit un obstacle à son avancement, parce que plusieurs Membres de l'Université étoient encore fort attachez à la Religion

gion Romaine, bien qu'ils fissent profession de la Protestante, il se retira à Londres en 1571. Il employa encore quatre ans à l'étude, sans obtenir aucun emploi : mais enfin, en 1575. il fut fait Soûmaître dans l'Ecole Royale de Westmunster fondée par la Reine *Elizabeth*.

Les occupations de ce penible emploi, ne l'empêcherent pas de s'attacher à l'étude. Mais comme il est difficile de faire de grands progrès, lors qu'on étudie plusieurs choses à la fois; il abandonna toutes autres occupations, pour s'attacher uniquement à l'étude de l'Histoire & des Antiquitez d'Angleterre. Pour cèt effet, il aprit parfaitement l'ancien Saxon, il lût tous les Auteurs grecs & latins, qui pouvoient lui fournir quelques lumieres; il consulta tous les Savans avec qui il avoit quelque commerce, & parcourut toute l'Angleterre, pour visiter les monumens d'antiquité, qui pouvoient encore s'y trouver. Aprés dix ans entiers de travail, on vit paroître en 1586. sa *Description de la Grand'Bretagne*, qui fut reçuë avec tant d'aplaudissement, qu'il s'en fit une nouvelle édition l'année suivante & plusieurs autres depuis. Cét Ouvrage ayant rendu Camden fort célebre, l'Evêque de Salisburi lui don-

na une prebende en 1588, qu'il conserva jusques à la mort, bien qu'il n'eût point reçu les Ordres. Le Recteur de l'Ecole Royale de Westmunster étant mort en 1593, Camden fut mis à sa place. Quelque * tems après il donna au Public sa grammaire greque, dont toutes les Ecoles d'Angleterre se sont servies dans la suite.

Enfin, un si habile homme n'étoit pas né, pour croupir toute sa vie dans la poussiere de l'Ecole. La Reine *Elizabeth*, reconnoissant son mérite l'en tira, pour l'honorer de la Charge de *Roi d'Armes du tître de Clarence.* Cèt emploi, qu'il n'avoit point brigué, lui suscita des envieux. *Radulphe Brook*, *Herault d'Armes du tître d'York*, qui s'en croyoit plus digne que Camden, s'avisa * d'écrire contre sa *Description de la Grand'Bretagne.* Camden lui répondit sur la fin de la cinquième édition de son Livre, qui parut en 1600.

Il employa le loisir que lui donnoit sa nouvelle Charge, à rechercher tous les Auteurs, qui avoient écrit des affaires d'Angleterre, & ce fût par ses soins qu'on en imprima un assez ample recueil à Francfort en 1603. L'année suivante il donna au public un suplement à son

* en 1597. * en 1599.

à son grand Ouvrage, sous ce Titre, *Reliquiæ Britannicæ*.

La Reine Elizabeth étant morte, & *Jaques I.* lui ayant succedé, la fameuse Conspiration des poudres fut découverte, & Camden eut charge d'en écrire l'Histoire en Latin, qu'il nomma *Actio in Henricum Garnetum Societatis Jesuiticæ in Anglia Superiorem & Cæteros &c.* La Cour de Rome en fut si choquée, qu'elle le fit métre dans l'Indice Expurgatoire.

En 1607. il parut une nouvelle édition de sa Grand' Bretagne enrichie des Cartes des lieux, & d'un très-grand nombre de figures. M. Smith nous dit que Camden se surpassa lui-même dans cette édition, & que ce fut alors qu'il mérita très-justement les noms de *Varron*, de *Strabon*, & de *Pausanias* d'Angleterre. Il se retira peu de tems après dans une Maison de campagne, à dix milles de Londres. Il y passa le reste de ses jours, y étant visité de toutes les personnes curieuses qui alloient en Angleterre, & n'allant à Londres, que lors que les devoirs de son emploi l'y appelloient. Ce fut dans cette retraite, qu'il composa ses *Annales d'Angleterre, sous le Régne d'Elizabeth*. M. Smith nous en promet une édition beaucoup plus parfaite, sur un Exemplaire où il

y a plusieurs additions de la propre main de Camden. Il fonda avant sa mort une Chaire de Professeur en Histoire dans l'Université d'Oxfort, avec une pension de 140 livres Sterling.

Il mourut enfin dans sa retraite le 9. de Novembre de l'année 1621. âgé d'un peu moins de 73 ans. Les Exécuteurs de son Testament le firent inhumer à Westmunster près du Tombeau *d'Isaac Casaubon*, & lui ordonnerent des funerailles magnifiques. L'Université d'Oxfort fit faire son Oraison funébre, qu'on a imprimée dans ce recueil, & ordonna qu'il seroit mis au rang de ses Bienfaiteurs, & qu'on en feroit mention de même que des autres, dans toutes les solemnitez. On donna au Public en 1624, tous les vers qui avoient été faits en son honneur, sous le nom *d'Insignia Camdeni*. M. Smith en a inseré une partie dans ce volume avec plusieurs éloges que des Savans en ont faits.

II. APRES tout cela on trouve un recueil de Létres que Camden a écrites, ou qui lui ont été écrites par plusieurs Savans, Ces derniéres sont en beaucoup plus grand nombre que les autres. Il y en a de latines, de françoises, & d'angloises, Ce sont pour la plûpart des complimens qu'on fait à Camden, ou sur les Ouvrages, qu'il avoit don-

nez

nez au Public, ou sur ceux qu'il méditoit encore. Il y en a quelques unes qui contiennent les nouvelles de ce tems-là, mais où l'on n'a rien trouvé que de fort commun. Il y en a très-peu qui renferment quelque point de literature considerable. En voici quelques uns des plus importants.

1. Dans la Letre XLII, Camden parle d'une medaille de *Marius*, qui de forgeron ayant été fait Empereur *, fut tué trois jours après par un Soldat qui avoit travaillé dans sa forge. Il est incroyable que dans un Régne si court, Marius ait pû penser à faire fraper de la monnoye en son nom. On soupçonne qu'étant en Angleterre il avoit usurpé l'Empire, & que ce fut dans ce tems-là, qu'il fit fraper cette monnoye. C'est pour cette raison qu'on ne trouve point de ses médailles ni en France, ni en Italie. On croit que c'est de lui qu'il faut entendre cette inscription d'un ancien marbre qu'on voyoit autrefois dans la Province de Cumberland. *Marii Victoriæ.* Camden en a parlé dans son grand Ouvrage.

2. Casaubon réfute dans la Létre XLIX la conjecture de Camden sur le mot de *Britannia*, qu'il fait venir du mot *Brith*, & du grec Ταvία, qui signifie

* *Vid. Trebellium* Pollion. *de* 30. *Tyrann.*

fie *terre* ou *pays*. On soûtient que Tavia n'est point un mot grec, & que l'autorité des Glossaires n'est d'aucun poids, s'ils ne citent quelques Auteurs Grecs. On fait voir que Camden s'est trompé, quand il a crû qu'il n'y avoit que quatre pays dans le Monde, dont le nom se termine en *tania* (*Britannia*, *Mauritania*, *Lusitania*, *Aquitania*) puis qu'il y a encore, *Carpetania*, & *Occitania*. Les Létres LI & LII. contiennent une dispute, entre Camden & Lipse, sur la Patrie de Constantin le Grand. * Le premier soûtient qu'il étoit né en Angleterre; mais le second n'en paroit point persuadé.

3. Dans la Létre LXXX, *George Carleton*, qui en est l'Auteur, entreprend de prouver, que par le Pays des *Cimmeriens*, où *Homere* dit qu'Ulysse a été, il faut entendre l'Angleterre. Pour cét effet, on établit ces trois Principes. 1. Que les Scythes venant d'Asie chasserent les *Cimmeriens* ou *Cimbres* de leur Pays, & qu'il y en eut qui passerent en Angleterre. 2. Que ces Peuples étoient fort adonnez à la Magie. 3. Que *Pline* & *Cesar* ont dit que les Anciens Bretons avoient les mêmes inclinations.

Cela

* *Plusieurs Auteurs Anglois ont soûtenu depuis la même chose. Voyez Usserius Antiq. Britann. c. VIII.*

Cela étant, Homere, qui avoit dessein de conduire son Heros dans les Enfers, ne pouvoit rien inventer de plus à propos, que de le faire aller chez des Peuples, qui par leur art magique pouvoient lui fournir les moyens de faire ce voyage Les avis que *Circé* donne à Ulysse sont très-propres à confirmer cette conjecture. Elle lui dit qu'il faut qu'il voyage sur l'Ocean, & qu'il se serve du vent nommé *Boeias*, c'est-à-dire à peu près de celui que nous nommons *Nord-Est*, & qui est tout propre pour voguer d'*Italie* vers le Détroit de *Gibraltar*. Homere dit ensuite, qu'Ulysse ayant navigué sur l'Ocean Occidental, il arriva à une Ville des Cimbres habitée par des Anciens Peuples, & couverte de perpetuels nuages, sans que les rayons du Soleil y pénétrent jamais. Il s'agit de savoir qui il faut entendre par ces Peuples. Il est vrai que les Cimbres se sont établis en plusieurs endroits de l'Europe: Mais on ne peut entendre ni ceux d'Espagne, ni ceux des Gaules; parce que pour aller d'Italie en Espagne ou dans les Gaules, il n'est pas nécessaire d'entrer dans l'Ocean. On dira, peut-être, qu'on peut entendre par ces Cimbres, ceux qui se sont établis dans quelques endroits d'Allemagne. Mais quelle apparence qu'Ulysse venant d'Ita-

talie ait passé devant les Isles Britanniques ; pour aller en Allemagne, sans s'y arrêter, puis qu'il pouvoit y trouver ce qu'il cherchoit ? D'ailleurs, il y a dans Homere deux circonstances, qui semblent prouver, que par les Cimbres dont il parle, il faut entendre ceux qui s'établirent en Angleterre. 1. Il est dit que ces Peuples habitoient à * l'extrémité de l'Ocean, ce que le Poëte dit par raport au lieu d'où étoit parti Ulysse, & qui convient fort bien à la situation de l'Angleterre. 2 En second lieu Homere dit, que ces Peuples sont couverts de perpetuels nuages ; ce qui convient encore parfaitement à l'Angleterre, qui ne joüit que de très-peu de jours clairs & serains. C'est de là que le Savant dont nous parlons croit qu'est venu le proverbe, *Tenebræ Cimmeriæ*, pour dire des ténebres épaisses. *Eustathe* qui accuse Homere de s'être trompé en plaçant les Cimmeriens à l'Occident, au lieu de les placer vers le Nord, se trompe lui-même, & juge des choses du tems d'Homere, par ce qui étoit de son tems.

Il y a encore une difficulté sur ce sujet dans le même Poëte. Il dit dans le Livre XI de l'Odyssée, qu'Ulysse s'en retourna sur le *Fleuve Ocean*. Herodote n'a

* εἰς πείρατα ὠκεανοῖο.

n'a pû comprendre ce que c'étoit que ce fleuve, & il avoüe qu'il n'en connoit aucun de ce nom.

Voici la conjecture de nôtre Auteur sur ce sujet. Il suppose d'abord, que l'Angleterre & les Pays-Voisins n'étoient connus des Anciens, que par les Rélations des Marchands Grecs, qui pour faire leur négoce, pénétroient dans l'Ocean le plus avant qu'ils pouvoient, & qui ont établi des Colonies en Espagne, & dans les Gaules. C'est de ces Marchands qu'Homere & Herodote ont apris tout ce qu'ils ont écrit de ces Peuples. On sait qu'ils avoient passé les Colomnes d'Hercule, & qu'ils avoient pénétré jusques en Angleterre; mais en côtoyant toûjours le rivage, selon l'ancienne maniere de naviguer. Or ces Marchands pouvoient avoir raporté, qu'entre le Pays des Cimmeriens Anglois & celui des *Celtes*, l'Ocean se rétrecissoit si fort, qu'à peine avoit-il la largeur d'un grand fleuve. Cela étoit vrai sur tout dans ce tems-là, puis qu'on est très-persuadé, que la Mer a depuis beaucoup gagné sur la Terre, & que le Canal d'Angleterre est beaucoup plus large aujourdhui, qu'il ne l'étoit autrefois. C'est ce Canal, à peu près de la largeur d'un fleuve, qu'Homere appelle le *Fleuve Ocean*. Un endroit des

Com-

Commentaires de Cesar * peut appuyer cette conjecture : Après avoir parlé d'Angleterre, il ajoute : † *Neque enim temerè præter Mercatores illò adit quisquam : neque iis ipsis quidquam, præter oram maritimam atque eas regiones, quæ sunt contra Galliam, notum est.* Il n'y va guéres que des Marchands, qui ne connoissent que la Côte, & ces Pays qui sont vis à vis de la Gaule.

On remarque en passant, que les Peuples qu'Herodote nomme Κύνετας, peuvent bien être les mêmes, que ceux de la Province de *Kent*, c'est-à-dire, ceux qui habitent sur la Manche, vis-à-vis des Côtes de France, & que Cesar nomme *Cantios*.

4. La Lettre CCXXV peut servir à prouver un fait dont les Savans ont douté, qui est que la * seconde Partie du *Glossaire de Spelman* soit véritablement de lui. M. *de Peiresc* écrit à Camden, que le Fils de Spelman l'assura à Paris du vivant de son Pere, que l'Ouvrage étoit achevé, mais qu'il ne savoit pas encore s'il devoit le faire imprimer ; parce qu'il n'étoit pas assuré du succès.

5. On

* *De Bello Gallico. Lib. IV.* † *M. d'Ablancourt n'a exprimé que la moitié de ces paroles dans sa Traduction.* * *Voy. Journal des Sçavans de* 1665. I. *Journal. & Bibliot. Univers. Tom. XX. pag.* 172.

5. On a mis plusieurs Additions à la fin de ces Letres. Il y en a une entre autres, dans laquelle on prouve par l'autorité de *S. Isidore*, d'*Hegesippe*, de *Bede*, & de plusieurs autres Auteurs. 1. Que l'Ancienne Ecosse étoit une Isle. 2. Qu'elle étoit séparée de la Grand Bretagne. 3. Qu'elle étoit la même avec l'*Ibernie*, ou Irlande. 4. Que les *Pictes* ont habité la Bretagne avant les *Ecossois*. 5. Que les Pictes n'ont habité aucune partie de la Bretagne, avant l'année 446.

6. M. de Peiresc aprend à Camden dans la XVIII. Létre des Additions, qu'il avoit un ancien Martyrologe fait du vivant du Pape *Liberius* l'année du VII. Consulat de *Constantius*. & III. de *Constantius Gallus* qui met la naissance de Jesus-Christ au 25 de Decembre, ce qui étoit aussi le sentiment de Camden.

7. Ces Additions sont suivies d'une espece de Journal du même Auteur, dans lequel il marquoit chaque jour ce qui arrivoit de considerable ou en Angleterre ou ailleurs. Il commence precisément à la mort de la Reine Elizabeth, arrivée en 1603, & finit en 1623. Il peut servir à ceux qui voudroient écrire l'Histoire d'Angleterre de ce tems-là. On remarque sur l'année 1617, que sur la fin

fin de Janvier de cette année-là, il regna des vents de Midi si violents, & fit une chaleur si extraordinaire, que tous les arbres fleurirent, & les grives commencerent à pondre & à couver.

Au mois de Novembre de la même année le Roi Jaques I. se plaignit à l'Université de Cambridge de ce que les sentimens des Arminiens faisoient de grands progrès parmi les Etudians. Il paroit neanmoins par le même Journal, que ce Prince ne se soucioit guéres de la Religion. Tout ce qu'on pût lui dire ne fut pas capable de le détourner du dessein qu'il forma de marier son Fils avec une Princesse Espagnole. Il censura fortement ceux de la Chambre Basse du Parlement assemblé en 1621, parce qu'ils s'étoient mêlez de cette affaire. Cette Chambre lui en fit de grandes excuses, ce qui n'empêcha pas, que le Parlement ne fut dissous au commenment de Janvier de l'année suivante, comme le Roi l'en avoit menacé.

7. Ce Volume finit par un Traité Anglois de Camden sur l'Etymologie, l'Antiquité, & l'Office de *Comte Maréchal d'Angleterre*, & par quelques vers composez par le même Auteur.

V I.

Traité de la VERITE' *de la* RELIGION CHRETIENNE *par* H. GROTIUS. *Avec les Citations & les Remarques de l'Auteur même. Traduit par* P. L. J. A Utrecht. Chez van de Water. 1692. in 12. pagg. 384.

I. QUAND on ne feroit pas persuadé d'ailleurs de la bonté du *Traité de Grotius de la Religion Chrêtienne*, le grand nombre de Traductions qui en ont été faites nous fourniroit un préjugé assez raisonnable en sa faveur. L'Auteur le composa d'abord en vers Flamands à l'usage des Hollandois, & particulierement de ceux d'entre eux, qui font de longs voyages sur Mer ; & qui ne sauroient mieux employer leur loisir, qu'à l' étude des preuves sur lesquelles leur Réligion est établie. Il le donna ensuite en Latin, & on le vit bientôt traduit en Anglois, en Allemand, en Grec, en Arabe, & en François. M. *le Jeune* n'avoit pas vû cette derniere version, quand il entreprit celle qu'il nous donne présentement. Mais ayant sû qu'il y en avoit un

une, il ne crût point qu'il dût changer de dessein. Il s'imagina que l'Ancien Traducteur pouvoit bien s'être un peu trop asservi à l'Original; que voulant en conserver la force, il pouvoit en avoir gardé la dureté; & que nôtre langue avoit assez changé depuis cette premiere Traduction, pour en faire desirer une seconde.

II. IL a mis au devant de l'Ouvrage un Discours, dans lequel il fait voir 1. combien il est nécessaire d'étudier les fondemens de la Religion Chrêtienne. 2. Il tâche de diminuer le scandale qu'on reçoit, de la voir combatuë par les Libertins. 3. Il rend raison de la conduite qu'il a tenuë dans sa Traduction.

1. Pour ce qui regarde le premier Chef, il remarque d'abord, que le seul principe sur lequel est appuyée la persuasion de bien des gens, c'est que leurs Ancêtres ont été dans leur créance, & qu'ils étoient trop habiles pour se tromper. On avoüe, que ceux qui font profession du Christianisme le plus épuré, sont assez bien instruits de ce qui les distingue des autres Sectes, c'est-à-dire, qu'ils sont assez habiles dans la controverse. Mais quand il faut remonter aux premiers principes de leur foi, & qu'on leur demande, par exemple, sur quoi ils sont persuadez de la Divinité des

Livres

Livres dont ils tirent les preuves de leur Réligion, ils ne savent plus que répondre. On paroît surpris avec raison, *que l'Esprit de l'Homme, toûjours inquiet, jusques dans les moindres choses, toûjours curieux pour les grandes, toûjours en défiance contre les nouveautez, sur tout si elles lui imposent quelque joug, demeure néanmoins dans une si grande indolence à l'egard de la verité de la Réligion.* On montre, que c'est mal répondre aux soins que Dieu a pris d'établir les véritez salutaires sur toutes les preuves qu'on en pouvoit raisonnablement demander, que de ne vouloir y faire aucune attention.

Bien qu'on ne rejette pas ces preuves de la Réligion, qu'on appelle de sentiment, on combat avec beaucoup de force ceux qui ne veulent que celles-là; & on les tourne en ridicule, en introduisant un Chrêtien, qui étant poussé par un Libertin sur les fondemens de sa Réligion, se verroit réduit à dire: *Quoi qu'il en soit, je sens qu'il faut que cela soit ainsi. Je ne puis pas bien vous déveloper pourquoi ma Réligion me semble vraye; mais j'en suis pleinement convaincu.*

Tout cela tend à faire voir l'obligation dans laquelle sont tous les Chrêtions de mediter ces preuves extérieures

de la Réligion qu'on nomme de réflexion & de raisonnement, preuves qui ont autrefois établi la Réligion Judaïque, & fondé depuis le Christianisme dans tout l'Univers.

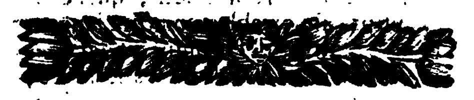
2. Pour diminuer le scandale qu'on peut recevoir, de ce que la Réligion étant établie sur des fondemens si solides, il y a néanmoins tant de gens qui la rejettent ou qui la combatent, on tâche d'en découvrir les raisons. Pour cèt effet on distingue de deux sortes d'Ennemis de la Réligion les Mondains & les Philosophes. Pour les premiers, on trouve dans leur vie dereglée un moyen sûr de lever le scandale, que leur incrédulité peut produire. Plongez dans les voluptez, ils sont incommodez par les veritez qu'enseigne la Réligion Chrêtienne Il est bien plus surprenant de voir des gens, qui conservent quelque amour pour ces veritez, au milieu des plus grands désordres.

3. Il reste la conduite, que M. le Jeune a tenuë dans sa Traduction, Il se justifie d'abord sur les libertez qu'il a prises, & qui sont à la verité assez grandes. Ces libertez sont de deux sortes, les unes concernent les paroles, & les autres les choses mêmes. A l'égard des prémiéres, il s'en excuse sur le stile serré & concis de Grotius, qui le jette sou-

souvent dans des obscuritez, qui ne seroient pas suportables en nôtre langue. Pour les autres, elles consistent dans des additions qu'on a mises dans le texte, & dans quelques notes en petit nombre, qu'on a ajoutées à la marge. On auroit de la peine à pardonner les additions à M. le Jeune, si elles étoient moins solides, & s'il ne les avoit distinguées par des caracteres, qui empêchent qu'on ne puisse prendre ses pensées particulieres pour celles de son Auteur. Il est vrai que, peut-être, auroit-il mieux été de les renvoyer à la marge avec les Notes, puis qu'en quelques endroits elles semblent affoiblir les raisons de Grotius, parce qu'elles * les détachent les unes des autres.

Tout cela n'empêche pas, que le travail de M. le Jeune ne soit très-utile, & que son stile clair & net ne doive exciter ceux qui n'entendent que nôtre langue, à lire avec soin un Ouvrage, qui contient les fondemens les plus solides de la Religion; qui s'éloignant des raisons abstraites de la Metaphysique, que peu de gens sont capables de comprendre, ne propose rien que de clair & d'intelligible; & qui est, sans contredit, le Livre le plus parfait qui ait paru sur cette matiere.

* *On en peut voir des exemples aux pag.* 90. & 92.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1692.

FEVRIER.

VII.

ANGLIA SACRA, *sive Collectio Historiarum, partim antiquitus, partim recenter scriptarum, de* ARCHIEPISCOPIS *&* EPISCOPIS ANGLIÆ, *à prima Fidei Christianæ susceptione ad Annum* MDXL. *Nunc primum in lucem editarum.* Pars Prima. *De Archiepiscopis & Episcopis Ecclesiarum Cathedralium, quas Monachi possederunt.* C'est-à-dire, *Histoire des Archevêques & Evêques d'Angleterre*

A Londres. Chez Richard Chiswel. 1691. in Fol. Pars prima. pagg. 804.

L. M. Warton à qui nous devons ce Recueil, a mis au devant une longue Préface, dans laquelle il nous aprend le dessein qu'il se propose, quels sont les Auteurs dont il nous donne les Ouvrages, les endroits où se trouvent les Manuscripts qu'il fait imprimer pour la premiere fois, les raisons qu'il a eües de les métre au jour, & l'ordre qu'il a suivi.

Tout l'Ouvrage est divisé en trois Parties, dont les deux Premiéres paroissent présentement, & dont la Troisiéme paroîtra, peut-être, dans quelque tems. La Premiere Partie contient l'Histoire des Archevêques & Evêques d'Angleterre dont les Eglises Cathédrales ont été occupées par des Moines. La seconde comprend les Ouvrages des Auteurs qui n'ont pas écrit la succession des Evêques de certains Sieges, mais qui nous ont donné des Histoires détachées de quelques Evêques particuliers. La troisiéme Partie parlera des autres Evêques d'Angleterre. Pour n'être pas trop longs, nous nous conten-

terons de donner présentement l'Extrait de la premiére Partie.

M. Wharton remarque d'abord, qu'il n'est pas si facile aux Anglois d'écrire une Histoire exacte de la Hierarchie Angloise, qu'il l'a été aux François & aux Italiens d'écrire celle de leur Nation. Ce n'est pas que l'Angleterre n'ait été aussi fertile en Historiens, qu'aucun autre Pays de l'Europe : mais c'est que la plûpart de leurs Ecrits ont péri dans le siécle précedent avec les Monasteres, *que l'avarice ou la superstition de ces tems-là ont détruits*. On remarque à ce sujet, qu'il y a cent ans qu'un Evêque Réformé fit brûler tous les Monumens & tous les Régîtres de son Eglise, pour abolir, dioit-il, tous les restes de la superstition. On se plaint fort en cet endroit des Puritains, qui en pillant les Eglises, il y a quarante ans, brûlérent un nombre infini de précieux monumens, de peur qu'on ne leur ôtât dans la suite les biens Ecclésiastiques qu'ils s'étoient appropriez ; s'il restoit quelque monument, qui pût servir à prouver qu'ils avoient appartenu à l'Eglise.

Mais il faut avoüer, que si tous les Livres qui se sont perdus étoient de la nature de ceux que M. Wharton a fait imprimer, on auroit tout lieu de s'en

con-

consoler. Ce sont de pauvres gens que tous ces Moines Historiens. Leur Latin est si barbare, leur style si rampant, & la plûpart des faits qu'ils raportent sont si peu considerables, qu'il faut s'armer d'une grande patience pour pouvoir supporter l'ennui d'une telle lecture. L'Histoire de tous ces Evêques se réduit à nous aprendre les disputes survenuës dans leur élection, les cérémonies observées dans leur sacre, leurs querelles avec leurs Archevêques, avec les autres Evêques, & avec leurs Chapitres, les bâtimens qu'ils ont fait faire, & les ornemens qu'ils ont donnez à leurs Eglises; tout cela relevé d'un très-grand nombre de miracles, dont le ridicule prouve la fausseté.

Nôtre Auteur se renferme dans l'espace de tems, qui s'est écoulé depuis que *S. Augustin* Archevêque de Cantorberi vint en Angleterre, jusques en 1540. lorsque les Eglises Cathedrales, qui avoient été occupées jusques à ce tems-là par les Moines, furent renduës aux Chanoines Séculiers, & que la Discipline fut rétablie; c'est-à-dire, jusques à la Réformation. Il espère qu'il y aura quelcun qui écrira la vie des Evêques Réformez.

Comme les Auteurs dont M. Wharton nous donne les Ouvrages n'ont pas

toûjours conduit l'Histoire jusques au tems de la Réformation, il y supplée lui-même, en citant soigneusement à la marge les sources dans lesquelles il a puisé; & c'est, sans contredit, ce qu'il y a de meilleur: parce qu'il a eu soin d'écarter tout ce qui étoit indigne de paroître au jour, & qu'il s'énonce infiniment mieux, que tous ces Anciens Moines.

Pour ce qui regarde les Auteurs dont il nous donne les Ouvrages, il en a retranché souvent de grandes portions; soit parce qu'elles ne contenoient rien d'important, soit parce que ce n'étoit que des copies de *Bede*, de *Guillaume de Malmesburi*, ou de quelques autres Auteurs dont les Ecrits sont publics. Il y a souvent joint des Notes, pour éclaircir, corriger, confirmer ou amplifier ce que ces Auteurs ont écrit; & il y a même inseré en quelques endroits des Dissertations toutes entieres sur des points difficiles de l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre. Il y en a une, par exemple, où l'on examine si *Elfric* Archevêque de Cantorberi, qui vivoit sur la fin du dixieme siécle, est le même qu'*Elfric* ce savant Grammairien, à qui l'on est redevable de tout ce qui nous reste de literature Saxonne. *Baleus*, *Pitseus*, *Usserius*, *M. Cave*, & presque tous les

les Auteurs Anglois sont pour l'affirmative ; mais nôtre Auteur tient pour la négative, & ses raisons paroissent extrémement fortes.

II. M. Wharton commence par les Auteurs qui ont écrit l'Histoire des Archevêques de Cantorberi. Le premier est *Etienne de Birkington*, Moine de la même Eglise, qui a écrit la vie de ces Prélats depuis le Moine S. Augustin premier Archevêque, envoyé en Angleterre en 597. par le Pape *Gregoire le Grand*, jusques en 1368. Cette Histoire est fort succincte. Le même Auteur en avoit fait une plus ample, qu'il conduisoit jusques en 1382 ; mais M. Wharton n'en a pû trouver aucune copie. Il remarque que Pitseus a fait une lourde faute en attribuant à ce Moine un Catalogue des Evêques d'Eli, qu'il ne fit jamais. Ce qui l'a trompé, c'est qu'il a lû à la marge de *Jocelin*, qu'il copie souvent sans le nommer, cette citation. *Steph. Birch. Catal. Episc. Eli.* Il a pris tout cela pour une seule citation, & c'en est deux differentes. *Vossius* a fait la même faute aprés Pitseus.

On a joint à l'Histoire d'Etienne de Birkington diverses autres pieces, qu'il seroit trop long de raporter. Une des principales est une Histoire des disputes des Archevêques de Cantorberi &

d'Yorck, que l'Auteur a trouvé dans la Bibliothéque de Lambeth, à la fin d'un volume qui contenoit les Histoires du Moine de Birkington. On y voit comment les Papes, au lieu d'appaiser la querelle, favorisoient successivement les deux Partis, selon que cela s'accommodoit à leurs interêts. En 1172 le *Legat du Pape en Angleterre, résolut d'assembler un Concile & convoqua le Clergé pour ce sujet. L'Assemblée étant formée; le Legat prit sa place, & l'Archevêque de Cantorberi se mit à sa droite; laissant la gauche à *Roger* Archevêque d'Yorck. Mais celui-ci, ne voulant point ceder à son Rival, entreprit de se placer entre le Nonce & lui, en sorte que peu s'en falût qu'il ne fut assis sur ses genoux. Les Clercs & les Laïques qui étoient présens irritez de cette conduite, le renverserent de son Siege, le chargerent de coups de bâtons & de coups de poings, déchirerent ses habits sacerdotaux, & l'auroient assommé, si l'Archevêque de Cantorberi, qui eut pitié de lui, ne l'eût arraché de leurs mains. Roger tout déchiré s'alla jetter aux piés du Roi, lui demandant justice, pendant qu'une foule de monde le suivoit, criant après lui; *Va va, Traître de S. Thomas, tes mains sont encore tein-*

tes

* Pag. 72.

tes de son sang. Le Roi ayant apris que l'Archevêque s'étoit attiré ce traitement par sa conduite, le renvoya sans vouloir châtier ceux qui l'avoient mal traité.

On a encore mis dans ce Recueil l'Histoire des Doyens & des Prieurs de l'Eglise de Christ de Cantorberi; qui ne contient presque que des loüanges de ces Ecclesiastiques, à cause des présens qu'ils faisoient à l'Eglise. C'étoit aussi à peu près à quoi se réduisoient toutes leurs bonnes œuvres; car quant au reste, ils étoient si corrompus, sur tout dans l'onziéme & le douziéme Siecles, qu'il se trouva un * Abbé en MCXCI, nommé *Roger de Norreis*, qui avoit dix-huit enfans de plusieurs de ses Concubines.

III. L'AUTEUR a mis en second lieu divers Traitez, concernant l'Eglise de Winchester. Le premier & le principal est la grande Histoire de *Thomas Rudborn* surnommé le Jeune, Moine de la même Eglise, qui traite de la fondation de l'Evêché, & de la succession des Evêques. On n'a pû recouvrer ni le commencement, ni la fin de ce grand Ouvrage: mais on y a suppléé par un Abrégé d'Histoire du même Auteur, ce qui fait une Histoire suivie

* Pag. 139.

depuis 533. jusques à 1277. M. Wharton y a ajouté, comme partout ailleurs, une succession des Evêques de la même Eglise depuis 1277. jusques à la Réformation.

Rudborn est un Auteur fort diffus, qui s'étend beaucoup sur l'Histoire des Rois d'Angleterre. On en a retranché tout ce qu'on trouve facilement ailleurs, se contentant de ce qu'il dit de particulier, ou de ce qu'il raconte autrement que les autres Historiens, & s'attachant particuliérement à ce qui concerne l'Eglise de Winchester.

Je crois que ce qu'il dit du Roi *Edgar* est une de ces particularitez, qu'on ne lit point dans les autres Historiens, mais qui n'est pas plus digne de foi, que tant de miracles fabuleux, que l'on rencontre à chaque page. Il assure, que ce Prince avoit rassemblé trois mille six cents Vaisseaux pour la défense de son Royaume. En voila plus que n'en eut jamais Xerxes, à qui * Herodote n'en donne que trois mille.

Ethelwold, Evêque de Winchester vivoit du tems d'Edgar. † Il chassa les Chanoines séculiers de son Eglise & y établit des Moines à leur place. Les Chanoines s'en plaignirent au Roi; mais dans le tems qu'il étoit prêt à pro-

* *Herodotus in Polymnia.* † *Pag.* 217.

prononcer sur cette affaire, un Crucifix qui étoit près de la muraille s'écria, „ *Absit hoc ut fiat, absit hoc ut fiat; judicastis benè, mutaretis non benè.* Gar- „ dez-vous de faire cela, Gardez-vous „ de faire cela. Vous avez bien jugé, „ & il ne feroit pas bien de changer ce „ que vous avez fait. Le mal est qu'il n'y eut que le Roi, qui pouvoit bien avoir le dessein de favoriser les Moines, & *S. Dustan* Archevêque de Cantorberi qui entendissent cette voix. Les Chanoines, à qui ce miracle auroit été si nécessaire, pour se soûmetre sans se plaindre, n'en ouïrent rien du tout.

* La merveille arrivée en faveur d'*Emme* mere du Roi *Edoüard*, n'est pas moins surprenante. Cette Princesse fut accusée par son Fils de plusieurs crimes, & entre autres d'entretenir un commerce criminel avec *Arwyn* Evêque de Winchester. Il fut ordonné qu'elle s'en purgeroit en marchant sur sept socs de charruë, qu'on auroit fait rougir dans le feu. Cette Princesse aidée par les secours de *S. Swithin* à qui elle avoit adressé ses prieres, & qui lui étoit apparu, résolut de subir cette épreuve. Toutes choses étant prêtes, on lui banda les yeux, sans doute pour n'être pas épouvantée à la vuë de ces fers ardents les

* *Pag.* 234.

les Evêques la prirent sous les bras & elle marcha dessus, sans s'en apercevoir. Mais le Roi, qui y étoit le plus interessé, n'y assista point. Sa Mere fut menée en triomphe près de lui, après ce miracle. Le Roi ayant apris ce qui étoit arrivé se jetta à ses pieds, lui demanda pardon, & permit, pour pénitence, que cette Princesse & les Prélats, qui avoient été présens, lui donnassent le foüet.

On a joint à l'Histoire de Rudborn les Annales de l'Eglise de Winchester composées par un Moine dont on ne sait pas le nom. Ce qu'il raconte d'un Legat du Pape, nommé *Jean de Cremà*, est fort rejouïssant. Dans un Concile tenu à Londres, *Radulphe* Evêque de Durham fut cité pour crime d'incontinence; mais il ne comparut point; & le Legat se vit obligé d'aller à Durham, pour informer de l'affaire. L'Evêque le reçut le mieux du monde. Il le regala magnifiquement, & le fit boire un peu plus qu'il ne faloit. Dans la chaleur de la débauche, la Niéce de l'Evêque qui étoit bienfaite, & a qui on avoit fait la leçon, entra dans la sale du festin. Le Legat la vit, elle lui plût, il lui conta douceur, & ils furent bientôt bons amis. La nuit venuë, les deux Amans se retirerent dans la même chambre,

& coucherent dans le même lit. Peu de temps après, l'Evêque entra dans la chambre avec ses Clercs, les flambeaux & les verres à la main. S'étant aprochez du lit ; ils entonnerent un *benidicite*: Le Legat étonné demanda ce qu'on vouloit. On lui répondit, que c'étoit la mode du Païs de porter la colation aux nouveaux mariez. Qu'il faloit qu'il but à la santé de son Epouse, faute de quoi on l'obligeroit à prendre une autre boisson, aprés laquelle il n'auroit plus soif. Le Legat obeït. Il n'attendit pas à se lever que le jour fut venu ; il emmena avec luy sa prétenduë Epouse, & reprit le chemin de Rome le plus vite qu'il put. L'Evêque aparemment, n'ayant plus de Legat à craindre, ne s'avisa pas de changer de conduite.

IV. LA troisieme Eglise dont on nous donne l'Histoire, est celle de Rochester. On voit d'abord des Collections touchant cette Eglise faites par *Erulphe* l'un de ses Evêques, qui vivoit au commencement du douziéme siecle. Elles contiennent ce qui concerne la fondation de cette Eglise, les Donations qui lui ont été faites, ses Privileges, les Ordonnances de ses Evêques, & plusieurs autres choses de cette nature.

Cette piece est suivie des Annales de

la

la même Eglise tirées de l'Histoire Ecclésiastique d'*Edmond de Hadenham* l'un de ses Moines, conduites depuis 604, jusques en 1307. On y a joint l'Histoire de *Guillaume de Dene* Notaire public, qui va depuis 1314 jusques en 1350. M. Wharton a suppléé le reste.

V. L'EGLISE de Norwich est la quatriéme dont on trouve l'Histoire dans ce Recueil. Elle a été écrite par *Barthelemi de Cotton* qui en étoit Moine, & c'est de cèt Auteur qu'on l'a tirée. Elle commence en 1042 & finit en 1299. Un autre Moine de la même Eglise, dont on ignore le nom, l'a continuée jusques en 1446.

Le premier de ces Moines se sert d'une plaisante excuse, pour défendre un Evêque de Norwich nommé *Herbert*, qu'on accusoit de Simonie, parce qu'il avoit donné de l'argent au Roi d'Angleterre pour obtenir cèt Evêché *. *Il est*, dit-il, *excusé par l'Apôtre, qui nous exhorte à rachetter le tems parce que les jours sont mauvais, & par les Decretales qui permettent à un Clerc d'acheter d'un Laique les droits de son Eglise, s'il ne peut les obtenir autrement.*

VI. L'HISTOIRE des Evêques de Conventry & de Lichfield suit celle de Norwich. Elle a été composée en partie

* Pag. 408.

partie par *Thomas Chesterfield* & en partie par *Guillaume Whitloke* Chanoines de la même Eglise. Ces deux Auteurs sont courts ; mais M. Wharton y supplée par de longues Notes.

VII. ON voit après cela ce qui concerne l'Eglise de Worchester. Un Moine en a fait l'Histoire depuis *Jesus-Christ* jusques en 1308 ; mais on n'en donne pas le commencement ; parce que ce ne sont que des fables inventées à plaisir. Ce qu'on en a de sûr commence en 680. du tems du Roi *Ethelred* & de *Bosel*, premier Evêque de cette Eglise. Le Latin de cèt Auteur est entierement barbare, & ressemble beaucoup à celui des Notaires de ces tems-là.

Il nous aprend sur l'année 1209 : * que les Laïques de ce Siecle étoient extrémement corrompus ; & qu'il y en eut un qui commit un crime si énorme & si inouï, que l'Archevêque de Sens fut obligé de lui imposer pour pénitence, la nécessité de manger de la viande tous les Vendredis, & de s'en abstenir tous les autres jours de la Semaine, pendant le reste de sa vie. Il faloit que le crime fut bien bizarre, pour l'être autant que la pénitence.

En 1292 ; *Jean de Bailleul* qui s'étoit em-

* *Pag.* 480.

emparé du Royaume d'Ecosse en fit hommage à Edoüard I. Roi d'Angleterre. Voici les termes de l'hommage, que nous raportons ici, pour donner un exemple de la langue Françoise de ce tems-là. *Mun Seignur Sire Edward Rey de Engleterre è souvereyn Seignur du Reaume de Escoce, jeo Johan de Baillol Rey de Escoce oue les appartenaunses, è od Kant Ki apent le quel ieo tenk e dey e dreyt e cleym pur moy e pur mes heyrs Reys de Escoce tenyr heritablement de vus e de vos heyrs Reys de Engleterre de vie e de membre e de terrien honur countre totes gens Ki poent vivere ou mourir: e le Reys le receit en la furme sauve son dreyte le dreyt autrii. cest homage fu fet au Neof Chastel sur Tyne en Engleterre le jour seint Estienne, le an de grace* MCC *nonante e deus, & du Regne le Reys Edward* XXI.

Dans le suplément, que M. Wharton a ajouté à l'Histoire de Worchester, il nous aprend, que *Jean Giglis* ou * *des Lis* Italien, qui en fut fait Evêque en 1497 par autorité du Pape, en reçut en même tems le droit de pardonner toutes sortes de crimes, & de permettre de retenir les biens d'autrui, de quelque maniere qu'on les eut aquis, pourvû qu'on en donnât quelque portion aux Commissaires du Pape ou à ses Substituts.

VIII.

* *De Liliis.*

VIII. L'HISTOIRE des Evêques de Bath & Wels suit celle de Worchester. Un Chanoine de cette Eglise en est l'Auteur. Il commence à sa fondation ; & la continuë jusques en 1425. M. Whatton a ajouté le reste.

IX. ON met après cela l'Histoire de l'Evêché d'Eli. Trois ou quatre Moines y ont travaillé, & *Robert Steward* dernier Prieur d'Eli l'a continuée jusques en 1554. Toute cette Histoire est remplie de miracles, qui tendent tous à enrichir les Moines, & à confirmer la superstition. * En voici un seul exemple, par lequel on jugera des autres. † Dans une bataille qui se donna entre *Egfrid* Roi de Northumbrie, & *Ethelred* Roi de Mercie ; un jeune Homme nommé *Imma Ethelred*, * fut laissé pour mort sur le champ de bataille, & y demeura un jour & une nuit. Enfin ayant repris ses esprits, & bandé ses playes comme il pût, il se leva & commença à marcher ; mais il fut pris & conduit à un Comte de la Cour d'Ethelred, qui ordonna d'en avoir soin. Après qu'il fut gueri de ses blessures, on voulut le lier, de peur qu'il ne s'enfuit, mais à peine celui qui l'avoit lié l'eut quitté, que les cordes se détacherent d'elles

* *Pag.* 601. † *Bede en parle, Liv. IV. c.* 22. * *Occisus est.*

d'elles-mêmes, & il se vit en liberté. Le Comte surpris de ce miracle, voulut en savoir la raison. Le prisonnier lui répondit, qu'il avoit un frére Abbé, qui croyant qu'il avoit été tué dans le combat, ne cessoit de dire des Messes pour lui, afin de tirer son Ame du Purgatoire. Que s'il étoit mort, elles serviroient effectivement à l'en tirer; mais que n'étant que Prisonnier, elles empêchoient qu'on ne put le lier. Le Comte craignant de le perdre, le vendit à un Bourgeois de Londres, qui voulant le retenir par le même moyen, fut témoin des mêmes miracles. Il fut obligé de luy donner la liberté, à condition qu'il lui payeroit une certaine rançon dont ils convinrent. Etant de retour chez son frére, il aprit que c'étoit précisement dans le tems qu'il disoit la Messe pour lui, que ses liens se rompoient. Le bruit, ajoute l'Historien, s'en répandit partout, & tous ceux qui furent informez de ces miracles, en devinrent plus devots, & plus promts à offrir des aumones pour les Ames des Défunts. En effet, où est l'incredulité qui pourroit tenir contre un miracle de cette force? On en raporte un milion d'autres, qui ne sont pas moins convaincants. Les Incrédules de nôtre Siecle sont bien malheureux de

n'a-

n'avoir pas vêcu dans des têms si féconds en œuvres miraculeuses.

X. L'EGLISE de Durham est la derniere dont on nous donne l'Histoire, dans cette premiere Partie. M. Wharton l'a composée lui-même jusques en 1097, sur celle de *Turgot* Prieur d'Eli, que *Simeon* Moine de Durham publia sous son nom cinquante ans aprés, sans y avoir fait, que deux ou trois petits changemens, & c'est sous ce nom, qu'elle a été imprimée à Londres en 1652, dans le Recueil des dix Ecrivains de l'Histoire d'Angleterre.

Un Moine de Durham anonyme a continué l'Histoire de cette Eglise jusques en 1144. *Ganfrid* sacristain du Monastere de Coldingham en Ecosse l'a conduite jusques en 1214. *Robert de Graystanes* Evêque de Durham a poursuivi jusques en 1336, & *Guillaume de Chambre* l'a achevée.

Entre les Evêques de Durham, il y en a eu un nommé *Louis* de la race des Rois de France & de Sicile, qui étoit d'une si profonde ignorance, que bien loin d'entendre le Latin, ne savoit ni le prononcer, ni le lire. Lorsqu'il fut consacré, & qu'il falut prononcer le mot *Metropoliticæ*, il ne pût jamais le faire : aprés s'être bien tourmenté, il se tira de ce mauvais pas par ces trois mots

mots François, *Seit pur dite*, c'est-à-dire, *tenez-le pour dit*. Une autrefois en donnant les Ordres, il se trouva dans le même embarras quand il falut prononcer ces deux mots, *in ænigmate*, & n'en pouvant sortir, il s'écria en colere, *Par seynt Lowys il ne fu pas curteis, qui ceste parole ici escrit.*,, Par Saint ,, Louis celui qui écrivit ces paroles n'é- ,,toit point civil.

Voila ce qu'on peut dire sur ce premier Volume ; il est impossible d'entrer dans un plus grand détail ; & cela ne paroit pas nécessaire, parce que les matieres qu'il contient n'interessent guéres le Public. Il suffit d'avoir indiqué les choses, pour ceux qui peuvent en avoir besoin.

VIII.

PENSE'ES INGENIEUSES *des Anciens & des Modernes*. A Paris, chez la Veuve Sebastien Cramoisy, 1689. in 12. pagg. 486. & depuis peu à Amsterdam, chez les Huguetan. in 12. pagg. 357.

1. IL en est des Livres comme des Edifices. Il faut avoir des materiaux tout prêts, avant que de les entrepren-

prendre. Mais comme il arrive souvent, qu'après qu'un bâtiment est fait on a des materiaux de reste, soit parce qu'on en avoit trop amassé, soit parce qu'ils n'ont pas été tout propres à être emploiez, selon le plan que l'on a suivi; il arrive aussi quelquefois, qu'un Auteur ne peut pas faire entrer dans son Ouvrage, tous les materiaux qu'il avoit préparez, à cause de la methode qu'il a suivie, parce qu'il en avoit trop.

C'est ce qui est arrivé au Pere *Bouhours*: il nous aprend lui-même que les *Pensées Ingenieuses*, qu'il nous donne présentement, avoient été recüeillies pour avoir place dans son Livre de * la *Maniere de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit*, & qu'elles n'y ont pû entrer, à cause du tour, que les Dialogues ont pris, & des sujets qu'il y a traitez. Il a crû, que puisque la *dépense en étoit faite, il ne devoit pas les perdre*, & que c'étoit des diamans qui avoient leur prix, bien qu'ils ne fussent pas enchassez.

L'accüeil favorable que fit le Public il y a plus de vint ans aux *Apophtegmes des Anciens* recüeillis par M. *d'Ablancourt*, doit servir de préjugé en faveur de cét Ouvrage, puis que la seule raison, qui pourroit dégouter de cette lecture

* *On a parlé de ce Livre dans le XI. Tome de cette Biblioth. pag.* 511.

lecture, tirée de ce que ce ne sont que des pensées détachées & sans suite, lui est commune avec le Livre des Apophtegmes; & qu'il a même cèt avantage par dessus l'autre, que ces pensées sont ordinairement accompagnées de courtes réflexions, qui en font remarquer la beauté ou le défaut, la force ou la foiblesse, la veritable justesse ou le faux éclat.

II. LE P. Bouhours fait sentir en plusieurs endroits, que les François sont beaucoup plus naturels dans leurs pensées, que les Espagnols ou les Italiens; dont les figures sont souvent outrées, & les imaginations extraordinaires. *Le Tasse* tout judicieux qu'il est, ne pense pas toûjours naturellement, & l'on auroit bien de la peine de pardonner à un Poëte François, ce qu'il dit des épées de deux combattans.

Lampo nel fiammeggiar, nel romor tuono,
Fulmini nel ferir, le Spade sono.

Elles brillent comme l'éclair, elles font du bruit comme le tonnerre, & elles frapent comme la foudre. Nôtre Auteur soutient, que *Virgile* n'auroit jamais eu l'esprit de joindre tout cela ensemble. Ces pensées d'un célébre * Poëte Espagnol ne sont pas plus suportables. Il ima-

* *Gongora.*

imagine qu'un Rossignol, qui varie son chant de tant de manieres, & qui prend des tons si differens, a cent mille autres Rossignols dans son gosier. Il appelle le Gyrasol, qui dure plus long-tems que les autres fleurs, le *Mathusalem des fleurs*, & il donne à la Riviere de Madrid le tître de *Duc des Ruisseaux*, & de *Vicomte des fleuves*. On n'aprouve pas non plus ce que dit *Lope de Vegue* au sujet d'une Bergere affligée, qui pleure au bord de la mer; que *la mer s'avance pour cueillir ses larmes, & que les ayant renfermées dans des coquilles, elle en fait des perles. Les François*, dit le P. Bouhours, *veulent jusques dans les fictions poëtiques quelque chose de plus réel, & de plus plausible.*

* *Ficta voluptatis causâ sint proxima veris.*

Les Auteurs que nôtre Jesuïte aime le plus sont entre les Anciens, *Ovide*, *Tacite*, les deux *Plines*, & *Salluste*; & entre les Modernes, *Voiture*, qu'il préfere par tout à *Balzac*, M. *Despreaux*; mais particulierement le Comte de *Bussy Rabutin*. Ce dernier est le favori de nôtre Auteur, & il en rapoote un beaucoup plus grand nombre de pensées que d'aucun autre. Il y en a même qui sont tirées de certains Ouvrages de ce

* *Horatius de Arte Poëtica.*

ce Comte qui n'ont jamais été imprimez, & qui, par consequent, outre leur beauté naturelle, auront encore la grace de la nouveauté.

Comme le P. Bouhours a le goût fort bon en matiere d'Ouvrages d'esprit, il n'y a rien que de bien choisi dans tout ce Livre, si l'on en excepte les pensées, qu'il ne raporte, que pour en faire voir les défauts. Il faut avoüer neanmoins, que ce qu'il allégue du Comte de Bussy Rabutin est ce qu'il y a de meilleur. Ceux qui aiment les jolies choses ne s'ennuyeront pas dans cette lecture. On y trouvera même en quelques endroits des pensées de morale très-solides. En voici deux du Comte de Bussy Rabutin. *Il n'y a rien qui s'use tant que les consolations dans l'adversité. Ce n'est pas que je ne m'aide fort contre le chagrin; mais ce même esprit qui donne des moyens d'y résister, invente à toute heure de nouveaux sujets d'être triste; de sorte que c'est toûjours à recommencer. On se fait sans cesse des monstres pour les combattre, & bien souvent le monstre est le plus fort.* L'autre pensée est au sujet de sa prison. *En verité*, dit il, *les haut & bas des Prisonniers sont incomprehensibles; quand ils esperent, ils ne comprennent plus comment ils avoient pû craindre; & quand ils craignent ils ne conçoivent pas comment ils avoient pû espe-*

peret. Les mêmes choses qui en de certai tems servent à les consoler, les desespe rent en d'autres.

On cite *Costar* en plusieurs endroi à cause de la justesse & de la beauté de ses comparaisons. En voici une qui a l deux caracteres. *Il est des productio de l'esprit comme de ces fruits délicats q sont presque toûjours trop verds ou tr meûrs, & qu'il est malaisé de cueillir & servir bien à propos. Quand l'imaginati est en sa force, le jugement n'est encore q demi formé; & il n'arrive gueres à sa de niere perfection, que les autres puissan de l'ame ne soient sur leur declin & sur le retour. A mesure que nous aquerons l' vantage de bien juger, nous perdons ce de bien inventer.*

IX.

ORDONNANCES SYNODALI *du Diocése de Grenoble. Par Monse gneur l'Eminentissime & Reverend me Cardinal* LE CAMUS *Evesq & Prince de Grenoble.* A Bruxelle chez Fricx. 1691. in 12. pagg. 34

I. BIEN que ces Ordonnances n'ayent été faites que pour le Dio se de Grenoble, elles ne laissent pas

contenir un très-grand nombre de Régles générales, qui peuvent également servir à toutes les Eglises, & c'est, sans doute, ce qui a obligé les Libraires de Bruxelles à les imprimer.

C'est un recueil de tous les Statuts Synodaux, qui ont été faits par les Evêques de Grenoble, M. le Cardinal *le Camus* en a retranché les Ordonnances qui étoient devenuës inutiles, changé celles qui pourroient paroître trop severes, à cause des *relâchemens de ces derniers Siecles*, & éclairci celles qui avoient besoin d'explication. On y en a aussi ajouté quelques nouvelles, & on les a mises dans un meilleur ordre, que celui où elles étoient auparavant.

II. TOUTES ces Ordonnances sont divisées en six *Titres* ou Parties. 1. Le premier regarde la Foi Catholique. Ce qu'il y a de plus remarquable, est ce qu'on ordonne à l'égard de ceux qu'on appelle *Nouveaux Convertis*. On exhorte les Curez à les affermir dans la foy, par la douceur, par des marques d'affection, par la charité, par la patience, & le bon exemple, & par des instructions très-fréquentes. Pour les porter à ces devoirs, on leur fait considerer, que toutes ces jeunes *Plantes* sont entrées en foule dans le sein de l'Eglise, & la plûpart sans beaucoup d'instruction;

ction ; c'est-à-dire, qu'on les a fait commencer par où elles devoient finir.

On ne veut point qu'on use de paroles rudes ou de menaces, pour les porter à recevoir les sacremens, ni qu'on les leur administre, avant que de leur avoir fait faire une nouvelle profession de foi. Comme on ne doute point, qu'il n'y en ait qui sont entrez dans l'Eglise, *par crainte*, *par déguisement*, & *par des vuës humaines*, on enjoint très-expressément aux Curez de veiller à ce que ces Nouveaux Convertis ne fassent jamais aucunes railleries, & ne parlent point avec mépris des Sacremens, des cérémonies, & des pratiques de l'Eglise, & n'affoiblissent point les anciens Catholiques par leurs discours ou par leur conduite. On veut qu'ils les obligent à rendre incessamment tous les Livres des Sectaires, qu'ils pourroient avoir, soit de dévotion ou de doctrine ; & qu'on les brûle d'abord secrétement, & sans les insulter.

On défend aux Prédicateurs de faire dans leurs sermons des recits fabuleux & incertains de révélations ; de debiter des miracles supposez ; & d'introduire de nouveautez dans les pratiques, & dans les cérémonies, par esprit de lucre & de gain sordide ; ou d'exposer de nouvelles reliques à la

vénération des Fidéles, sans permission. Comme M. le Cardinal le Camus est fort éclairé, il reconnoit une partie des superstitions de son Eglise; il ne tient pas à lui qu'elles ne soient abolies; & dans la situation où il se trouve, on doit plus lui savoir de gré de ce qu'il en condamne quelques unes, qu'on ne doit le blâmer de ce qu'il en tolere encore plusieurs autres.

2. Le second Titre est des Ecclesiastiques & Bénéficiers. On les exhorte fortement, à ne point entretenir dans leurs maisons de filles ou de femmes pour servantes, de quelque âge ou condition qu'elles soient: que s'ils ne peuvent faire autrement, on veut qu'elles ayent du moins cinquante-cinq ans, pour ôter tout lieu à la tentation & au scandale. On leur défend de s'adonner à la chasse; de porter des armes à feu; & de prêter à usure, de quelque maniere qu'elle soit palliée. On les exhorte de s'attacher à la lecture, & on leur donne un Catalogue des principaux Livres qu'ils doivent lire.

3. Les Curés & leurs Offices font le sujet du troisiéme Titre. On veut qu'ils exhortent les Peuples à lire le soir dans leurs familles des Livres de pieté, comme *l'Imitation de Jesus Christ*, ou *la Vie des Saints*; mais on ne parle

point

point de l'Ecriture. On seroit surpris, que M. le Camus préferât un Livre qu'il sait être plein de fables, aux Histoires veritables & sanctifiantes de la Bible, si l'on ne savoit qu'il est obligé de se ménager, & qu'il n'ose pas dire tout ce qu'il pense.

4. Le quatriéme Titre est des Lieux Saints & des choses Sacrées. 5. Le cinquieme est du service & du Culte Divin. On veut que les Curés enseignent souvent aux Peuples l'esprit & la maniere dont on doit honorer les Saints; & les Reliques, afin qu'ils ne commettent point d'Idolatrie sans y penser; tant il est vray, que le pas est glissant, & que le plus sûr seroit, de s'abstenir de toutes ces pratiques, qui n'ont point été commandées. On réduit les fêtes à un très-petit nombre, & on n'en trouve que vint deux dans l'année, outre les Dimanches; où il ne soit point permis de travailler.

6. Le dernier Titre est sur la matiere des Sacremens. On y deffend une pratique assez ordinaire dans le Diocése de Grenoble, qui est de porter les Enfans morts sans Bâtême à la chapelle d'une *N. Dame du Laur* ou ailleurs, & de les déterrer même quelquefois à cet effet, sous un prétexte *ridicule & superstitieux*, qu'il s'y fait des miracles continu-

tinuels, & que ces Enfans ressuscitent pour un instant, afin de recevoir le Bâtême. Il semble, que M. le Cardinal le Camus n'approuve pas trop les pénitences Ordinaires que les Confesseurs imposent à leurs Penitens. Il veut qu'elles ayent quelque raport aux péchés qu'ils ont commis ; & qu'on leur ordonne surtout des lectures Spirituelles, des Oraisons mentales, la retraite, l'éloignement du jeu, du luxe, & des Compagnies. Il veut qu'on porte les malades à recevoir l'Extreme-Onction, pendant qu'ils ont encore l'esprit libre & le jugement sain ; *afin que ce Sacrement puisse être utile pour la Santé de l'ame & du corps, suivant son institution.* Il ne veut point qu'on marie les Nouveaux Convertis, avant que de leur avoir fait faire une nouvelle abjuration, & les avoir portez à se confesser & à communier ; parce *qu'il n'y en a que trop qui sont entrez dans l'Eglise par hypocrisie & frauduleusement.*

X.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE *Par Mr.* FLEURY *Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, Sous-precepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Mon-*

Monseigneur le Duc d'Anjou. Tom Premier, contenant les deux premie Siecles. A Paris. in 4. & à la Haye, chez Moetjens, in 12. 169 pagg. 518.

I. COMME M. *Fleury* n'a point mi de Préface au devant de ce Livre, pour nous avertir de son dessein on n'en peut juger, que par le Livi même. Il paroit, qu'il n'a pas en vu de répandre de nouvelles lumieres, su les faits de l'Histoire Ecclésiastique qui sont contestez par les Savans; les raporte tout simplement, en citant la marge les Auteurs d'où il les a tirez ne manquant pas de faire remarque ceux qui semblent être favorables à so Eglise, & répondant en deux mots ceux qui paroissent lui être contraires. n'a pas jugé à propos d'ómettre les fai les plus douteux; & il se contente de le accompagner quelquefois d'un *On di* ou de quelque autre expression sembla ble. On y trouve, par exemple, * prétendu combat de *S. Pierre* cont *Simon le Magicien.* † On n'oublie pa l'histo re de S. Jaques, qui se mettu si souvent à genoux dans le Temp de Jerusalem, pour demander pardo

E 5 pou

* *Liv. I. pag.* 51. & *Liv. II. pag.* 9

† *Liv. I. pag.* 18.

pour le Peuple, que ses genoux s'étoient durcis comme ceux d'un chameau. On raconte * comment l'Empereur *Tibere* proposa au Senat de recevoir Jesus-Christ au nombre des Dieux, ce que le Senat lui refusa. On nous assure, † que les Apôtres composerent le Symbole qui porte leur nom, avant que de se separer, pour prêcher l'Evangile par tout le monde; mais qu'ils ne l'enseignerent que de vive voix, & que pendant plusieurs Siecles on ne permit point de l'écrire, ce qui fit que les formules en furent differentes, selon les differentes Eglises. On trouve un grand nombre de semblables faits répandus dans plusieurs endroits de cèt Ouvrage, & qui ne sont appuyez, que sur une Tradition fort incertaine, ou sur le témoignage de certains Ecrivains, qui ayant vêcu longtems aprés, n'en étoient pas mieux informez que nous.

Il semble que le principal but de M. Fleuri soit de nous donner des extraits des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques qui ont écrit dans les tems dont il nous parle, & à mesure qu'il les rencontre dans la suite de son Histoire, sans en excepter les Ecrits des Apôtres. Il n'insere que très-peu de chose dans

* *Liv.* I. *pag.* 27. † *Liv. I. pag.* 51.

dans ce premier Tome de l'Histoire des Empereurs & de l'Empire; mais il s'étend assez sur celle des Juifs, parce qu'elle a eu beaucoup plus de raport avec celle des Chrêtiens, dans les deux premiers Siecles du Christianisme. Comme c'est ici un sujet assez connu, & que M. Fleuri ne dit rien de nouveau, nous le parcourrons fort vîte.

II. CETTE Histoire commence à l'élection de *S. Matthias* à l'Apostolat, après l'ascension de Jesus-Christ.

1. Le premier Livre la conduit aussi loin que *S. Luc* dans les Actes des Apôtres, & le second finit l'Histoire du premier Siecle de l'Eglise. M. Fleuri ne transcrit pas tout le Livre des Actes. Il n'en prend que la substance, pour avoir occasion d'y joindre les faits dont S. Luc n'a rien dit, & qu'on prétend avoir sû d'ailleurs. Par exemple, * en parlant de *S. Jaques* † qu'Herode fit décapiter, on raporte sur la foi de *Clement* d'*Alexandrie* & d'*Eusebe*, que celui qui l'avoit accusé ayant vû, comme il avoit rendu témoignage à Jesus-Christ, en fût touché, confessa qu'il étoit aussi Chrêtien, & eut la tête tranchée avec lui. Il est étonnant que S. Luc n'ait rien dit d'une circonstance si remarquable.

* *Liv. I. pag.* 49. † *Actes des Ap. Ch. XII.*

2. En parlant d'*Appion*, on remarque, (*a*) que c'eſt lui le premier qui a accuſé les Juifs d'avoir dans leur Sanctuaire, une tête d'Ane. Il dit que comme elle étoit d'or & de grand prix, *Antiochus Epiphane* l'emporta, lors qu'il pilla le Temple. C'eſt ce même Appion, que Tibere appelloit le *Tambour du Monde*, parce que c'étoit un homme vain, grand parleur, & plein d'oſtentation.

3. (*b*) On nous aſſure après *S. Athanaſe*, que *S. Matthieu*, qui prêcha en Ethiopie, obſervoit une rigoureuſe abſtinence, ne mangeant point de chair, & ne ſe nourriſſant que d'herbes, de graines & de bourgeons. (*c*) *S. Matthias* alla auſſi en Ethiopie. Il n'a rien laiſſé par écrit ; mais on raporte de lui deux paroles remarquables : l'une ; *eſtimez les choſes préſentes*, c'eſt-à-dire, *Soyez en content* : l'autre ; *Si le voiſin du Fidele peche, le Fidéle peche*; pour dire, qu'il devoit le convertir par ſon exemple ſeul.

4. Le canon du premier Concile de Jeruſalem, qui commande aux Chrêtiens de s'abſtenir des viandes immolées aux Idoles, du Sang, des Bêtes ſuffoquées & de la Fornication, a beau-

(*a*) *Liv. I. pag.* 40. (*b*) *Liv. I. pag.* 52.
(*c*) *Liv. I. pag.* 53.

beaucoup exercé les Savans ; & (*a*) il y en a eu dans ce siecle qui ont crû qu'il obligeoit encore aujourd'hui les Chrêtiens dans toutes ses parties. Il paroit par la réponse d'une femme nommée *Biblis*, qu'ils ne mangeoient point de sang sur la fin du second siecle ; car ayant été mise à la torture, pour avoüer les impietez dont on accusoit les Chrêtiens, elle répondit ; comment mangerions-nous des enfans, nous à qui il n'est pas même permis de manger le sang des Bêtes ? Sur quoi M. Fleury (*b*) remarque, que les Chrêtiens observerent encore cette même défense long-temps depuis. Il paroit par une Létre attribuée à *Evantius* Evêque de Vienne, qu'il y avoit encore des Chrêtiens sur la fin du sixiéme siécle, qui faisoient scrupule de manger du sang. Ce Prélat écrivit contre eux, & soutint que c'étoit une superstition Judaïque, que de s'en abstenir. (*c*) *M. du Pin* remarque, en parlant de cét Auteur, que l'Eglise Greque observoit encore alors le Canon du Concile de Jerusalem.

M. Fleury, qui croit avec tous les

(a) *Voyez le Traité d'Etienne de Courcelles de esu sanguinis.* (b) *Liv. IV. pag.* 440. (c) *Voyez Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiast. Tom. V. pag.* 91.

Chrêtiens d'à present, que les Fidéles ne sont plus obligez de s'abstenir du sang & des choses étouffées, explique en peu de mots les raisons de cette Ordonnance Apostolique. (*a*) Il remarque qu'il étoit nécessaire d'avertir les Gentils, que la fornication étoit défenduë, parce que la plûpart d'entr'eux la comptoient pour rien. La Réligion des Payens ne les éloignoit d'aucune espéce de débauche; & les loix civiles, qui défendoient l'adultere, permetroient d'entretenir des concubines, & toleroient les femmes abandonnées au Public. De plus, chacun pouvoit user de ses esclaves, comme il lui plaisoit. Quant à la défense de manger du sang & des choses étouffées, qui venoit de plus haut que de la Loi de Moyse, puis qu'elle avoit été donnée à Noë au sortir de l'Arche; on croit que les Apôtres voulurent laisser d'abord cette seule observance légale assez facile, pour reünir les Gentils avec les Israëlites, & les faire souvenir de l'Arche de Noë, figure de l'Eglise qui rassemble toutes les Nations. On peut encore croire, que les Apôtres firent cette défense, parce que (*b*) les Payens s'imaginoient que leurs faux Dieux se repaissoient du sang des victimes.

5. Nô-

(a) *Liv. I. pag.* 67. (b) *Origenes contra Celsum. Lib. VIII.*

5. Nôtre Auteur a ramassé avec soin tout ce que *Philostrate*, *Pausanias*, & plusieurs autres ont écrit d'*Apollonius de Thyane*; à qui ils ont attribué beaucoup de miracles. On a dit entr'autres, qu'il entendoit le langage des oiseaux. Voici sur quoi cette fable est appuyée. (*a*) Appollonius étant à Ephese, & exhortant un jour les Habitans de cette Ville à se communiquer leurs biens & à se nourrir les uns les autres; il y avoit de petits oiseaux perchez dans un bois qui étoit proche. Il en vint un autre qui vola vers eux, en criant, comme s'il leur eut apporté une nouvelle. Tous les autres commencerent aussi à crier, & s'envolerent avec lui. Apollonius, qui s'en aperçut, s'arrêta, & dit au Peuple. *Un garçon qui portoit du blé a fait un faux pas, & en a répandu une grande partie dans une telle ruë. Cét oiseau s'y est trouvé, & est venu avertir les autres de cette bonne fortune.* Plusieurs Auditeurs coururent à l'endroit qu'il avoit marqué, & trouvant que la chose étoit, comme il l'avoit dite; ils revinrent au lieu où le Peuple étoit assemblé, remplis d'étonnement & d'admiration. Apollonius continuoit cependant d'exhorter le Peuple à se communiquer leurs biens

pas

(a) *Liv. I. pag.* 106.

par cét exemple des oyseaux. Cela suffit pour faire croire qu'il entendoit leur langage. *Mais*, ajoute M. Fleury, *il est aisé de juger, quil avoit remarqué en passant ce blé répandu, & avoit inventé le reste.*

6. On nous donne dans le second Livre de longs extraits du Livre du *Pasteur* attribué à un certain *Hermas*. Si cét Ouvrage est aussi ancien qu'on le croit, comme il y a de l'apparence, il est étonnant, que dans un tems si prés de Jesus-Christ & des Apôtres, il y ait eu des Docteurs Chrêtiens aussi entêtez de chiméres, que le paroit être l'Auteur du *livre du Pasteur*; ce n'est que visions, depuis le commencement jusques à la fin. Ce qu'il dit des Apôtres, qu'aprés leur mort ils ont prêché aux Saints qui étoient morts auparavant, & leur ont donné le bâteme, sans quoi leurs bonnes œuvres auroient été inutiles, est la moindre de ses réveries. Cependant, quelque peu judicieux que soit cét Auteur il n'a pas laissé d'en imposer à plusieurs Peres, & à l'égard de cette prétenduë predication des Apôtres, & sur divers autres sujets.

III. LES deux derniers Livres de M. Fleury contiennent l'Histoire du second siecle.

1. Si l'on en croit (a) *Athenagore* dans son Apologie ; les Chrêtiens de son tems ne se proposoient en se mariant, que d'avoir des enfans, & *imitoient le laboureur, qui ayant une fois confié son grain à la terre, attend la moisson en patience.* Ce que dit ce même Auteur des Chrêtiens de son siecle est remarquable. *Chez nous vous trouverez des ignorans, des ouvriers, de vieilles femmes, qui ne pourroient peut-être pas montrer par des raisonnemens la verité de nôtre doctrine ; mais qui montrent par les effets l'utilité de leurs sentimens. Ils ne savent pas des discours par cœur ; mais ils font de bonnes œuvres.*

2. En parlant de *Meliton* Evêque de Sardis, (b) on remarque que c'est le premier Auteur Chrêtien, qui nous a donné le catalogue des Livres de l'Ancien Testament. Il est tout-à-fait conforme à celui des Juifs, excepté qu'il ômet le Livre d'Esther. Comme ce témoignage pourroit être favorable aux Protestants, M. Fleury répond, que ce Catalogue n'est pas tout-à-fait exact ; que toutes les Eglises n'étoient pas encore également instruites sur ce sujet ; que quelques unes ne connoissoient pas tous les Livres Canoniques, &

(a) *Liv. III. pag.* 378. *&* 379. (b) *Liv. IV. pag.* 419.

& qu'on ne doit pas s'en étonner; puis qu'il y en avoit qui subsistoient sans aucune Ecriture, selon le témoignage de *S. Irenée*.

3. (*a*) La maniere dont le Gouverneur de la Gaule traita les Chrêtiens, après que l'Empereur *Marc Aurele* lui eut écrit, *qu'il fit mourir ceux qui confesseroient & qu'il relâchât les autres*, fait voir, qu'on ne sauroit donner à ces paroles le sens que lui donnent (*b*) Mr. & Madame *Dacier* dans la Vie de cét Empereur. Le Gouverneur fit mourir non seulement ceux qui confesserent les crimes atroces dont on les chargeoit, mais généralement tous ceux qui avoüerent simplement qu'ils étoient Chrêtiens. Les mêmes Auteurs n'ont pas dit non plus, comme M. Fleury, que Marc Aurele étant tombé malade, se fit mourir volontairement. Comme ils en vouloient faire un Heros, il étoit nécessaire de cacher une circonstance qui ne lui fait pas honneur; mais qui est neanmoins assez conforme aux principes qu'il a posez dans ses (*c*) *Reflexions morales*.

4. *Theophile* Evêque d'Antioche vivoit du tems de cét Empereur. On a remar-

(a) *Liv. IV. pag.* 444. (b) *Voyez Biblioth. Univers. Tom. XXI. pag* 154.

(c) *Voyez le commencement du Liv. III.*

marqué (*a*) ailleurs, que c'eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du mot de *Trias* ou *Trinité*, pour marquer les trois Perſonnes divines. & qu'il appelle la troiſiéme *la ſageſſe*. M. Fleury, qui nous donne un long Extrait de l'Ouvrage de cét Evêque, n'a pas manqué de faire la même remarque. (*b*) Voici ſes paroles. *Il dit en ſuite que le Verbe de Dieu eſt ſon Fils: non comme les Poëtes & les Auteurs des fables diſent, que les Dieux ont des enfans, engendrez à la maniere des hommes: mais comme la Verité raconte du Verbe, qui étoit toûjours dans le cœur de Dieu. Car avant que rien fût fait, il l'avoit pour Conſeiller, & il étoit ſa penſée & ſa prudence. Mais quand Dieu voulut faire tout ce qu'il avoit réſolu; il engendra ce Verbe proféré, premier né de toute creature; Non qu'il demeurât vuide de ſon Verbe; mais l'ayant engendré, il converſe toûjours avec lui. Ainſi Theophile reconnoit le Verbe coëternel au Pere. Mais il nomme génération, ſuivant le ſtile des anciens Theologiens, cette progreſſion, par laquelle il s'eſt manifeſté au dehors, lorſque le Pere a produit les Creatures par lui. Il ajoûte; que Dieu le Cerbe, né de Dieu eſt envoyé par le Pere, quand il veut. Il dit encore: les trois jours qui ont précé-*

(a) *Biblioth. Univerſ. Tom. III. pag.* 61.
(b) *Liv. IV. pagg.* 457. & 458.

de la creation des astres, sont figures de la Trinité de Dieu, de son Verbe, & de sa sagesse : entendant par la sagesse le S. Esprit qui la donne. Theophile comptoit depuis la creation du Monde, jusques à la mort de Marc Aurele, 5695. ans.

5. Si *S. Irenée* en doit être cru, les dons extraordinaires dont la primitive Eglise fut honorée, étoient encore fort communs sur la fin du second siecle. On a traité ailleurs (*a*) ce sujet; mais comme on n'en a rien dit qu'en general, il ne sera pas inutile de raporter ici le témoignage même de S. Irenée, tel que M. (*b*) Fleury nous le donne. „Il oppose, dit nôtre Auteur parlant de „ce Pere, aux vains prestiges des Héré- „tiques les vrais miracles qui étoient „encore alors frequens dans l'Eglise. Ils „ne peuvent, *dit-il*, donner la veuë „aux aveugles, ni l'oüie aux sourds, „ni chasser les Demons, si ce n'est ceux „qu'ils envoyent eux mêmes; tant s'en „faut qu'ils ressuscitent un mort, com- „me le Seigneur a fait & ses Apôtres. Et „entre les freres souvent, pour quel- „que nécessité, toute l'Eglise d'un lieu „l'ayant demandé avec beaucoup de „jeû-

(a) *Voyez Biblioth. Univers. Tom. XVIII. pag.* 262. *& suiv.* (b) *Liv. IV. pag.* 462. *&* 463.

jeûnes & de prieres ; l'esprit d'un "
mort est retourné dans son corps, & la "
vie d'un homme a été accordée aux "
desirs des Saints.... Ceux qui sont "
véritablement Disciples de Jesus- "
Christ, ayant reçu de lui la grace, ope- "
rent en son nom, pour le bien des au- "
tres hommes : chacun suivant ce qu'il "
leur a donné. Les uns chassent les dé- "
mons, sûrement & veritablement : en "
sorte que souvent ceux qu'ils en ont "
delivrez, embrâssent la foi & demeu- "
rent dans l'Eglise. D'autres ont la "
science des choses futures ; des vi- "
sions, & des discours prophetiques. "
D'autres guerissent les malades, par "
l'imposition des mains, & leur ren- "
dent la santé parfaite. Nous avons "
déja dit, que des morts sont ressusci- "
tez & ont demeuré avec nous plu- "
sieurs années. Enfin, on ne peut dire "
le nombre des merveilles, que l'E- "
glise opere chaque jour par tout le "
le monde, pour l'utilité des Nations, "
au nom de Jesus-Christ crucifié sous "
Ponce Pilate. Il dit encore ailleurs : "
nous aprenons, que plusieurs freres "
dans l'Eglise ont des graces prophé- "
tiques ; parlent toutes sortes de lan- "
gues par la vertu du S. Esprit ; dé- "
couvrent aux hommes pour leur uti- "
lité ce qu'ils ont de plus caché, & ex- "
pli- "

,, pliquent les mysteres de Dieu.

On peut ajouter au témoignage de S. Irenée celui de *Tertullien* * qui vivoit à peu prés dans le même temps. ,, Choisissez, dit-il, celui de tous vos Magistrats qu'il vous plairra. Qu'il fasse ,, venir devant son Tribunal un homme, ,, que vous reconnoissez vous même être possedé du Demon. Appellez en ,, suite tel Chrêtien que vous voudrez. ,, Nous soûtenons que ce Chrêtien ,, ayant commandé à l'Esprit qui agite ,, cét homme de dire ce qu'il est, il sera contraint, sans qu'il lui soit impossible de s'en empêcher; de confesser, avec autant de verité qu'il n'est ,, qu'un Demon, qu'il a accoûtumé de ,, se vanter faussement devant vous qu'il ,, est un Dieu. *Ce qui suit est encore plus* ,, *formel.* Faites paroître, *dit-il aux mêmes Payens*, ce même Chrêtien devant l'autel de celui de vos Dieux, ,, que vous honorez plus particulierement que les autres, parce que vous ,, croyez recevoir d'eux ou la guérison ,, de vos maladies ou les pluyes du Ciel. ,, Si lors que ce Chrêtien lui commandera de dire qui il est, il n'est contraint, malgré qu'il en ait, de confesser publiquement qu'il est un Demon, n'étant pas assez hardi; pour ,, oser

(a) *dans son Apolog. Chap. XXIII.*

oser mentir devant les serviteurs du «
vrai Dieu ; tuez ce Chrêtien devant «
vos autels, & que sa mort soit le «
prix de son audace.

6. C'est par Tertullien & par ses Ecrits, que M. Fleury finit son premier volume. On remarque, que ce Pere croyoit quil faloit rebâtiser les Hérétiques, & que les Laïques pouvoient administrer le bâtême. Il paroit que de son tems on se servoit déja de parrains, qui répondoient pour les enfans qu'on bâtizoit ; que les Chrêtiens s'assembloient la nuit ; qu'on passoit la nuit de la veille de Pâques dans l'Eglise ; qu'on faisoit le signe de la croix sur son lit & sur son corps ; & que les Chrêtiens emportoient l'Eucharistie dans leurs maisons pour communier tous les jours.

XI.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, *Contenant l'Histoire de leur vie, le Catalogue de leurs Ecrits, & la Chronologie de leurs Ouvrages ; un sommaire de ce qu'ils contiennent, un Jugement sur leur stile, & sur leur doctrine, & le dénombrement des differentes éditions de*

de leurs Ouvrages. Par Mre. L. ELLIES DU PIN, Docteur de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie. *Tome V. des Auteurs du sixieme siecle de l'Eglise.* A Paris, in 8. & à Amsterdam, Chez les Huguetan in 4. pagg. 266.

I. LE cinquieme siecle de l'Eglise a fourni de la matiere à M. *Du Pin*, pour deux gros volumes, & il a bien eu de la peine d'en trouver dans le sixieme pour en faire un médiocre. Le goût commençoit dés lors à être dépravé. On s'attachoit à faire mille questions inutiles. On disputoit avec opiniâtreté sur des sujets de nulle importance; & l'on expliquoit les mystéres les plus difficiles de la Religion par les principes de la Dialectique. Les plus sages & les plus savans ne purent se garantir de l'esprit de crédulité, qui régnoit alors; & l'on ne parla plus que d'apparitions & de miracles. On porta au delà des justes bornes la veneration des Saints & des Reliques. Les immenses richesses de l'Eglise en étoufferent la pieté; on ne s'attacha plus qu'à briguer les Bénéfices, & les Conciles furent tout occupez du soin de reigler les différens, qui naissoient à tout moment au sujet de la distribution & de la conservation

de

de ces richesses. L'Eglise Latine étendit jusques aux Soûdiacres la necessité de vivre dans le célibat, & cette dure loi obligea d'en faire un très-grand nombre d'autres, pour éviter les malheureuses suites d'une ordonnance, qui suppose dans l'homme des dispositions dont il y en a peu qui soient capables. Les Eglises d'Orient & d'Occident commencerent à se brouiller; & les Evêques de Rome, excitez par leurs Flateurs, prétendirent des droits & des prérogatives ausquelles leurs Prédecesseurs n'avoient point pensé.

C'est là le portrait que fait M. du Pin de l'Eglise du sixiéme siecle; à laquelle il donne néanmoins la gloire d'avoir expliqué la doctrine de l'Eglise avec toute l'exactitude possible, d'avoir défendu la Foi avec beaucoup de constance, & d'avoir fait de très-belles loix touchant la Discipline de l'Eglise.

Il auroit fini là sa Preface, si les promesses hardies du Pere *Hardoüin* dans sa *défense de la Lêtre de S. Chrysostome à Cesaire*, qu'il n'a lue qu'après l'impression de ce volume, ne l'avoient obligé de défendre la verité de quelques Ouvrages des Auteurs dont il y parle. Ce Jesuite promet de faire voir que *Facundus*, *Liberatus*, *Marius Merca-*

tor, Victor de Tunnone, le *Cassiodore*, si l'on en excepte *les Formules*, *le Traité de l'Ame*, & les *Commentaires sur les Pseaumes*, & enfin l'*Isidore*, qu'on tient être l'Auteur du Livre *des Ecrivains Ecclesiastiques*, sont des Auteurs nez en France, & qu'ils ne sont pas à beaucoup prés si vieux qu'on les fait. Comme M. du Pin ne sait pas encore les raisons du P. Hardouin, il se contente d'établir la verité de ces Ouvrages, par des preuves positives, & ausquelles il prétend que toutes les raisons de son Adversaire ne peuvent résister. Il défend aussi la verité des deux Apologies de Justin Martyr, dont le P. Hardouin promet de faire voir la supposition. Il employe, pour établir la verité de tous ces Ecrits, des témoignages des Auteurs contemporains, ou d'autres qui pouvoient être bien instruits des choses qu'ils ont avancées.

II. LE premier Auteur dont nous parle M. du Pin est le Pape *Symmaque*, qui fût élevé sur le siege de Rome après *Anastase*, par la pluralité des suffrages, tandis que *Festus* qui en étoit Senateur en fit élire un autre nommé *Laurent*. Ce schisme divisa la Ville & l'Eglise. Les deux partis allerent trouver le Roi *Theodoric* à Ravenne, qui décida en faveur de celui, qui avoit été élû

le

le premier, & qui avoit eu le plus de suffrages. Symmaque, qui avoit eu ces deux avantages, fut confirmé dans la possession du S. Siege. Cela n'arrêta pas ses Ennemis; ils le chargerent de plusieurs crimes, qui donnerent lieu aux diverses létres qu'il a écrites.

1. On nous dit que le stile en est dur, mais qu'il a de la force & de la vehemence. La sixiéme de ces Létres contient son Apologie adressée à l'Empereur *Anastase*. Il paroit par cette Létre, qu'on l'accusoit d'être Manichéen. Il accuse à son tour l'Empereur de favoriser les Eutychiens & de communiquer avec eux; il le reprend de ce qu'il méprise l'autorité du S. Siege & du successeur de S. *Pierre*. Il compare la qualité d'un Evêque avec celle d'un Empereur, & reléve infiniment la premiere au dessus de la seconde. Il déclare à l'Empereur, que comme il lui feroit perdre sa dignité, s'il prouvoit les chefs d'accusation, qu'il a formez contre lui, il se met au hazard de perdre la sienne, s'il ne peut l'en convaincre. Il soûtient, que si l'on est obligé d'obeïr aux Puissances, c'est principalement à celles qui sont spirituelles; & avance plusieurs autres choses, qui font voir que ce Pape s'en faisoit beaucoup acroire.

2. Le second Auteur, dont on nous parle, est *Avitus* Evêque de Vienne. Il travailla beaucoup à la conversion des Ariens : il convertit *Sigismond* fils de *Gondebaud* Roi des Bourguignons, & combatit avec vigueur tous les Hérétiques de son tems. Il composa des Létres, des Sermons, & des Poëmes. Mais ses létres sont le principal de ses Ouvrages. Cependant, il savoit si mal l'Histoire, qu'en combattant les erreurs de *Nestorius* & d'*Eutychès*, il attribuë au premier les sentimens du second, & au second ceux du premier. Dans sa troisieme Létre il accuse l'Evêque de Constantinople d'avoir retranché l'année précédente, du *Trisagion* ces paroles ; *vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous* ; & il défend cette expression, comme très-ancienne. Cependant c'étoit *Pierre le Foulon*, qui avoit ajouté depuis peu ces paroles au *Trisagion*, & l'Evêque de Constantinople, bien loin de suprimer cette addition, l'avoit aprouvée. L'Evêque de Rome auroit dequoi se féliciter du titre d'*Evêque de l'Eglise Universelle*, que lui donne Avitus, dans la Létre XXVII. s'il ne parloit à peu près de la même maniere à l'Evêque de Jerusalem dans la Létre XXIII. *Vôtre Apostolat*, lui dit-il, *exerce la primauté, que Dieu*

lui

lui a accordée ; & veut montrer, non seulement par ses prérogatives, mais encore par ses mérites, qu'elle tient le premier lieu dans l'Eglise Universelle. M. du Pin ne sauroit aprouver les pensées de cét Auteur sur l'Evêque de Rome, & il fait voir le ridicule de cette proposition de la Létre XXXI. Si l'on vouloit re-„ voquer en doute la validité de l'Ordi-„ nation d'un Pape, il sembleroit que„ c'est l'Episcopat & non l'Evêque, qui„ est en peril. *At si Papa Urbis Romæ„ vocatur in dubium, Episcopatus jam vi-„ debitur, non Episcopus vacillare.*

De toutes les Homelies d'Avitus, il ne nous en reste qu'une entiere, sur la fête des *Rogations* dont il nous aprend l'origine. La Province de Vienne étant affligée par des tremblemens de terre & par des tempêtes continuelles, & le feu ayant pris à la grande Eglise la nuit de la fête de Pâque, S Mancert l'arrêta par ses prieres, & forma dès lors le dessein d'établir les Rogations pour rendre graces à Dieu, & prévenir de semblables malheurs à l'avenir. Il choisit pour cette solemnité trois jours entre Pâque & l'Ascension, & fit des processions solemnelles dans ces jours. Les autres Eglises des Gaules suivirent l'exemple de celle de Vienne.

Le Pere *Dom Luc Dachery* a donné au

Publie dans son Spicilége, la conference qu'eût Avitus avec les Evêques Ariens, en présence du Roy Gondebaud. Avitus les confondit entierement, & ils ne purent lui répondre, que par des injures. Mais pour leur fermer entierement la bouche, il leur proposa d'aller sur le champ au tombeau de *S. Juste*, d'interroger le Saint sur la créance des uns & des autres, & de s'en raporter à ce qu'il en diroit. Les Ariens ne voulurent point accepter le parti, disant qu'ils ne vouloient pas faire comme Saül, qui avoit eu recours à des charmes & à des Devins.

3. *Ennodius* Evêque de Pavie vivoit à peu près dans le même tems qu'Avitus. M. du Pin remarque, que ses sentimens sur la grace aprochoient fort de ceux de Fauste & des Prêtres de Marseille. Il rejette, comme un blasphême, ce que quelque personne avoit avancé, que l'homme n'a de liberté, que pour choisir le mal. *Que veut dire*, ce sont ses paroles, *ce témoignage de S. Paul, j'ai volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de le faire? n'est-ce pas dire, je puis choisir le bon chemin; mais je me lasserai bien-tôt, si la grace ne m'aide..... C'est la grace, qui nous conduit à la vie par des voyes secrétes, si nous ne lui resistons; mais c'est par nôtre propre choix,*

choix, que nous suivons le bien, qui nous est montré.

Ce fut Ennodius, qui écrivit l'Apologie pour le Concile, qui avoit absous le Pape Symmaque, contre un Ecrit composé contre ce Concile. Nôtre Auteur prétend, que les raisons d'Ennodius sont bien moins fortes, que celles de ses Adversaires, & il traite de paradoxe outré la proposition de cét Evêque, *qu'un homme élevé à la Papauté devient saint, & que cette dignité le trouve ou le rend tel.* Il a du feu & de l'imagination; mais son stile est obscur, & il ne raisonne pas juste.

4. Après avoir parlé des Ecrits du Pape *Hormisdas*, M. du Pin vient à ceux de S. *Fulgence*. Il nâquit à Telepte, Ville de la Province Bysacene, environ l'an 464. Quand il fut en âge d'exercer un emploi, il fut fait Receveur du Domaine de sa Province. Mais cét emploi lui ayant déplû, il résolut de quitter le Monde, & se mit sous la direction d'un Evêque appellé *Fauste* qui vivoit dans un Monastere, près de son Evêché. Après divers voyages & plusieurs persécutions, il fût ordonné Evêque de * Ruspe malgré lui, en 504. ou 508.

Il fut ensuite relegué en Sardagne par

* *En Afrique.*

de Roi *Thrasimond*, en même tems que tous les autres Evêques d'Afrique; mais ils furent rapellez en 522. par son fils *Hilderic*. S. Fulgence mourut sur la fin de l'année 529. ou 533. Il a composé plusieurs Ouvrages. Il en a fait un *de la Remission des pechez*, où il prouve par plusieurs raisonnemens fondez sur l'Ecriture, que l'on n'obtient la remission des pechez qu'en cette vie, & que tous ceux qui mourront en mauvais état seront damnez sans aucune misericorde.

Les Moines de Scythie ayant consulté les Evêques d'Afrique releguez en Sardagne, sur cette proposition, *Un de la Trinité a souffert*, qu'ils soûtenoient être Catholique, & leur ayant exposé leur créance sur l'Incarnation & sur la Grace, ceux-ci chargerent S. Fulgence de leur répondre. Ils aprouvent dans leur réponse tous les points de la profession de Foy des Moines de Scythie, sans en excepter la proposition, *Un de la Trinité a souffert*. Leurs pensées, sur le Libre Arbitre & sur la Grace, sont toutes conformes à celles de *S. Augustin*. Ils condamnent expressément ceux qui entendent ce passage de *S. Paul*, que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez*, comme s'il dépendoit de l'homme de vouloir se sauver, & ils soûtiennent, que

l'exemple des Enfans morts sans bâtême, *qui sont condamnez aux suplices éternels*, sans avoir commis de faute volontaire, les confondent.

Nous n'avons que des fragmens des dix Livres de Fulgence, contre un célébre Sectateur d'*Arius*, nommé *Fabien*. Il distingue dans le quatriéme Livre, le culte de *latrie* de celui de *dulie*. Il dit, que le premier ne convient qu'à Dieu, & que le second peut convenir aux Creatures. Dans le *Traité de la Foi* adressé à un Laïque appellé *Pierre*, il soûtient que personne ne peut parvenir au salut sans le bâtême, excepté ceux qui versent leur sang dans l'Eglise pour Jesus-Christ.

Dans la réponse aux questions qui lui furent proposées par le Diacre *Ferrand*, sur ce qu'on lui demande si l'on peut dire, que *la Divinité de Jesus-Christ a souffert*, comme on dit, *un Dieu a souffert*, *un homme est mort*; il prétend que cette expression ne peut être condamnée, & tâche de la justifier, par des témoignages de S. *Léon*, de *Gelase*, & de S. *Ambroise*.

5. Au sujet de *Boëce*, M. du Pin remarque, qu'il semble être le premier qui ait expliqué la Religion par la Philosophie d'*Aristote*, & qui se soit servi de la méthode, que les Scola-

stiques ont suivie avec tant d'ardeur, & qui a introduit tant d'épines dans la Théologie.

6. *Photius* nous a laissé d'assez longs Extraits d'un Traité du *Verbe incarné*, fait par un Moine nommé *Jobius*. M. du Pin approuve fort la réponse que fait cét Auteur à ceux qui demandent, pourquoi le Fils & le S. Esprit procedant tous deux du Pere, l'un est appellé *Fils* & l'autre *S. Esprit*, & pourquoi ils n'ont pas tous deux la qualité de *Fils*. *C'est*, répond Jobius, *que tel est l'usage, & que les hommes expriment comme ils peuvent les differences des Personnes Divines, quoi qu'ils ne les comprennent pas*. „ Cela est de bonne foi, „ bien sage, & bien raisonnable, dit M. du Pin.

7. On met avec raison *Justinien* au rang des Auteurs Ecclésiastiques, à cause du grand nombre de Constitutions & de Loix, qu'il a faites sur les affaires de l'Eglise. M. du Pin nous donne de longs Extraits des *Novelles* de ce Prince. La XXII. est une des plus remarquables. Elle régle les causes de la dissolution des mariages, qu'on reduit à celles-ci. 1. Quand l'un des deux qui sont conjoints fait vœu de chasteté. 2. Quand le mari est impuissant pendant trois ans. 3. Quand il est

ca-

captif ou absent pendant cinq ans, sans qu'on en ait eu des nouvelles ; & non pas quand il est esclave, ou condamné aux minieres, ou exilé & banni pour toûjours. 4. Que si neanmoins on épousoit une personne, qui se trouvât être esclave, dans la suite le mariage seroit nul, à moins que ce ne fût son Maître qui l'eût mariée comme libre, auquel cas elle demeureroit libre. 5. On revoque la permission donnée par *Constantin*, par laquelle une femme dont le mari auroit été quatre ans à la guerre, sans lui écrire ou lui donner des marques de son affection pouvoit se marier à un autre. On veut qu'une femme ne puisse penser à se remarier qu'au bout de dix ans, après avoir fait solliciter son mari de revenir, & presenté sa requête à son Capitaine ou à son Colonel, en sorte qu'il soit constant, qu'il ne veut plus retourner avec sa femme.

La Novelle CXVII. revoque cette permission, & ne veut point qu'une femme puisse se remarier, qu'elle n'ait des preuves assurées de la mort de son mari. Dans la CXL. on rétablit l'ancienne coûtume, qui permettoit aux personnes mariées de se séparer du consentement de l'un & de l'autre, sans autre formalité.

La CXLVI. est bien remarquable. Elle permet aux Juifs de lire la Bible en Hébreu, & en Latin suivant l'Hébreu; mais elle leur défend de se servir d'autre Version Greque, que de celle des LXX. Elle ordonne aussi, qu'on ne permette point aux Saducéens, qui nient la résurrection & le dernier jugement, de tenir aucune Assemblée.

S. *Junilius* Evêque d'Afrique a composé un Traité *des parties de la Loi Divine*, dont M. du Pin fait beaucoup de cas. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il exclut du Canon de l'Ecriture, non seulement les deux Livres des *Maccabées* & celui de *Judith*; mais encore les deux Livres des Paralipomenes, le Livre de [*] Job, les deux Livres d'*Esdras*, & le Livre d'*Esther*.

9. Le Pape S. *Gregoire* est sans contredit le plus célébre Ecrivain Ecclésiastique du Sixiéme Siecle. Il étoit petit-fils du Pape *Felix* II. Aprés avoir achevé ses études à Rome avec beaucoup de succès, il fût fait Gouverneur de la Ville: mais son Pére étant mort, il

[*] M. Spanheim, *qui n'ignore rien de tout ce qui regarde l'Histoire Ecclesiastique, n'a pas manqué de faire cette remarque, dans son excellente Dissertation sur Job.*

[1] *Pag. 4. de la derniere Edition.*

il se consacra au service Divin, & donna tout son bien pour bâtir des Monastères. Après la mort du Pape *Pelage*, il fut choisi pour remplir sa place. Mais bien loin de l'accepter avec empressement, il écrivit à l'Empereur *Maurice*, pour le prier de ne point consentir à son élection. Le Gouverneur de Rome retint la létre, & s'assura de Gregoire, de peur qu'il ne s'enfuit. Cela n'empêcha pas qu'il ne se sauvât de Rome caché dans un panier, d'où il se retira dans une caverne au fond d'une forêt. Il y fut découvert; on l'en tira, & il fut consacré le 3. Septembre de l'année 590.

Peu de tems après, il fit une profession de foi, dans laquelle il prit le titre de *Serviteur des Serviteurs de Dieu*, pour l'opposer aux titres fastueux, que les autres Patriarches prenoient. Il donna des marques d'une profonde humilité, dans toute sa conduite & dans tous ses Ecrits; & les Protestants n'ont pas manqué d'en tirer divers argumens, contre les injustes prétensions des Evêques de Rome. M. du Pin n'a pas oublié ces endroits-là, dans les Extraits qu'il nous donne des Ouvrages de ce Pape.

Le premier dont il nous parle sont ses Letres, qui sont au nombre d'environ

840, & que nôtre Auteur a réduites à de certains chefs principaux pour nous aprendre ce qu'elles contiennent de plus considerable.

Ce Pape étoit fort pour l'indissolubilité des mariages. Il soûtient que ces liens sacrez ne sont point rompus, bien que l'une des parties entre en Réligion: quoi qu'il permette aux deux Parties d'entrer en Réligion, pourvû que ce soit d'un consentement mutuel. Il déclare que la loi de Dieu ne permet à un mari de quitter sa femme, que pour la seule cause d'adultere. Selon sa pratique, il veut qu'on refuse l'Episcopat à ceux qui le demandent, & qu'on le donne à ceux qui le fuyent, ce qui aparemment ne doit pas être entendu à la rigueur.

S. Gregoire se sert souvent dans ses lêtres du mot de *Cardinal*; sur quoi l'on remarque, que ce mot dans cét Auteur; ne signifie autre chose que *Titulaire*. C'est ainsi qu'il permet à l'Evêque de Naples, de faire l'Evêque *Paul*, qui étoit leur Visiteur, *Cardinal* de leur Eglise. Il parle d'un Prêtre *Cardinal* dans un Oratoire; & il fait des Evêques d'Eglises ruinées *Cardinaux* Evêques d'autres Eglises.

Comme ce Pape ne respiroit que la douceur, il déclare qu'il abhorre les voyes

voyes de fait pour établir la Réligion. Il assure, que s'il eût voulu, il auroit pû faire perir toute la Nation des Lombards; mais que ce n'est pas là l'esprit de l'Eglise; & il se plaint de ce que *Jean le Jeuneur* avoit laissé maltraiter des Prêtres de Constantinople, sans se métre en peine de les défendre. Il " est inouï, dit-il, de contraindre à " coups de bâton à avoir la foi. *Inau-* " *dita est prædicatio, quæ verberibus exigit fidem.* Il paroit par plusieurs de ses * lettres, qu'il croyoit que le Jugement dernier étoit proche. Il étendoit les degrez défendus pour le mariage, jusques aux cousins germains & aux cousines germaines; & cela pour deux raisons, dont la premiere est visiblement fausse, à moins que les hommes ne fussent faits autrefois, tout autrement qu'aujourdhui. 1. C'est qu'on sait par expérience qu'il ne nait point d'enfans de ces mariages. 2. Parce que la Loi divine les défend. Il ordonne ailleurs, qu'un mari n'aproche point de sa femme après ses couches, que son enfant ne soit sevré, à moins que, *par abus*, elle ne le nourrisse pas.

Après les Létres, M. du Pin parle du Livre des Morales de S. Gregoire sur

* *Lib. II. Ind. II. Ep.* 62. *Lib. III. Ep.* 44. *Lib. VII. Ind. II. Ep.* 128.

sur Job ; dans lequel cèt Auteur ne s'arrête presque point à l'explication de la lètre : mais à des Allegories & à des Moralitez, qui ne peuvent pas moins bien être appliquées à tout autre endroit de l'Ecriture Sainte, que les pensées de *S. Augustin* sur le livre des Pseaumes. L'Ouvrage de S. Gregoire ne laisse pas d'être utile, parce qu'on y trouve un grand nombre de principes, de regles, & d'instructions utiles à toutes sortes personnes.

Le *Pastoral* de S. Gregoire a été reçu de toute l'Eglise avec beaucoup d'aplaudissement : mais ses Dialogues ne lui font pas beaucoup d'honneur, puis quils sont pleins de miracles extraordinaires, & d'histoires incroyables. Ce Pape avoüe ingenument, qu'on avoit beaucoup plus découvert de choses de l'autre monde, de son tems, que dans tous les Siecles précédens ; & il en allegue pour raison, que ce monde aprochant de sa fin, on commence à découvrir ce qui arrive en l'autre.

Les miracles qu'il raconte ne sont pas seulement incroyables, ils sont encore ridicules ; comme, quand il dit, que le Moine *Nonnosus* ayant cassé une lampe de verre, il en ramassa les morceaux devant l'autel, & s'étant mis en prieres, il trouva la lampe entiere.

Que

Que S. Benoit rétablit par miracle un crible, que sa nourrice avoit cassé : c'est trop abbaisser la divinité ; & la mettre, s'il faut ainsi dire, à tous les jours, que de faire ainsi servir sa puissance à des choses de neant,

* *Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus*
Inciderit.

Quoi que les Dialogues de S. Gregoire soient pleins de fables, ils ne laissent pas d'être utiles pour aprendre l'histoire des Sentimens des Chrêtiens de ce tems là ; & c'est principalement ce qu'on doit chercher dans les Ouvrages des Peres. On voit dans le Livre IV. qu'il y avoit des personnes, qui sans se séparer de l'Eglise, doutoient que l'ame vécut estant separée du corps. S. Gregoire réfute ce sentiment. Il distingue, pour cêt effet, trois sortes d'esprits. Les premiers qui ne se sont jamais unis à la chair, tels que sont les Anges. Les seconds qui sont unis à la chair ; mais qui ne meurent pas avec la chair : ce sont les ames des hommes ; & les troisiemes, qui sont les ames des bêtes, sont unis à la chair & meurent avec elle. A ce que dit l'Ecclesiaste, que les bêtes & les hommes meurent également, ce Pape ré-
pond

* *Horatius de Arte Poëtica.*

pond, que c'est une question, que propose l'Auteur de ce Livre & non pas une décision. Il croit, sur l'état des Ames après la mort, que celles des Justes parfaits sont reçuës dans le Ciel: celles de ceux qui ne sont pas si parfaits sont retenuës dans de certaines demeures : & celles des Impies sont jettées dans le feu de l'Enfer qui, quoi que corporel, ne laisse pas de les tourmenter. Il soûtient qu'il y a un Purgatoire, pour expier les fautes legeres de ceux qui ont mérité cette grace par leurs bonnes œuvres. La derniere Edition des Oeuvres de S. Gregoire a été publiée à Paris en 1675.

M. du Pin finit les Auteurs du Sixieme Siecle, par quelques Grecs, dont Photius a fait mention, & qui ont apparemment vêcu en ce tems-là.

III. ON assembla plusieurs Conciles en ce Siecle pour régler la Discipline. 1. Il s'en tint un à Rome en 501, qui condamne un statut fait par *Basile* Préfet du Prétoire du tems du Pape *Simplicius*, & qui portoit qu'on n'éliroit point de Pape de Rome, sans la participation & le consentement du Souverain. Il s'en tint un à Agde en 506, dans le second Canon duquel il est parlé de la communion des Etrangers, *communio peregrina*. M. du Pin croit

que

que c'eſt le rang qu'on donnoit aux Étrangers, qui ſe diſoient Clercs, & qui ne le pouvoient pas prouver par des *lettres formées*. On leur accordoit un rang honorable au deſſus des Laïques; mais au deſſous des Clercs de l'Egliſe.

2. Un Concile d'Epaone aſſemblé en 517, regle ainſi les degrés de proximité dans leſquels on ne peut pas ſe marier. Si l'on épouſe la femme de ſon frere, la ſœur de ſa femme, ſa belle-mere, la ſœur de ſon Oncle du côté du Pere & du côté de la mere, ſa belle-fille, ou ſa couſine germaine & iſſuë de germaine.

3. Le ſecond Concile d'Orange tenu en 529. condamne ceux qui ſoutiennent, que le peché du premier homme n'a aporté du changement qu'au corps de l'homme, ſans faire aucun tort à ſon ame; & ceux qui croyent, que Dieu a prédeſtiné quelques hommes à la damnation. Le ſecond Concile d'Orleans tenu en 533, déclare, que les mariages ne peuvent être diſſous par la volonté des perſonnes conjointes, quelque infirmité qu'elles alleguent.

4. Mais les plus célébres Conciles qui ſe ſoient aſſemblez dans le VI Siecle ſont ceux de Conſtantinople, bien que le

le sujet qui les fit assembler ne méritât pas toutes les peines, que l'on se donna. Le premier se tint en 536, & en voici l'occasion. Les Conciles d'Ephése & de Chalcedoine, en décidant de la doctrine, n'avoient pas appaisé tous les troubles, que les opinions de Nestorius & d'Eutychès avoient excitez dans l'Eglise. Celle d'Alexandrie vit successivement chasser ou déposer plusieurs de ses Evêques, selon que les partis differens prévaloient les uns sur les autres. Plusieurs autres Eglises d'Orient se virent exposées aux mêmes révolutions. Enfin l'Empereur *Zenon* prétendant rétablir la paix, & réünir ceux qui recevoient le Concile de Chalcedoine avec ceux qui le rejettoient ou tacitement ou ouvertement, fit un Decret d'union, dans lequel il exposoit la foi de l'Incarnation d'une maniere Catholique, recevoit les *Capitules* de S *Cyrille*, ne reconnoissoit d'autre reigle de la foi, que le Symbole de Nicée, & ne parloit point du Concile de Chalcedoine. Le Pape & les Eglises d'Occident, bien loin d'aprouver ce Decret, le condamnerent, à cause de ce silence; & les Evêques d'Orient se diviserent en trois partis. Les uns recevoient le Concile de Chalcedoine, les autres le rejettoient.

ent formellement, & les troisiémes s'en tenoit à l'Edit d'Union de l'Empereur, sans parler de ce Concile. L'Empereur *Anastase*, qui succeda à Zenon, soûtenoit ouvertement ces derniers; mais il favorisoit sous main ceux qui condamnoient le Concile.

Un Moine Egyptien nommé *Severe*, homme adroit & intrigant, eût le credit d'employer l'autorité de l'Empereur pour faire déposer les Patriarches d'Antioche & de Constantinople, & occuper la place du premier. Se voyant dans ce poste, il écrivit une létre à tous les Evêques d'Orient dans laquelle il eut la hardiesse d'anathematiser le Concile de Chalcedoine. *Justin* ayant succedé à Anastase ordonna d'arrêter Severe, & de lui faire couper la langue; mais il se sauva à Alexandrie, où Timothée, qui en étoit Evêque le reçut favorablement, de même que *Julien* d'Halicarnasse, qui avoit été chassé de son Evêché pour le même sujet. Ce Parti, qui étoit assez foible par lui même, se divisa encore sur la matiére de la nature du Corps de Jesus-Christ. Les uns, qu'on nomma *Corrupticoles*, soûtenoient qu'il étoit corruptible, & les autres, qui furent nommez *Phantasiastes*, soûtenoient le contraire.

En 527. Justin associa *Justinien* à l'Em-

l'empire. Ce nouvel Empereur étoit porté à soutenir le Concile de Chalcedoine, aussi bien que Justin: mais l'Imperatrice étoit du parti des Phantasiastes. C'est pour cela qu'après la mort d'*Epiphane* Patriarche de Constantinople, elle fit venir *Anthime* de Trebisonde, qui étoit tout-à-fait dévoüé à ses sentimens. Le Pape *Agapet* étant aussi arrivé à Constantinople refusa de recevoir Anthime à sa communion, lui commanda de se retirer à Trebisonde, & sur le refus qu'il en fit, il le condamna & ordonna *Mennas* à sa place. Anthime & ses Adherans exciterent mille troubles pour devenir les Maîtres, & après plusieurs seditions, le Concile s'assembla à Constantinople en 536, dans lequel Mennas présida. Anthime y fut condamné, & avec lui Severe, *Pierre d'Apamée* & *Zoaras*. Justinien fortifia les Canons du Concile par un Edit, qui défendoit à ceux qui avoient été condamnez de demeurer à Constantinople, condamnoit leurs Ecrits au feu, & les Copistes, qui les écriroient, à avoir la main coupée.

Ce Concile sembloit avoir appaisé les troubles de l'Eglise d'Orient: mais *Pelage* Apocrisiaire de l'Eglise de Rome arriva à Constantinople avec quelques Moines de Jerusalem, qui rallumerent

le feu qui paroissoit être éteint. Ils s'aviserent de faire condamner *Origene*, avec plusieurs propositions, qu'ils avoient extraites de ses Livres. Ils furent soûtenus par Pelage & Mennas, en haine de Theodore Evêque de Cesarée en Cappadoce, grand partisan d'Origene. L'Empereur Justinien, ravi de trouver l'occasion de juger des matieres Ecclesiastiques, fit d'abord dresser un Edit contre les erreurs d'Origene, qu'il adressa à tous les Patriarches. Les propositions condamnées étoient. 1. Sur la Trinité. 2. Sur la pluralité des Mondes. 3. Sur la préexistence des Ames. 4. Que les Cieux & les Astres sont animez. 5. Que les Corps glorieux seront d'une figure ronde. 6. Que les tourmens des Damnez finiront. Les Evêques furent obligez d'anathematizer la personne d'Origene & ses erreurs.

Theodore de Cesarée, qui outre le penchant qu'il avoit pour les sentimens d'Origene, étoit encore du parti des *Acephales*, c'est-à-dire, dans les sentimens des Eutychiens, ne trouva point de meilleur moyen de se venger, que de se servir de la methode de ses Adversaires. Il étoit appuyé de l'Imperatrice *Theodore*. Ayant apris, que l'Empereur se préparoit à donner un Edit contre les Acephales, il lui représenta,

que

que cela étoit inutile, & lui promit que les Acephales se reüniroient tous, si l'on vouloit anathematizer *Theodore de Mopsueste* & ses Ecrits, condamner les Ecrits de *Theodoret* contre S. Cyrille, & la Létre *d'Ibas*, qui avoit été luë dans le Concile de Chalcedoine. Theodore en faisant cette proposition avoit deux desseins. L'un de se venger de ceux qui avoient fait condamner Origene, en faisant aussi anathematiser Theodore de Mopsueste, qui avoit été contre lui, & qui étoit haï des Origenistes. Le second de donner atteinte au Concile de Chalcedoine, en faisant condamner des Auteurs & des Ecrits, qu'il sembloit avoir approuvez.

Justinien croyant de procurer la paix de l'Eglise, promit à Theodore ce qu'il demandoit, & fit publier un Edit qui condamnoit la Personne de Theodore de Mopsueste, les Ecrits de Theodoret, & la létre d'Ibas à *Maris* Persan, & c'est ce qu'on nomma les *trois Chapitres*. Non content d'avoir fait cét Edit, il voulut le faire approuver dans un Synode, & afin qu'il eût plus d'autorité, il en fit assembler un à Constantinople, * lequel fit à peu prés tout ce qu'il voulut.

Cet-

* En 546.

Cette Décision, qui fut faite sans consulter le Siege de Rome, déplut à ceux qui en étoient les Partisans; & Mennas qui devoit tout à ce Siege, n'y auroit pas consenti, sans l'autorité de l'Empereur; & il ne signa même qu'à condition, que le Pape aprouveroit ce qu'il faisoit; & quelques Evêques plus fermes que lui, n'aprouvant point cette démarche se separerent de sa communion.

Le Pape *Vigile* étant arrivé à Constantinople au commencement de l'année 547, condamna ce qui avoit été fait, & se sépara de la communion de Mennas, & des autres Evêques, qui avoient signé la condamnation des trois Chapitres. Mais quelques mois après, gagné par les prieres de l'Imperatrice, il se réünit avec eux, sans vouloir neanmoins aprouver ce qui avoit été fait; & l'année suivante il consentit à tout ce qu'on voulut, se contentant de protester, qu'il ne prétendoit pas donner aucune atteinte au Concile de Chalcedoine.

Les Evêques d'Afrique, d'Illyrie, & de Dalmatie, ne pouvant aprouver sa conduite se separerent de sa communion. Vigile se défendit, en soûtenant, qu'il n'avoit rien fait contre le Concile de Chalcedoine. L'Empereur & Theo-

dore de Cesarée ne furent pas contents de cette Apologie. Le Pape de son côté se repentit de sa complaisance pour l'Imperatrice.

Pour terminer tous ces differens, on proposa d'assembler un nouveau Concile à Constantinople, où les Evêques d'Afrique & d'Illyrie seroient appellez, & l'on convint qu'en attendant, les affaires demeureroient au même état où elles étoient avant la contestation. Vigile feignant d'être satisfait de ce projet, retira adroitement l'Ecrit par lequel il avoit consenti à la condamnation des trois Chapitres, & les signatures des autres Evêques, & ne craignant plus de reproches de ce côté-là, il ne pensa plus qu'à tirer en longueur la convocation du Concile. Justinien voyant qu'il avoit été trompé, fit publier au commencement de l'année 551. l'Edit qu'il avoit fait contre les trois Chapitres, & qu'il avoit tenu secret jusques alors; & le Pape, pour se venger declara excommuniez tous ceux qui recevroient cét Edit. Tout cela fut suivi de grandes contestations, qu'il seroit long de raporter, & enfin l'Empereur voulant les terminer, fit assembler un Concile à Constantinople le troisiéme Mai de l'an 553.

Le Pape Vigile qui étoit dans la Ville

fût exhorté de s'y trouver ; mais il s'en excusa, sur ce que le nombre des Evêques d'Orient surpassoit de beaucoup celui des Evêques d'Occident. On lui envoya des Magistrats de la part de l'Empereur, qui n'en purent rien obtenir. On ne laissa pas de proceder à l'examen de l'affaire. On lût dans plusieurs Conferences divers endroits des Ecrits de Theodore de Mopsueste, & le Symbole qui lui est attribué, des Extraits des Livres de Theodoret, & la Lêtre d'Ibas à Maris de Perse, au sujet des differens survenus entre Cyrille d'Alexandrie & les Evêques d'Orient, & plusieurs autres Ecrits ; & tout cela fut condamné par le Concile ; malgré l'avis que Vigile donna par écrit fort different du sentiment des autres Evêques. L'Empereur sans s'en mettre en peine, & pour opposer ce Pape à lui-même, fit lire plusieurs de ses Ecrits, dans lesquels il condamnoit les trois Chapitres, & enfin dans la huitiéme Conference, aprés avoir fait profession de recevoir les quatre Conciles Généraux, & d'anathematiser les erreurs & les personnes qu'ils ont condamnées, on y joignit la personne & les Ecrits de Theodore de Mopsueste, ceux de Theodoret, & la Lêtre d'Ibas, & l'on anathematisa ceux qui entreprendroient

étoient d'écrite pour défendre ces trois Articles.

Quelques uns ont cru, que les erreurs d'Origene furent condamnées dans ce même Concile; mais cela ne vient, selon M. du Pin, que de ce qu'on a confondu l'Edit que fit l'Empereur en 540, & le Synode qui fut tenu à Constantinople sous Mennas, avec ce qui fut fait dans ce dernier Concile; aparemment parce que les Actes de ces differentes Assemblées ont été joints ensemble.

Vigile n'ayant voulu, ni se trouver au Concile, ni approuver ce qui y avoit été fait, fut envoyé en exil, & l'Empereur ordonna, que son nom seroit ôté des Diptyques. Mais ce Pape, selon son inconstance ordinaire, se ravisa peu de tems aprés, blâma sa conduite, condamna les trois Chapitres, & ce qu'il avoit écrit pour les défendre.

Aprés nous avoir donné l'Histoire de ces disputes fort au long; M. du Pin raporte son jugement sur ce sujet. Il croit, que les Ecrits de Theodore de Mopsueste étoient pleins d'expressions trop dures, qui sembloient favoriser le Nestorianisme, mais on soûtient, que puis qu'il avoit condamné Nestorius, on devoit lui pardonner ces expressions; d'autant plus qu'on en trouvoit de toutes semblables dans d'autres Auteurs.

La

La Létre d'Ibas est injurieuse à S. Cyrille & au Concile d'Ephese; mais il ne faloit point pour cela la condamner comme hérétique. On ne croit pas non plus qu'on dût condamner les Ecrits de Theodoret: mais on soûtient pourtant, que le Concile ayant prononcé contre les trois Chapitres, & la plûpart des Evêques du Monde y ayant souscrit, il faloit y consentir pour le bien de la paix.

XII.

LEXICON RATIONALE *sive* THESAURUS PHILOSOPHICUS *Ordine alphabetico digestus, in quo vocabula omnia Philosophica, variásque illorum acceptiones, juxta cùm Veterum, tùm Recentiorum placita, explicare; & universè quæ lumine naturali sciri possunt, non tam concludere, quàm recludere conatur* STEPHANUS CHAUVIN, *Nemausensis, ab aliquot jam retrò annis Rotterodami degens. In fine Operis exhibentur figuræ, quæ variis machinis, variisque etiam naturæ Phænomenis explicandis inserviunt.* C'est-à-dire, *Dictionaire Philosophique.* A Rot-

Rotterdam, chez Pierre vander Slaart. 1692. in fol.

I. LES nouveaux Philosophes n'ont pas seulement introduit de nouveaux sentimens dans la Philosophie, ils y ont encore apporté de nouveaux termes & un nouveau langage: C'est ce qui rend fort imparfaits tous les Dictionaires Philosophiques, qui ont paru jusques ici, & nécessaire celui que nous donne M. *Chauvin*; puis qu'il y explique également les termes de la nouvelle & de l'ancienne Philosophie. Il ne se contente pas de donner des définitions des termes, il explique encore fort au long les choses mêmes, qui sont signifiées par ces termes; en sorte que c'est ici à parler proprement un Cours de Philosophie traité par ordre Alphabétique; puis que les matieres y sont expliquées dans une grande étenduë, qu'elles sont soûtenuës de toutes les raisons des Philosophes, & qu'on y répond même souvent aux instances qu'on peut faire contre les sentimens qu'on y allegue, & sur tout contre ceux pour lesquels on prend parti, & qui sont ordinairement les sentimens des Cartesiens. Bien que M. Chauvin renferme la Logique, la Metaphysique, la Physique & la Morale dans son Dictionaire, il

il s'attache pourtant infiniment plus à la Physique, qu'à toutes les autres parties de la Philosophie; il explique un grand nombre d'experiences & de découvertes, que les nouveaux Physiciens ont faites; & c'est pour cela qu'il a pris soin d'ajouter à la fin toutes les figures néceſſaires à ce sujet.

II. NOUS donnerons un seul exemple de tout ce qui est contenu dans ce Volume, afin qu'on puiſſe connoître ce qu'on y doit chercher, & la maniere dont l'Auteur traite les choses. Sur le mot *Angelus*; après avoir remarqué que c'est proprement un titre d'Office, on le définit un esprit créé qui à cause de la perfection de sa nature n'est point uni à un corps; ou qui n'a point été fait pour lui être uni. On ne sait naturellement que très-peu de chose des Anges, & tout ce qu'on a dit sur ce sujet ne sont, que de pures conjectures. Si la raison & l'experience ne nous peuvent aſſurer de leur existence, du moins la rendent-elles fort probable. Les actions des Energuménes, les enchantemens des Magiciens, les Oracles des Payens, ne se peuvent guéres expliquer, qu'en supposant qu'il y a des Anges ou des Démons. Or on ne peut pas absolument revoquer en doute tout ce que les Histoires nous disent sur ce sujet, bien

qu'on ne doive le recevoir qu'avec beaucoup de précaution, l'incredulité absoluë & la trop grande crédulité étant également blâmables. La raison nous dicte, que l'existence des Anges semble être fort nécessaire pour la perfection de l'Univers, nous y voyons des Etres materiels; nous y en voyons qui sont en même tems & materiels & immateriels; qu'y a-t-il de plus convenable que de croire qu'il y en a aussi de purement *spirituels*? Cependant on ne peut démontrer l'existence des Anges ni *à priori*, ni *à posteriori*. On ne la peut démontrer *à priori*, puis qu'on ne conçoit rien ni dans leur nature, ni dans celle du Createur, d'où l'on puisse conclurre la nécessité de leur existence. Il n'est pas plus possible de la démontrer *à posteriori*; puis que tous les effets qu'on peut attribuër aux Anges, n'en dépendent pas si nécessairement, qu'on ne puisse également bien les attribuër ou à quelque autre agent naturel, ou à Dieu même.

Comme un Philosophe ne cherche que la verité, M. Chauvin ne sera pas fâché qu'on remarque ici, qu'il semble qu'on peut démontrer à *posteriori* l'existence des Anges, ou pour ne s'equivoquer point, de quelques autres esprits qui soient distinguez de l'esprit hu-

humain, supposant de certains effets qui ne peuvent proceder ni de Dieu, ni d'aucun être materiel; supposé que ces effets soient veritables, comme M. Chauvin le suppose, en disant que les operations des Energuménes peuvent proceder d'une autre cause que d'un Esprit pur. Car s'il est vrai, qu'un serpent, par exemple, ait parlé avec une femme, qu'il ait répondu précisément à ce qu'elle lui a dit & qu'il l'ait trompée; cét effet est tel qu'il ne peut proceder ni de Dieu, qui n'est point trompeur, ni d'aucune cause materielle: & il ne faut pas dire que je suppose la Révélation, car je ne regarde ici cette Histoire, que comme M. Chauvin regarde ce que les Anciens nous ont dit des Oracles des Payens, simplement comme veritable, & non comme ayant été révelée par l'Esprit de Dieu. De même si nous étions assurez de la verité d'un fait qui nous aprît, qu'un homme a ouï une voix, qui a répondu précisement à ce qu'il lui a demandé dans un discours suivi; & qui l'a assuré, qu'il y avoit d'autres Esprits que Dieu & les Ames humaines, cela suffiroit pour nous persuader du moins de l'existence de l'un de ces Esprits. Si donc on ne peut démontrer l'existence des Esprits purs par les effets, ce n'est pas

parce qu'il n'y peut point avoir d'effets qui soient tels, qu'on doive nécessairement les attribuer à des Esprits purs créez; mais parce que ces effets nous manquent, ou qu'il les faut puiser dans la Révélation.

Nôtre Auteur prétend, que les connoissances des Esprits purs sont beaucoup plus grandes que celles des hommes, parce que n'étant pas unis à un Corps, ils n'en sont pas embarrassez. Il y a des Philosophes qui croyent que, par la même raison, l'homme connoît bien des choses que les Esprits purs ne connoissent point, parce que ces connoissances dépendent de l'union de l'ame avec le corps.

III. AU reste il y a peu de Dictionaires, qui ne tombent dans un certain défaut, dont celui-ci n'est pas tout-à-fait exemt: c'est que les Auteurs ne se fixent pas ordinairement des bornes assez certaines; ce qui fait que, ou ils ne comprennent pas tout leur sujet, ou ils vont au delà du but qu'ils se sont proposé. On a fait voir ce défaut en parlant du * Dictionaire de *Furetiere*, puis qu'on a montré que l'Auteur y avoit inferé plusieurs mots qui n'entroient point dans son plan, ou qui l'engageoient à y en mé-

* Bibliotheq. Univ. Tom. XVI. p. 124.

métre d'autres qu'on n'y trouve point. On peut dire la même chose du Dictionaire de *Moreri*. Les Auteurs du Suplement, qui ont voulu faire un Volume à quelque prix que ce fût, ont inseré dans cét Ouvrage quantité de noms de Charges, d'Offices, de dignitez, qui n'entroient point naturellement dans le dessein de Moreri, bien que cèt Auteur en eût marqué quelques unes. Aussi est-il arrivé, qu'ils ne nous ont rien donné sur ce sujet, que de très-imparfait ; & qu'aprenant aux François les noms des Charges & des Dignitez du Royaume de France, qu'ils connoissent assez ; ils n'ont dit que très-peu de chose de celles des autres Pays, qu'ils ignorent presque absolument.

La Philosophie n'a pas de bornes bien certaines. Quelques uns prétendent que les Mathematiques en font la principale partie, & cela étant, un Dictionaire Philosophique doit contenir les termes de ces Sciences. Il est constant qu'on ne peut expliquer la Physique, du moins d'une maniere satisfaisante, sans le secours des Mechaniques & de la Chymie, & c'est ce qu'on peut prouver par ce Dictionaire même, où l'on trouvera souvent employez des termes de Chymie & des Mechaniques.

La Morale faisant encore partie de la Philosophie, & la Politique & l'Oeconomique étant des parties de la Morale, il faut qu'un Dictionaire exact contienne les termes de toutes ces Sciences. On en trouvera quelques uns dans celui dont nous parlons; mais il s'en faut bien qu'on ne les y trouve tous. En parlant de la fermentation, on employe le terme d'*Alkali*; mais on ne trouve point ce même mot en son rang.

M. Chauvin explique ce que c'est qu'un *Cercle*, & entre bien avant dans les Mathematiques sur cèt article; mais il ne dit point ce que c'est qu'un *Angle*, bien que l'un ne soit pas moins employé dans la Physique que l'autre. Il semble que le mot *Cercle* n'y devoit point être; ou que par sa même raison, il faloit y métre tous les autres termes de Geometrie; surtout ayant expliqué fort au long toutes les proprietez de cétte figure. Sur quoi nous remarquerons que tout cèt article auroit bien besoin d'être réformé. *Le Cercle*, dit M. Chauvin, *est la premiere entre les lignes courbes, c'est-à-dire, une figure plane renfermée par une seule ligne.* La ligne n'est point une figure, elle en est le terme; si donc le Cercle est une ligne, ce ne peut être une fi-

gu-

gure, ou si c'est une figure, ce ne peut être une ligne : l'Auteur confond le Cercle avec sa Circonference. Il faloit dire, que le Cercle est une figure plane terminée par une seule ligne courbe, d'où toutes les lignes droites conduites au centre sont égales. On ne sait pas trop bien ce que signifie cette neuvieme proprieté qu'on attribuë au Cercle, c'est *qu'il n'a aucune proportion ni avec soi même, ni avec les autres figures; car on n'a point pû trouver de proportion geometrique de son diametre à sa circonference.* Il est constant que tout cercle peut se mesurer par lui même, par sa moitié, par son quart, & par une infinité d'autres de ses parties aliquotes. Il n'est pas moins vrai, que tout Cercle est précisément égal à un triangle rectangle, dont une jambe est le demi-diametre, & l'autre une ligne droite egale à la circonference du cercle. M. Chauvin confond encore visiblement en cét endroit le cercle avec sa circonference : Mais tous ces petits defauts, ausquels un Lecteur peut aisément suppléer, n'empêchent pas que l'Ouvrage ne soit en lui-même & bon & nécessaire. Puis qu'il s'agit de Dictionaire, on avertira ici qu'on en verra bientôt un d'une nouvelle invention. On y re-

leve les fautes des Auteurs, & des Dictionaires : on ne se renferme pas, comme a fait Moreri dans les Auteurs morts, on parle aussi des Vivants ; & il y a un grand article au sujet du célebre *M. Arnaud.*

BI-



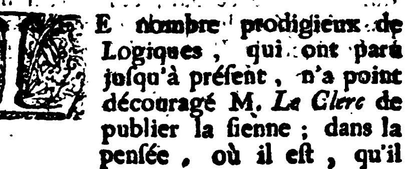
BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1692.

MARS.

VIII.

LOGICA *sive Ars ratiocinandi*, *Auctore* JOANNE CLERICO. C'est-à-dire, *La Logique ou l'Art de raisonner*. A Amsterdam, chez J. Wolters. 1692. in 8. pagg. 181.



LE nombre prodigieux de Logiques, qui ont paru jusqu'à présent, n'a point découragé M. *Le Clerc* de publier la sienne; dans la pensée, où il est, qu'il y

y avoit beaucoup de choses à dire sur ce sujet, que l'on ne trouvoit point dans les Livres de cette nature; sans en excepter ceux que l'on estime le plus, & avec raison, comme les Logiques de *Clauberge*, & de *Port-Roial*. On s'étendoit au contraire beaucoup, dans les Logiques vulgaires, sur des questions peu utiles, ou dont l'usage est renfermé dans l'enceinte des Ecoles. L'Auteur s'est proposé de raporter en peu de mots & historiquement les principes les plus importants de la Logique d'Aristote; parce qu'on ne les peut ignorer entierement, sans se priver de la lecture d'une infinité de Livres, que l'on ne sauroit entendre sans cela; & parce qu'il est honteux de ne savoir rien d'une si considerable partie de l'Histoire des Sciences. Mais il s'est beaucoup étendu sur les choses, qui peuvent servir à ouvrir l'esprit à la Jeunesse, & à lui former le jugement. Il y a bien des remarques nouvelles qui tendent à ce but, & l'Auteur n'a pas négligé celles qu'on trouve dans la Logique de *Port-roial*, dans *la Recherche de la Vérité*, & dans un livre Anglois intitulé * *Essai touchant l'Enten-*

* *On en a parlé dans les Volum. VIII. & XVII. de cette Bibliotheque.*

tendement, comme il le déclare lui-même dans sa Preface.

I. DANS la premiere Partie, qui regarde les idées en général ou *la simple perception*, comme l'on parle, on trouvera une division de toutes nos idées, tirée en partie du Livre Anglois dont on vient de parler. On les réduit à sept ordres. Elles sont. 1. ou *simples* ou *composées*: 2. idées de *substances* ou de *modes*: 3. idées de *relations*: 4. idées *concretes* ou *abstraites*: 5. idées *individuelles*, *particulieres* & *universelles*: 6. idées *claires* ou *obscures*: 7. *completes* ou *incompletes*. Sur chacune de ces especes d'idées on fait des remarques, qui peuvent beaucoup servir à distinguer ce que nous savons de ce que nous ne savons point, & à augmenter nos connoissances, autant qu'il est possible. On en raportera ici quelques unes.

1. On appelle simples les idées, dans lesquelles on ne peut pas distinguer plusieurs choses par la pensée; & telles sont nos sensations, l'idée du mouvement, & quantité d'idées abstraites. Nous avons beaucoup de penchant à croire, qu'il y a dans les corps qui nous environnent, & qui excitent diverses de ces idées dans nous, quelque chose de semblable à ce qu'ils y

sont

font naître. On croit que le feu est *chaud* de même que nous, parce qu'il est cause de la *chaleur* qui est en nous. L'Auteur montre, après les Cartésiens, la fausseté & l'origine de cette opinion. Mais il ajoûte à cela une chose, qu'ils ne remarquent pas ordinairement, c'est que l'on ne peut point définir les idées simples, la définition n'étant qu'une énumeration des principales proprietez de ce qu'on définit. Il soûtient que l'idée du mouvement en général étant une idée simple, on ne sauroit le définir, & réfute les définitions d'*Aristote* & de *Descartes*.

2. A l'égard des *Substances*, l'Auteur remarque, qu'encore qu'on ait une idée assez claire de la Substance en général, & considerée d'une maniere abstraite; les idées que nous avons des Substances particulieres, sont extrémement obscures, puis que nous ne les concevons que comme *des sujets inconnus, dans lesquels coëxistent constamment certaines proprietez*. C'est ce qu'il fait voir à l'égard des Esprits & des Corps, & il soûtient que les Philosophes ont confondu mal à propos ce que nous connoissons dans les substances avec ce qui nous est inconnu.

3. Pour les *rélations* ou rapports, l'Auteur remarque, entre autres choses

ses, que tous les termes, qui marquent des idées susceptibles du plus & du moins sont des termes rélatifs, qu'il ne faut pas entendre d'une maniere absoluë. Par exemple, le terme de *savant* est extraordinairement équivoque, & signifie des choses bien éloignées dans la bouche d'un Paysan ignorant, & dans celle d'un homme d'étude. Chacun entend ces sortes de mots, par raport à soi, & à ses connoissances; & pendant que le dégré des lumiéres d'un autre ne nous est pas connu, il est impossible de savoir ce qu'il veut dire, puisque nous ne pouvons pas expliquer ses termes, par les idées que nous y attachons, lorsque nous nous en servons. Cette matiere est de grande consequence, pour l'intelligence de toutes sortes d'Auteurs; & il n'y a guéres de choses en quoi l'on se trompe plus frequemment.

On remarque aussi, après le P. *Malebranche*, que nos jugemens & nos raisonnemens ne sont autre chose que des perceptions de rapports, ausquelles nôtre esprit acquiesce.

4. En parlant des idées réelles & *abstraites*, on remarque diverses fautes dans lesquelles les Philosophes de l'Ecole sont tombez, pour s'être trop accoû-

coûtumez aux abstractions. A force de considerer ces sortes d'idées, ils ont crû qu'elles existoient réellement telles qu'ils les concevoient, & qu'il n'y avoit autre chose dans les Etres, qui nous ont donné occasion, de les former.

On explique à ce sujet la Doctrine des *Universaux*, & l'on montre en termes clairs comment l'esprit se représente ces idées. On remarque là-dessus que l'arrangement que les Philosophes font de tous les Etres en certaines especes d'idées, est fondé non sur une connoissance exacte de tout ce qui est dans les sujets, dans lesquels elles se trouvent ; mais sur l'amas des proprietez, que nous connoissons, & ausquelles nous avons donné de certains noms. Ainsi quand on dit qu'une chose appartient à une certaine espece, on veut dire seulement que l'on remarque dans cette chose les proprietez, ausquelles on donne le nom de cette espece.

Cependant on s'imagine souvent connoître toutes les Especes d'Etres qui sont dans la Nature, comme font ceux qui croyent que tout doit être nécessairement ou *substance étenduë* ou *substance qui pense* ; selon les idées que nous en avons. On croit qu'en suppo-
sant

sant ces idées, on peut expliquer tout ce que l'on voit dans tout l'Univers, sans penser qu'il peut y avoir une infinité de choses que nous ne connoissons point ; & qu'il n'est pas même possible d'expliquer en particulier ce que c'est que *le Corps*, comme l'Auteur le fait voir en plus d'un endroit.

Ce qui prouve le peu de certitude qu'il y a dans la division des Etres, selon les Especes que les Philosophes ont imaginées, c'est qu'il n'y a rien de plus facile que de les faire chanceler aprés qu'ils ont marqué, le plus determinément qu'il se puisse, la difference qui forme une certaine Espece. Ils disent, par exemple, que *la Raison* distingue l'Homme de tous les autres Etres ; mais si on leur demande si un animal raisonnable, qui auroit une tête de cheval seroit un homme, ils répondent que non, que ce seroit *un monstre*. Il paroit donc par là que cette difference n'est pas bonne, & outre cela, ils ne se trouvent pas peu embarrassez à expliquer ce que c'est qu'un monstre. On verra dans l'Auteur d'autres remarques sur cette matiere.

5. Il appelle, idées *claires* celles dont toute l'étendue paroit distinctement à nôtre esprit, en sorte que nous ne les pouvons confondre avec aucune autre.

Ainsi

Ainsi les idées simples sont claires, parce que nôtre esprit aperçoit tout ce qu'elles renferment. On rend claires de certaines choses, lors qu'on les considere par abstraction; quoi que le sujet dans lequel est l'Original de ces idées, soit très-obscur. On sait ce que c'est que l'*humanité*, quoi qu'on ne connoisse parfaitement aucun *homme* en particulier. Souvent en confondant ces deux choses, on s'imagine d'avoir des idées bien claires de ce que l'on ne connoit que très-confusément. A l'égard des idées composées, pour dire qu'elles sont claires, il faut pouvoir marquer toutes les idées simples dont elles sont composées. Sans cela il est evident, qu'elles demeurent obscures. Cette matiere est encore des plus importantes dans la Logique, comme il est aisé de le comprendre pour peu qu'on y fasse de réflexion, & comme on le verra en lisant tout ce que l'Auteur dit là dessus.

6. Les idées *completes* (*adæquatæ*) sont celles qui représentent toutes entieres les choses dont elles sont les images, & les *incompletes* (*inadæquatæ*) celles qui n'en représentent qu'une partie. Les idées simples, celles des manieres d'être, & les idées abstraites, qui n'ont point d'Originaux hors de

de nous sont completes, ou au moins le peuvent être. Mais les idées des substances sont toutes incompletes, parce qu'elles ne nous représentent qu'un certain nombre de proprietez, dans lesquelles nous ne pouvons pas dire, que toute l'essence des substances soit renfermée. On doit prendre garde de ne point confondre ces deux sortes d'idées, comme on accuse ici Descartes de les avoir confondües, en ce qu'il enseigne touchant l'essence de l'Esprit & du Corps. De ce qu'il n'y voyoit qu'un certain nombre de proprietez, il a conclu qu'il n'y en avoit pas davantage, ce qui paroît une grande *temerité* en matiere de Philosophie.

On l'accuse aussi de n'avoir pas bien compris ce qu'il vouloit dire, lors qu'il a avancé que nous avions *une idée claire de Dieu*; puisque nous ne saurions dire que nous connoissons distinctement toutes les proprietez de la nature Divine.

II. DANS la seconde Partie, où l'Auteur traite du *Jugement*, il commence par expliquer ce que c'est, après quoi il raporte ce qu'on dit ordinairement de plus remarquable touchant les differentes sortes de Propositions.

1. En suite il traite du Faux & du

Vrai,

Vrai, & fait voir après Descartes, qu'il n'y a que l'évidence, qui puisse nous déterminer nécessairement à donner nôtre consentement à une proposition, ou à la regarder comme veritable. Que si l'on demande comment nous savons que ce qui est évident est vrai? Il répond que cette question est tout-à-fait inutile entre les hommes, qui, quoi qu'on puisse dire, se rendent nécessairement à l'évidence.

5. Dans le Chapitre suivant, qui est le VIII. l'Auteur parle *des differens degrez de Clarté*, & *de la Vrai-semblance*; question que l'on neglige ordinairement dans la Logique, mais qui est de très-grand usage : parce qu'il y a une infinité de choses vrai-semblables, desquelles il faut juger. Il considere les fondemens de la vrai-semblance dans cêt ordre. Il y a des choses vrai-semblables, principalement parce que nous les avons oüi dire, & nous jugeons de la vrai-semblance par l'apparence qu'il y a que l'on ne nous trompe pas; sur quoi il y a beaucoup de remarques à faire que l'on verra dans l'Auteur.

La seconde raison sur laquelle nous nous fondons, pour juger de quelque chose de vrai-semblable, est la nature de la chose dont il s'agit, jointe à

nôtre

nôtre propre expérience. La troisieme est la disposition où nous nous trouvons, & quelquefois nos seuls raisonnemens détachez de toute autre raison. Il y a bien des remarques utiles sur tout cela, dont on pourroit remplir cèt Extrait; mais il faudroit le faire trop long. Il suffira de raporter une remarque générale de l'Auteur; c'est qu'encore que quelques raisons de vrai-semblance ne soient pas capables de déterminer invinciblement, lors qu'elles se trouvent toutes jointes ensemble elles font une si forte impression sur l'esprit, qu'il s'y rend aussi nécessairement qu'à l'évidence; & en ce cas là on peut être assuré que l'on ne se trompe pas. Qui peut douter, par exemple, en France, en Espagne, ou en Allemagne, qu'il n'y ait une ville qui s'appelle Rome?

3. Le Chapitre IX. est employé à traiter des Propositions *douteuses*, *suspectes de fausseté*, & *fausses*. On allegue les raisons qui nous portent à douter de quelque chose, quoi que nous ayons autant de penchant à la regarder comme veritable, que comme fausse. Nous tenons pour suspectes de fausseté, celles qui ont plus d'indices de fausseté que de verité, quoi qu'elles ne soient pas évidemment fausses. Enfin les propositions contraires à quelque verité évidente

ſont fauſſes. A cette occaſion, l'Auteur recherche les principales ſources de nos erreurs, leſquelles il réduit à quatre. 1. Quelquefois nous n'avons pas les indices néceſſaires pour diſcerner le vrai du faux, quoi que nous puſſions les trouver en les cherchant; quelquefois il eſt impoſſible d'en trouver, & nous ne laiſſons pas neanmoins de juger. 2. Quelquefois nous ne ſommes pas capables de juger de certaines choſes, parce que nous avons négligé de cultiver nôtre eſprit, & de l'accoûtumer à bien juger. 3. On ne veut pas ſe ſervir des moyens que l'on a de reconnoitre la verité, par négligence ou autrement. 4. On prend pour regle de vrai-ſemblance ce qui ne l'eſt point, ce qui ſe fait en recevant des opinions douteuſes comme veritables, & en en tirant des conſéquences: en s'attachant, ſans raiſon, aux opinions reçuës; en s'abandonnant à de certaines paſſions, qui font que l'on reçoit ou que l'on rejette mille choſes qui y ſont conformes ou oppoſées, ſans avoir égard à aucune autre regle: & en ſe fiant, ſans ſavoir pourquoi, à une autorité qui nous trompe. On donne des exemples de toutes ces manieres de tomber dans l'erreur, leſquels on pourra lire dans l'Original. On y verra auſſi des avis, pour s'empêcher d'être trom-

pé,

pé, sur lesquels il est important de faire réflexion.

4. Le Chapitre X. est *de la Foi*, dont on traite philosophiquement ; à peu près selon les idées qu'on peut voir dans le Tome VIII. de cette Bibliotheque, *pag.* 137. & suiv. ce qui fait qu'on ne s'y arrêtera pas.

5. Les trois derniers Chapitres traitent de la *Division* & de la *Définition*. On a abregé ce qu'en dit la Logique de Port-roïal, & on y a ajouté diverses choses, de sorte que ce qu'on dit ici est en même temps plus court & plus exact, comme ceux qui compareront ces deux livres pourront le reconnoître.

III. ON s'arrêtera moins à la troisième Partie qu'on n'a fait aux autres, quoi qu'elle ne soit pas la moins importante ; parce que d'autres ont traité en François ces matieres avant l'Auteur.

1. Il montre après le P. Malebranche, combien il est nécessaire d'être attentif aux choses que l'on médite, si l'on ne veut pas se tromper ; & donne les moyens de s'accoûtumer à faire attention à quelque sujet, que l'on veuille examiner. Il traite aussi, après le même, de la capacité de l'esprit, & des moyens de l'augmenter.

2. Mais le principal sujet de cette Partie, sont les deux Méthodes, *Analyti-*

lytique & *Synthetique*, que l'on y explique en général & en particulier. La Logique de Port-roïal traite de la derniere assez au long, & ne dit presque rien de la premiere, qui est pour le moins aussi utile que l'autre. M. Le Clerc a suppléé à ce défaut, en abrégeant & en éclaircissant par de nouveaux exemples ce que l'on trouve dans le VI. Livre de la *Recherche de la Verité*, touchant la méthode Analytique.

3. L'Auteur a joint à cela un Chapitre, où il traite une question assez curieuse; savoir, pourquoi l'on trouve si peu de choses dans les autres Sciences, qui puissent être réduites en démonstrations Mathematiques, quoi que les Geometres n'en admettent point d'autres. Il rapporte de cela neuf raisons remarquables, qui font bien de l'honneur aux Mathematiques, aux dépens des autres Sciences, de la maniere dont on les traite vulgairement. L'Auteur a si peu perdu de paroles, qu'il faudroit copier tout ce qu'il dit, pour en informer le Lecteur.

IV. LA quatriéme Partie, qui est de l'*Argumentation*, & que l'Auteur regarde comme la moins utile, est aussi la plus courte. Il donne les regles ordinaires, qui apprennent plûtôt l'art de chicaner, que de s'instruire de ce qu'on

re

ne fait pas, ou d'instruire les autres de ce qu'ils ignorent, comme il le remarque en plus d'un endroit. Ce qu'il y a ici de plus particulier sont les Chapitres V. & IX.

§. 1. Dans le Chapitre V. on donne une méthode de fondre toutes sortes d'argumens sans avoir recours aux regles; laquelle méthode est fondée sur la nature du raisonnement. Il consiste à comparer deux idées, par le moyen d'une troisieme: Pour juger donc si un raisonnement est bon ou non, il faut entendre, aussi clairement qu'il est possible, les termes de la Conclusion, que les Logiciens nomment *extremes*, & le terme *moyen*; après quoi il est très-facile, en comparant ces idées, de voir si la conclusion que l'on tire de cette comparaison est juste. Sans cela, toutes les regles sont inutiles, excepté que l'on ne fit un raisonnement tout-à-fait impertinent, défaut dans lequel les personnes raisonnables & qui méritent qu'on leur réponde en forme tombent rarement. Mais avec cela, l'on n'a que faire de regles, comme l'Auteur le fait voir, par un exemple évident.

2. Comme il desaprouve la méthode ordinaire de disputer, il a tâché d'en trouver une autre, qui est celle dont *Socrate* se servoit, & dont on don-

ne les regles. Les voici. 1. Il faut se conduire en sorte, que ceux à qui l'on a à faire soient persuadez, s'il est possible, que l'on est prêt d'apprendre la verité d'eux. 2. Il leur faut faire quantité de demandes, pour les obliger d'expliquer les termes obscurs dont ils se servent. 3. Il les faut questionner sur toutes les parties de la Doctrine dont il s'agit, & sur toutes ses consequences, non comme si l'on y trouvoit quelque chose à redire, mais comme si l'on ne cherchoit qu'à s'instruire. L'Auteur fait un petit commentaire sur chacune de ces regles, par lequel on en pourra voir l'utilité; & y joint un exemple, où il introduit un *Thomiste* & un Disciple de *Durand*, qui disputent sur le concours de Dieu dans le mal. Il donne de grandes loüanges à cette maniere de disputer, & il n'est pas le premier qui l'ait estimée depuis Socrate & ses Disciples. *Epictete*, quoi que Stoïcien, en parle avec beaucoup d'éloges, dans le second Livre des discoûrs qu'*Arrien* nous a conservez de lui, Ch. XII. ,, Ne vous moquez pas, *dit-il*, de celui qui dispute contre vous, pendant ,, que vous ne lui avez point démontré la verité; reconnoissez plûtôt vôtre foiblesse. Comment faisoit So-

,, cra-

crate ? Il contraignoit son Adver- "
saire de rendre témoignage contre "
lui-même, & ne vouloit point d'au- "
tre témoin que lui, &c. Les Philo- "
sophes vulgaires, lors qu'ils vien- "
nent à avoir quelque conference, "
sont maltraitez & maltraittent, & "
se séparent enfin, après s'être bien "
dit des injures des deux côtez. So- "
crate avoit cela de particulier en dis- "
putant, de ne s'emporter jamais, & "
de ne rien dire de dur ou de cho- "
quant ; mais de suporter les injures "
& de concilier les sentimens, autant "
qu'il lui étoit possible. "

Il est vrai que pour en user ainsi, & observer les regles de cette méthode, il faut avoir beaucoup de modération & de présence d'esprit ; mais aussi sans cela, il n'y a aucune maniere de disputer, qui puisse être fructueuse.

Au reste, l'Auteur a publié peu de semaines après sa Logique, une *Metaphysique* & une * *Pneumatologie* ou traité des Esprits ; mais on en parlera dans un autre Volume.

* *On a rimprimé ces Ouvrages en* 4. *Tomes in* 12. *en* 1698. *plus correcis & plus augmentez.*

XIV.

1. *Les* OEUVRES *d'*HORACE *Traduites en François, avec des Notes & des Remarques Critiques sur tout l'Ouvrage. Par M.* DACIER. A Paris, & à Amsterdam, chez les Huguetan. 1691. in 12. Tome VIII. pagg. 558. Tom. IX. pagg. 536. & Tom. X. pagg. 496.

M. *Dacier* finit dans ces trois Volumes sa Version & ses Notes sur *Horace*. Les VIII. & IX. contiennent les deux Livres des *Epitres*, & le X. l'*Art Poëtique*. Afin que cèt Extrait ait quelque conformité avec celui qu'on a donné des Volumes VI. & VII. de ce même Ouvrage, dans le X. Tome de cette Bibliotheque pag. 281. nous raporterons premierement quelques remarques de M. Dacier sur les Epitres & sur l'Art Poëtique d'Horace; aprés quoi nous comparerons quelques endroits de sa Traduction & de ses Notes avec la paraphrase latine & les Notes de l'Horace du P. *de Rodeille*.

I. A l'egard des Epîtres, M. Dacier remarque, que bien qu'on ait donné ce nom aux pieces contenuës dans les deux Livres qui suivent ceux des Sati-

tires, cela n'empêche pas, qu'elles ne puissent être appellées des Satires, comme celles des deux Livres précédens. On croit que ce qui leur a donné le nom qu'elles portent aujourd-hui, est ce qui est dit dans la derniere Epître du Livre second,

Ne mea sævus
Jurgares, ad te quod epistola nulla veniret.

afin que vous ne puissiez me gronder de ce que je ne vous écrivois point. Le nom de *Letre* est un nom général, qui peut être donné à toutes sortes d'écrits qu'on adresse à quelcun, de quelque nature qu'ils soient. Ceux qui ont crû que ces Epîtres d'Horace ne pouvoient être appellées des Satires, parce que ce Poëte y loüe *Mecenas* & ses autres amis, n'ont pas pris garde que les loüanges ne pouvoient pas moins être la matiere de la Satire, que la raillerie, comme M. Dacier l'a fait voir dans sa Preface sur les Satires de ce Poëte. *Lucilius*, Horace, *Perse* ont loüé bien des gens dans leurs Satires.

On prétend qu'il y a une autre difference bien plus essentielle entre les Satires d'Horace & ses Epitres, à laquelle on n'a pas fait attention. C'est que dans les premieres il s'attache principalement à combatre le vice & les

erreurs, & à les arracher du cœur de l'homme ; & que dans ses Epitres il est tout occupé à donner des Préceptes pour la vertu, & à allumer dans nos cœurs l'amour qu'elle mérite ; en sorte que tout cét Ouvrage peut être consideré comme un Traité de Morale complet. Ce plan est beau ; mais il n'est pas trop sûr que ce soit celui du Poëte.

Ce que *Theodore Marsile* a crû au sujet de l'*Art Poëtique* ne fait pas moins d'honneur à Horace ; mais il est encore moins bien fondé. Il a crû qu'*Auguste*, à l'exemple des Grecs, avoit établi à Rome une Assemblée de gens choisis, pour examiner les Ouvrages de Poësie & d'Eloquence, à peu près semblable à ces Academies qu'on a formées dans ce Siècle dans plusieurs Villes de l'Europe. Il assure qu'elle étoit composée de vint Juges, & il les compte l'un après l'autre. Il met Horace dans ce rang, & il croit que c'est cette qualité qui lui fit naître le dessein de composer une *Poëtique*, & d'assembler toutes les regles & tous les jugemens qu'on faisoit dans ce Corps. Tout cela paroit fort beau à M. Dacier, & il souhaiteroit bien qu'il fût appuyé de quelques preuves. Mais comme Marsile n'en a donné aucune, il est

est obligé de le rejetter. Il croit que ce n'est ici qu'une Epitre comme celle des Livres précédens, qu'Horace a nommée *Art Poëtique*, pour la distinguer des autres où il n'a traité de cèt Art que par occasion & en passant. Comme il n'y a pas travaillé de suite, il n'y a gardé d'autre ordre, que celui des matieres que le hazard lui donnoit à lire & à examiner. Il paroit même qu'il ne l'a jamais achevé, soit qu'il n'en ait pas eu le loisir, soit qu'il n'ait pas voulu s'en donner la peine. Tout cela n'empêche pas que ce ne soit une piece excellente, composée de tout ce qu'*Aristote*, *Criton*, *Zenon*, *Democrite*, & *Neoptoleme*, ont dit de plus excellent sur ce sujet.

Les Remarques de M. Dacier sur cette piece sont du même prix que celles qu'il a données sur les autres Ouvrages d'Horace. Mais il faut pourtant avoüer, qu'il y en a quelques unes dont on se seroit bien passé, & qui ressemblent plus aux froides reflexions d'un Orateur ennuyeux, qu'aux solides remarques d'un judicieux Critique. On en trouve deux de cette nature à la page 92. 1. Sur ces mots *Isti Tabulæ fore librum persimilem*; on remarque qu'Horace *ne se contente pas de dire qu'un Ouvrage ainsi varié sera semblable au Mon-*

ſtre dont il a parlé; *il dit* perſimilem, *qu'il ſera entierement ſemblable; car il veut ôter tout ſujet de doute aux Piſons, & les mêtre en état de ne pouvoir être ſeduits par ceux qui ſoûtenoient le contraire.* On ne trouve point cette importante remarque, dans le P. Rodeille. Au contraire il paraphraſe le mot *perſimilem*, par, *quelque choſe de ſemblable; ſimile quiddam.*

2. Sur ces mots, *velut ægri ſomnia; il ne dit pas*, remarque M. Dacier, *comme les ſonges d'un homme ſain, mais comme les reveries d'un malade, qui ſont toûjours extravagantes & peu ſuivies.* Où eſt le Lecteur, qui n'eut pas fait cette remarque?

II. VOICI quelques differences qui ſe trouvent entre les penſées de M. Dacier & celles du P. Rodeille ſur Horace. 1. Le premier traduit ce vers de la 1. Epître du Liv. 1.

Ne populum extremâ toties exoret arenâ.

Afin que le Gladiateur *Vejanius*, duquel il s'agit, *ne ſoit pas ſi ſouvent obligé de demander grace au Peuple au bout de l'arene, après avoir vaincu ſon ennemi.* Sur quoi on remarque, que quand un Gladiateur, qui avoit eu ſon congé, ſe laiſſoit tenter ou par l'envie de combatre, ou par les recompenſes qu'on lui pro-

promettoit, à revenir sur l'arene, il ne dépendoit plus de lui d'en sortir quand il vouloit. Il faloit qu'il gagnât la faveur du Peuple, & que le Peuple l'en retirât. C'est pourquoi ce Gladiateur, après avoir heureusement combatu, alloit au bout de l'arene, prés le lieu où étoit le Peuple, & là il le prioit de lui procurer son congé. Le P. Rodeille paraphrase ainsi : *Vejanius s'est câché à la campagne, pour n'être pas obligé de demander si souvent la vie au Peuple à l'extrémité de l'Amphitheatre.* Pour expliquer sa pensée, il remarque, que les Gladiateurs qui avoient du pire, étant sur le point d'être tuez par leurs Adversaires, s'adressoient souvent au peuple pour lui demander la vie.

2. Dans l'Epître V. où Horace invite Manlius Torquatus à souper, il lui dit.

Jamdudum splendet focus, & tibi munda supellex.

C'est-à-dire, selon M. Dacier, *dès le matin on a travaillé à mêtre la maison en état de vous recevoir, & tout y est d'une propreté charmante.* La raison qu'il a de traduire ainsi, c'est que cette Epître fut écrite en Eté, & par consequent Horace ne peut y parler du feu de la chambre où il devoit recevoir les Conviez. Il ne s'agit pas non plus du feu de la cuisine.

Pour un plat d'herbes qu'il lui promettoit, il ne faloit pas grand feu. *Focus* se prend là pour la maison. Le Pere Rodeille l'explique que le feu est déja allumé, & prétend qu'il s'agit & du feu néceſſaire pour cuire le ſoupé, & de celui dont on avoit beſoin pour chauffer les bains, que la perſonne chez qui on ſoupoit fourniſſoit ordinairement.

3. Dans l'Epître XIV. du même livre, qu'Horace écrit à ſon Valet, & dans laquelle il l'introduit ſe plaignant d'être obligé de demeurer toûjours à la campagne, M. Dacier veut que ces paroles ſoient une ſuite des plaintes du Valet.

Et tamen urges
Jam pridem non tacta ligonibus arva.

Avec toutes ces miſeres, il faut encore travailler ſans relâche à des champs, qui depuis très-longtems n'ont ſenti la bêche. Le P. Rodeille au contraire les conſidere comme étant dites par Horace, & finit les plaintes du Valet immediatement avant ces mots, *& tamen urges.*

4. Dans *l'Art Poëtique*, le P. Rodeille & tous les autres Interpretes, après avoir expliqué comme une objection que ſe fait Horace, ces paroles;

Pictoribus atque Poëtis

Quid-

Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Les Poëtes & les Peintres ont toûjours eu le privilége de tout entreprendre & de tout oser; ont regardé le suivant comme la réponse du Poëte,

Scimus & hanc veniam petimúsque damúsque vicissim;

Nous le savons, nous demandons cette liberté & nous la donnons aussi. Mais ce n'est pas la pensée de M. Dacier. Horace ne pouvoit demander la permission d'user de cette liberté, puis qu'il ne se regarde pas comme Poëte, & qu'il ne faisoit ni Poëme Epique ni Poëme Dramatique, *nil scribens ipse*, dit-il. Il croit qu'aprés qu'Horace a dit *scimus*, je le sai, les mechans Poëtes l'interrompent en continuant *& hanc veniam petimúsque damúsque vicissim.*

5. Le P. Rodeille lit ainsi le vers 114.

Intererit multum Davúsne loquatur an Heros;

mais M. Dacier croit qu'il faut lire *Divúsne*. Il s'agit de la Tragedie, où les Anciens ont introduit des Dieux sur la scene; & le Poëte veut marquer la difference qu'il doit y avoir entre le caractere d'un *Dieu* & celui d'un *Heros*.

Nous ne pousserons pas plus loin ce parallele. Ce qu'on vient de dire suffit

pour

pour faire voir 1. combien il eſt difficile de bien entendre Horace : 2 combien il eſt néceſſaire que pluſieurs differens Critiques travaillent ſur le même ſujet, ſans que l'Ouvrage des uns rende inutile celui des autres.

On a mis à la fin la vie d'Horace écrite par Suetone, traduite en françois & accompagnée de Notes, avec une Chronologie des années de ce Poëte par les Conſuls.

Au reſte; l'Horaçe de M Dacier eſt ſi eſtimé qu'on a réſolu de le traduire en latin : mais on le menace en même tems de faire voir qu'il n'a pas toûjours marqué les ſources dans leſquelles il a puiſé; ce qui n'empêche pas, que ſon travail ne ſoit extrémement utile.

---

2. *Les* OEUVRES de LUCRECE, *contenant ſa Philoſophie ſur la Phyſique, ou l'Origine de toutes choſes. Traduites en François, avec des Remarques ſur tout l'Ouvrage. Per M. le Baron de* COUTURES. *Derniere Edition, avec l'Original Latin & la Vie de Lucrece.* A Amſterdam, chez les Huguetan. 1692. in 12. Tom. I. pagg. 425. Tom. II. pagg. 493.

IL y a prés de ſept ans que cette Traduction des OEuvres de *Lucrece* faite

te par M. le Baron *de Coutures* paroît: & ce seroit s'y prendre un peu tard, que de vouloir en donner l'Extrait présentement. On n'en a mis ici le Titre, que pour avertir de cette nouvelle Edition, & pour avoir l'occasion d'inserer une Létre que M. *Rou* Secretaire Interprete de Messieurs les Etats, si connu par ses Tables de Chronologie, nous a fait l'honneur de nous écrire sur ce sujet. Voici ce qu'elle contient.

Je vous ai témoigné, Monsieur, que j'avois de la peine à concilier une aussi grande habileté que celle qui me paroit dans le Lucrece de M le Baron de Coutures, avec quelques bévuês que j'ai d'ailleurs remarquées dans son Livre.

S'il n'y en avoit qu'une, ou qu'y en ayant un peu davantage, elles fussent dispersées de loin à loin, j'y ferois sans doute moins d'attention; mais vous m'avouerez que c'est beaucoup que cinq méconte s en l'espace de vint lignes consécutives J'ai d'abord crû que j'en devois rejetter la faute sur les * *Libraires de Hollande qui nous ont donné cette seconde Edition, mais l'un d'eux à qui j'en ai parlé en soûtient fort positivement la fidelité.* M. le

* *On est assuré par la confrontation qu'on en a faite, que toutes ces fautes sont dans l'Edition de Paris, les Libraires de Hollande qui ont fait cette nouvelle edition se disposent à corriger des fautes si grossieres.*

*M. le Baron de Coutures dit sur la fin de la 4. page de la vie de Lucréce, que selon le calcul d'*Eusébe de Pamphile, Ciceron *avoit* douze *ans moins que Lucréce; & il en donne pour preuve deux dattes de Consulats qui premierement ne sont éloignez que de* dix *ans l'un de l'autre & non pas de* douze; *& d'ailleurs le Consulat de la naissance de Ciceron est celui des deux qui précéde & l'autre est celui qui suit: ainsi c'est tant d'années de* plus *& non pas de* moins *que Cicéron a d'âge au prix de Lucréce. Il y a donc là deux grandes méprises.*

La 3. *est que l'Auteur appelle* Catius *l'un des deux Consuls de l'an* 657 *de Rome, au lieu que son veritable nom est* Cassius Longinus.

La 4. *& qui est d'une bien autre consequence que ces premiéres, est qu'il appelle* 172. *Olympiade la seconde année de la* 171. *ne se souvenant pas qu'une Olympiade est composée de* 4 *ans, & qu'il y a toûjours* 4 *années d'une Olympiade à l'autre.*

Enfin la 5. *bevuë est que* Zénon *en la ligne* 10 *de la page* 5. *est dit avoir été l'honneur de la secte* Epicurienne, *au lieu qu'il est reconnu pour le Chef des* Stoïciens.

XV.

MELCHIORIS LEIDEKKERI *S. S. Th. D. & Prof.* DISSERTATIO HISTORICO-THEOLOGICA, *de Vulgato nuper Cl.* BEKKERI *Volumine, & Scripturarum Authoritate ac veritate, pro Christiana Religione Apologetica.* C'est-à-dire, *Réponse au Livre de M. Bekker.* A Utrecht, chez la Veuve de Guillaume Clerck. 1692. in 8. pagg. 531.

ON a donné un long Extrait de l'Ouvrage auquel celui-ci sert de réponse dans le XXI. Volume de cette Bibliotheque pag. 122. & suiv. M. *Leidekker* Professeur en Theologie à Utrecht, commence par une longue Préface, dans laquelle il se plaint que le but des *Novateurs* est d'assujetir la Réligion à la Philosophie, & d'introduire par ce moyen le *Libertinisme*. Il remarque que ce n'est pas d'aujourd'hui que ce mal a commencé. *Geulinx*, dont nous avons quelques Ouvrages, fit soûtenir des Theses à Leide en 1666, *des trois Ennemis de la Vertu*, *la Chair*, *le Monde*, *& le Diable*, dans lesquelles on entendoit par le *Diable* l'obstination

dans

dans le mal, ou le penchant de suivre une certaine maniere de vivre, par la seule raison qu'on a commencé de vivre de cette maniere.

I. TOUT l'Ouvrage de nôtre Auteur est divisé en * XXV. Sections, qu'on peut reduire à deux chefs principaux. Le premier, qui contient les XV. premieres Sections, comprend les argumens qu'on peut alleguer contre l'Opinion de M. *Bekker*; & le second, qui contient les dix dernieres, renferme les réponses aux raisons sur lesquelles cét Auteur a appuyé son Opinion. Nous parcourrons toutes ces Sections l'une aprés l'autre.

1. Dans la premiere, on explique ainsi l'opinion de l'Auteur du *Monde enchanté*. 1. Il n'y a qu'un seul Ange, qui ait peché: 2. Dieu lui permit de tenter nos premiers Parens, sans qu'on sache comment cela se fit; aprés quoi il fut relegué dans l'Enfer; 3. C'est donc sans raison, qu'on lui a attribué dans tous les siecles diverses operations, ausquelles il n'a eu aucune part: 4. C'est aussi injustement, que les Payens ont attribué aux mauvais Genies, toutes les œuvres qu'ils leur ont imputées: 5. Les Juifs & les Chrêtiens, ont tiré des Payens les erreurs qu'ils ont sur ce sujet: 6. *Jesus Christ*,

* *Ou* 24.

Christ, sans corriger ces erreurs, s'est accommodé à la maniere de parler des Juifs, lors qu'il a conversé avec eux; & les Apôtres en ont usé de même: 7. C'est ce qui fait que l'Ecriture dit beaucoup de choses des operations du Diable & de ses Anges, qu'il faut entendre du peché, dont le Diable est la premiere cause, ou des Seducteurs: 8. sans cette opinion on ne peut soûtenir ce qu'on enseigne de la nature des Anges, ni de l'infinie difference qu'il y a entre Dieu & les Creatures; d'où il suit, qu'on ne doit non plus attribuer aucunes operations aux bons Anges. 9. Cette opinion est aussi utile pour delivrer le Genre Humain & particulierement les Chrétiens Réformez, de la vaine frayeur du Demon dont ils sont saisis, afin qu'ils apprennent à ne craindre que Dieu seul: 10. Il semble même que l'opinion commune, qu'on a de la Puissance du Demon, en fasse une Divinité; qu'elle soit contraire au Regne de Dieu, & à la Divinité de son Fils; puis qu'on ne la peut plus prouver par les attributs du vrai Dieu, qui lui sont donnez dans l'Ecriture. On oppose d'abord à tous ces sentimens l'autorité de trois Synodes Flamands, qui les ont condamnez avec le Livre qui les contient.

2. On

2. On fait voir dans la seconde Section, que c'est principalement aux nouveaux Philosophes & aux Théologiens, qui suivent leurs principes, à réfuter les Opinions de M. Bekker; parce que c'est principalement sur ces principes qu'il s'appuye, & que si ses sentimens en sont une suite nécessaire, c'est une grande tache pour la nouvelle Philosophie.

3. Cependant, M. Leidekker, qui est dans de tout autres principes, ne laisse pas d'ouvrir les sources dans lesquelles il croit qu'on peut puiser de quoi réfuter solidement toutes ces erreurs. (1) Il explique d'abord le sentiment des Chrêtiens en général, & celui des Réformez en particulier sur la puissance des Demons. Il fait voir que ce qu'ils en pensent ne porte aucun préjudice à aucune des perfections de Dieu; parce qu'ils enseignent que ces Esprits malins lui sont sujets, que leur puissance est limitée, & qu'il peut l'arrêter, quand bon lui semble. (2) On montre encore, que M. Bekker n'a point puisé son opinion dans l'Ecriture, puis qu'il ne cite aucun passage en sa faveur; mais dans les principes de la nouvelle Philosophie, dans les Ecrits d'*Hobbes*, & dans ceux d'un autre Auteur qui a enseigné depuis peu l'unité d'un

d'un Diable. (3) On fait voir, qu'à moins que de nier l'efficace des causes secondes, on ne peut pas disconvenir que Dieu ne se puisse servir de ses Creatures, pour exécuter les ordres de sa Sagesse, de sa puissance, & de sa justice. C'est là le sujet de la troisiéme Section.

4. Dans la IV. on commence à raporter les argumens, que nous fournit l'Ecriture contre l'opinion que l'on combat. (1) On fait voir qu'elle nous répréfente le Demon, comme l'instrument dont Dieu se sert pour exécuter les ordres de sa providence & de sa justice; sans qu'aucune raison nous oblige à prendre le nom de *Diable* ou de *Satan*, dans les endroits qui établissent cette vérité, ou pour des hommes méchans, ou pour le peché, dont il est le premier auteur. Bien loin de là, il y est si bien caracterisé qu'il est impossible de le méconnoitre. (2) La maniere dont l'Ecriture répréfente l'Oeuvre de la Rédemtion, établit encore visiblement la puissance du Demon. Elle suppose partout, que l'Homme étoit sujet à son empire; que Jesus-Christ est venu pour en délivrer les Elus; & c'est ce qui a fait que *S. Augustin* a parlé de la *Cité de Dieu*, & de la *Cité du Demon*. C'est encore ce que suppose la pro-

promesse du Messie * faite à nos premiers Parens, *que la semence de la femme devoit briser la tête du Serpent*. C'est ce que supposent S. *Paul Ebr. II.* 14. la Tentation de Jesus-Christ, *Matth. IV.* 1. *& suiv.* & une infinité d'autres endroits du Nouveau Testament, qu'on a ramassez, & dont on fait voir la force. (3.) mais ce sur quoi on insiste le plus, & qui paroit decisif contre l'Auteur du *Monde enchanté*, c'est que, *s'il est* vrai, comme il le prétend; que l'opinion qu'on a de la puissance des Esprits soit si dangereuse, si injurieuse à Dieu & à sa Réligion; comment est-il possible que Jesus-Christ n'ait rien dit, pour guerir les hommes d'une telle erreur, d'où vient qu'au contraire il a toûjours parlé comme la supposant veritable, & d'une maniere à la faire naître dans l'esprit de ceux qui n'en seroient pas imbus?

5. Dans la V. section on établit la verité des Histoires de l'Ancien Testament, qui attribuent de la puissance aux Demons, commençant à l'Histoire de la Tentation. On prouve qu'il faut que M. Bekker abandonne absolument ce que nous dit *Moyse* sur cet article, ou qu'il rejette ses propres principes. Car selon lui, le Demon ne pouvant agir ni sur

* *Genes. III.* 15.

sur l'esprit, ni sur le corps d'Eve, il n'a pû le porter au peché ni par son exemple, ni par ses invitations. On refute de même tout ce qu'il a dit, pour expliquer conformément à ses hypotheses les miracles des Magiciens d'Egypte, & les afflictions de *Job*. On n'oublie pas les loix Mosaïques contre les Magiciens & les Esprits de *Python*; non plus que les Oracles des Payens, par lesquels il est dit que Sathan a séduit les Nations. Apocal. XII. 9. XX. 3.

De l'Ancien Testament on passe au Nouveau. On défend la verité de la Tentation de Jesus-Christ, & l'on fait voir qu'elle est si bien circonstanciée par les Evangelistes, qu'il est impossible de la tourner en allegorie, ou de soûtenir que tout cela ne soit arrivé qu'en vision. On défend même la verité de tout ce qui est dit dans l'Evangile des Energumenes. On montre que, selon l'opinion que l'on combat, il faudroit dire que Jesus-Christ, avoit les mêmes pensées que les Saducéens sur tous ces Possedez, étant persuadé que ce n'étoit que des maladies extraordinaires, & qu'il auroit pourtant parlé comme le commun des Juifs; ce qu'on ne peut assurer, sans faire tort à sa sagesse, & à ce parfait amour qu'il a toû-

 jours

jours témoigné pour la Verité ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il n'a pas seulement supposé l'opinion commune de la puissance des Demons, quand il a parlé aux Juifs : il en a usé de même avec ses Disciples, dans les ordres qu'il leur a donnez, puis qu'avant & après sa resurrection, il leur communique la vertu de *jetter hors les Diables en son nom.*

5. L'Auteur continue dans la * Section suivante d'alleguer & de défendre les passages qui établissent la puissance du Demon, & il n'oublie pas de faire voir, que si M. Bekker n'avoit eu d'autre dessein que de détruire l'Empire prétendu chimerique du Demon, il n'étoit pas nécessaire qu'il niât la puissance des bons Anges.

6. Il passe dans la Section VIII. à la Doctrine & à la pratique constante de la primitive Eglise. On sait que les premiers Chrêtiens ont tiré un argument pour la Religion Chrêtienne du silence des Oracles Payens, arrivé à peu près dans le tems de la manifestation de l'Evangile. La primitive Eglise jouïssoit encore des dons extraordinaires de l'Es-

* *Elle devroit être la sixieme ; mais elle est marquée la septieme & cette faute regne dans tout l'Ouvrage & dans la Table. On la suivra aussi dans cét Extrait.*

l'Esprit, parmi lesquels *S. Irenée*, *Eusebe*, *Origene*, *S. Hilaire*, &c. mettent le don de chasser le Demon du corps des Possedez. Or si le sentiment de M. Bekker a lieu, il faudra dire que toutes les prétentions de ces anciens Chrêtiens étoient fausses, & que tous les raisonnemens de ces grands Docteurs de l'Eglise en faveur de leur Religion, n'avoient d'autre fondement, que cette miserable erreur populaire.

7. On continue cette matiere, dans la Section suivante. On nie à M. Bekker, que ou les Juifs, ou les anciens Peres, ayent tiré du Paganisme leur sentiment touchant la Puissance du Demon. Bien loin de là, on soûtient après * Vossius, que les Payens ont reçu leur opinion par tradition des Enfans de Noé d'où ils sont descendus, & que par consequent elle est originairement dans la Famille des Hébreux. On répond à l'argument qu'on pourroit tirer contre les Peres, des erreurs dans lesquelles ils étoient au sujet des Anges & des Demons; & l'on fait voir que tout cela ne peut infirmer leur témoignage; on soûtient même qu'ils n'ont point puisé ces erreurs dans le Paganisme. Ils peuvent avoir tiré des Hébreux ce qu'ils ont crû d'un Ange Gardien, qu'ils

I. 2 ont

* *De Idololat. lib. I. cap. 6.*

jours témoigné
qu'il y a de re
n'a pas seulem
commune de la
quand il a parl
de même avec le
dres qu'il leur
vant & après
communique la
Diables en son no

5. L'Auteur
ction suivante
dre les passages
sance du Demo
faire voir, que
eu d'autre des
pire prétendu
il n'étoit pas
puissance des b

6. Il passe
la Doctrine &
sa primitive Eg
miers Chrétie
pour la Rélig
des Oracles
dans le tems
l'Evangile. I
soit encore d

* *Elle dev*
est marquée la
dans tout l'O
suivra aussi d

son la conformité des sentimens de M. Bekker, avec ceux de trois insignes Imposteurs, *David George*, *Spinoza*, & *Hobbes*. Le premier * enseignoit que les Anges n'étoient pas des substances corporelles; mais seulement les pensées & les mouvemens de l'esprit; & que de même les Demons n'étoient que la revolte de la chair contre l'esprit. Spinoza niant l'efficace des causes secondes, nioit par consequent la puissance des Esprits créez. Et il paroit par de longs passages d'Hobbes que l'on raporte, qu'il n'y a rien de si semblable que les sentimens de cét Impie sur ce sujet & ceux de l'Auteur du *Monde enchanté*.

10. On explique & l'on réfute dans la Section XII. les sentimens de l'Auteur du Livre dont on a parlé dans le V. Tome de cette Bibliotheque pag. 91. & l'on fait voir que M. Bekker est allé beaucoup plus loin.

11. Après avoir montré quelles sont les sources dans lesquelles cét Auteur a puisé, on raporte un préjugé fort favorable contre son opinion, c'est qu'elle est contraire à la doctrine constante de tous les Chrêtiens, n'y ayant point d'article, qui soit si généralement reçu

I 3 dans

* *Vid. Hornbeck. In summâ Controvers. Capite de Libertinis.*

ont donné à chaque homme, quelques endroits de l'Ecriture paroissant favoriser cette opinion. La pensée qu'ils ont eüe, que les Anges étoient corporels n'est point dangereuse, parce qu'ils ont crû en même tems qu'ils n'avoient point de corps; *eos ἀσωμάτους profitebantur*. Il est vrai encore qu'ils ont enseigné que les Anges avoient eu autrefois commerce avec les filles des hommes, & que les Geants en étoient nez. *Mais* il est visible que ce n'est pas des Gentils qu'ils ont pris ce sentiment. Ce qui est dit Genese VI. 2. leur a fait naître cette pensée. Les Juifs l'ont eüe avant eux: c'étoit le sentiment de *Philon*, de *Joseph*, & des LXX. Interprétes. Mais quand tout cela ne seroit pas, le témoignage des Peres n'en seroit pas moins digne de foi; puis qu'il ne s'ensuit pas que parce qu'ils ont erré dans un article, ils ayent aussi erré dans l'autre.

8. Aprés les Peres des premiers Siecles, viennent les premiers Réformateurs. Il est visible qu'ils ont été sur l'article de la puissance du Demon, précisément dans la même opinion que les Anciens, comme cela paroit par leurs confessions de foi & par leurs Catechismes.

9. On fait voir dans l'onzieme Section

ction la conformité des sentimens de M. Bekker, avec ceux de trois insignes Imposteurs, *David George*, *Spinoza*, & *Hobbes*. Le premier * enseignoit que les Anges n'étoient pas des substances incorporelles; mais seulement les pensées & les mouvemens de l'esprit; & que de même les Demons n'étoient que la revolte de la chair contre l'esprit. Spinoza niant l'efficace des causes secondes, nioit par consequent la puissance des Esprits créez. Et il paroit par les longs passages d'Hobbes que l'on cite, qu'il n'y a rien de si semblable que les sentimens de cét Impie sur ce sujet & ceux de l'Auteur du *Monde enchanté*.

10 On explique & l'on réfute dans la Section XII. les sentimens de l'Auteur du Livre dont on a parlé dans le V. Tome de cette Bibliotheque pag. 471. & l'on fait voir que M. Bekker est allé beaucoup plus loin.

11. Après avoir montré quelles sont les sources dans lesquelles cét Auteur a puisé, on raporte un préjugé fort favorable contre son opinion, c'est qu'elle est contraire à la doctrine constante de tous les Chrêtiens, n'y ayant point d'article, qui soit si généralement reçu

* *Vid. Hornbeck. In summâ Controvers. Capite de Libertinis.*

dans toutes les Sectes du Christianisme, que celui de la puissance & de l'operation des Demons. Il n'y a pas jusques aux Sociniens, qui ne conviennent de la verité de cette Doctrine. *Smalcius* assure positivement que ceux qui nient les Demons, nient aussi la Divinité; & que c'est un degré pour conduire à l'atheisme. *Il attaque*, dit-il, parlant du Demon, *il attaque l'esprit de ceux dont il envie le salut. Il leur recommande le mensonge au lieu de la verité, les vices au lieu de la vertu. Il leur répresente les commoditez de la vie, ou les voluptez, ou la vaine gloire, & leur inspire l'amour & le desir de toutes ces choses. Il excite ceux qui affligent & persecutent les Chrêtiens, qui leur font des injustices, qui leur causent des pertes, & qui leur ôtent la vie. Personne même ne niera, je pense, qu'il n'arrive ou qu'il ne puisse arriver, que les operations des Demons servent de châtiment aux Chrêtiens, lors qu'ils s'aquittent négligemment de leurs devoirs. Car s'il est certain que les Saints hommes sont tentez par le Diable, qu'y a-t-il de surprenant, que par la permission de Christ, les mêmes hommes soient châtiez par les Demons? Enfin Christ se sert des Demons, pour punir & pour détruire les Impies. Crellius* explique le même sentiment dans le Chap. VI. du Livre *de Dieu & de ses Attributs*.

12. Mais

12. Mais non seulement c'est là l'opinion de tous les Chrêtiens, c'ést même celle de toutes les Nations du Monde, comme M. Leidekker le prouve dans sa XIV. Section. Si on en excepte les Disciples d'*Epicure* & ceux d'*Averroës*, tous les autres hommes du Monde ont été persuadez de l'existence & de la puissance des Esprits malins. Or comme on tire un fort argument pour la puissance de Dieu du consentement de toutes les Nations; pourquoi cette même raison ne vaudroit-elle pas, pour prouver l'existence & la puissance des Demons?

II. APRES avoir établi la verité de l'Opinion commune contre les prétentions de M. Bekker; on attaque directement son sentiment, en renversant les fondemens sur lesquels il l'a établi.

1. On fait voir dans la XV. Section qu'il a puisé son opinion dans les Principes de la nouvelle Philosophie; & comme on prétend que cette même Philosophie a donné lieu à beaucoup d'autres erreurs, cette source si féconde en mauvaises productions, est un préjugé desavantageux pour l'opinion que l'on réfute Peut-être pourroit-on faire voir, que si M. Bekker a prétendu établir son sentiment sur les principes de la nouvelle Philosophie, il n'est pas meil-

leur Philosophe que Théologien.

2. Dans la Section XVI. on réfute ce qu'il dit, que l'Esprit est d'une nature si différente du corps, qu'il est impossible qu'il agisse sur lui; & qu'un esprit même ne peut agir sur un autre esprit; que l'esprit n'est que pensée, que le corps n'est qu'étendue, & que par consequent n'ayant point de raport, l'un ne peut agir sur l'autre. Monsieur Leidekker soûtient à son Adversaire, (1) que de ce qu'on ne comprend pas comment un esprit peut agir sur un corps, on ne doit pas en conclurre qu'il ne puisse pas le faire, sur tout puisque l'experience de tous les siecles nous assure la verité de ces operations. (2) On nie en second lieu que l'esprit n'ait rien de commun avec le corps. Ils se ressemblent en ce qu'ils sont une substance, c'est-à-dire, une chose subsistante par soi même & que l'une & l'autre de ces substances sont finies On sait d'ailleurs que l'esprit peut être dit présent au corps, soit par la pensée, soit par l'action; qu'il peut en avoir l'idée, soit qu'il la trouve en lui-même, soit qu'il la produise. L'esprit peut encore être uni si étroitement au Corps, qu'ils ne composeront qu'une seule personne; comme cela paroit par l'union personnelle de l'ame de l'hom-

me avec son corps. D'où il suit qu'on ne sauroit nier, que l'esprit ne puisse agir sur le corps ; puis qu'il ne faut pas pour cela une union si étroite, que celle que nous sommes assurez qu'il y a entre l'esprit & le corps de l'homme. On remarque, que le Principe de M. Bekker va trop loin, puis qu'il s'ensuivroit que l'ame humaine ne peut point agir sur le corps auquel elle est unie. On avoüe cependant qu'il a bien raisonné, s'il est vrai, comme l'a avancé le savant *Wittichius* dans sa *Theologie pacifique* §. CCXXXVII, que les Anges n'agissent qu'entant qu'à l'occasion de leur volonté il s'ensuit quelque chose dans la Creature que Dieu produit effectivement. Aprés cela l'Auteur explique comment il conçoit que l'esprit peut agir sur le corps. Il croit que Dieu lui a donné cette puissance ; & soûtient que les Philosophes Modernes ne doivent pas trouver cela étrange ; puis qu'ils enseignent que les essences des choses dépendent de la volonté de Dieu, en sorte qu'il s'est pû faire qu'un corps fût un esprit ; d'où il n'est pas difficile de conclürre que Dieu a pû donner aux esprits la puissance qu'on leur attribuë. On établit cette même puissance, par une preuve qui est fort au goût de ces mêmes Philosophes.

c'est la preuve de sentiment. Car pourquoi n'assurerons-nous pas que l'ame a la puissance d'agir sur le corps ; puis que nous sentons cette puissance & cette efficace ?

3. Le second principe de M. Bekker, c'est qu'il y a une infinie difference entre Dieu & la Creature, d'où il suit qu'on ne doit attribuer aucune puissance à la Creature. On réfute ce principe dans la Section XVII. On fait voir premierement qu'il est contraire à la pensée des nouveaux Philosophes, qui enseignent que le Monde & Dieu ont l'infinité de commun, qui disent que la Divinité & les esprits créez se ressemblent en ce que leur nature consiste également dans la pensée & dans la faculté de vouloir. 2. On tâche de prouver contre les nouveaux Philosophes, qu'il faut établir la puissance des esprits dans quelque autre chose que dans leur volonté, savoir dans une force créée avec eux, dont ils ont été honorez ; puis qu'autrement ils ne seroient pas la cause Physique de certains effets, mais seulement la cause morale. On ajoûte plusieurs autres raisons, qu'il seroit trop long de raporter.

4. Le troisiéme principe, pour nier la puissance du Demon, c'est que posé cette puissance, on divise l'Empire du Mon-

Monde entre Dieu & son Ennemi, & l'on renouvelle le Manicheïsme. Il n'est pas difficile à nôtre Auteur de repousser cette attaque. Il le fait dans la XVIII. Section. Il montre que la puissance qu'on attribuë au Demon ne fait aucun tort à celle de Dieu; puis qu'on enseigne en même tems, que le Demon lui est assujetti, & qu'il ne peut rien faire sans sa permission & sans sa providence. On croit que l'argument vaudroit quelque chose, s'il étoit vrai, comme le prétendent quelques Philosophes; que produire quelque chose de positif & de réel, & exciter du mouvement fût une veritable création; ou si l'on soûtenoit que le Demon est indépendant de Dieu, ou si on lui attribuoit des effets, qui ne peuvent proceder, que d'une puissance infinie.

5. La dix-neuviéme Section est employée à refuter le cinquiéme argument de M. Bekker, que le sentiment de la puissance du Demon renverse le fondement le plus ferme du Christianisme, qui sont les miracles de Jesus-Christ & de ses Apôtres; puisque le Demon en peut faire de semblables & même de plus grands. Aprés avoir montré les fâcheuses conséquences qu'on peut tirer d'une telle objection, on raporte la réponse de M. de *Glanville* Chape-

lain du Roi *Charles II.* dans un Livre qu'il a fait sous le tître de *Sadducaismus Triumphatus.* Elle merite bien d'être traduite ici, quoi qu'un peu longue. „ Les Actions merveilleuses faites „ par un accord avec les Esprits malins, „ ne peuvent point préjudicier aux mi„ racles indubitables de l'Auteur du „ Christianisme, comme s'ils étoient „ aussi faits par un pacte avec le Dia„ ble ; puis que les desseins & le but de „ Jesus-Christ étoient absolument op„ posez au but, aux intentions, & à „ l'esprit du Régne *des Ténébres.* Après „ avoir étalé les vertus de Jesus-Christ, „ il montre que ses actions admirables „ faites pour la gloire de Dieu ont par„ faitement démontré qu'il étoit le Fils „ de Dieu & le Sauveur du monde, „ comme il l'assuroit ; puis que Dieu „ qui est très-sage & très-bon n'a pû per„ mettre que tout le Genre humain ait „ été exposé à une si grande illusion ; „ Car si Dieu peut permettre que nous „ soyons trompez d'une maniere si in„ évitable, on ne peut plus être assuré „ qu'on ne soit pas toûjours trompé „ dans toutes les choses qui sont expo„ sées à nos sens. Que si quelcun, qui „ se dit être envoyé de Dieu & son „ Fils, commence à abolir l'ancienne „ Religion & à en établir une nouvelle.

„ Que

Que cependant il soit honoré par une "
étoile qui paroit dans le ciel, & par "
les Anges. Qu'il nourrisse une grande "
multitude avec très-peu de pain, qu'il "
paroisse dans une gloire admirable "
sur une montagne, qu'il guerisse les "
maladies sans remédes, qu'il ressusci- "
te les morts, qu'il appaise les tempê- "
tes, qu'il chasse les Diables ; qu'ou- "
tre cela il prédise sa mort & sa résur- "
rection ; si le Soleil s'obscurcit pen- "
dant qu'il est sur la Croix ; & qu'en- "
suite après avoir été mort & couché "
dans un tombeau, il mange & boive, "
& paroisse à tout le monde ; si, dis- "
je, la Providence peut permétre "
qu'un tel homme soit un imposteur ; "
comment pouvons-nous nous assurer "
que nous ne sommes pas toûjours "
trompez & que même chaque facul- "
té que nous avons en particulier ne "
nous trompe pas? Et si cela est vrai, "
la conclusion est claire, il n'y a point "
de Dieu qui soit juge, ni dans le Ciel "
ni sur la Terre, & l'opinion qu'il y a "
de mauvais Genies qui gouvernent la "
Terre sera fort probable. Mais s'il y "
a une Providence divine, comme nous "
le croyons, qui ait soin de sa gloire, "
de son service, & de la vérité; que "
les malins esprits fassent tout ce qu'ils "
voudront, il fera toûjours en sorte "
 qu'ils "

„ qu'ils soient enfin confondus, & qu'on
„ ne leur ajoûte aucune foi. C'est ce
„ qui arriva, quand Moyse confondit
„ les Mages d'Egypte, par ses miracles.

Ces paroles pourroient suffire pour réfuter l'argument de M. Bekker; mais on allégue encore les différences qui se trouvent entre les miracles produits par la vertu de Dieu, & ceux qui ne procedent que de la puissance du Demon, lesquelles on fait consister en trois choses. Ils different 1. quant à la substance même de l'action. 2. quant à la maniere de l'operation. 3. quant au but que l'on s'y propose. On soûtient que les miracles produits par la vertu de Dieu surpassent les forces de la nature, au lieu que ceux que produit le Demon ne les surpassent jamais. On fait aussi remarquer que les miracles seuls ne sont pas le premier & le principal argument de la verité de la Religion, que ce sont les motifs & non les principes de la foi.

6. Pour appuyer l'argument qu'on tire des miracles en faveur de la verité de la Religion, M. Leidekker explique dans la Section XX. ce que les anciens Peres ont enseigné sur ce sujet. On remarque donc; 1. qu'ils ont accordé aux Payens, que le Demon a fait parmi eux des œuvres surprenantes

tes. 2. Qu'ils ont soûtenu que les miracles étoient nécessaires au commencement du Christianisme, avant que le monde fût converti, pour l'amener à la foy. 3. Qu'il falloit que les miracles du Christianisme confondissent ceux dont se vantoient les Payens, comme l'enseigne *Origéne* contre *Celse Liv. I.* & *S. Augustin* dans la *Cité de Dieu*, *Liv. XVIII. Chap.* 32. Pour parvenir à ce but, ils ne regardoient pas les miracles en particulier; mais ils faisoient considerer en même tems tous les autres dons extraordinaires, dont Dieu avoit honoré son Eglise. Ils faisoient faire attention à la doctrine, qui portoit en elle-même des caractéres de verité & de divinité : & lorsque les Hérétiques leur proposoient aussi les miracles qu'ils faisoient, ils leur objectoient qu'ils ne pouvoient prouver leur doctrine par l'Ecriture, & leur remettoient en mémoire les avis que Jesus-Christ leur avoit donnez au sujet des faux Christs, & des faux Prophetes. Ils enseignoient encore que le Fils de Dieu n'avoit pas voulu qu'on se servit de ses miracles seuls, pour le reconnoitre pour le Messie promis. Les paroles de *Lactance* sont remarquables sur ce sujet. *Aprenez*, di-il à un Philosophe de Bithynie qui égaloit les

mi-

miracles d'*Apollonius de Thyane* à ceux de Jesus-Christ, *aprenez, si vous avez quelque esprit, que nous ne croyons pas que Christ est Dieu, seulement parce qu'il a fait des miracles; mais aussi parce que nous avons vû que tout ce que les Prophétes avoient prédit a été accompli en lui. Il a fait des miracles, nous l'eussions pris pour un Magicien, comme vous l'appellez, & comme les Juifs l'ont crû, si tous les Prophétes mûs par un même esprit n'eussent prédit que le Christ feroit ces choses. Nous croyons donc qu'il est Dieu, autant parce qu'il a été crucifié; quoi que vous vous en moquiez, comme des chiens; que par ses actions miraculeuses; parce que son suplice de la Croix a aussi été prédit..*

Enfin la propagation de l'Evangile a été un argument dont les Peres se sont servis, pour en montrer la verité. Ainsi les miracles n'étoient ni leur seul, ni leur premier argument, ils ne s'en servoient même qu'en les joignant à la Doctrine dont ils étoient le seau. Ils ne laissoient pas néanmoins de comparer souvent les miracles des Chrêtiens à ceux des Payens, & de faire voir que ceux-là gueriffoient souvent des maladies, que ceux-ci avoient regardé comme incurables, comme on peut s'en assurer dans *Arnobe contre les Gentils.*

tils liv. I. Ils montroient aussi, que ceux que Jesus-Christ avoit faits surpassoient de beaucoup tous ceux qu'avoit jamais fait le Demon. On s'est un peu arrêté sur ce sujet, parce qu'il est important; on aura encore occasion d'en parler dans le volume suivant, en donnant l'Extrait d'un Ouvrage où cette matiere est discutée avec beaucoup de soin.

7. Dans la Section XXI, l'Auteur prouve que l'opinion commune de la puissance du Demon, n'empêche pas qu'on ne puisse prouver la verité de la Divinité de Jesus-Christ, de sa Résurrection, & de son Empire sur toutes les Creatures. La maniere dont Jesus-Christ a fait des miracles prouve sa Divinité: 1. parce qu'il les a fait volontairement, quand & où il a voulu: 2. Parce qu'il a fait des choses, que jamais homme n'a faites, mais le Pere seul: 3. parce qu'il les a faites de la même maniere que le Pere: 4. parce qu'il les a faites non par une puissance empruntée; mais par sa propre vertu: 5. qu'il les a rapottées à son honneur & à la gloire de son Pere: 6. qu'il a promis & donné à ses Disciples la faculté de faire des miracles: 7. qu'il a confirmé par ses miracles qu'il étoit le Messie, le Fils de Dieu *Jean. V.* 22:

8. que les Apôtres n'ont fait des miracles que comme des causes morales & au nom de J. C. On nie à M. Bekker que jamais les Chrêtiens ayent avoüé que les Demons peuvent ressusciter un mort.

8. Dans les Sections XXII & XXIII, on réfute les autres prétextes de M. Bekker. Le principal est, qu'il faloit délivrer les Chrêtiens de la crainte du Demon, dont ils sont tourmentez. Il n'étoit pas nécessaire pour cela d'en nier absolument les operations; il suffisoit de renfermer cette crainte dans les justes bornes que lui donne l'Ecriture; & d'alleguer aux Fidelles les raisons qu'ils ont de ne point craindre les Demons. Dans la Section XXIV. l'Auteur fait voir combien il est nécessaire de défendre l'Autorité & la verité de l'Ecriture. Aussi est-il constant, que s'il est permis de s'éloigner du sens literal & qui se présente d'abord à l'esprit, autant que l'ont fait beaucoup d'anciens Peres, & que le font plusieurs Theologiens Modernes, on a tort de soûtenir que l'Ecriture est facile à entendre, & d'accuser de blasphéme ceux qui l'ont comparée à un nez de cire. La Section XXV. est une courte conclusion de tout l'Ouvrage.

XVI.

XVI.

Livres concernant les CONTROVERSES *des* JESUITES *&* *des* JANSENISTES.

I. DIFFICULTEZ *proposées à M.* STEYAERT. *V. Partie. De la quatriéme des Regles ajoûtées à l'Index, touchant la Lecture de l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire.* A Cologne, chez Pierre le Grand. 1691. in 12. pagg. 235.

ON avoit presque résolu de ne parler plus dans cette * Bibliotheque des Livres concernant ces Disputes: mais quelques personnes nous ont obligé à changer de dessein. Elles nous ont fait comprendre que ces sortes de Livres contenoient quelquefois des matieres importantes, quoi que confonduës parmi un grand nombre de Disputes personnelles également ennuyeuses & inutiles; que bien des gens souhaitoient d'être informez de tous les livres qui paroissent sur ce sujet; & que les Auteurs de cette Bibliotheque ayant parlé de ceux qui ont paru ci-devant, on ne sauroit mieux faire que

* *Voyez le Tom. XX. pag.* 286.

que de les ſuivre. On va donc achever ce Volume par les Extraits de quelques-uns de ces Livres, & on continuera dans les Suivans.

Nous avons donné l'extrait des quatre premieres Parties des *Difficultez propoſées à M. Steyaert* dans le Tome XX. de cette Bibliotheque, pag. 280. & nous avons dit que dans la quatriéme on établiſſoit contre ce Docteur, que jamais l'Egliſe n'a condamné la Lecture de l'Ecriture Sainte en langue Vulgaire. Comme M. Steyaert, qui n'eſt pas de cette opinion, s'apuye principalement ſur la quatriéme Regle de l'*Index* qui ſemble condamner cette Lecture, M. Arnaud employe la V. Partie de ſes difficultez à répondre à cette objection. Dans cette vuë, il fait d'abord l'Hiſtoire de l'*Index*. Il eſt vrai qu'il fût dreſſé par l'autorité du Concile de Trente, qui nomma des Députez pour cela, mais n'ayant pas le tems d'en juger, il ordonna que le tout fût remis au jugement du Pape, pour être publié par ſon autorité. *Pie IV.* l'ayant fait examiner le fit publier en 1564, avec les Regles qu'on y avoit ajoûtées *Sixte V.* l'augmenta & ajoûta des Obſervations ſur les Regles; mais étant mort avant que cela eût été publié, ce fût *Clement VIII.* qui le fit publier avec

les

avec les Regles & les additions de Sixte V. La quatriéme Regle déclare, que l'experience faisant connoitre, que si la Bible traduite en langue vulgaire étoit permise indifferemment à tout le monde, il en arriveroit plus de dommage que d'utilité, on veut qu'à cêt égard on s'en raporte au jugement de l'Evêque ou de l'Inquisiteur, qui sur l'avis du Curé ou du Confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible traduite en langue vulgaire par des Auteurs Catholiques, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture pourra être utile, lesquels auront cette permission par écrit. Que ceux qui entreprendront de la lire ou de la retenir, sans cette permission, ne seront point absous, qu'ils n'ayent mis leur Bible entre les mains de l'Ordinaire. Sixte V. remarque sur cette Regle, qu'elle ne donne point de nouveau aux Evêques, ou aux Inquisiteurs, ou aux Superieurs des Reguliers le pouvoir d'accorder la licence d'acheter, de lire, ou de retenir les Bibles traduites en langue vulgaire ; mais que tout pouvoir leur en est ôté.

Pour répondre à une objection qui paroit si forte, M. Arnaud fait voir, 1. qu'il est si impossible d'observer exactement les Regles de l'Index sur ce sujet

sujet, que M. Steyaert qui les oppose à ses Adversaires, les viole lui-même en plusieurs manieres, 2. Que la quatriéme Regle de l'Index ne pouvant être attribuée au Concile de Trente, elle n'a point la même autorité que les Canons de ce Concile : qu'au contraire il est constant, comme l'a remarqué le P. *Veron*, que ce Concile n'a jamais fait de défense de lire la Bible en langue Vulgaire, ni commis aucun pour la faire. On le prouve par ce qui s'est passé sur ce sujet entre les Peres du Concile. *Pierre Paceco* Evêque de Gienne, représenta à la verité comme un abus pernicieux, la coutume qu'on avoit prise de traduire l'Ecriture en langue vulgaire, & de la faire passer par là entre les mains du peuple ignorant. Mais le Cardinal *Madruce* répondit que l'Allemagne se tiendroit fort offensée, si elle aprenoit que les Peres du Concile voulussent priver le Peuple de ces divins Oracles. Paceco objecta que cela avoit été défendu en Espagne, avec l'approbation de *Paul II.* mais Madruce repliqua, que Paul II. & tout autre Pape pouvoit se tromper en jugeant qu'une loi étoit ou n'étoit pas utile. Mais que S. *Paul* qui ordonnoit le contraire de ce qu'on attribuoit à Paul II. n'avoit pû se tromper.

per. La chose en demeura-là, & l'assemblée se leva, sans avoir rien ordonné sur ce sujet.

3. M. Arnaud fait voir qu'il n'y a point d'inconvenient à dire que les Papes se sont trompez, dans l'établissement de la Regle qui défend la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire; & pour le prouver, il montre que les raisons, sur lesquelles ils se sont appuyez pour faire cette défense, sont nulles. Ils se fondent, sur ce que l'experience leur a apris, qu'il arrive plus de mal que de bien de cette lecture; or où est l'homme raisonnable qui croye que les Papes sont infaillibles dans la connoissance des faits particuliers, & dans un jugement qui dépend de l'experience?

4. On répond en quatriéme lieu que la Regle de l'Index est d'une nature à devoir être interpretée benignement, en préferant les explications qui favorisent la liberté à celles qui la resserrent; sur quoi l'on fait bien des remarques particulieres, qui ne regardent proprement que M. Steyaert. On conclut que la Regle pouvant recevoir un sens favorable pour permétre la Lecture de l'Ecriture Sainte, on doit nécessairement lui donner ce sens.

5. M. Arnaud fait voir ensuite que

si

si les raisons pour lesquelles on a défendu cette lecture valent contre la lecture de la Bible en langue vulgaire, elles valent aussi contre la lecture de ce même livre en Latin; ou que si elles ne valent pas contre celle-ci, elles ne valent pas contre l'autre; étant impossible de comprendre qu'un homme qui tirera du profit de la lecture de la Bible en latin, n'en tire aussi de cette même lecture en françois, ou en flamand.

6. Il prouve après cela, que la Regle de l'Index n'a point été reçuë en plusieurs Pays Catholiques, & qu'ainsi elle n'y a jamais eu force de loi, & répond à tout ce que M. *Simon*, qu'on nomme le *grand Critique de M. Steyaert*, a allegué pour refuter cette objection, & aux décisions de quelques Conciles de France, qui semblent avoir fait la même défense que l'Index. Il soûtient en particulier, que cette Regle n'a jamais été ni publiée ni autorisée, par aucun Placard des Rois d'Espagne, ni par aucune Ordonnance de leurs Conseils, dans les Pays-bas Catholiques, ce qui est pourtant nécessaire, afin que toutes ces loix Romaines y ayent force de loi. Le P. *Harnay* a soûtenu le contraire; mais on le réfute ici, en faisant une assez longue Hi-

stoire

ſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans les Pays-bas ſur ce ſujet.

7. M. Arnaud réfute enſuite M. Steyaert ſur ce qu'il a prétendu, que les raiſons qui ont porté les Papes à faire la IV. Regle de l'Index ſubſiſtent encore, & il fait voir au contraire que ces raiſons ne ſubſiſtant plus, la Regle ne doit plus avoir de lieu. Il établit contre le même, que ſi ces raiſons ont ceſſé, il n'eſt pas néceſſaire qu'il intervienne un conſentement de l'Egliſe, pour permétre la lecture de la Bible; puis qu'il n'en eſt point intervenu pour la défendre, comme le prétend M. Steyaert. Il fait voir encore que, ſelon les propres maximes de ſon Adverſaire, cette Regle n'oblige plus, puis qu'elle n'eſt plus utile ; qu'elle eſt même dommageable, & qu'on ne la ſauroit obſerver, ſans faire un grand mal à l'Egliſe & à la Religion.

8. L'Auteur quitte ſon principal Adverſaire dans la LVIII. Difficulté, pour réfuter ce qu'a écrit M. Simon, dans les 4. dernieres pages de ſon Hiſtoire Critique des Verſions du Nouveau Teſtament, & dont M. Steyaert s'eſt ſervi pour appuyer ſon opinion. Il revient à ce Docteur dans la difficulté ſuivante; & montre que la conduite qu'on a tenuë en France à l'é-

gard des Nouveaux Convertis ausquels on a donné des Bibles Catholiques, des Nouveaux Testamens ; des Pseautiers & des Heures Latines & Françoises, refute tout ce qu'on pourroit alleguer en faveur de la IV. Regle de l'Index.

---

2. *Sixieme Partie des* DIFFICULTEZ *proposées à* M. STEYAERT *sur le Nouveau Testament de Mons.* A Cologne, Chez Pierre le Grand. 1691. in 12. pagg. 317.

CE n'est pas proprement M. Steyaert qu'on attaque dans cette Sixieme Partie : on en veut particulierement à M. Simon. M. Arnaud entreprend de justifier la Version de Mons contre tout ce qu'a dit ce Critique pour la décrier ; parce que M. Steyaert s'est servi de son autorité pour appuyer le jugement desavantageux qu'il a porté de cette Version & pour la faire condamner par l'ordonnance d'un Archevêque. Mais avant que d'en venir là ; il fait diverses remarques générales sur la personne & sur les Ouvrages de M. Simon ; afin que le Public étant prévenu contre lui, ne juge plus favorablement de ce qu'il a dit contre

la Version de Mons. C'est là le sujet principal de cette Sixiéme partie des Difficultez proposées à Monsieur Steyaert ; & ce n'est que dans la Septiéme dont nous parlerons dans un moment, qu'on répond en particulier aux objections de ce Critique.

1. On commence par tâcher de découvrir les raisons qui l'ont porté à parler si desavantageusement de la Version de Mons. On prétend que le P. Simon s'est imaginé que M. Arnaud avoit beaucoup contribué à faire supprimer son Histoire Critique du Vieux Testament. Cette imagination, jointe au dessein qu'il avoit formé de faire sa cour aux Jesuites, pour métre son Ouvrage à couvert sous leur protection, & même pour obtenir la permission de le dédier au Roi, excita sa passion contre M. Arnaud, & lui fit former le dessein de dire le plus de mal qu'il pourroit de la Version de Mons. M. Arnaud rapporte plusieurs marques que le P. Simon a données de cette passion & de sa partialité pour les Jesuites, en divers endroits de ses Ouvrages, & se défend en même tems contre les attaques qu'il lui a livrées.

2. On s'attache en suite plus particulierement à bien faire connoître M.

Simon; & l'on entreprend de prouver ces trois choses. 1. Que ce Critique est tellement dévoüé aux Jesuites, qu'il condamne d'une maniere insultante les Facultez qui avoient censuré les propositions de quelques Professeurs de la Compagnie sur l'Inspiration des Livres Sacrez. 2. Qu'il est engagé dans les mêmes erreurs, & qu'il les a poussées plus loin. 3. Qu'il ne défend les égaremens des Jesuites, que d'une maniere basse, puerile & indigne du moindre Critique. Ce n'est pas qu'on examine ces trois articles l'un aprés l'autre, mais ce sont les consequences qu'on prétend pouvoir tirer des reflexions que l'on fait sur divers endroits des Ecrits de M. Simon.

3. M. Arnaud attribuë deux Systemes differens à cet Auteur sur l'Inspiration des Livres Sacrez. Le Premier, qui est le sentiment commun des Chrêtiens; C'est que, sans distinguer les Livres Historiques des Prophetiques, tous les Livres Sacrez ont été veritablement & immédiatement inspirez de Dieu. Il raporte plusieurs passages de *l'Histoire Critique de l'Ancien, & du Nouveau Testament*, dans lesquels cét Auteur a établi trés-clairement cette opinion; & c'est dans cette vuë qu'il a réfuté *Grotius*, qui paroit avoir été d'un

d'un sentiment contraire. Mais M. Simon ne s'est pas contenté de ce Systême : pour faire sa cour aux Jesuites, il soûtient ailleurs fortement l'opinion de *Cornelius à Lapide*, qui n'est point differente dans le fond de celle de Grotius ; puis qu'il enseigne positivement, qu'il n'étoit point nécessaire que les Histoires & les exhortations de pieté fussent inspirées & dictées par le S. Esprit. Nôtre Critique dit qu'il ne paroit que du bon sens, dans cette opinion ; au lieu que l'opinion commune a je ne sai quoi qui choque la raison & l'experience.

4. Aprés avoir prouvé les contradictions de M. Simon, en opposant l'un de ses Systêmes à l'autre, on s'attache à faire voir la fausseté de celui qui établit que les Ecrivains Sacrez qui ont écrit les Histoires, n'ont pas eu besoin d'une inspiration immediate. La principale raison dont ce sentiment est apuyé, c'est qu'il semble que ces Ecrivains n'avoient besoin que d'une bonne memoire pour écrire fidelement les choses qu'ils avoient ou vuës ou aprises. M. Arnaud répond, que ceux qui raisonnent ainsi n'ont pas de justes idées des vuës de Dieu. Que les principaux faits qu'ils écrivoient devant être le fondement de la veritable Re-

ligion, & servir à la conversion ou à la conviction des Infidéles, & à l'affermissement des Fidéles dans la foi & dans la pieté, ils devoient avoir pour les premiers une autorité humaine, aussi grande qu'elle peut être, & avoir encore pour les derniers une autorité Divine. Il est vrai que *S. Jean* & *S. Luc* remarquent qu'ils n'ont écrit que ce qu'ils ont vû ou ce dont ils ont été bien informez; mais ce n'est pas pour nier qu'ils soient inspirez immediatement de Dieu. Ils en ont usé ainsi, pour établir d'abord la foi humaine dans le cœur de ceux qu'ils vouloient convertir, & qui ne pouvoient encore être touchez de la raison de leur inspiration dont ils n'étoient pas encore persuadez: mais après s'être assurez de la verité de ces faits, il étoit nécessaire qu'ils crussent, que ce qui étoit dans ces Livres Sacrez avoit été écrit par le S. Esprit, pour nourrir leur foi & leur pieté, & pour les rendre plus fermes à croire tout ce qu'ils lisoient dans ces Saints Livres.

5. M. Arnaud réfute ensuite en particulier tout ce que M. Simon a écrit dans les Chapitres XXIII. & XXIV. de son Histoire Critique du Nouveau Testament, pour defendre les Jesuites de Louvain sur l'Inspiration des Livres Sacrez, contre les Censures des Facul-

tez de Louvain & de Douay. Il tourne ce Critique en ridicule, de ce qu'après avoir promis des Actes Anthentiques, & des témoignages de plusieurs anciens Docteurs de l'Eglise pour soûtenir les Jesuites ; le tout se reduit au seul témoignage du Jesuite Cornelius à lapide.

6. Nôtre Auteur finit cette Partie par plusieurs autres remarques sur les Ouvrages de M. Simon, qui tendent à faire connoitre qu'il n'est rien moins que bon Critique. Il défend M. du Pin, contre les attaques de cet Auteur. Il l'accuse d'avoir soûtenu mal-à-propos que le celebre passage de *S. Jean* touchant les *trois Témoins Celestes* a été ajoûté, & réfute toutes les raisons qu'il a alleguées pour son opinion. Il le blâme d'avoir dit qu'après toutes les preuves de M. Arnaud, il reste encore de grandes difficultez sur le sentiment des Grecs au sujet de la transsubstanciation, & fait voir qu'il s'en faut infiniment, que les raisons particulieres qu'il a alleguées vaillent celles de M. Arnaud. Enfin, il lui fait un grand crime d'avoir entrepris de farder la Réligion Mahometane & d'en écarter toutes les ordures, pour n'en faire paroître que les beaux côtez.

3. *Septiéme Partie des* DIFFICULTEZ *proposées à* M. STEYAERT. *Justification de la Version du Nouveau Testament de Mons contre les objections particulieres de M. Simon.* A Cologne. Chez Pierre le Grand. 1691. in 12. pagg. 213.

APRES les Réflexions générales de la Partie précédente, M. Arnaud entre dans celle-ci, dans l'examen particulier des défauts que M. Simon prétend avoir remarquez dans la Version du Nouveau Testament de Mons. Ce Critique a employé six grands Chapitres dans son *Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament*, à faire voir les imperfections de cette Version. M. Arnaud entreprend de lui répondre; mais comme il a affaire à un Auteur tout plein de brouilleries & de redites, il y en a aussi un peu dans sa réponse, ce qui nous empêche de le suivre. On se contentera de dire que les remarques de M. Simon sur la version de Mons sont ou générales ou particulieres, & d'aporter quelques exemples des unes & des autres, avec les réponses de M. Arnaud.

I. POUR ce qui regarde les remarques générales; M. Simon fait d'abord

un

un procès aux Traducteurs de Mons sur leur Titre. Ils promettent une Version selon l'Edition Vulgate, avec la difference du Grec, & cependant ils suivent tantôt le Latin, & tantôt le Grec. Ils promettent les differences du Grec, & en oublient un très-grand nombre. On répond qu'il suffit qu'on ait suivi beaucoup plus souvent la Vulgate que le Grec, pour justifier la verité du Titre, parce qu'on ne parle pas autrement dans les choses morales. Il suffit encore qu'on ait mis les principales differences du grec, pour avoir pû parler dans le Titre, comme on a fait.

2. Ce Critique soûtient encore que ces differences du Grec ne devoient point être mises dans le Texte; mais renvoyées à la marge, afin que la Version fut uniforme. M. Arnaud répond, que c'est une vieille Objection qui a été souvent refutée. Il remarque même que ceux qui l'ont faite se sont refutez les uns les autres; & que M. Simon qui croit, que ceux qui ont allegué ce défaut avant lui, n'ont pas bien appuyé ce qu'ils disoient, raisonne encore plus pitoyablement que les autres. *Un Traducteur de la Bible*, dit-il, *doit se proposer seulement de donner au Peuple l'Ecriture qui est reçuë & autorisée de son Eglise*. Ne diroit-on pas que l'Eglise

Romaine ne reçoit & n'autorise pas le Texte grec ? Il vouloit dire, *qui est en usage dans le service public de son Eglise*. Mais outre que c'est condamner S. *Jerôme* que de parler ainsi, M. Simon déclare ailleurs que M. Arnaud a bien prouvé qu'il est permis à un Traducteur de faire une Version du Nouveau Testament sur l'Original Grec, & c'est ce qu'on a toûjours pratiqué, & qu'on pratique encore, sans qu'on le trouve mauvais. A ce que M. Simon dit que c'est la coûtume ordinaire des Interprétes Catholiques de traduire entierement sur la Vulgate, on répond que les Traductions de Louvain, du P. *Veron*, de M. *Godeau*, & du Pere *Amelote*, qui ont préferé quelquefois le Grec au Latin prouvent visiblement le contraire.

3. Un défaut qui est répandu dans toute la Traduction de Mons c'est qu'elle n'est pas assez litérale, & qu'elle s'éloigne souvent trop de l'Original, sans beaucoup de néçessité : M. Simon en raporte plusieurs exemples ; mais nous n'en marquerons qu'un seul. On trouve partout le mot de *Docteurs de la Loi* pour celui de *Scribes*, qui est pourtant celui qui repond précisément au Grec γραμματεῖς. On répond que sans condamner ceux qui ont retenu le mot de *Scribes*,

on

on a crû qu'on devoit se servir par tout du nom de *Docteurs de la Loi* ; parce qu'il est certain que les mêmes personnes qui sont appellées γραμματεῖς en divers endroits sont nommez διδάσκαλοι en d'autres, & que le mot de *Scribe* est équivoque en nôtre langue puis qu'il signifie un *Copiste* & un *Ecrivain.*

4. M. Simon prétend encore, que les Traducteurs de Mons se sont trop attachez aux pensées de S. *Augustin* & d'*Estius* dans l'explication des Epîtres de S. Paul. Que tout le monde ne convient pas que S. Augustin soit le plus éclairé de tous les Peres, principalement dans l'Ecriture Sainte ; & que quoi qu'Estius soit habile, il étoit rempli de certains sentimens, qui lui servoient souvent de régle. M. Arnaud répond qu'il ne s'ensuit pas que S. Augustin ne soit pas un habile Interprete de l'Ecriture, parce que M. Simon & quelques uns de ses Amis n'en ont pas cette opinion : & pour ce qui regarde Estius, il remarque, que si l'on ne pouvoit le suivre, quoi qu'habile, parce qu'il auroit certains sentimens, qui lui serviroient de Régle ; il faudroit n'en avoir point sur les matieres dont parle S. Paul, & pousser l'indifference encore plus loin, pour le bien traduire. Cependant M. Simon soûtient ailleurs

aux Protestants, qu'il y a des préjugez selon lesquels on doit entendre & traduire l'Ecriture, puis qu'il la faut expliquer suivant l'analogie de la Foi.

5. Les Traducteurs de Mons ont reconnu que la Vulgate est autorisée par des Manuscripts Grecs fort anciens, dans la plûpart des lieux où elle paroit differente du Texte Grec d'aujourdhui; & ils ne laissent pas de marquer dans leur Traduction un grand nombre de ces endroits où la Vulgate s'accorde avec ces anciens Manuscripts Grecs, & de dire qu'ils sont differens du Grec, comme s'il n'y avoit jamais eu d'autre Grec dans le monde, que celui qui est dans les Editions ordinaires. On répond que M. Simon *n'a pas le sens commun* de raisonner ainsi; qu'il est clair, que comme par la Vulgate les Traducteurs de Mons ont entendu celle qui a été imprimée depuis la correction de *Clément VIII*; aussi par le Grec, ils entendent le Texte Grec, tel que nous l'avons dans les éditions communes, c'est-à-dire, dans celles de ces derniers tems qui peuvent passer pour les plus correctes. Ainsi il n'y a point de contradiction de dire que la Vulgate est differente en certains endroits du Grec, bien qu'elle

puisse

puiſſe être conforme à quelques Anciens Manuſcripts Grecs differents du Grec des éditions communes.

II. EN voila aſſez pour les fautes générales qu'on reproche aux Traducteurs de Mons; on ne ſera pas ſi long ſur les particulieres. M. Simon s'applaudit dans ſa Préface de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament d'avoir remarqué l'importance d'une faute du Teſtament de Mons, qui paroit d'abord aſſez legere. C'eſt qu'elle a retranché la particule OR ΔE, du commencement du Chapitre troiſiéme de l'Evangile ſelon S. Luc. Il accuſe les Auteurs de cette Verſion de n'avoir pas pris garde, qu'ils favoriſent par là le ſentiment des Marcionites, qui prétendoient que les deux premiers Chapitres de S. Luc avoient été ajoûtez, & le commençoient par ces paroles, *l'an* 15 *de l'Empire de Tibere.* Mais la particule *adverſative* OR, ſert pour confondre ces Hérétiques, puis qu'elle ſuppoſe qu'il y a quelque choſe qui précéde dans le Diſcours. M. Arnaud refute fort au long cette remarque. Voici à quoi ſe reduit tout ce qu'il en dit. (1) *On* en François n'eſt point une particule *adverſative*; mais *conjonctive*. (2) La particule grecque ΔE ſouvent ne ſignifie rien & eſt ſeulement un

un ornement du langage, ce qui se prouve par plusieurs endroits de l'Ecriture. Ainsi quand on laisseroit cette particule dans l'endroit de S. Luc dont il s'agit, on n'en pourroit pas plus conclurre, que ce n'est pas là le commencement de son Evangile ; qu'on peut conclurre que nous n'avons pas le commencement de la Prophetie d'*Ezechiel*, parce que ce que nous en avons commence par la conjonction & ; (*Et factum est*) (3) On ne pouvoit refuter les Marcionites par cette particule, parce qu'ils ne la lisoient pas dans leurs exemplaires, & que reprochant aux Orthodoxes d'avoir ajoûté les deux premiers Chapitres de S. Luc dans les leurs ils pouvoient bien les accuser aussi d'y avoir ajoûté cette particule. (4) M. Simon a dit ailleurs les raisons dont on se servoit pour réfuter les Marcionites, toutes differentes de celle qu'il prétend tirer de la particule OR. (5) La secte des Marcionites étant éteinte il y a longtems, il n'étoit pas nécessaire de prendre contre eux une précaution si chimerique. (6) Enfin c'est se moquer, de dire avec M. Simon, que les Traducteurs de Mons ont commis la faute qu'il leur attribuë, pour n'avoir pas été bien instruits de l'Histoire du Texte du Nouveau Testa-

Testament, puis que les corruptions grossieres & sacrileges des Marcionites, des Manichéens, & des autres Phanatiques, n'ont jamais fait partie de l'Histoire du Texte Sacré ; c'est une imagination bourruë qui n'est née que dans l'esprit de ce Critique.

2. Au commencement de l'Epître aux Romains, les Traducteurs de Mons ont mis dans le Texte *Paul Serviteur de Jesus-Christ*, & à la marge *Autrem. Esclave.* M. Simon prétend, que la premiere explication répond exactement au Grec & au Latin de la Vulgate ; mais que la note est éloignée de la pensée de S. Paul, qui prend le nom de Serviteur de Jesus-Christ en qualité de son Ministre & de son Apôtre;& que c'est en ce sens que Moyse & les Prophétes sont appellez Serviteurs de Dieu dans le Vieux Testament. On répond (1) que la remarque touchant Moyse & les Prophétes est prise de *Grotius* & n'est point contraire à la note. (2) que le mot de δοῦλος en grec, & de *Servus* en latin signifioit proprement un *Esclave* du tems de S. Paul, & que ceux que nous apellons présentement *Serviteurs*, étoient tous Esclaves en ce tems-là. (3) Que ce mot d'Esclave convient très-bien à tous les hommes à l'égard de Dieu, & que c'est pour cette

cette raison que Moyse & les Prophetes ont été appellez ses Serviteurs. (4) Il n'est pas trop sûr que S. Paul n'ait voulu dire autre chose, si ce n'est qu'il étoit le Ministre de Jesus-Christ, & non son esclave: pour marquer sa qualité de Ministre il se sert des mots de διάκονος & de λειτουργὸς, & non de celui de δοῦλος.

4. DISSERTATION *Critique touchant les Exemplaires Grecs sur lesquels M. Simon prétend que l'Ancienne* VULGATE *a été faite, & du jugement que l'on doit faire du fameux* MANUSCRIT *de* BEZE. A Cologne, Chez Pierre le Grand. 1691. in 12. pagg. 100.

CETTE Dissertation fait partie des *Difficultez proposées à M. Steyaert.*, c'en est la quatre-vint neuviéme. M. Arnaud ne lui a donné un nouveau Titre, que parce que contenant une matiere détâchée & importante, bien des Lecteurs souhaiteront de l'avoir à part. Il s'agit de réfuter le sentiment de M. Simon, qui prétendant que la Version Latine, qu'on a nommée *Italique* est trés ancienne, soûtient en même tems qu'elle a été faite sur des Exemplaires Grecs extrémement fautifs & défectueux, tel qu'est le célébre Manuscrit grec

grec & latin de *Beze*, qui selon ce Critique répréſente dans le Latin l'ancienne Edition latine, telle qu'elle étoit, avant que S. Jerôme l'eût retouchée & que le Grec de ce même Manuſcrit eſt le Grec même de l'Exemplaire ſur lequel cette Verſion a été faite. Or comme ce Manuſcrit eſt extrémement different de tous les autres Manuſcrits du Nouveau Teſtament, cette penſée de M. Simon paroit être ſujéte à de très-fâcheuſes conſéquences, ſur tout eu égard à la maniere dont il prétend l'établir; & c'eſt ce qui a fait que M. Arnaud a crû la devoir examiner avec ſoin.

1. Pour cèt effet il diſtingue d'abord ce qu'on ſait de certain du Manuſcrit de Beze, de ce qu'on ne fait que ſuppoſer ſans fondement. Il eſt certain que ce Manuſcrit a mille ans d'antiquité: 2. que quelcun l'a écrit, ou fait écrire: 3. qu'il eſt grec & latin; que l'un & l'autre eſt écrit de la même main, & qu'ils ſont conformes, c'eſt à-dire qu'il n'y a preſque rien dans le texte grec, qui ne ſoit auſſi dans le latin. 4. Que la Généalogie de Jeſus-Chriſt du troiſiéme Chapitre de S. Luc eſt étrangement corrompuë, de même que pluſieurs autres endroits, particulierement des Evangiles 5. Qu'aucun Auteur des ſix premiers Siecles ne temoigne avoir vû de

ces

ces Exemplaires du N. Testament Grecs & Latins, le Latin étant vis-à-vis du Grec, comme il est dans le Manuscrit de Beze; ni qui ait parlé d'aucun Exemplaire ou Grec & Latin, ou Grec seulement, ou seulement Latin qui ait été semblable au Manuscrit de Beze en ce qu'il a de singulier, & particulierement à l'égard de la Généalogie de Jesus-Christ: 6. qu'il ne s'est trouvé qu'un seul Exemplaire de la premiere partie de ce Manuscrit, qui est la plus grossierement falsifiée & deux seulement de la seconde dont les falsifications n'étoient pas si évidentes. Il est vrai que M. Simon nie le cinquieme de ces faits, prétendant que S. *Jerôme* a dit des choses dans sa Préface au Pere *Damase*, qui font juger qu'il a voulu parler d'Exemplaires du N. Testament, où ces mêmes falsifications se trouvoient; mais on entreprend de lui montrer, qu'il s'est imaginé avoir vû dans cette Préface de S. Jerôme des choses qui n'y sont point. Ce même Critique suppose faussement; 1. qu'il n'y avoit rien de si commun en Occident dans les 4. premiers Siecles de l'Eglise, que des Exemplaires remplis de falsifications semblables à celles du Manuscrit de Beze: 2. que le Latin qui est vis-à-vis du Grec dans

ce

ce MS. est l'ancienne Vulgate, parce qu'elle avoit été faite sur un Exemplaire Grec semblable à celui-là : 3. que c'étoit la coûtume ordinaire des premiers Siecles de l'Eglise surtout en Occident d'ajoûter & de reformer les Evangiles & les Ecrits des Apôtres de la même maniere dont ils se trouvent reformez dans ce MS ; qu'ils paraphrasoient même les Ecrits des Auteurs Sacrez, les abrégeoient, substituoient d'autres mots aux leurs, & y inseroient même des histoires qui ne sont point d'eux : 4. que ces sortes d'Exemplaires étoient connus de S. Jerôme & que c'est ce qui l'a obligé de chercher des Exemplaires Grecs plus exacts pour corriger l'ancienne Version latine.

M. Arnaud ayant réfuté toutes ces fausses prétentions, & établi tous les faits dont nous avons parlé ci-dessus, il ne lui est pas difficile de renverser l'hypothese de M. Simon au sujet du Manuscrit de Beze ; & d'établir la sienne, qui consiste à croire que l'Auteur de cette Edition du N. Testament est un Latin du Sixiéme Siecle, qui peut avoir eu pour but d'aplanir quelques difficultez qui lui ont paru insurmontables, comme est celle de la généalogie de Jesus-Christ, & d'y faire encore quelques autres changemens dont

on

on ne fauroit deviner la cause ; que pour ce sujet il a fait un grec & un latin qui se ressemblent, de peur qu'en comparant son latin avec les Exemplaires Grecs, on ne le rejettât. Que pour donner à son Ouvrage un air d'antiquité, il n'a pas voulu métre dans son Latin la Version corrigée par S. Jerôme ; mais s'est arrêté davantage à celle dont on se servoit avant la reformation de ce Saint. Cette derniere Hypothese a ceci d'avantageux, qu'elle conserve au Texte de l'Ecriture toute sa perfection ; au lieu que celle de M. Simon rend tout incertain, & donne une fâcheuse idée des Chrêtiens des premiers Siecles. La raison la plus forte de M. Arnaud, c'est qu'aucun Auteur de ces premiers tems n'a allegué la maniere dont on lit la Généalogie de Jésus-Christ écrite par S. Luc dans le Manuscrit de Beze, pour répondre à la difficulté qui se trouve dans les manieres differentes dont S. Luc, & S. Matthieu racontent cette Généalogie ; ce qui seroit inconcevable, s'il y eut eu alors des Exemplaires semblables à celui-là, puis que la maniere dont on y lit cette Généalogie léve toute la difficulté.

On ne doit pas oublier de remarquer aprés M. Arnaud que son Adversaire

n'a

n'a pas entendu la note de Beze sur le 3. chapitre de S. Luc, puis qu'il lui fait dire que les Juifs avoient corrompu la Généalogie de Jesus-Christ de la maniere qu'elle l'est dans son Exemplaire, afin qu'on ne crût pas les autres histois qui sont raportées dans les Evangiles. Beze avoit trop de bon sens pour raisonner ainsi. Si les Juifs avoient corrompu la Généalogie de Jesus-Christ dans S. Luc ce n'auroit pas été pour le rendre conforme à celle de S. Matthieu, puis que ç'auroit été lever un obstacle à la creance des autres histoires, bien loin de contribuer à faire qu'on ne les crût pas. Beze a crû que S. Luc pouvoit avoir écrit la Généalogie de Jesus-Christ, telle qu'elle étoit dans son Manuscrit; que les Juifs pouvoient l'avoir alterée, & que les premiers Chrêtiens trompez par cette malice, pouvoient avoir mis cette Généalogie falsifiée dans tous les Exemplaires de S. Luc si ce n'est dans son Manuscrit.

5. *Deux* LETTRES *touchant la nécessité & l'autorité prétenduë de la* TRADITION, *nouvellement écrites à un Ami, au sujet de l'Histoire Critique du Vieux & du Nouveau Testament, composée par le* P. SIMON: *par Monsr.* G. N. A. & P. *en* D. à M.

A Amsterdam, Chez Wolfgang. 1691. in 4. pagg. 52.

C'EST l'Ouvrage d'un Protestant qu'on ne place en cét endroit, que parce qu'il s'y agit encore de M. Simon. Ce Critique ayant donné une très-mechante idée du Texte Sacré dans ses Livres, & tâché de prouver qu'il n'y avoit rien de si douteux, ni de si incertain, a bien prévû qu'il se feroit des affaires même avec ceux de sa Communion, bien qu'ils n'ayent pas des idées aussi avantageuses de l'Ecriture que les Protestants. Pour prévenir ce coup, il a tâché de couvrir tout ce qu'il a dit de desavantageux du Texte Sacré, du beau & specieux prétexte de faire valoir la Tradition.

Les Protestants n'ont pas manqué de découvrir cette finesse, & de repousser vigoureusement les attaques de M. Simon. C'est encore ce que fait l'Auteur de ces deux Létres. Il remarque d'abord que les Catholiques Romains distinguent la parole de Dieu en écrite & non écrite, & qu'ils fondent la Religion sur ces deux principes, d'où il semble qu'on peut conclurre, qu'ils conviennent avec les Protestants que la parole de Dieu est l'unique principe de la Réligion : mais qu'il s'agit de savoir pre-

premierement, s'il y a aujourdhui une parole de Dieu non écrite independemment des Livres sacrez, & si même ceux-ci en dépendent; & en second lieu, comment on la peut connoître & recevoir. Nôtre Auteur examine ces deux choses. A l'égard de la premiere, il remarque que la présomption est toute en faveur des Protestants. Car supposé que les Ecrivains sacrez ayent été inspirez par le S. Esprit, comme les Catholiques Romains & M. Simon en conviennent, on doit presumer que le but de Dieu a été de perpetuer par cette voye la véritable Réligion à laquelle il ne manque rien, & ce qui a été le plus nécessaire pour l'instruction du Peuple. Il est sûr de plus, qu'une Tradition constante & universelle nous a donné l'Ecriture comme la parole de Dieu; mais on ne peut montrer aucun article de foi, qui nous ait été donné par une pareille Tradition, comme la parole de Dieu, independemment de l'Ecriture. M. Simon a allegué quelques exemples de certains dogmes, qu'il faut que les Protestants tirent nécessairement de la Tradition, ne pouvant les trouver dans l'Ecriture, tel qu'est le Bâtême des petits enfans.

On lui répond que ce n'est qu'une pratique, qui quand elle ne seroit pas fon-

fondée dans les Livres sacrez, ne contient rien de contraire à la parole de Dieu, ni à l'analogie de la foi qui y est contenuë. C'est un fait dont l'usage est aussi ancien que le Christianisme. Or la Tradition, qui n'est qu'une continuation des faits est d'une grande autorité pour expliquer l'Ecriture. L'attente de la venuë du Messie, dont parle M. Simon, a été un de ces faits indubitables & constants de la Tradition, qui rendent les Auteurs Sacrez plus intelligibles. Quand ceux de l'Eglise Romaine montreront une semblable Tradition pour l'adoration souveraine de l'hostie, pour la vénération religieuse des images, & pour plusieurs autres pratiques semblables on les recevra de même, que la cérémonie du Bâtême. Il n'en est pas de la doctrine comme des faits, la Tradition n'en sauroit être si certaine, comme on l'a fait voir dans cette Bibliotheque Tom. XVIII. pag. 230. & suiv. On montre en suite, que quand il y auroit une Tradition pour principe de la Réligion, l'Ecriture ne pourroit en dépendre, & l'on répond à toutes les raisons contraires que M. Simon a alleguées. On remarque sur tout, que si l'Ecriture ne peut être un acte authentique en fait de Réligion, qu'autant qu'elle se trouve

trouve conforme à la Tradition, il n'a point été nécessaire que les Ecrivains sacrez ayent été inspirez ; puis qu'il suffit que la Tradition leur rende témoignage, & que même cette Tradition, qu'on établit comme principe infaillible, peut redresser & corriger toutes les fautes, & suppléer à tous les défauts de l'Ecriture, dans les choses qui sont purement de Doctrine, ou qui s'y raportent.

Sur la seconde question, savoir comment on peut connoître & recevoir la Tradition ; l'Auteur fait voir qu'elle est beaucoup plus obscure & plus incertaine que l'Ecriture ; qu'elle varie en plusieurs choses, & que les Hérétiques ont voulu appuyer sur elle leurs sentimens de même que les Orthodoxes. Il est constant que les Traditions ont été sujettes à de très-grands changemens, ausquels ceux de l'Eglise Romaine ne font pas assez d'attention, & quand elles n'en auroient souffert que dans les choses de la Discipline, cela suffiroit pour les soupçonner de la même infidelité dans les choses les plus importantes, puis que nous n'avons pas des preuves suffisantes de la premiere Tradition.

L'Auteur fait plusieurs autres remarques dans sa premiere Létre contre le

Pere Simon ; mais elles sont si engagées les unes dans les autres, qu'il est impossible d'en donner un extrait exact. Nous ne dirons rien non plus de la seconde Létre ; qui ne contient que des éclaircissemens de la premiere, & des réponses aux instances que le Pere Simon a faites contre ce que lui ont objecté l'Auteur des *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, & quelques autres personnes.

6. *Huitieme Partie des* DIFFICULTEZ *proposées à Mr.* STEYAERT. *De ses emportemens sur la lecture de l'Ecriture sainte : Et d'une nouvelle ordonnance sur ce même sujet.* A Cologne chez Pierre le Grand. 1691. in 12. pagg. 72.

M. *Arnaud* revient à M. Steyaert dans cette huitiéme Partie. Il l'accuse d'avoir porté quelques Evêques des Pays-bas à défendre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire dans leur Diocése ; & d'avoir, dans sa Thése du 30. Mai 1691. répondu par des injures aux raisons qu'on lui avoit alleguées en faveur de cette lecture dans la quatriéme Partie de ces *Difficultez*. A l'occasion de ces paroles de Jesus-Christ, *vous sondez les Ecritures*, Jean V,

V. 29. M. Steyaert dit dans cette Théſe, *qu'il ne s'enſuit pas de là ni d'ailleurs, qu'il ſoit permis communément aux Laïques de lire l'Ecriture Sainte, ou que cela leur ſoit utile; & qu'ainſi c'eſt avec raiſon qu'autrefois & encore tout nouvellement, cela a été défendu par les Evêques des Pays-bas; perſonne ne s'y oppoſant, que ceux qui agiſſent en cela par un eſprit hérétique ou ſchiſmatique, & par conſequent furieux*. M. Arnaud ne lui laiſſe pas paſſer une ſeule de ces paroles; il le releve ſur tout, & l'on ne peut comprendre qu'il ne ſe ſoit point ennuyé à écrire tant de choſes ſi ennuyantes à lire. Il repete bien des raiſons, qu'il avoit déja allegućes plus d'une fois. Il cenſure de même toutes les paroles de l'Ordonnance de l'Evêque de Gand, par laquelle il défend la lecture de l'Ecriture ſainte en langue Vulgaire dans ſon Dioceſe. Il oppoſe à la conduite de cet Evêque & de ſes Confreres, celle du Cardinal *Madruce*, de *Charles V*. des Cardinaux de *Richelieu*, *Bona*, *le Camus*, de M. *Godeau*, de l'Abbé de *Maroles*, du P. *Amelotte*, & du P. *Veron*. Pour ce qui regarde le Cardinal le Camus, il veut dans ſes nouvelles Ordonnances que chaque Communauté Reguliere *s'applique* entre autres *à la lecture de la Parole de Dieu, qui doit être la nourriture & l'oc-*

l'occupation continuelle des personnes Religieuses ; ce qui semble contraire à ce que nous avons dit en donnant * l'Extrait de ce livre ; mais il faut remarquer que M. le Camus ne parle ici que des Monasteres ; que quand il s'agit de tout le peuple, il ne dit point qu'il faille l'exhorter à la lecture de l'Ecriture Sainte ; mais à celle du livre de l'*Imitation de Jesus-Christ* & de *la Vie des Saints* ; ce qui suffit pour justifier la Réflexion que nous avons faite.

7. QUESTION CURIEUSE *si M.* ARNAUD *Docteur de Sorbonne est* HERETIQUE, *à Monsieur... Conseiller de son Altesse l'Evêque & Prince de Liege*. A Cologne, chez Nicolas Schouten. 1690. in 8. pagg. 228.

I. BIEN des gens donnent ce Livre à M. Arnaud ; mais s'ils ont raison, il faut avoüer que ce Docteur s'est servi pour se cacher d'un voile sous lequel il est bien difficile de le connoitre. Les loüanges qu'il s'y donne à chaque page sont si outrées, que bien loin de s'imaginer qu'elles puissent partir de la plume de M. Arnaud, on a de la peine à croire qu'il pût les entendre lire sans en rougir. Mais ce n'est pas pro-

* *Voyez ci-dessus pag*. 102.

proprement de quoi il s'agit, voici l'occasion & le but de cét Ouvrage.

M. Arnaud ayant choisi le Pays de Liege pour sa retraite, les Jesuites qui le sçûrent, ne l'y laissérent pas en repos. Ils répandirent plusieurs bruits desavantageux contre lui, & le décrierent comme un Hérétique. Quelques personnes voulurent savoir ce qui en étoit, & il y en eut une qui demanda sérieusement à un Pasteur de ce Diocése, *s'il étoit vrai que M. Arnaud fut hérétique.* Cette question paroit fort surprenante à l'Auteur, & il ne la trouve pas moins extraordinaire, que si l'on demandoit, *cét Arnaud qui est à la tête des Vaudois, n'est-il point M. Arnaud Docteur de Sorbonne qui se soit fait Protestant?* Aussi remarque-t-il que s'il y a eu des gens assez mal instruits des sentimens de M. Arnaud pour faire la premiere question; il y en a eu d'assez mal informez des affaires du monde pour écrire sérieusement, que *c'est M. Arnaud le Docteur de Sorbonne qui s'est enfin declaré, & qui fait merveilles en Savoye à la tête des Troupes du Parti.*

C'est pour s'opposer aux faux bruits que les Jesuites répandent de l'Heréfie de M. Arnaud, que l'Auteur a entrepris cét ouvrage. Pour le mieux justifier, il fait l'histoire de sa vie, & de

tous les livres qu'il a donnez au Public & qu'il veut bien avoüer. Il y joint de longs extraits de toutes les approbations des Docteurs, pour faire voir qu'ils ne contiennent rien que de trés-orthodoxe, & qu'ils ont attiré à M. Arnaud plus de loüanges & de titres glorieux, que n'en reçût jamais aucun Auteur.

II. Il divise toute la vie de M. Arnaud en quatre âges, que nous parcourrons briévement. 1. Le premier est depuis sa naissance, jusques à la publication de son Livre de la *Frequente Communion*, faite en 1643. *Antoine Arnaud* nâquit le sixiéme de Février l'an 1612. Son Pere qui avoit le même nom se rendit celébre dans le barreau, & particulierement par le fameux plaidoyer, qu'il fit contre les Jésuites pour l'Université de Paris. Les Ennemis du Pere & du Fils ont publié que le Pere étoit Calviniste; mais on soûtient qu'il ne le fût jamais. Les Jesuites ont accusé le Fils de s'être trouvé avec cinq autres personnes dans une Assemblée tenuë à Bourg-Fontaine, dans laquelle on jetta les fondemens de la secte des Jansenistes, & forma les pernicieux desseins qu'on leur a attribuez; mais M. Arnaud n'avoit alors que neuf ans, ce qui fait voir le ridicule de l'accusation. Il étudia

dia en Theologie en Sorbonne. Ce que M. l'*Escot* son Professeur lui enseignoit sur la matiere de la Grace ne lui plût pas. Il le trouva peu conforme à l'Ecriture, & ce fut ce qui l'obligea à étudier cette question dans les Livres de S. *Augustin*. Ce fût là où il puisa ses sentimens sur la grace, & non pas dans les Livres de *Calvin* qu'il n'avoit jamais lus, ni dans celui *de Jansenius* qui n'avoit point encore paru. Cette conduite de M. Arnaud déplut à M. l'Escot son Professeur qui devint son ennemi, & qui lui fit ressentir dans la suite de funestes effets de sa haine. Il empêcha qu'il ne fût reçu Docteur de Sorbonne durant la vie du Cardinal de Richelieu, & ayant été reçu après sa mort, il ne contribua pas peu à l'en faire exclurre dans la suite. Il soûtint en 1636 une Thése dans laquelle il établit les sentimens de S. Augustin touchant la Grace.

2. Le second âge de M. Arnaud comprend trois affaires importantes que ses Ennemis lui susciterent. La premiere fut au sujet du Livre *de la Fréquente Communion*, que les Jesuites soûtinrent être plein d'héréfies, parce qu'il étoit écrit contre un Pére de leur societé, qui avoit refuté une instruction que l'Abbé de S. *Cyran* avoit dressée pour la Prin-

cesse *de Guimené*. On oppose aux Déclamations des Jesuites un grand nombre d'approbations de Prelats & de Docteurs en Theologie, & l'autorité de deux Papes Urbain VIII. & Innocent X, qui n'y trouverent rien qui fut digne de Censure.

La seconde affaire qu'on suscita à M. Arnaud fut au sujet de deux Létres qu'il écrivit en 1655, & dont on a fait l'histoire ailleurs, * de même que du jugement de la Sorbonne contre ce Docteur. On soûtient que ce jugement fut fait contre toutes les formes, & contre les regles les plus communes de l'équité naturelle; que plus de LXX Docteurs aimerent mieux être exclus de ce Corps que d'y souscrire, qu'il y en eut plusieurs qui se laisserent entraîner par foiblesse, & que tout y fut conduit par la faction des ennemis de M. Arnaud, par le credit du P. *Annat* Confesseur du Roi, & par l'autorité du Chancelier de France devoüé aux Jesuites, qui s'y trouva toûjours présent. La troisiême affaire qu'il eut fut au sujet des livres qu'il écrivit contre la Morale relâchée des Jesuites.

3. Le troisiême âge de la vie de M. Arnaud comprend le tems qu'il demeura

* *Voyez Biblioth. Univ. Tome XIV. pag.* 327. *& suiv.*

ra publiquement à Paris depuis 1668. jusques en 1679 : ce fût dans cét intervalle qu'il fit les livres de *la Perpetuité*, du *Renversement de la Morale*, & autres contre les prétendues erreurs des Reformez, qui lui attirerent, selon nôtre Auteur, l'estime & l'amitié des Papes, des Evêques, & de tous les savans de sa Communion, dont on étale ici les Approbations avec beaucoup de soin.

4. M. Arnaud joüissoit paisiblement du fruit de ses travaux, quand les Jesuites profitant de l'accès qu'ils avoient auprés du Roi, lui firent entendre qu'il y avoit une certaine Cabale dont ce Docteur étoit le Chef ; qu'il se faisoit souvent chez lui des Assemblées, & que les Jansenistes pensoient à se rallier, pour troubler de nouveau l'Eglise. Ces nouvelles affaires obligerent M. Arnaud à se retirer de Paris & ensuite du Royaume, non que le Roi le lui eût ordonné comme ses ennemis le publient, mais de son propre mouvement & par l'amour de la paix. C'est ce qu'on prouve par les Létres qn'il en écrivit à l'Archevêque de Paris & au Chancelier & dont on nous donne ici des copies. C'est dans cette nouvelle retraite qu'il a écrit tant d'Ouvrages contre les Reformez, contre le P. Mallebranche, & contre les Jesuites. On pourra voir dans ce

Livre quels sont ceux qu'il avoüe, & qu'on peut lui attribuer sans se trõmper. Il en a fait beaucoup depuis que celui dont nous parlons est imprimé.

8. AVIS IMPORTANTS *à Monsr.* ARNAUD, *sur le Projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes.* in 12. pagg. 36.

CETTE petite Piece renferme bien des remarques curieuses. Une Létre de M. Arnaud qui est tombée entre les mains de l'Auteur en est l'occasion. On y voit que ce Docteur medite de faire imprimer en cinq ou six volumes *in folio* tous les Ouvrages des Jansenistes au sujet de la Grace & de la Morale, & qu'il cherche un Libraire pour cela. C'est sur ce projet qu'on lui donne dans cét écrit plusieurs avis importants. 1. L'Auteur l'avertit principalement qu'il est à craindre que cette Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes n'aït pas tout le debit qu'il s'imagine. La raison en est que les disputes de la grace ne sont presque plus à la mode; qu'il y a en France un troisiéme Parti qui prend le dessus, & qui condamne également les Jesuites & les Jansenistes. Les Jesuites, parce qu'ayant voulu combatre les Jansenistes sans abandonner S.

Au-

Augustin, ils se sont jettez dans des embarras, d'où il leur a été impossible de sortir ; & les Jansenistes parce que n'ayant étudié que les Ouvrages de l'Evêque d'Hippone, ils ne sont jamais avisez de remonter plus haut, pour trouver dans une Tradition plus ancienne les fondemens de leur opinion sur la grace. Ce troisiéme Parti abandonne S. Augustin, comme un Docteur particulier, & prend contre lui le parti des Peres Grecs qu'il prétend être tout-à-fait dans les sentimens de ceux qu'on a nommez *Semi-pelagiens*. Il soûtient qu'il n'y a jamais eu d'Héresie Semi-pelagienne, ou que toute l'Eglise a été hérétique avant S. Augustin. On aprend encore à M. Arnaud que ce troisiéme Parti, qu'on lui fait beaucoup plus terrible & plus fort en raisons que celui des Jesuites, travaille à donner une Histoire de tout ce qui s'est passé entre les Peres de la Societé & les Jansenistes sur les matieres de la grace, & d'y joindre une Critique des principaux Ouvrages de ces derniers. Il pretend faire voir qu'il n'y a point eu de bonne foi de part, ni d'autre ; & encore moins de la part des Jansenistes, que de celle des Jesuites, dans toute cette Dispute.

2. On fait aussi craindre à M. Arnaud,

naud, que tous les Ouvrages de ceux de son Parti n'aillent pas encore fort loin; parce que ce sont presque tous de petits Livres François sur des controverses concernant des matieres abstraites de la grace & de la prédestination, qui ne sont plus à la mode. L'Auteur de ces avis, qui parle en bon Janseniste, témoigne avoir du chagrin que ceux de son parti ne se soient occupez à quelques Ouvrages qui soient toûjours d'usage, pour l'honneur de la Societé; comme pourroit être, par exemple, une Histoire Ecclesiastique. Il est bien vrai que M. Godeau en a fait une; mais l'Auteur dit que c'est bien peu de chose. Que cét Evêque n'a pas seulement sû traduire quelquefois les Auteurs Latins qu'il copioit, & qu'il est si mauvais Geographe qu'il confond ordinairement *Toul* & *Tulles*, deux Villes bien éloignées l'une de l'autre.

3. L'Auteur avertit aussi M. Arnaud qu'il faut que dans sa Nouvelle Bibliotheque il loüe beaucoup les Ouvrages que les Péres *Benedictins* donnent tous les jours au Public; parce que ces Peres copient souvent les Auteurs Jansenistes, & font tous leurs efforts pour soûtenir leur Doctrine. On en allegue pour exemple le P. *Mabillon*, qui dans son nouveau Traité *des*

Ent-

Etudes Monastiques ne semble dire du mal de la Theologie Scholastique & des Livres des Casuistes, que parce que les Jesuites estiment extrémement l'un & l'autre, & que les Jansenistes, au contraire, les condamnent. On croit neanmoins que ce Pere a fait de si grosses fautes dans cét Ouvrage, que les Disciples de Jansenius qu'il a voulu favoriser en doivent avoir quelque confusion. Dans le Catalogue d'Auteurs qu'il a mis à la fin il n'y a presque point de page où l'on ne trouve des bevuës inexcusables. Il n'a pas seulement sû que nous n'avions S. *Ephrem* en Grec que dans quelques Bibliotheques. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il y loüe extrémement les Ouvrages d'*Episcopius*, & en recommanderoit la lecture, si l'on en avoit purgé quelques endroits où il parle contre les Catholiques, ou en faveur de sa Secte. On prétend que c'est *Grotius* qui a trompé le P. Mabillon, parce que cét Auteur donne de grandes loüanges à Episcopius. Et à propos de Grotius l'on nous aprend, qu'aprés la Revocation de l'Edit de Nantes, s'agissant de publier un Catalogue de Livres Hérétiques dont on défendoit l'entrée & le debit, une personne qui avoit été employée à le dresser, y avoit mis Grotius;

tius ; & que les Libraires eurent bien de la peine à le sauver.

4. Nous finirons par un Avis qui regarde le celebre M. *Nicole*. Dans la Létre de M. Arnaud interceptée, il y parle de ce Savant, & avertit le Libraire auquel il écrit, que s'il a dessein d'entreprendre la Bibliotheque Jansenifte, il ne doit en parler qu'à M. Nicole. L'Auteur témoigne du chagrin de trouver ce nom dans cette Létre. Il craint qu'on ne concluë de là qu'il a toûjours des intelligences secretes avec M. Arnaud, malgré la parole qu'il a donnée à l'Archevêque de Paris, de ne se mêler jamais de quoi que ce soit qui regarde le Jansenisme. Il fait voir que cette crainte est d'autant mieux fondée, qu'on l'a accusé depuis peu de tenir chez lui des Assemblées de Dames & d'autres personnes de qualité, pour assister les partisans des Jansenistes de Mons, qui ont beaucoup soufert dans le dernier siege: Que ses Ennémis traiterent ces Assemblées de cabale, & qu'il falut qu'il allât chez l'Archevêque de Paris pour lui rendre compte de sa conduite.

FIN.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNEE

M. DC. XCII.

TOME VINT-DEUXIEME.

Seconde Partie.

Seconde Edition revuë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

M. DC. XCIX.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TABLE DES LIVRES.

Contenus dans cette Seconde Partie du Tome XXII.

A



AMELOT (*de la Houssaye*) Préliminaires des Traitez faits entre les Rois de France & tous les Princes de l'Europe depuis le Régne de Charles VII. in 12. 514

ARISTEÆ Historia LXXII. Interpretum. Accessere Veterum Testimonia de eorum Versione. in 8. 475

B

BAILLET, la Vie de M. Descartes. in 4. 352

BASNAGII (*Flottemanvillæi*) de Rebus sacris & Ecclesiasticis Exercitationes Historico-Criticæ, in quibus Cardinalis Baronii Annales, &c. expenduntur, &c. in 4. 489

C

CLERICI (*Johannis*) Ontologia & Pneumatologia. in 8. 255

D

DIOGENES Laërtius de Vitis, Dogmatibus, & Apophtegmatibus Clarorum Philosophorum Græcè & Latinè, &c. in 4. 483

H

HISTOIRE des Conciles Généraux commençant par le I. Concile de Nicée, avec des Notes d'éclairciſſement & de Critique, &c. in 4. 287

HODY (*Humfredi*). Novi Schiſmatis redargutio, ſeu Tractatus ex Hiſtoricis Eccleſiaſticis, quo oſtenditur Epiſcopos injuſtè licet depoſitos, Orthodoxi Succeſſoris communionem nunquam refugiſſe. Græcè & Latine. in 4. 445

I

JUNCKERI (*M. Chriſtiani*) Schediaſma Hiſtoricum, de Ephemeridibus ſive Diariis Eruditorum in nobilioribus Europæ Partibus hactenus publicatis. in 12. 423

P

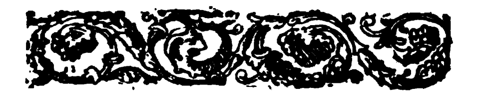
du PIN (*L. Ellies*) Nouvelle Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques, contenant l'Hiſtoire de leurs Vies, &c. Tom. VI. des Auteurs du VII. & du VIII. Siécle de l'Egliſe. in 8. & in 4. 449

T

TEMPLE, Memoires de ce qui s'eſt paſſé dans la Chrêtienté, depuis le commencement de la guerre, en 1672. juſqu'à la paix concluë, en 1679. in 12. 323

TURNERI (*Bryani*) de Primi peccati introitu, ſive de lapſu Angelorum & Hominum tentamen. in 4. 430

B I-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1692.

AVRIL.

I.

ONTOLOGIA & PNEUMATOLOGIA *auctore* JOANNE CLERICO. Amstelod. apud J. Wolters 1692. in 8. pagg. 195.



Ous avons parlé de la *Logique* de l'Auteur, dans la premiere Partie de ce * Volume, où nous avons promis de donner dans celle-ci un Extrait des deux Ouvrages

* *pag.* 159.

dont on vient de lire le tître. Pour nous acquiter de nôtre promesse, nous commencerons par l'*Ontologie*.

I. M. *Le Clerc* appelle *Ontologie* ce que l'on nomme vulgairement *Metaphysique*; parce que cette Science traittant de *l'Etre en géneral* & de ses proprietez, son propre nom est *Ontologie* ou *discours de l'Etre*, au lieu que l'autre est obscur, & ne lui a été donné que par hazard. Cette science étant presque toute appliquée à la contemplation d'idées abstraites, & que nous connoissons avec la derniere clarté, on y peut parler d'un ton beaucoup plus assuré, que lors que l'on traite des substances, que nous ne connoissons qu'imparfaitement. L'Auteur dit que les trois principaux usages de l'Ontologie consistent 1. en ce qu'après avoir établi des Axiomes generaux, qui conviennent à toutes nos idées, on en tire du secours dans la recherche de la verité: 2. en ce que réduisant tous les Etres à certaines especes, elle nous fournit l'ordre, dans lequel nous en devons traiter, si nous voulons éviter la confusion: 3. en ce qu'elle nous donne des termes generaux, pour parler des Etres qui ont quelque chose de commun. C'est ce que l'Auteur explique plus au long, dans la Préface de son Ontologie. Nous ne nous

ar-

arrêterons pas à le suivre pied à pied, il suffira de dire en géneral que l'on trouvera en XVIII. Chapitres les principales questions que l'on a accoûtumé de traiter, en parlant de l'Etre & de ses proprietez. Les Scholastiques renferment dans cette Science la doctrine des Esprits, mais c'est de quoi l'Auteur a fait un traité à part, auquel nous viendrons dans la suite. Pour donner quelque idée de celui-ci, nous en prendrons quelques endroits remarquables.

1. (a) En parlant de *l'Unité* de l'Etre, l'on dit qu'il faut distinguer l'unité *numerique* & *specifique*; ainsi *Pierre* est un *en nombre*, & *Pierre* & *Paul* sont un *en espece*. C'est une remarque très-utile pour l'intelligence des anciens Platoniciens, & de ceux qui les ont suivis. Il est bon aussi de remarquer que lors qu'en parlant des substances, nous leur attribuons une unité specifique, cela ne signifie autre chose, si ce n'est 1. que dans un sujet, il y a un certain nombre de proprietez, qui y coëxistent, & qui font ce que nous appellons *espece*: 2. que l'on trouve dans les sujets, ausquels nous donnons le même nom, les mêmes proprietez. Mais nous ignorons si tous les sujets, dans les-

(a) *Cap. II.*

lesquels elles se trouvent, sont parfaitement semblables en tout.

2. *L'Identité*, qui n'est proprement qu'un autre nom de ce qu'on appelle Unité, se divise aussi comme elle. *Heraclite* disoit qu'on ne peut pas se baigner deux fois dans *le même fleuve*, c'est à dire, dans la même eau en nombre, parce qu'elle s'est écoulée. L'Identité se considere encore à l'égard de *la forme*, ou de *la matiére*. On appelloit à Athenes *le vaisseau de Thesée*; un vaisseau que l'on entretenoit depuis Thesée, pendant plusieurs siecles, parce qu'il avoit la même forme, quoi qu'il n'y eût pas une planche de celles que Thesée y avoit fait mettre. La difficulté est plus grande à l'égard des Animaux, que l'on appelle les mêmes, quoi qu'il se fasse des changemens perpetuels dans leurs corps, & que dans celui d'un vieillard, il n'y ait presque rien de ce qui y étoit lors qu'il nâquit. On dira peut-être, que l'on a plus d'égard à l'ame qu'au corps; mais si cela est, supposé la Metempsychose, *Euphorbe* & *Pythagore* auront été le même homme. Les mêmes corps ressusciteront, quoi qu'ils ne soient pas les mêmes ni à l'égard de la matiére, ni à l'égard de la forme, pourvu qu'ils soient unis à la même ame. Si l'on dit qu'il faut une iden-

identité numerique de matiére pour appeller un corps le même, on dira qu'un seul homme n'a pas le même corps dans sa vieillesse, que dans son enfance. Si l'on aime mieux s'attacher à la forme, nos corps n'auront pas la même forme, au moins en nombre, après la Résurrection, & ainsi il s'ensuivroit, que nous n'aurions pas les même corps.

3. (a) Sur la question, *si les essences des choses sont éternelles*, sur laquelle les Metaphysiciens se trouvent partagez, l'Auteur soûtient qu'encore qu'elle paroisse d'abord difficile, il est aisé de la soudre, pourvû qu'on entende les termes dont on se sert. Ceux qui soûtiennent que les Essences sont éternelles, ne veulent dire autre chose si ce n'est que la chose, par laquelle un Etre est ce qu'il est, ne sauroit être conçuë comme un autre Etre & en même temps comme le même; de sorte que supposé que Dieu ait eu de toute éternité les idées des Etres qui existent présentement, tels qu'ils sont, ces idées ont été nécessairement les mêmes que celles qu'il a aujourd'hui. L'Auteur explique cela plus au long, & fait voir que tous les hommes sont d'accord dans le fonds là dessus, quoi que quelques

(a) Cap. IV.

uns soûtiennent le contraire, par politique.

4. Dans le chap. (*a*) de la *Durée*, l'Auteur soûtient que la durée éternelle de Dieu est successive, & que l'autre opinion, que Dieu coëxiste sans succession de durée à celle des Créatures, est tout à fait incomprehensible. Il croit que pourvû que l'on soûtienne que par la durée, Dieu ne pert aucune de ses proprietez, ni n'en aquiert de nouvelles, il n'y a aucun danger à dire qu'elle est successive. On pourra lire ses raisons, dans l'original, aussi-bien que ce qu'il dit dans le Ch. suivant *de la mesure de la durée*, & de quelques Axiomes, concernant l'existence. Il faut cependant avoüer, que si on pouvoit concevoir l'éternité de Dieu sans succession, cette idée serviroit à soudre bien des difficultez sur d'autres sujets, qui sans cela paroissent insurmontables.

5. En traitant *des Fins*, l'Auteur (*b*) attaque, après feu *M. Boyle*, la pensée de *Descartes*, qu'on ne peut connoître aucune des fins de Dieu, dans la production des natures corporelles, si Dieu lui même ne l'a revelée. Voiez ce qu'on en a dit dans cette *Bibliotheque* T. VIII. p. 65. *& suiv.*

6. Sur la célebre question (*c*) *de la Con-*

(*a*) *Cap. V.* (*b*) *Cap. XI.* (*c*) *Cap XIII.*

Contingence, après avoir montré quelles sont les choses, où il n'y a point de Contingence, il dit qu'elle se trouve dans nos jugemens à l'égard des choses speculatives, lors que les idées que nous en avons ne sont pas évidentes. En ce cas-là, il se peut faire que nous jugions, ou que nous ne jugions pas; que nous portions un jugement, ou un autre, parce que rien ne nous détermine nécessairement. Dans les choses de pratique, où il s'agit du bien, & du mal, ou de ce qui est indifferent; il y a de la contingence par tout où il ne s'agit pas du souverain bien, ou de choses qui ne sont pas manifestement bonnes ou mauvaises. Nous ne pouvons pas ne souhaiter point le souverain bien : nous ne pouvons pas n'avoir pas de l'éloignement pour ce que nous regardons comme un mal, qui ne nous cause que de la douleur, ou de la tristesse, sans être capable de nous causer aucun bien; nous ne pouvons pas enfin n'aimer pas ce qui nous donne du plaisir, ou de la joye, sans être suivi d'aucun mal, & que nous considerons comme tel. Juger qu'une chose est *bonne* en ce sens, c'est l'aimer; juger qu'elle est *mauvaise*, c'est la haïr. Mais quand on ne peut former aucun jugement semblable, sur une connois-

fance évidente de ces objets, pour lors il est libre d'aimer ou de haït, & c'est en quoi il y a de la Contingence.

L'Auteur s'objecte là-dessus que ce ne sont pas seulement des raisons évidentes, qui nous déterminent invinciblement à juger & à agir, & qui excluent par consequent toute Contingence; mais que nos passions & nos habitudes font aussi le même effet. Par exemple, supposé qu'un homme de lettres, sans avoir rien dans l'esprit qui l'occupe, & sans être attaché à aucun objet qui lui fasse détourner la vuë, rencontre en son chemin des livres bien reliez par terre, sur lesquels il faut qu'il marche, pour passer outre, peut-on douter qu'il ne s'arrête, & qu'il n'en ouvre quelques uns? Y a-t'-il là quelque Contingence? M Le Clerc avouë qu'il est vrai que la disposition où nous sommes nous détermine, mais il nie qu'elle nous détermine invinciblement, comme nous le sommes à l'égard du souverain bien, & de l'évidence. Il dit qu'il ne faut pas tant considerer l'évenement, quoi qu'il se trouve presque toûjours le même, que le sentiment interieur que nous avons de la liberté où nous sommes, dans ces sortes d'occasions. Il croit que ce sentiment interieur, si nous y faisons attention, nous con-

convainc assez de la difference qu'il y a entre la souveraine felicité & les biens particuliers, à l'égard du penchant que nous avons vers ce qui s'appelle bien. On donne encore une preuve de cette difference tirée de ce qu'on peut par gageure, ou autrement, agir d'une maniére toute opposée à une opposition inveterée; au lieu qu'on ne sauroit arrêter un seul moment le desir impetueux qui nous porte vers le bonheur.

7. Nos jugemens n'étant autre chose que la perception du rapport qu'il y a entre les idées que nous considerons, lors que nous jugeons que quelque chose est possible, c'est de même que si nous assurions que nous voions entre deux idées un tel rapport, qu'elles peuvent coëxister ensemble. Ainsi l'on dit, absolument parlant, qu'un diamant peut être aussi gros que la tête d'une homme, quoi qu'on n'en ait jamais vû de tels; parce qu'on ne voit rien dans la nature d'un diamant, qui soit incompatible avec cette grosseur. La verité de ces jugemens dépend d'une connoissance exacte du sujet dont il s'agit, au moins du côté dont nous le considerons alors. On dit, au contraire, que quelque chose est impossible, lors que les deux idées dont nous jugeons se détruisent réciproquement, & ne sauroient être

confiderées comme coëxiftentes. Il eft impoffible, par exemple, qu'un cercle foit quarré, parce que ces deux idées fe détruifent l'une l'autre. L'Auteur remarque à cette occafion que nous ne pouvons former aucun jugement affuré de la compatibilité, ou de l'incompatibilité des fubftances, parce que leur nature nous eft inconnuë. Nous ne pouvons former, felon lui, de femblables jugemens, que des idées abftraites des proprietez; & encore n'en pouvons-nous pas toûjours juger. On pourra voir ce qu'il dit du fentiment de quelques Philofophes, qui croient que nous ne pouvons juger de l'incompatibilité abfoluë de quoi que ce foit.

8. *L'Infini* eft de quatre fortes, en étenduë, en durée, en nombre & en perfection. L'Auteur foûtient que nous avons une idée affez claire de *l'infinité* confiderée par abftraction, & qui ne confifte en autre chofe qu'en ce que nous voyons que l'on ne peut jamais épuifer ce que l'on appelle infini. Quand on iroit en droite ligne dans un efpace infini, pendant toute l'éternité, on ne viendroit jamais au bout. Des nombres d'années, quelques grands qu'ils foient, répétez autant de fois que l'on voudra, n'épuiferont jamais l'éternité. Cela eft affez clair, mais l'idée

de *l'infini* est très obscure, & même fausse, parceque cette idée n'étant pas actuellement sans bornes, nous ne laissons pas de l'appeller idée de l'infini. Cela vient de ce que nous joignons alors, sans y penser, deux idées incompatibles, celle d'une grandeur finie, avec celle de l'infinité. On pourra lire dans l'Auteur, diverses autres remarques sur ce sujet.

II. LES Metaphysiciens ont accoûtumé de joindre le Traité *des Esprits* à la Metaphysique; mais M. Le Clerc s'étant proposé, dans cette partie de la Philosophie, de ne traiter que de l'Etre en général, en a dû faire une autre de la doctrine des Esprits qu'il nomme *Pneumatologie*. En effet si la Physique, qui traite de la nature des corps, fait une partie distincte, la Science qui a les Esprits pour objet mérite bien d'être traitée à part. L'Auteur la divise en trois Sections, dont la premiére traite de *l'Ame de l'homme*, la seconde *des Esprits purs*, & la derniére de *Dieu*.

1. Pour suivre le même ordre dans cet Extrait, (*a*) on dira que l'Auteur recherche d'abord ce que nous savons en général de l'Ame de l'homme. Il soûtient, après d'autres Philosophes, que l'on n'en sait rien que par experience,

 ou

(*a*) *Sect.* 1. *c.* 1.

ou par sentiment; de sorte que nous n'en pouvons assûrer autre chose. Ainsi il condamne également ceux qui croient que l'Ame est un corps, & ceux qui disent que c'est une substance, qui n'a d'autre proprieté que celle de penser. Les premiers assûrent une chose qu'ils ne sentent point, & les autres disent sans raison, qu'il n'y a que ce qu'*ils* y sentent.

2. Passant (*a*) à un examen plus exact du sentiment de *Descartes*, que l'essence de l'Ame consiste dans une pensée actuelle; quoi que l'on avouë que nous n'y voyons bien distinctement autre chose, on rapporte diverses difficultez, qui se trouvent dans ce sentiment. On n'entrera pas dans ce détail; on indiquera seulement deux ou trois de ces difficultez. La premiére, c'est que cette opinion est une pure supposition. Descartes ne pouvant prouver que nous pensons dans le sein de nos meres, ou pendant un profond sommeil, où nous n'avons aucun songe. Il a seulement prouvé qu'on ne pouvoit pas soûtenir le contraire, pour cette seule raison, que nous n'avons aucune mémoire de ces pensées, parce qu'il se peut faire que nous les ayons entierement oubliées. Cela étant, on remarque en second lieu,

(*a*) S. I. c. 2.

lieu, que quand on demande aux Cartesiens, d'où vient cèt oubli, ils répondent que c'est qu'il ne reste dans nôtre cerveau aucune des traces, qui ont accompagné ces pensées, & par le moien desquelles seules on pouvoit conserver la mémoire. Mais ils supposent ici une chose qui paroit d'abord fort incertaine, c'est que l'Ame n'a aucune mémoire, sans l'intervention du corps. Elle est même contraire à leurs principes. Car si l'Ame n'a aucune mémoire, que par le secours du Corps, elle ne peut raisonner sans lui; puis que ne pouvant avoir présente, que la pensée qui l'occupe actuellement, elle ne sauroit se ressouvenir des principes pour les comparer avec les consequences. En troisiéme lieu, les Cartesiens font d'un seul homme deux personnes. Quand le corps est éveillé, l'Ame agit de concert avec lui, & se ressouvient de ce qu'elle a fait dans cet état; mais dès que le sommeil nous a saisis, le Corps n'étant plus disposé à fournir à l'Ame la memoire du passé, ni à enregîtrer ce qu'elle fait, nous devenons comme un autre homme, qui n'a aucune part dans ce qui arrive pendant la veille, qui n'en a aucune connoissance, & qui est, selon la pensée d'*Heraclite*, comme dans un autre monde, lequel n'a rien

 de

de commun avec celui-ci. Aprés le sommeil, dès que nous sommes reveillez, un autre homme, qui ne sait ce que c'est que ce monde des dormans, se leve & commence à agir dans le monde de ceux qui veillent.

L'Auteur, pour ces raisons & pour d'autres qu'il rapporte, a du penchant à croire que l'essence de l'ame, autant qu'elle nous est connuë, consiste à pouvoir penser, & non à le faire toûjours actuellement. Pour exprimer d'une maniére sensible son sentiment, il compare un corps en mouvement avec une Ame qui pense. Comme un Corps est mû pendant quelque temps, & perd son mouvement par dégrez, jusqu'à ce qu'il n'en ait plus, quoi qu'il soit capable d'en avoir : de même avant que de nous endormir, nous avons des idées vives, & fortes, mais à mesure que le sommeil nous saisit, nous considerons avec plus de négligence les idées, qui se présentent à nôtre esprit, elles deviennent plus confuses & plus foibles, jusqu'à ce qu'elles disparoissent entierement, & que nôtre ame s'oubliant elle même n'apperçoit & ne veut plus rien.

L'Auteur, après ces idées generales, explique la nature des proprietez de l'A-

l'Ame, (*a*) qu'il reduit à sept principales: 1. l'Entendement: 2. la Volonté: 3. le Sentiment: 4. la Liberté: 5. l'Imagination: 6. la Memoire: 7. les Habitudes diverses qu'elle contracte. Touchant les trois premieres facultez, ses sentimens ne sont pas differens de ceux du *P. Malebranche*; La Liberté, selon lui, *est une faculté de l'Ame, par laquelle elle peut donner son consentement à une proposition, ou le lui refuser, souhaiter, ou ne souhaiter pas un bien, ou un mal, tenir une idée présente à son esprit, ou n'y penser plus.* Il fait trois remarques sur la Liberté. La premiére est, qu'on ne doit pas l'attribuer à la Volonté, qui est elle même une faculté, mais à l'Ame, si l'on veut parler avec quelque exactitude, & ne pas obscurcir volontairement une matiére, qui est d'ailleurs assez difficile. La seconde est, que la liberté de *contrarieté* & de *contradiction* ne different qu'en ce que dans un acte de la premiére, il y a deux actes de la seconde. La troisiéme qu'on ne la doit pas confondre avec *la spontaneité*, qui n'est autre chose que la volonté, & qui n'est pas toûjours jointe avec la liberté. Il ajoûte ensuite qu'il ne nous est pas libre de donner, ou de ne donner pas nôtre consen-

(*a*) S. 1. c. 3.

fentement aux veritez évidentes, mais feulement aux propofitions obfcures. Il en eft de même du fouverain bonheur, & des biens particuliers; nous aimons ces derniers librement, mais nous n'avons pas la liberté de ne pas aimer le premier.

Quoi que nous ayons quelque raifon tirée ou des objets, ou de nous mêmes, qui nous détermine, même dans les actions libres; l'Auteur foûtient que ces raifons, ou ces motifs ne nous déterminant pas néceffairement; le principe qui le fait eft nôtre propre liberté. Il réfout encore d'autres queftions, que l'on pourra voir dans l'Original.

Sur (*a*) l'*Imagination*, il n'y a rien de particulier, & fur la *Mémoire*, l'Auteur rapporte le fentiment des Carteſiens, qu'il reconnoit avoir été inventé avec beaucoup d'efprit, mais fur lequel il propofe ces deux difficultez. 1. Qu'il eft inconcevable comment un fi prodigieux nombre de mots, & d'idées de toutes fortes, peut fe conferver dans la Mémoire fans confufion. Comment eft-il poffible que chaque chofe formant une trace particuliere dans le cerveau, elles ne fe brouillent pas perpetuellement, fur tout fi l'on confidere qu'une grande partie du cerveau eft d'une fubftance,

(*a*) *S*. 1, *c*. 4.

ſtance, qui reſſemble à de la bouillie. 2. Que faiſant dépendre la Mémoire du cerveau, on ôte à l'Ame ſéparée du corps la faculté de ſe reſſouvenir, & par conſequent de raiſonner, comme on l'a déja remarqué à une autre occaſion. M. Le Clerc pouſſe aſſez au long cette difficulté, après quoi il paſſe aux *Habitudes*, qu'il croit, avec *Iſaac Barrow*, n'être pas differentes de la Memoire. Voiez ce qu'on en a rapporté dans le T. x. p. 52. de cette *Bibliotheque*.

Dans le Chap. ſuivant, (*a*) on fait voir que quelque ſentiment que l'on embraſſe ſur la nature des idées, il y a des difficultez inſurmontables; de ſorte que le plus ſûr eſt, en cette occaſion, auſſi bien qu'en pluſieurs autres, de ſuſpendre ſon jugement. On combat, dans ce même Chapitre, l'opinion des idées *innées*, & l'on ſoûtient qu'il n'y en a aucune, excepté les idées des operations de nôtre Ame. Tout le reſte ſe préſente à nôtre eſprit, à l'occaſion des objets exterieurs, ou après quelques raiſonnemens. On a déja parlé de cette matiére dans le Tome XVII. p. 400. & *ſuiv*. On ne s'y arrêtera pas, quoi que la méthode dont on ſe ſert ici ſoit differente de l'autre.

Sur

(*a*) C. 5. S. 1.

Sur la difference (a) de l'Esprit & du Corps, on soûtient que tout ce que nous en savons se réduit à ceci. C'est que l'amas des proprietez, que nous appellons *esprit*, est different de celui à qui nous donnons le nom de *corps.* Pour les substances en elles mêmes, dans lesquelles ces proprietez sont, elles nous sont inconnuës. Nous sommes convaincus de certains effets des Esprits, mais nous ne savons quelle en est la source, ni comment ils se produisent.

L'Auteur (b) montre, que ceux qui assûrent que les Ames des hommes ont ces facultez que les Scholastiques appellent *Vegetative*, *Nutritive* & *Locomotive*, soûtiennent une chose qu'ils n'entendent point, & dont ils n'ont aucune bonne preuve. A l'égard de la derniere, qui renferme cette question, *si nôtre ame est la cause efficiente & immediate des mouvemens de nôtre corps*; M. Le Clerc a recours à un moien assuré de ne se tromper point, c'est à la suspension de jugement, que l'on doit emploier dans toutes les matiéres obscures, & qu'il emploie souvent dans cet Ouvrage. Il en fait même voir l'utilité, à la fin du Ch. VI. de cette premiére Section.

Il

(a) *S.* 1. *c.* 6. (b) *S.* 1. *c.* 7.

Il s'en sert encore dans le Chapitre (*a*) où il traite *de l'origine de l'Ame.* Quelques uns veulent qu'elle soit corporelle, & qu'elle soit engendrée avec le corps; d'autres soûtiennent que toutes les Ames ont été produites au commencement du Monde, sans avoir été attachées aux corps grossiers qu'elles viennent habiter, & où elles ne sont envoiées que pour quelque faute qu'elles ont commise contre les Lois de leur Createur; d'autres enfin prétendent pouvoir assûrer, comme une chose incontestable, que Dieu les crée dans le moment que le corps étant formé, peut les recevoir. M. Le Clerc soûtient que l'on ne sauroit donner de raison convaincante d'aucun de ces sentimens; & que les Philosophes mourant d'envie de savoir la verité sur ce sujet, après s'être fatiguez vainement à la chercher, ont pris pour elle des vrai-semblances & des *possibilitez*, ausquelles ils ont rendu des honneurs, qui ne sont dûs qu'à l'évidence.

Le (*b*) dernier Chapitre de cette Section traite de l'immortalité de l'Ame. L'Auteur fait voir que la nature de l'Ame étant inconnuë, on ne peut pas prouver par là son immortalité, comme on ne peut pas prouver non plus qu'el-

la

(*a*) *S.* 1. *c.* 8. (*b*) *S.* 1. *c.* 9.

le meurt avec le Corps ; après quoi il montre par une autre voie qu'elle est immortelle. Pour cela, il demande qu'on lui accorde quatre choses, dont il a prouvé les deux premieres ailleurs, & dont les deux autres sont connuës par l'experience : 1. Que le Genre humain a eu un commencement sur la terre : 2. Qu'il y a un Etre plus excellent que la Nature humaine, qui lui a donné ce commencement : 3. Que cet Etre, que l'on appelle *Dieu*, nous a mis ici, non à dessein de nous faire du mal, mais au contraire pour nous faire du bien : 4. Que les hommes, sans tomber dans la derniere misere, ne sauroient se passer de se secourir mutuellement dans leurs besoins.

Cela étant, qu'on suppose encore que tous les hommes se rendent réciproquement tous les devoirs de l'humanité. Il n'y auroit plus rien à souhaiter, si ce n'est que l'on jouït d'une perpetuelle santé, & que cette heureuse vie ne finît point ; ou au moins qu'en la perdant, on pût jouïr d'une autre qui ne fût pas moins agreable, & qui durât toûjours. En effet, si nous nous examinons nous mêmes, nous trouverons que nous souhaitons nécessairement une felicité accomplie. De là il s'ensuit que les biens que Dieu nous a donnez

sur

sur la terre, supposé même que nous joüissions de tous, comme nous l'avons dit, cesseroient d'être des biens si nous mourions sans esperance de ce bonheur. Car enfin de quoi serviroit à un homme mourant de penser qu'il a vécu d'une maniére très-douce & très-agréable, pendant quelques années, si ce n'est à le tourmenter cruellement, lors qu'il feroit cette triste réflexion, qu'il va perdre pour jamais tous les biens dont il a joui? Il se trouveroit dans le même état qu'un homme à qui on auroit donné pendant quelques jours des vivres en abondance, & qui verroit qu'on le va laisser mourir de faim. Il ne pourroit croire qu'on l'auroit nourri pendant quelques jours, à dessein de lui faire du bien. Nous nous trouverions même dans un état plus fâcheux, lors que nous penserions que Dieu nous auroit donné une idée de la felicité, & nous en auroit fait goûter quelque petite partie, non pour nous satisfaire, mais pour irriter nos desirs, & nous ravir ensuite toute sorte d'esperance de les voir satisfaits. Il en useroit pour lors avec nous, comme feroit un homme qui donneroit à sentir de la viande à un autre qui mourroit de faim, sans lui permettre d'en manger, & en l'avertissant qu'il n'en goûteroit jamais.

jamais. Or y a-t-il quelque apparence que Dieu, qui nous a donné tant de marques de bonté, en usât de la sorte envers nous? L'Auteur pousse encore la preuve plus loin, mais on ne peut pas s'y arrêter davantage, parce qu'on a encore à parler des Sections suivantes.

Il commence *la Seconde*, (a) en recherchant s'il y a *des Esprits purs*, ou au moins qui ne soient pas revêtus de corps grossiers. La nature des Esprits ne nous étant pas assez connuë, nous ne pouvons pas assurer, avec les *Chaldéens*, & plusieurs anciens Philosophes, qu'ils ont toûjours un corps qui leur est joint, quoi que plus subtil que celui que nous avons; ni soûtenir, avec Descartes, qu'ils peuvent être entierement destituez de corps. A l'égard de leur existence, rien ne nous en peut instruire que l'experience; & les Histoires saintes & profanes nous assûrent constamment, que des Natures intelligentes, differentes de la nôtre, se sont quelquefois communiquées aux hommes. Outre qu'on a de bonnes preuves, que l'Histoire sacrée ne nous trompe point; on ne peut pas réjetter tout ce que tant de nations, si éloignées les unes des autres de sentimens &

(a) *Sect. 2. c. 1.*

& de demeure, en ont dit en divers siecles, sous prétexte que l'on a débité beaucoup de faussetez là dessus.

M. Le Clerc compare après cela (a) les Anges avec les Esprits humains, & fait voir l'incertitude de plusieurs choses, que les Scholastiques ont dites des premiers. Il montre entre autres choses qu'à l'égard des Anges, aussi-bien qu'à l'égard de nos Ames, on ne peut savoir s'ils remuent les corps, par une faculté que Dieu leur ait donnée, en sorte qu'ils soient la cause immédiate & efficiente du mouvement.

(b) On dit qu'il y en a de bons & de mauvais, & on leur attribuë divers emplois. L'Auteur commence par les bons, & rapporte ce que les anciens Paiens ont dit des Divinitez inferieures, qu'ils appelloient *Heros* & *Genies*. Il cite aussi quelques passages de l'Ecriture sainte, qui semblent y faire allusion, sans néanmoins approuver ces pensées, que l'Auteur range parmi les choses incertaines, que l'on a débitées sur le sujet des Esprits. Il est certain seulement que Dieu s'en sert, pour executer mille choses, sur nôtre terre, & par consequent qu'ils peuvent agir sur ce qui y est. Si l'on demande, s'ils ont toûjours la force qui est nécessaire

pour

(a) *S. 2. c. 2.* (b) *S. 2. c. 3.*

pour cela, par une faculté inhérente & perpetuelle, ou si c'est seulement pour un temps, & jusqu'où cette force s'étend? L'Auteur replique qu'il n'y a que les Anges, qui puissent répondre à ces questions, & montre l'incertitude de ce que l'on en dit.

Pour (a) ce qui regarde les mauvais Anges, l'Auteur rapporte ce que les anciens Juifs & les Paiens en ont crû. Il dit que l'on ne peut rejetter tout ce qu'ils en disent, quoi qu'on ait mêlé le mensonge à la verité; parce que nous n'avons aucune raison tirée de la nature des Esprits, qui nous prouve qu'il n'y en a pas de mauvais, & qu'ils ne font pas diverses choses qu'on leur attribuë. On propose une question touchant les Possedez; d'où vient qu'il y en a aujourd'hui si peu, & qu'il y en avoit tant dans la Judée, du temps de Jesus-Christ? En cette rencontre, la nature de la chose, qui ne nous est pas assez connuë, ne nous fournissant aucune réponse, il faut recourir à la volonté de Dieu, dont on ne peut pas toûjours donner des raisons. On réfute ceux qui prétendent qu'en consequence de ce que nous savons de la nature des Esprits, nous pouvons nier que les Démons aient eu le pouvoir de faire ce, qu'on

(a) S. 2. c. 4.

qu'on leur attribuë. Quelques uns de ces gens-là disent que les Esprits n'étant que des *substances qui pensent*, ils ne sauroient agir sur les corps. Mais premiérement, ils supposent sans preuve, qu'il n'y a dans les Esprits autre chose que de la pensée ; & en second lieu, que Dieu n'a établi aucune liaison entre leurs pensées & les Corps, ce qu'ils ne savent nullement. Or si l'un, ou l'autre peut être, on ne peut sans témerité nier l'action des Démons sur les Corps. D'autres, qui avoüent que les Démons peuvent les remuer, & y faire divers changemens, nient que les Démons puissent faire des *miracles*. Mais l'Auteur croit que l'on assure encore ici ce que l'on ne sait point. On appelle communément *miracle* ce en quoi l'on trouve ces trois conditions. 1. Etre au dessus des forces humaines : 2. Etre contraire à l'ordre ordinaire de la nature : 3. Arriver au moment qu'un Etre intelligent le souhaite. Or qui peut dire que les Démons sont incapables de faire quoi que ce soit, qui soit au dessus des forces humaines, opposé à l'ordre de la nature, & au moment qu'un Magicien le veut ? A la verité on dit bien des mensonges des Magiciens, mais on ne sauroit prouver que tout ce qu'on en dit soit impossible.
 Ceux

Ceux qui disent que ce sont des *illusions*, ou des *prestiges*, doivent définir ces termes, avant que de tirer aucune conséquence. S'ils croient que les Démons font voir ce qui n'est point, comme s'il étoit, ou en agissant sur le cerveau des hommes, ou en leur présentant des spectres; ce sont là de veritables miracles, comme il paroit par la définition que l'on en a donnée. S'ils jugent que les Démons paroissent faire des miracles, quoi que ce qu'ils font ne consiste qu'en agilité, & en présentant subitement aux yeux des hommes des Etres réels, qu'ils retirent en suite, avec la même promptitude, comme font les joüeurs de gobelets; il faudroit qu'ils pussent appliquer leur principe aux actions que l'on attribuë aux Démons, ce qu'ils pourroient bien faire à l'égard de quelques unes, mais non pas à l'égard de toutes. Il seroit ridicule de rejetter des faits attestez, sans prouver qu'ils sont impossibles, seulement parce qu'on ne sauroit leur appliquer une hypothese, que l'on a embrassée.

Quoi que l'Auteur (a) croye qu'il y a eu & qu'il peut y avoir des Magiciens, ou des Sorciers, il avouë que des cerveaux foibles peuvent facilement s'imaginer des choses qui ne sont point;

&c il

(a) S. 2. c. 11

& il explique au long, après *la Recherche de la Verité*, comment on peut devenir forcier par imagination, & communiquer sa maladie à d'autres.

M. Le Clerc commence (a) sa troisiéme Section, par prouver l'existence de Dieu, & ses proprietez en géneral. Voici en un mot son raisonnement, pour prouver l'existence d'un Etre éternel. Tout Etre qui a commencé a été produit par un autre, car rien ne sort de soi même du néant. L'Etre qui a produit tous ceux qui ont eu commencement, n'en a point eu, ni par consequent n'aura point de fin. Donc ou rien n'a eu de commencement, ce qui est absurde, ou Dieu existe. Il faut lire le Chapitre entier de l'Auteur, si l'on veut s'appercevoir de toute la force de ce raisonnement.

Il soûtient (b) que nous ne connoissons les proprietez de Dieu qu'à *posteriori*, comme parlent les Philosophes, & il fait voir au long comment nous nous en formons les idées, sans le secours de la Révelation. Il examine en sept, ou huit Chapitres ces proprietez en particulier, & traite les principales questions que les Métaphysiciens & les Theologiens ont accoûtumé de traiter. On ne pourroit s'engager à en

(a) *Sect.* 3. *c.* 1. (b) *S.* 3. *c.* 3. & 11.

donner d'Extrait, sans entrer dans une longueur excessive. Il suffira de dire en general, que l'Auteur suit ici sa méthode; c'est à dire, que sans s'engager à suivre aucun sentiment particulier, il dit ce qu'il croit être conforme à la Raison, & ne se détermine absolument qu'à l'égard des choses qu'il prétend pouvoir prouver avec évidence. Ainsi quoi qu'il y ait ici bien des choses communes, le tour ne l'est pas toûjours; & l'Auteur ne trompera au moins personne, en le payant de termes obscurs, ou de suppositions gratuites.

On donnera néanmoins ici un abregé du Chap. VIII. qui est des *Miracles*, à cause de l'importance de la matiere. On a deja marqué les conditions d'un miracle, qu'il soit au dessus des forces humaines, qu'il soit opposé à l'ordre de la nature; & que s'il en faut tirer quelque consequence en faveur de quelcun, celui en faveur de qui on la tire, doit en avoir été averti, par la puissance qui fait le miracle, en sorte qu'il arrive lors qu'il l'a prévu, ou justement quand il en a besoin.

Cela étant supposé, on ne croit pas que c'est *par miracle*, qu'un homme porte quatre cens livres sur son dos; mais s'il portoit quelques milliers de

livres, on appelleroit cela miracle, pourvû que les autres conditions d'un miracle s'y trouvassent. Ainsi avant que de traiter quelque chose de miracle, il faut être parfaitement assuré que les hommes ne le sauroient faire, & prendre garde de ne s'y pas laisser tromper.

On ne regarde pas comme un effet miraculeux un metal fondu par la force du feu, ou la calcination d'une pierre; mais si l'on voioit un homme dans une fournaise se promener longtems au travers des flammes, sans en sentir aucune incommodité, on auroit raison d'appeller cela un miracle. L'ordre des causes naturelles, qu'il n'est pas possible aux hommes de troubler, y seroit manifestement renversé. Quelques personnes ont objecté, sur ce caractere d'un miracle, qu'on ne sauroit le connoître; parce que ne connoissant que très-imparfaitement les choses naturelles, & l'ordre selon lequel elles agissent, nous ne pouvons distinguer ce qui n'est pas conforme à cet ordre d'avec ce qui l'est. Une chose nous peut paroître au dessus de la nature, seulement parce qu'elle est rare & extraordinaire. On répond à cela qu'encore que nos connoissances soient fort imparfaites, il ne s'ensuit pas que nous

ne puissions juger de rien. Nous ne devons pas juger de ce qui nous est inconnu, mais nous pouvons juger de ce que nous savons. Si l'on nous disoit que l'arrivée d'une Comete dans nôtre Tourbillon est un miracle, nous pourrions en douter; parce qu'il se peut faire qu'il y ait des causes naturelles qui poussent un Corps de cette grosseur vers nôtre Soleil, quoi que nous ne les connoissions pas. Mais dans l'exemple que l'on a rapporté, & en d'autres semblables, on ne peut pas craindre de se tromper. On sait si bien que le feu brûle les parties d'un corps humain, qu'il n'y a personne qui soit assez fou, pour croire que des causes inconnuës puissent par hazard, ou par un effet naturel empêcher qu'un homme qu'on jette dans le feu n'en ressente l'effet ordinaire. Qui croiroit qu'une pierre, ou quelque autre corps pesant s'arrêtât dans l'air & y demeurât en repos, sans tomber, quoi qu'on ne s'apperçût d'aucune cause qui le pût soûtenir en cèt endroit.

Néanmoins, s'il arrivoit quelque chose de semblable, sans que personne en eût été averti, & sans que personne en profitât, on n'en pourrroit tirer aucune consequence. Ainsi suppo-

posé

posé qu'il soit vrai que le corps d'Alexandre demeura à Babylone, sous un climat brulant, sépt jours après sa mort, sans changer de couleur & sans se corrompre le moins du monde, quoi qu'on ne l'eût point embaumé, on ne sauroit rien conclurre de là : Mais lors que Moïse, avant que la mer Rouge se fendit, en avertit les Israëlites, & que cela arriva ensuite, contre l'attente de tout le monde, à point nommé pour les sauver, on ne peut pas douter que ce ne fût un miracle. Ce troisiéme caractere détruit encore l'objection que l'on a proposée contre le second ; parce que, supposé qu'il y ait des causes inconnuës qui produisent ces effets que nous appellons miraculeux, il n'est pas possible de les prévoir sans miracle.

Pour ce qui regarde la cause efficiente & immédiate des miracles, on en exclut les hommes & les causes naturelles, lorsqu'elles agissent selon l'ordre que Dieu a établi depuis le commencement du monde. Il reste les Intelligences plus excellentes que nous, quoi que créées, & le Createur de toutes choses. Plusieurs Philosophes & Theologiens soûtiennent qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse faire des miracles, parce qu'il faut

pour cela, disent-ils, une puissance infinie. Mais quoi qu'il y ait eu des miracles, qui ont été l'effet immédiat de la puissance infinie de Dieu, & quoi que ce soit la même puissance qui a établi l'ordre de la nature tel qu'il est; il ne s'ensuit pas que cet ordre ne puisse être violé que par elle même. Qui sait si Dieu n'en a point donné la force aux Anges?

On demandera là dessus, supposé que les Anges puissent faire des miracles, 1. comment on pourra distinguer ceux des Anges de ceux de Dieu? 2. Si l'on accorde qu'un Miracle a été fait par un Ange, comment on pourra savoir si cet Ange est bon ou mauvais? On répond à la premiére question, qu'on ne peut que conjecturer là dessus, & que plus il paroit difficile à faire, plus on est porté à croire que c'est Dieu qui le fait. Pour la seconde, on peut dire que si un miracle se fait pour ruïner la créance de quelque verité certaine, & faire agir les hommes conséquemment à une erreur, il est d'un mauvais Ange. Si au contraire, il sert à confirmer la créance d'une verité, & à porter les hommes à agir conformément à cela, il est d'un bon Ange. Que si l'on ne peut savoir à quoi il tend, on ne sau-

roit juger de sa cause avec certitude. M. Le Clerc tire diverses conséquences de là, pour prouver la verité de l'ancienne Religion Judaïque, & de la Religion Chrétienne; & finit ce Chapitre en montrant que les miracles ne s'étendent pas à des choses contradictoires, comme la Transsubstantiation, la Consubstantiation, la Communication des Idiomes, comme les Lutheriens l'entendent, &c. Il soûtient même que personne ne peut croire ces prétendus miracles, & que ceux qui font profession d'y ajoûter foi ne les croient pas plus que ceux qui n'en ont jamais oui parler. C'est une espece de Paradoxe, qu'il soûtient en plus d'un endroit de ses Ouvrages.

II.

HISTOIRE *des* CONCILES GENERAUX, *commençant par le premier* CONCILE *de* NICÉE, *avec des Notes d'Eclaircissement & de Critique sur les endroits difficiles qui se rencontrent dans l'Histoire, dans les Actes, & dans les Canons de ce premier Synode Oecumenique.* A Paris

chez Daniel Horthemels 1692. in 4.
pagg. 351.

IL Y a de deux sortes d'Historiens. Les uns se proposent pour unique but de dire la verité; soit par l'amour qu'ils ont pour elle, soit parce que le sujet qu'ils ont choisi ne les interesse en rien, & qu'aucune raison particuliere ne les engage à prendre parti. Les autres, sans se métre fort en peine de la vérité, n'ont d'autre dessein que de raporter ce qui favorise le Parti dans lequel ils sont engagez, ou dans l'Etat, ou dans l'Eglise. Il s'en faut peu qu'on ne puisse métre M. *du Pin* dans le rang de ces premiers Historiens, par raport à l'Histoire des Conciles, qu'il insére dans sa *Nouvelle Bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiques*: mais on auroit tort de croire que l'Auteur de cette Histoire des Conciles Généraux puisse être mis dans le même ordre. Il paroit visiblement, que sans avoir beaucoup d'égard pour la vérité, il n'a eu dessein que de raporter ce qui favorise la Réligion Romaine, & les differens préjugez de ceux qui sont engagez dans cette Réligion. C'est dans cette vuë, qu'il ne parle jamais d'*Arius*, de ses Sectateurs, & des autres Hérétiques, sans ac-

accompagner leur nom de quelque épithéte injurieuse ; qu'il ne leur attribuë que des desseins criminels, qu'il blâme généralement toute leur conduite, & ne leur fait pas faire un seul pas sans leur faire commettre quelque crime. Les Orthodoxes, au contraire, sont toûjours les plus habiles, les plus savans, les plus saints hommes du monde ; parce qu'ils ont raison dans le fonds, ils ont toûjours raison dans toutes les circonstances, leurs vuës sont toûjours toutes pures, leurs desseins toûjours justes, & leurs actions toûjours saintes. C'est encore pour favoriser l'Eglise Romaine, qu'il raporte dans son Histoire comme véritables les faits les plus douteux & même les plus faux. Il est vrai qu'il a assez d'équité, pour remarquer quelquefois dans ses Notes, que quelques uns de ces faits sont supposez ; mais outre qu'il en défend plusieurs qui sont visiblement faux, il auroit mieux valu, sans doute, inserer la verité dans le corps de l'Histoire, que de la renvoyer dans des Notes, que tous les Lecteurs ne s'avisent pas ordinairement de lire. Quoi qu'il en soit, l'Auteur a eu ses raisons d'en user comme il a fait : peut-être a-t-il crû, qu'il étoit nécessaire pour le bien de son parti, d'op-

Poser son Histoire vêtuë à la Romaine, aux Histoires trop sinceres de M. du Pin, & qui, sans ce préservatif, seroient capables de dessiller les yeux à un Lecteur de l'Eglise Romaine un peu attentif.

I. L'AUTEUR a dessein de nous donner l'Histoire de tous les Conciles Generaux, & il y travaille incessamment. Ce Volume ne comprend que ce qui concerne le premier Concile de Nicée. Il est divisé en trois Parties, 1. La premiere comprend l'Histoire: 2. Et la seconde les Actes du Concile, c'est-à-dire, non ce que les Peres eux-mêmes en ont fait rediger par écrit; car ou les Peres ne firent pas écrire tout ce qui se passa dans leur Assemblée, ou s'ils le firent, ces Actes ne sont pas parvenus jusques à nous. Mais par les Actes on entend les pieces authentiques, qui ont précedé, & comme préparé la tenuë de l'Assemblée, & celles qui en ont été comme les suites nécessaires. 3. La troisiéme partie contient le Symbole & les Canons du Concile. Ces trois parties sont accompagnées de Notes, qui servent à éclaircir, établir, ou refuter ce qui a été avancé dans le Texte.

On a donné une Histoire assez longue

gne du Concile de Nicée dans le Tome X. de cette *Bibliothèque*, pag. 379. & suiv. sur tout par raport à l'affaire d'*Arius*, qui fut la principale cause de sa convocation. C'est ce qui nous délivrera de la peine de suivre nôtre Auteur pié-à-pié, nous contentant de remarquer ce qui n'a pas été raporté dans l'endroit de cette Bibliothéque qu'on vient de citer ou qu'on a raporté autrement, ou même d'une maniere toute contraire.

1. Nôtre Auteur a pris l'Histoire d'Arius de plus haut que les Auteurs de cette Bibliothéque. Il nous aprend que cèt Héréfiarque étoit natif des frontieres d'Afrique, du côté de l'Egypte. Le dessein de s'élever aux dignitez de l'Eglise lui fit quitter son Païs pour aller à Alexandrie. A peine y fut-il arrivé qu'il se jetta dans le Parti de *Melece*, qui s'étoit séparé de l'Eglise dès l'an 300 ou 301, pour les raisons qu'on raportera dans la suite. Arius n'étant pas autant consideré dans ce Parti, qu'il croyoit le mériter, le quitta peu de tems après, & se reconcilia avec *Pierre*, alors Evêque d'Alexandrie. Celui-ci, ravi d'enlever à Melece un homme dont les talents avoient déja fait beaucoup de bruit, le reçut avec joye à sa communion.

Arius soûtint la réputation qu'il s'étoit aquise, & trompa le Prelat, & toute l'Eglise d'Alexandrie par sa conduite édifiante, & par les apparences d'une vertu extraordinaire. On nous le représente, après (a) S. Epiphane, tout tel qu'il faloit pour en imposer au Public, & pour se faire bien des Sectateurs. Pierre ne commença à le connoître, qu'après qu'il eût été obligé d'excommunier les principaux Chefs du Schisme de Melece. Arius blâma la conduite de cét Evêque comme trop sévére, & ayant fait connoître par là, qu'il étoit encore secrétement engagé dans ce Parti, il le déposa du Diaconat dont il l'avoit honoré, l'excommunia, & le chassa de l'Eglise. Arius feignit de se repentir; mais Pierre ne voulut pas le recevoir, alleguant pour raison une vision qu'il avoit eüe, dans laquelle le Seigneur *Jesus* lui étoit apparu avec une robe de lin déchirée, & lui avoit dit, que c'étoit Arius qui l'avoit mis en cét état.

Achillas ayant succedé à Pierre dans la Chaire d'Alexandrie, Arius se justifia près de lui: il fut reçu à la paix de l'Eglise, & rétabli dans le Diaconat. Ensuite il fut fait Prêtre d'une des

(a) *Epiph. hær.* 69.

des principales Eglises de la Ville; Catechiste, & Professeur des Saintes Létres. Pendant toute la vie d'Achillas, il gouverna son Eglise avec beaucoup de soin, & se ménagea des amis, pour se frayer le chemin à l'Episcopat. Mais toutes ses brigues ne purent réüssir, & Achillas étant mort, *Alexandre* Prêtre d'Alexandrie fut nommé son successeur. Arius devint par là-même son ennemi, & ne chercha plus qu'à lui faire ressentir de cruels effets de sa haine. Un jour qu'Alexandre expliquoit le mystere de la Trinité dans une conférence publique, Arius l'interrompit, traita sa doctrine de Sabellianisme, & soûtint, que *le Fils est la creature & l'ouvrage du Pére, & son inferieur en toutes sortes de perfections divines.* Voila la maniere dont nôtre Auteur raconte la naissance de l'Arianisme, & le premier periode de la vie d'Arius. On pourra en comparer une partie avec ce qui a été dit dans cette Bibliothéque, Tom. X. pag. 420. & suiv.

2. L'Arianisme fit beaucoup de progrès en peu de tems, & Alexandre se vit obligé d'assembler un Concile à Alexandrie, qui fut composé d'environ cent Evêques des Provinces de Libye & d'Egypte, & d'un grand nombre

bre de Prêtres de son Eglise. Les sentimens d'Arius y furent condamnez; il fut excommunié, & chassé de l'Eglise & de la Ville avec ses principaux Sectateurs. (a) *Socrate* blâme la conduite de l'Evêque d'Alexandrie en deux choses. 1. En ce que dans les Conférences qu'il tenoit avec ses Prêtres, il affectoit de faire paroître la pénétration de son esprit & sa profonde érudition, dans les explications qu'il donnoit des mystéres les plus relevez de la Religion. 2. En ce que dans le Concile qu'il fit assembler, il témoigna beaucoup de colére & de passion. Nôtre Auteur rejette le témoignage de Socrate, & l'accuse de partialité, parce qu'il étoit engagé dans la Secte des *Quartodecimans* qu'Alexandre avoit fait condamner dans son Concile. Il soûtient que toute l'Antiquité a regardé cèt Evêque comme l'un des Prélats de son siecle le plus sage & le plus zélé.

3. Le Concile tenu à Alexandrie n'arrêta pas le mal. L'Arianisme continua à faire de grands progrès; & l'on jugea qu'il étoit tems d'y aporter des remedes efficaces. Ce fut dans ce dessein que le Pape *Sylvestre* nomma *Osius* Evêque de Cordoüe dans l'Espagne

Be-

(a) *H.E. Lib. I. cap. 5. & 6.*

Betique, qui étoit déja en Orient, son *Legat Apostolique* dans toute cette partie de l'Univers, comme dit nôtre Auteur sur la foi de Baronius. Il est vrai, que dans ses Notes il avoüe qu'on ne peut établir ce fait que par conjecture & par raisonnement ; mais il croit ces conjectures aussi sures, que le seroit le témoignage des Auteurs contemporains. Voici neanmoins à quoi elles se réduisent. Alexandre Evêque d'Alexandrie informa le Pape Sylvestre de la naissance & du progrès de l'Arianisme. On ne sait, ni ce que répondit le Pape, ni ce qu'il fit, pour remplir en ce point les devoirs de son Ministere ; mais il est incroyable qu'il soit demeuré dans l'inaction ; donc Osius fut son Legat Apostolique. De plus, il est constant que l'Empereur envoya le même Osius à Alexandrie, pour terminer l'affaire de l'Arianisme. Or l'Empereur ne pouvoit donner à cet Evêque un pouvoir assez grand pour finir ce démêlé, soit par la voye de l'accommodement, soit dans un Concile par une autorité juridique ; il faut donc, qu'outre cela, Osius ait encore été revêtu de l'autorité du Pape. Qui ne se rendroit à un raisonnement si solide?

Quoi qu'il en soit, Osius eut bien de

de la peine de persuader l'Empereur qu'il s'agissoit d'une question importante. Nôtre Auteur assure qu'*Eusebe* de Nicomedie avoit persuadé ce Prince, qu'il n'étoit question que de disputes de mot, & qu'il devoit également imposer silence aux deux Partis. Osius lui fit enfin comprendre qu'il s'agissoit du fondement de la Religion; & le fit résoudre, non à se servir de son autorité, mais à se joindre au Pape pour remédier à ce mal. L'Empereur le fit comme son Ambassadeur, le chargea de ses létres & de ses ordres, & lui donna le pouvoir d'assembler des Conciles où il le jugeroit à propos, pour connoître & décider de cette affaire.

Osius se rendit à Alexandrie, où il trouva toutes choses dans le dernier désordre. Il voulut d'abord tenter la voye de la négociation; mais n'ayant pû réüssir, il assembla un Concile dans cette Ville l'an 324. On y définit que le Fils de Dieu est engendré de toute éternité de la substance du Pere. La Doctrine d'Arius y fut condamnée, & Arius excommunié avec tous ses Complices. Les Meleciens y furent aussi condamnez comme Schismatiques, & l'on appaisa entierement les troubles que quelques restes de Sabelliens cau-

soient

soient encore en Egypte : mais on ne pût appaiser ceux que les Ariens & les Meleciens avoient excitez dans toutes les Eglises d'Orient; le Concile se separa, & Osius retourna trouver l'Empereur à Nicomedie, sans avoir presque rien fait à cèt égard. Il acheva de persuader ce Prince d'aporter du remède à un si grand mal, par la convocation d'un Concile Oecumenique.

4. Après avoir conduit l'Histoire de l'Arianisme, jusques au tems que le Concile de Nicée s'assembla, l'Auteur parle de l'affaire des Meleciens, qui fut la seconde qu'on y décida. On a raporté dans le Tome x. de cette Bibliotheque, pag. 421. les raisons du Schisme de Melece, telles qu'on les trouve dans (a) S. *Epiphane*. Nôtre Auteur réjéte l'autorité de ce saint. Il prétend qu'il s'est laissé tromper par quelque Melecien, & tâche de refuter son (b) opinion. Voici la maniere dont il raconte la chose. Melece Evêque de Lycopolis convaincu d'avoir sacrifié aux Idoles pendant la persécution de l'Empereur Maximin & d'avoir commis plusieurs autres crimes énormes, fut déposé par l'Evêque d'Alexandrie & par ses suffragans assemblez dans un Synode national. Melece

(a) *Epiph. in Haer.* 69 (b) *pag.* 36.

lece se revolta contre le jugement du Concile, & ne laissa pas, après sa déposition, d'exercer toutes les fonctions de l'Episcopat. Il fit des Diacres, ordonna des Prêtres, & sacra des Evêques. Il disposa des charges & des dignitez de l'Eglise. Il entreprit même sur la jurisdiction de l'Evêque d'Alexandrie, il usurpa ses ordinations, & s'attribua une autorité indépendante du (a) *Patriarchat* de cette Ville.

Mais si l'on juge du crime de Melece, par la conduite du Concile de Nicée à son égard, on ne pourra s'imaginer, qu'il ait été aussi grand qu'on le fait. Le Concile le reçut à la communion de l'Eglise, lui & tous ses Partisans, lui laissa le nom & la qualité d'Evêque, lui permit de faire sa résidence à Lycopolis, & se contenta de lui ôter son autorité, sa jurisdiction, & le pouvoir d'exercer aucune fonction Episcopale. Il ne declara point nulles les Ordinations qu'il avoit faites, se contentant de définir, que ceux qu'il avoit ordonnez ne pourroient faire l'exercice de leur Ministere, qu'après avoir obtenu du Patriarche d'Alexandrie, la confirmation de leurs Ordres.

5. La

(a) *On ne se servoit point alors de ce terme; mais l'Auteur l'employe partout.*

5. La troisiéme affaire qui obligea d'assembler le Concile fut la célebre dispute sur la Pâque. Les Eglises de Syrie, de Mesopotamie, & de Cilicie, celebroient cette fête à la maniere des Juifs, c'est-à-dire, le quatorziéme de la Lune de Mars, en quelque jour de la semaine que ce fût ; & les autres Eglises la faisoient le Dimanche jour de la résurrection de Jesus-Christ.

6. Après avoir expliqué les raisons de la Convocation du Concile, l'Auteur entre dans l'Histoire du Concile même. Il marque le lieu, le tems, & les personnes qui y assisterent. Il fait l'éloge de tous les Evêques Orthodoxes qui s'y trouverent, & peint tout le Parti hérétique des plus noires couleurs. Les *Novatiens* y députerent un de leurs Evêques nommé *Acese*, avec un Prêtre appellé *Auxanon*. Socrate & *Sozoméne* nous parlent d'une conversation qu'eut cèt Evêque Novatien avec l'Empereur Constantin. Ce Prince, lui demanda s'il consentoit à ce que le Concile avoit défini sur la génération éternelle du Fils, & sur la céléberation de la Pâque ; l'Evêque lui répondit qu'oüi. L'Empereur lui demanda pourquoi donc il se séparoit de la communion des autres ? Acese lui

lui expliqua ce qui étoit arrivé durant la persécution de *Dece* entre *Novat* & le Pape Corneille, & la loi qui fut faite alors, & qui défendoit d'admétre à la participation des Saints Mystéres ceux qui avoient commis depuis le bâtême un des péchez que l'Ecriture sainte appelle péchez à la mort, ordonnant qu'on se contente de les inviter à faire pénitence. L'Empereur ayant oüi tout ce que l'Evêque Novatien voulut lui dire, lui répondit, *faites-vous donc, Acese, une échelle particuliere pour vous, & montez seul au Ciel.*

7. (*a*) On a dit dans la vie d'*Eusebe*, que ce fut cet Evêque, qui étoit assis à la droite de l'Empereur qui le harangua & le remercia des soins qu'il prenoit de conserver la pureté de la foi dans l'Eglise Chrêtienne. C'est le sentiment de Sozoméne (*b*), défendu par M *de Valois*, & appuyé du témoignage même d'Eusebe qui assûre dans la vie de Constantin, que l'Empereur harangua le Concile, après qu'il eut lui-même prononcé une courte harangue à l'honneur de ce Prince.

Mais nôtre Auteur soûtient que ce fut *Eustathe* Evêque d'Antioche, qui fit

(*a*) Voyez Biblioth. Univers. Tom. x. pag. 442. (*b*) *H. E. Lib. 1. cap. 19.*

fit l'Ouverture du Concile par une harangue. Il appuye son opinion sur le témoignage de (a) *Theodoret*, qui le dit expressément, & qui étant d'Antioche, en étoit bien informé. On prétend même qu'Eusebe le désigne assez clairement quand il dit, que ce fut l'Evêque, qui étoit assis à la tête des Péres du côté droit en entrant dans la sale du Concile; or on tâche de prouver que c'étoit l'Evêque d'Antioche qui occupoit cette place.

Quoi qu'il en soit, il est certain, & nôtre Auteur en convient, que le Discours qu'on fait prononcer à Eustathe, & qu'on a inseré ici parmi les Actes du Concile, est une piece supposée, quoi que *Gregoire* Prêtre de Césarée, & le Cardinal Baronius ayent voulu dire. On ne sauroit s'imaginer qu'Eustathe, qui devoit être juge d'Arius, eût voulu se déclarer d'abord aussi ouvertement contre lui, que le fait l'Auteur de cette piece, qui le traite d'impie, d'hérétique, & de furieux, avant qu'on eût examiné sa cause. Il s'explique aussi trop clairement sur la Divinité & la Consubstantialité du Verbe & du S. Esprit. Il est sûr que le mot de *consubstantiel* ne fut admis que sur la fin du Concile, &

qu'on

(a) *Lib. 1. cap. 7.*

qu'on n'avoit point encore disputé de la Divinité du saint Esprit. *S. Athanase*, ni aucun autre Pere n'ont jamais allegué le témoignage de cette prétenduë harangue d'Eustathe, dans les disputes qui s'éleverent depuis le Concile de Nicée contre les deux personnes de la S. Trinité.

§ 8. On a dit encore, dans l'endroit de cette Bibliotheque, qu'on vient de citer, que les Peres du Concile pensant à leurs querelles particulieres, présenterent plusieurs requêtes à l'Empereur, où ils s'accusoient les uns les autres, & que ce Prince les fit brûler sans vouloir les lire, les exhortant à la paix ; sur quoi on a allegué les propres paroles de Sozomene Liv. 1. chap. 17. Nôtre Auteur n'oublie point cette circonstance; mais comme si les Evêques Orthodoxes n'eussent pû être capables de former le dessein de tirer raison de leurs injures particulieres, il dit que ce furent les Ariens qui présenterent ces Requêtes, qui étoient tout autant de Libelles diffamatoires contre les Orthodoxes ; qu'ils le firent de concert pour mêtre l'Empereur de leur côté, & s'appuyer de son autorité pour faire passer leur sentiment, sur quoi il cite Socrate, Sozomene, *Rufin*, & Theodoret. On

a voulu s'éclaircir de ce fait. On a consulté les endroits de ces Historiens que nôtre Auteur a marquez ; mais on a trouvé qu'il n'y en a aucun qui attribuë particulierement cette conduite aux Ariens. Nôtre Auteur avoüe à peu près la chose dans les Notes, & se sert de certaines raisons de convenance, pour prouver qu'il n'y a que ces Hérétiques qui ayent pû presenter ces requêtes.

Je ne sai si l'on ne pourroit point encore métre au nombre des choses avancées sans fondement ce que dit nôtre Auteur d'Eusebe de Nicomedie, qui étoit du parti d'Arius. Il soûtenoit, à ce qu'il dit, que, sans s'arrêter à des Traditions incertaines & douteuses, il faloit consulter uniquement les Divines Ecritures, où Dieu nous avoit revelé toutes les veritez que nous devons croire, & tous les mystéres que nous devons adorer ; en méditer les expressions, & comparer les unes avec les autres sur les mêmes points. Les Orthodoxes, voyant le piege qu'Eusebe s'efforçoit de cacher sous ces belles paroles, lui avoüerent que l'Ecriture étoit la grande régle de la foy; mais qu'il n'étoit pas moins sûr, que la Tradition Apostolique étoit un autre fondement inébranlable de la Re-

 ligion,

ligion; que les passages difficiles des Livres sacrez ne s'entendoient pas tellement par la comparaison que l'on peut faire des uns avec les autres, qu'il ne soit nécessaire de les comparer aussi avec la Tradition des Apôtres, pour en pénétrer le veritable sens. Cela semble plûtôt être puisé dans *Bellarmin*, ou dans quelque Auteur semblable, que dans les premiers Auteurs de l'Histoire Ecclésiastique.

Ce qu'on dit ensuite, que ce fût Osius qui eut ordre de dresser le Symbole, qu'on a appellé depuis de Nicée, n'a pas plus de fondement, & l'on est obligé dans les Notes d'avoüer que S. Athanase que l'on cite, dit simplement, qu'*Ursace* & *Valens* Evêques Ariens l'avoient ainsi écrit à l'Empereur *Constance*, pour lui faire entendre, que c'étoit plûtôt l'ouvrage d'un particulier qu'une confession unanime d'un Concile.

9. Les Evêques Ariens épouvantez par les peines de l'éxil auquel étoient condamnez ceux qui ne voudroient pas signer la Confession de foi & les Anathêmes de Nicée, résolurent tous de le faire, excepté *Theonas* de Marmarique, & *Second* de Ptolemaïde. Philostorge qui étoit Arien dit que ceux de cette Secte eurent l'adresse d'inse-

rer

rer une petite létre au milieu du mot ὁμοούσιον, en écrivant ὁμοιούσιον, qui marque, non que le Fils est d'une même nature avec le Pere, mais seulement d'une nature semblable. Nôtre Auteur regarde cette circonstance comme incroyable.

Il refute aussi ceux qui ont cru, qu'Arius lui-même se soûmit enfin aux Decrets du Concile. Il prétend que la Létre Synodale, qui contient tout le résultat de cette Assemblée, S. Eustathe raporté par Theodoret, S. Athanase, la Létre de l'Empereur Constantin à l'Eglise de Nicomedie, le Concile de Jerusalem tenu en 335. & celui d'Alexandrie de 339. prouvent, que S. *Jerôme*, qui a raporté la reconciliation d'Arius, a été trompé par les témoins qu'il allégue & par quelques faux Actes du Concile.

10. Dans l'Histoire du Concile de Nicée qu'on a donnée dans cette Bibliothéque, on n'a rien dit de la dispute qu'eurent les Payens avec les Peres de cette Assemblée. Voici comment nôtre Auteur raconte la chose. Dès l'ouverture du Concile les Payens vinrent offrir la dispute; & les Prelats jugerent qu'il étoit de l'interêt de l'Eglise de ne point refuser cette espéce de combat. Plusieurs raisons engage-

rent les Payens à faire cette démarche. L'espérance de relever les Temples & les Autels de leurs idoles, & les divisions scandaleuses des Chrêtiens desquelles ils croyoient pouvoir profiter, pour achever de métre la confusion dans le Christianisme, furent les principales. On ajoûte que les Ariens obligerent les Payens de se présenter au Concile avec les plus savans dans leur Réligion. Ils esperoient par ce moyen partager les forces de leurs Ennemis & se persuadoient que les Payens disputant pour leurs Dieux, favoriseroient en même tems les sentimens d'Arius, ces Idolatres soûtenant avec lui qu'un Fils de Dieu ne sauroit être de même substance & de même nature que son Pere. *Gelase* assûre que ces Payens étoient aux gages des Ariens.

Le Concile nomma plusieurs Evêques & plusieurs Théologiens des plus savans pour la dispute. Il se tint pour cela diverses Assemblées particulieres. Ces Idolatres, à ce que dit Gelase, prirent pour sujet de leur dispute les mêmes points de controverse, qu'on avoit agitez dans le Concile; & s'attacherent sur tout à prouver qu'il est impossible qu'en Dieu, le Pere & le Fils n'ayent qu'une même nature, &

que

que celui qui engendre doit nécessairement préceder celui qui est engendré, selon la maxime, que la cause précéde nécessairement son effet. Les Peres du Concile répondirent très-solidement à toutes les objections de ces Philosophes, & leur expliquerent ces mysteres autant que la force de l'esprit humain est capable de les comprendre, leur faisant voir, qu'ils ne renferment aucune contradiction manifeste. Ces disputes furent si efficaces, qu'elles furent presque toûjours suivies de la conviction, & ensuite de la conversion de ces Idolatres.

11. Après avoir terminé l'importante affaire de l'Arianisme, & ensuite celle de Melece de la maniere que nous l'avons raporté, le Concile fut occupé à régler celle de la Pâque. Il ordonna, 1. Que la solemnité en seroit célebrée par toute l'Eglise en même jour : 2. Que ce seroit seulement un dimanche, parce que c'est le jour de la Résurrection de Jesus-Christ : 3. Que cette fête seroit solemnisée, non à la maniere des Juifs, le 14. de la Lune de Mars ; mais selon la Tradition Apostolique, le dimanche qui suivroit la pleine Lune, après l'Equinoxe de Mars : 4 Que pour ce sujet on dresseroit un Cycle Paschal exact, pour sa-

voir en quel mois & à quel jour du mois de châque année cette fête devoit tomber; & qu'on comméttroit ce soin à l'Evêque d'Alexandrie, qui toutes les années avertiroit à certain tems l'Evêque de Rome du jour de la Paque suivante, par des létres d'avis, qui furent nommées *Paschales.*

L'Auteur rejette l'opinion des Réformez qui croient que le Concile avoit dessein de donner des réglemens touchant le Celibat des Prêtres, des Evêques, des Diacres, & des Soûdiacres. Les témoignages de Socrate & de Sozoméne, ne sont pas capables de le persuader. Le premier s'est rendu suspect, pour avoir suivi trop exactement un ancien Auteur nommé *Sabin* de la Secte des Macédoniens, & le second pour avoir copié le premier.

12. On nous assûre simplement dans le corps de l'Histoire, que le Concile envoya le Symbole, les Canons, & les Actes au Pape Sylvestre, le priant d'y ajoûter sa confirmation Apostolique; que le Pape convoqua pour ce sujet sur la fin de la même année un Concile de 270. Evêques, & qu'il confirma avec eux, tous les points de foi qui avoient été définis à Nicée, & tous les réglemens de discipline qui y avoient été faits; anathématizant ceux

ceux qui refuseroient de se soûmétre à ses décisions. On ajoûte dans les Actes du Concile la prétenduë Létre que cette Assemblée écrivit au Pape à ce sujet. Mais dans les Notes, on a la charité de nous avertir que cette Létre est visiblement supposée ; & que l'Histoire de ce Concile tenu à Rome est tout-à-fait fausse, quoi qu'en ait voulu dire Baronius ; mais on ne laisse pas de soûtenir par de très-foibles raisons, que le Pape a effectivement confirmé le Concile de Nicée.

II. APRE'S l'Histoire du Concile & les Notes sur cette Histoire, viennent les Actes de cette Assemblée, accompagnez des Notes de l'Auteur. Ces pieces sont au nombre de vint-quatre, dont la premiere est la Létre d'Alexandre Evêque d'Alexandrie à tous les Evêques de l'Eglise Catholique, & la derniere est le prétendu Récrit du Pape Sylvestre au Concile de Nicée.

1. Le cinquiéme de ces Actes est une Létre d'Alexandre Evêque d'Alexandrie, à *Alexandre* Evêque de Constantinople. M. *Baluze* prétend que cette importante Létre, qui nous a été conservée par Theodoret, n'a point été écrite à Alexandre de Bysance, puis qu'elle a été écrite avant

le Concile de Nicée à un Evêque nommé Alexandre, & qu'Alexandre de Bysance ne succeda dans ce Siege à *Metrophane*, qui le tenoit durant cette Assemblée, qu'après le Concile; ce qu'il prouve par ces paroles d'Eusebe, *l'Evêque de la Ville qui régne présentement, qu'on appelloit Metrophane, n'assista point au Concile, à cause de son grand âge; mais il y envoya de ses Prêtres, dont l'un fut Alexandre, qui depuis lui a succedé dans la Chaire Episcopale de cette Eglise.* Il se sert de quelques autres témoignages pour prouver la même chose, & tâche de faire voir que cette Létre a été écrite à *Alexandre* de Thessalonique. Nôtre Auteur prétend que toutes ces raisons ne prouvent autre chose, si ce n'est que ce fait est incertain; & pour ce sujet il montre que les raisons de M. Baluze ne sont pas sans réponse. L'Evêque d'Alexandrie met dans cette Létre cette difference entre le Fils unique de Dieu & ceux qui sont ses enfans seulement par Adoption, que *le premier ne peut point perdre sa qualité de Fils, au lieu qu'il paroit par l'Ecriture Sainte, que l'Adoption des Creatures raisonnables, n'est pas une qualité qu'elles ayent de leur nature, mais un effet de leur probité & de la liberalité*

de

de Dieu, & que par conséquent elles peuvent la perdre.

2. L'Acte VI. est la Létre que Constantin écrivit à Alexandre Evêque d'Alexandrie & à Arius. C'est celle où il leur parle de leurs differens, comme d'un sujet qui lui paroissoit fort leger, & qui ne méritoit pas d'être agité avec tant de chaleur. Il leur déclare qu'en les exhortant à la paix & à l'uniformité de sentimens, il ne veut pas les obliger à être tout-à-fait de la même opinion, dans la question impertinente, ou quelle qu'elle soit, qui les divise; puis-qu'ils peuvent conserver en son entier la paix de l'Eglise, & demeurer dans la même communion, quoi qu'ils soient d'avis different dans certaines choses de petite conséquence. Nous n'avons pas tous ni le même naturel, ni les mêmes desirs, ni les mêmes pensées. Comme cette Létre semble favoriser beaucoup les Ariens, en faisant comprendre que leurs erreurs sont peu importantes, nôtre Auteur doute qu'Eusebe de Césarée de qui nous l'avons, l'ait donnée telle que l'Empereur l'avoit écrite; ou il faut du moins, qu'Eusebe de Nicomedie, qui avoit tout crédit à la Cour, en ait fourni le corps & la substan-

ce, pour se vanger du Patriarche Alexandre.

3. Une des plus importantes pieces que l'Auteur ait inserée dans son recueil des Actes du Concile est, sans doute, la Létre d'Eusebe de Césarée, écrite à ceux de son Parti sur le Symbole de Nicée. Il y explique les raisons qui l'ont obligé lui & les autres Ariens à le souscrire, en faisant voir adroitement, que le Concile n'a rien défini contre leurs veritables sentimens. Il declare 1. que la formule de foi qu'il présenta au Concile fut luë en présence de l'Empereur, & aprouvée de tout le monde, en y ajoutant le seul mot de *consubstantiel*. 2. Il dit que Constantin lui-même expliqua ce terme en disant, que le Fils n'est pas appellé Consubstantiel pour marquer aucune proprieté semblable à celle des corps; & qu'il ne subsiste par aucune division ou excision de la substance du Pére; parce qu'il est impossible qu'une nature, qui n'a rien de materiel ni de corporel, & qui est toute spirituelle, ait aucune proprieté corporelle: mais qu'il faut l'entendre d'une maniere toute divine & toute mysterieuse. 3. Il declare qu'ils ont examiné avec soin ces termes ajoûtez à la confession de foi qu'ils avoient dressée, *de la substan-*

ce du Pere & *Consubstantiel au Pere*; qu'ils sont demeurez d'accord, qu'ils doivent être entendus en ce sens; que le Fils tire son être du Pere; mais qu'il ne le tire pas comme une partie du Pere; que le Fils procéde du Pere, & qu'il n'est pas pourtant une partie de sa substance. 4. Qu'ils ont aprouvé ces paroles, *qui a été engendré & non pas fait*; parce que les Peres ont dit que le mot *fait*, convenoit généralement à toutes les autres creatures; qui ont été faites par le Fils, & avec lesquelles le Fils n'a aucune ressemblance; & que par consequent, il n'est pas un Ouvrage semblable à ceux qui ont été faits par lui; mais qu'il est d'une substance beaucoup plus excellente que toutes les creatures, & que comme l'Ecriture sainte l'enseigne, cette substance a été engendrée du Pere, d'une maniere de génération, qu'aucune creature ne peut exprimer, ni comprendre 5. Que ce mot de *Consubstantiel au Pere*, signifie seulement que le Fils de Dieu n'a nulle ressemblance avec les creatures qui ont été faites, & qu'il est parfaitement semblable au seul Pere, qui l'a engendré, qu'il n'est engendré d'aucune autre Hypostase ou substance, mais du Pere. 6. Que quant à l'anathême, qui a été ajoûté à la for-

mule de foi, ils l'ont reçû sans peine, parce qu'il défend de se servir de certains termes, qui ne se trouvent point dans les Ecritures, & qui ont été la cause de tout le trouble de l'Eglise, comme sont ceux-ci, *tiré du néant, il a été un tems qu'il n'étoit point*, & les autres raportez dans l'anathéme, & dont on a cru qu'il n'étoit pas à propos de se servir. 7. Qu'ils ont trouvé que c'est avec raison, qu'on a condamné l'opinion de ceux qui disent, que *le Fils n'étoit pas avant qu'il fût engendré*; parce qu'il est constant, que le Fils de Dieu étoit avant sa génération corporelle; l'Empereur ayant fait voir par plusieurs raisons que *le Fils de Dieu a été avant tous les siecles par sa génération Divine. Car avant que d'être engendré il étoit en vertu & en puissance dans son Pere, comme non engendré, parce que le Pere a été toûjours Pere, comme il a été toûjours Roy & toûjours Sauveur, comme il a été en vertu & en puissance toûjours toutes choses.* Voila comment les Ariens accommodoient les Decrets du Concile à leurs sentimens. Nôtre Auteur s'étend dans ses remarques à faire voir, que ce n'est pas en ce sens, que les Peres du Concile ont entendu ce qu'ils ont dit de la génération éternelle du Fils.

4. Il n'a point inseré, comme les autres

tres Compilateurs des Conciles, ni la dispute de S. Athanase contre Arius, qu'on trouve parmi les Ouvrages attribuez à ce Pere; ni les disputes entre les Peres du Concile & les Philosophes Payens raportées par Gelase, ni la Collection entiere de cèt Historien, sous le nom de *Commentaire des Actes du Concile de Nicée*; tant parce que les Savans traitent universellement ces trois sortes de pieces d'apocryphes, qu'à cause de leur excessive longueur, & parce qu'elles n'ont rien de beau, ni de curieux. Il est certain à l'égard de la dispute d'Athanase contre Arius qu'elle est supposée; puis qu'outre qu'Arius n'y soûtient point son caractere, en accordant à S. Athanase tout ce qu'il veut, il y est disputé fort au long de la procession du S. Esprit, & qu'il est constant qu'on ne parla point de cette matiere dans le Concile. Il se contente de donner un court extrait du Commentaire de Gelase.

III. LA troisiéme Partie de ce Volume comprend quatre choses. 1. Le Symbole du Concile & ses Anathêmes. 2. Les vint Canons ordinaires que les Grecs nous ont conservez. 3. Les vint-deux que Rufin a inserez en latin dans son Histoire Ecclesiastique. 4. Les quatre-vints, que les Arabes prétendent

avoir en leur Langue. On parle encore de quelques autres réglemens dont quelques Auteurs font mention, & qu'ils attribuënt à ce premier Concile.

I. On remarque au sujet des Canons, qu'on trouve dans l'Antiquité des preuves solides, qui font croire à plusieurs, qu'on ne dressa à Nicée que vint decrets pour regler la police de l'Eglise. Il paroit par les Actes du Sixiéme (a) Concile de Carthage, que *Cecilien* Evêque de cette Ville, & qui avoit assisté au Concile de Nicée n'en aporta que ce nombre dans son Eglise à son retour. Les Eglises d'Alexandrie & de Constantinople n'en envoyerent que vint à ce même Concile de Carthage, qui leur avoit demandé tout ce qu'elles avoient de Canons de Nicée. Theodoret (b) dit expressément, que les Evêques assemblez dans cette Ville firent vint Canons touchant la Discipline de l'Eglise. Gelase de Cysique, qui vivoit vers la fin du Sixiéme Siecle, n'en reconnoit pas davantage. Les anciens Auteurs Grecs n'en raportent pas plus; & les Ecrivains Latins, si on en excepte Rufin, n'en ont pas traduit un plus grand nombre. Pour ce qui regarde cèt Auteur, il n'en met vint deux, que parce

(a) *Tenu en* 418. (b) *Lib.* 1. *cap.* 8.

parce qu'il en a partagé en deux quelques uns des vint ordinaires. Il est vrai qu'il y a quelque difference entre les vint Canons veritables & les vint-deux de Rufin, puis que cèt Auteur a retranché certaines choses des premiers, & y en a ajouté d'autres, comme on s'en apercevra facilement par la simple lecture des uns & des autres.

2. Le second des vint Canons qu'on reçoit ordinairement veut, que selon le precepte de (a) *S. Paul*, on n'ordonne point de Neophyte, & que si dans la suite du tems, celui qu'on aura ainsi ordonné, se trouve coupable de quelque *péché de l'ame*, & qu'il en soit convaincu par le témoignage de deux ou de trois témoins, il s'abstienne des fonctions de son Ministére. On est en peine de savoir ce qu'il faut entendre par ce *péché de l'âme*. *Theodore Balsamon* le prend pour toute sorte de péché, qui prive l'ame de la vie de la grace. D'autres l'entendent des péchez pour lesquels on mettoit les Laïques en pénitence, & on interdisoit aux Ecclésiastiques les fonctions de leur Ministere, & que les anciens Peres appelloient des *péchez mortels*. Nôtre Auteur croit avec plusieurs autres, qu'il faut entendre ces paroles du

(a) 1. *Timoth. III. 6.*

du péché consommé de la chair, ce qu'il confirme par les Canons IX & X, du Concile de Neocesarée, & par le cinquiéme de celui d'Elvire.

3. On ne dit rien de particulier pour répondre à l'argument que tirent les Protestants contre la Primauté de l'Evêque de Rome, de ces paroles du Sixiéme Canon du Concile de Nicée, où il semble que l'autorité de cèt Evêque est considerée comme absolument égale à celle de l'Evêque d'Alexandrie & d'Antioche: *Qu'on garde en Egypte, en Libye, & dans la Pentapole l'ancienne coûtume, que l'Evêque d'Alexandrie y ait la primauté, suivant l'usage de l'Evêque même de Rome.* L'Auteur se contente de distinguer avec ceux de sa Communion l'Autorité du Pape entant qu'Evêque universel, & son autorité entant que Patriarche. Cette derniere ne s'étendoit autrefois, suivant l'opinion la plus favorable, que sur l'Italie, l'Illyrie, les Gaules, l'Afrique, les Espagnes, & le Septentrion. On soûtient que le Concile ne regarde l'Evêque de Rome, que sous l'idée de Patriarche, sans prétendre le priver de sa qualité de Chef de l'Eglise Universelle.

4. Nôtre Auteur raporte les raisons de ceux qui ont soûtenu la verité des

qua-

quatre vints Canons tirez des Manuscrits Arabes, comme étant du Concile de Nicée. Elles se reduisent à ceci. 1. Il est sûr que le Concile a fait plusieurs réglemens, outre les vint Canons Grecs ordinaires. 2. Il est constant que les Actes de Nicée ont été traduits en diverses langues, & même aparemment en celle des Arabes. 3 On prétend que la Collection dont il s'agit est effectivement une de ces versions des Canons du Concile. On accorde les deux premiers principes; mais on nie le troisiéme. Voici comment on entreprend de le prouver. On ne peut pas refuser la qualité de Canons de Nicée aux Arabiques qui se trouvent semblables aux vint Grecs ordinaires; non plus qu'à ceux qui sont semblables aux Canons dont les anciens Peres de l'Eglise font mention dans leurs Ouvrages, & qu'ils attribuënt au Concile de Nicée. Pour ceux qui restent, ils contiennent une Discipline si belle, si sage, & si digne de ce premier Concile œcumenique, & sont si conformes à ceux que les Conciles suivans ont donnez sur la même matiere, qu'on ne sauroit sans témérité les traiter de supposez. Le Pere *Turien* appuye ce sentiment par l'autorité que meritent les Manuscrits Ara-

Arabes d'où l'on a tiré ces Canons & pour cela il en fait une longue histoire. On répond que toutes ces conjectures ne sauroient refuter ce qu'on allégue contre ces Manuscrits, savoir qu'ils sont pleins de faits absolument contraires aux véritez les plus constantes de l'Histoire du Concile de Nicée; & que toute la longue narration du Pere Turrien ne prouve autre chose, si ce n'est que vers la fin du dernier Siecle il y avoit deux Manuscrits Arabes, l'un dans la Bibliothéque du Patriarche d'Alexandrie, l'autre dans celle du Pape *Marcel II.* où l'on a trouvé ces Canons, parmi plusieurs autres Actes prétendus du Concile de Nicée. Les raisons qui servent à rejéter ces Canons Arabiques, servent aussi à nôtre Auteur à refuter le recueil qu'en a fait un Moine Maronite du Mont Liban, nommé *Abrahamus Ecchellensis*, Professeur des langues Orientales à Rome, & dont il donne le précis; de même que celui qu'en publia le Jesuite *Alphonsus Pisanus*, vers la fin du XVI. siécle.

5. Nous avons dit que nôtre Auteur avoüe, qu'outre les vint Canons reconnus pour être du Concile de Nicée, cette Assemblée en fit plusieurs autres au sujet de la Discipline. Il reconnoit, par

par exemple, celui dont fait mention la fameuse Létre à l'Eglise de Verceil, qu'il croit être de S. Ambroise, & qui exclut les bigames, non seulement du Sacerdoce ; mais aussi de la Clericature. Il prétend que celui dont parle (*a*) Theodoret, en vertu duquel le Pape *Jule* reçut l'appellation interjettée par S. Athanase au Siege de Rome, ne peut être attribué au Concile de Sardique, qui ne se tint que sept ans après cette appellation ; qu'il faut que ce soit d'un Concile tenu auparavant, & que ce ne peut être que celui de Nicée.

6. Baronius prétend que ce Concile a dressé le Catalogue des Livres Canoniques reçûs par l'Eglise Romaine; ce qu'il prouve par le témoignage de (*b*) S. Jerôme, qui assure dans la Préface qu'il a mise à la tête du Livre de Judith, qu'on lit que le Concile de Nicée a compté ce Livre parmi les Saintes Ecritures. Ce témoignage, qui paroit considerable, est refuté par ce que dit ce même Pere dans (*c*) deux autres de ses Létres, que l'Eglise ne reçoit pas le Livre de Judith parmi les Ecritures Canoniques. Pour justifier S. Jerôme, on dit qu'il n'étoit pas bien déterminé

sur

(*a*) *Lib. II. cap.* 4. (*b*) *Epist.* 101.
(*c*) *la* 6. *&* *la* 118.

sur cette question, & que son témoignage, par conséquent, ne peut pas donner un grand poids à ce prétendu Decret du Concile de Nicée.

7. Il y en a encore qui prétendent, que le Concile fit une Ordonnance, pour déterminer une maniere certaine & uniforme de dresser les Létres, qu'on appelloit *formées*. C'etoit une espéce de Létres mysterieuses, qui étoient en usage parmi les Catholiques, afin de se reconnoître les uns les autres, & de se distinguer des Hérétiques & des Schismatiques. Les Evêques les donnoient à ceux qui devoient faire voyage & passer dans d'autres Eglises. On dit qu'*Attique* Evêque de Constantinople avoit envoyé ce Decret aux Peres du Sixiéme Concile de Carthage, & qu'on trouve à la fin du Concile de Chalcedoine, que ce même Evêque avoit dit aux Peres de ce Concile, qu'il étoit vrai que celui de Nicée avoit porté ce reglement. Mais on ne trouve aucun vestige de cette formule dans les anciennes Collections des Canons, bien qu'il faille avoüer, que les Evêques usoient de certains petits caractéres, dès les premiers siécles de l'Eglise. S. Basile en parle, comme d'une chose qui étoit en usage depuis longtems.

III.

III.

MEMOIRES *de ce qui s'est passé dans* LA CHRETIENTE', *depuis le commencement de la guerre en* 1672. *jusqu'à la paix concluë en* 1679. *par M. le Chevalier* TEMPLE, *Seigneur de Sheene, Baronet, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, auprès de Messeig. les Etats Généraux des Provinces Unies, & aux Traitez de paix d'Aix la Chapelle en* 1668. *& de Nimegue l'an* 1678. *Traduit de l'Anglois.* A la Haye, chez Adrian Moetjens 1692. in 12. pagg. 445.

M. *Temple* nous parle d'une premiere Partie de ses Memoires qui finissent en 1671. & qui n'a point encore vû le jour, & d'une troisiéme qui parlera principalement des affaires d'Angleterre, depuis qu'il y fut de retour de son Ambassade de Hollande, jusques à ce qu'il prit la résolution de mener une vie privée, & de renoncer pour jamais aux affaires d'Etat. Ce n'est donc ici qu'une seconde partie de ses Mémoires dont les négociations de Nimegue & les affaires de ce tems-là, qui y ont quelque raport, font

font le principal sujet. Il y mêle de tems en tems divers faits particuliers, pour égayer la matiere: mais ausquels nous ne nous arrêterons point, de peur d'être trop longs.

I. L'AUTEUR commence par la paix concluë en 1673 entre l'Angleterre & la Hollande. On ne sait pas bien ce qui avoit engagé *Charles II.* dans cette guerre. Les Hollandois, à ce que dit M. Temple, s'imaginerent qu'on ne leur avoit déclaré la guerre, qu'en faveur du Prince d'Orange, contre le Parti des Mess. de Wit. En Angleterre il y en eut qui attribuerent cette démarche de la Cour à des Ministres corrompus par l'argent de France: mais d'autres prétendant pénétrer plus avant l'imputerent à des desseins plus profonds, & d'une plus grande consequence. Quoi qu'il en soit, les empressemens qu'on témoigna à la commencer, & le mépris qu'on fit du Parlement à qui on n'en communiqua rien, obligerent bien tôt le Roi qui n'avoit point d'argent à penser à la terminer.

Le Parlement à qui il en demanda, lui dit pour toute réponse, qu'il faloit faire la paix: les peuples parurent mécontens, & il craignit que l'Espagne ne lui déclarât la guerre en faveur des Hol-

Hollandois, comme elle l'avoit déclarée à la France, ce qui auroit entierement aboli le commerce de la Mediterranée.

M. Temple fut nommé pour aller à la Haye, afin d'y négocier un Traité: mais dans le même temps, le Roi d'Angleterre eut avis que les Etats Généraux avoient résolu de donner au Prince d'Orange toutes les Charges de ses Ancêtres, & de les rendre héréditaires dans sa famille, & qu'ils envoyoient des Ambassadeurs à Londres avec plein pouvoir de conclurre la paix. Cette nouvelle confirma le Parlement dans son dessein, & comme on craignit que les intrigues des Ambassadeurs de Hollande ne fomentassent les mécontentemens du Peuple, on résolut d'envoyer plûtôt une Ambassade, que de la recevoir sur ce sujet. On pressa donc le départ de M. Temple, mais peu de jours après le Marquis de Fresno Ambassadeur d'Espagne dit qu'il avoit reçû plein pouvoir des Etats de conclure la paix. L'Auteur fut nommé pour négocier avec lui, & le Traité fut conclu dans trois conferences: n'y ayant eu que deux points qui fissent quelque difficulté. Le premier concernoit les Troupes Angloises qui étoient au service de la France,

&

&. dont les Etats demandoient le rapel. Le Roi d'Angleterre s'engagea par un Traité particulier, qu'il laisseroit perir ces Troupes, en ne leur accordant point de recruës, pendant que les Etats auroient la permission de lever autant de Troupes qu'ils voudroient sur les Terres de son obeïssance. Le second point qui fit quelque difficulté fut au sujet du Pavillon; sur quoi les Etats accorderent au Roi tout ce qu'il pouvoit souhaiter. Ils lui donnerent aussi une somme d'argent assez médiocre, & qui fut presque toute employée à payer au Prince d'Orange le mariage de sa Mere, qui étoit encore dû.

Le Roi d'Angleterre fit tout ce qu'il pût pour faire aprouver cette paix à la France; & ayant resolu d'offrir sa mediation aux Puissances engagées dans la guerre, M. Temple (a) fut encore nommé pour Ambassadeur Extraordinaire en Hollande, qui étoit le lieu du Conseil général de tous les Confederez, & où il eut ordre de leur présenter la médiation du Roi son Maître.

II. AVANT que d'entrer dans l'Histoire de ses négociations, M. Temple raporte en abregé l'état des affai-

res

(a) En 1674.

res étrangeres, depuis le commencement de la guerre, jusques à la paix entre la Hollande & l'Angleterre, & les differentes dispositions où étoient les interessez pour faciliter ou traverser les desseins de la médiation, qu'on leur offroit. Il fait voir combien tout le monde fut surpris de la déclaration de guerre du Roi d'Angleterre. La France elle-même ne pût le croire, qu'après l'attaque de la Flote de Smyrne. Elle n'attendoit que ce coup pour commencer ses hostilitez, & ce fut à la surprise qu'il causa, qu'elle dût la rapidité de ses conquêtes. La Hollande ne s'étoit point préparée à se défendre; l'Empire, l'Espagne, & la Suede ne s'émûrent point d'abord, ne sachant quels Traitez il pouvoit y avoir entre l'Angleterre & la France, & jusques où celle-là voudroit permétre que celle-ci poussât ses conquêtes. Les divisions régnoient en Hollande, ce qui fit qu'il n'y eut que Mastricht qui se défendit un peu. Le Roi de France établit sa Cour à Utrecht, & se seroit aparemment rendu maître des autres Villes de Hollande, s'il n'eut craint que les Hollandois n'inondassent leur Païs. Il crut qu'il valoit mieux laisser le reste à des négociations avec les Etats, ou attendre la com-

modité des glaces pour s'en emparer.

Cependant la mort de Messieurs de Wit arriva, le Prince d'Orange fut rétabli dans l'autorité de ses Ancêtres, & déclaré *Statholder* précisément à l'age de 21. ans, & M. *Fagel* fut fait Pensionnaire de Hollande. Cette révolution remit le calme dans l'Etat, & fit esperer qu'on conserveroit ce qu'on possedoit encore. L'Armée reprit cœur; les Princes Etrangers prirent confiance en l'honneur & en la constance du jeune Prince; & la France même, pour l'attirer dans son parti, lui offrit de le faire Souverain des sept Provinces, sous sa protection & sous celle d'Angleterre, ce qu'il refusa généreusement.

L'hiver ne fut pas si favorable aux desseins des François qu'ils l'avoient esperé, & donna le loisir aux Etats de prendre des mesures pour la campagne suivante avec l'Empereur, l'Espagne, l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Lunebourg; & ces Puissances firent une si grande diversion en Allemagne, & en Flandres, que les François desespererent de faire de plus grandes conquêtes en Hollande. Le Prince d'Orange ayant pris Narden au commencement de l'hiver, laissa une

par-

partie de ses Troupes à la garde des principaux postes, marcha avec le reste en Allemagne, prit Bonn, & ouvrit par là le passage aux Troupes Allemandes pour venir en Flandres. Ce coup rompit tellement les mesures de la France, qu'elle abandonna incessamment toutes ses conquêtes, excepté Grave & Mastricht. Ce (a) fut alors que la paix fut concluë entre l'Angleterre & la Hollande, ce qui redoubla le courage du Prince d'Orange, le mit en état de commencer avec les Allemands & les Espagnols une guerre offensive, & disposa la France à souhaiter la fin de la guerre, & à accepter la médiation d'Angleterre.

M. Temple nous aprend, qu'avant que de partir pour la Hollande, il voulut tâcher de découvrir les intentions secretes du Roi d'Angleterre, & il insinuë qu'il reconnut que le dessein de ce Prince étoit d'établir dans ses Etats le même gouvernement ou la même Réligion qu'en France. Il lui représenta toutes les raisons qui pouvoient l'en détourner. Il lui fit comprendre que le penchant général de la Nation étoit contre l'un & contre l'autre, & que tel, qui étoit assez indifferent sur la Réligion cesseroit de l'être, quand il

(a) *En Février 1674.*

ils considereroit, qu'il faloit une Armée pour la changer, parce qu'ils verroient que le même pouvoir, qui rendroit le Roi maître de la Réligion, le rendroit aussi maître de leurs libertez & de leurs biens. Le Roi d'Angleterre, quoi qu'il eût écouté avec chagrin le discours de M. Temple, lui témoigna qu'il avoit dessein de suivre ses avis.

III. NOTRE Auteur partit pour la Hollande au mois de (*a*) Juillet. Il trouva les Hollandois fort portez à la paix : mais les Espagnols le reçurent très-froidement, lors qu'il alla dans les Païs-bas, pour joindre le Prince d'Orange, & firent si bien qu'il ne pût le voir qu'après la fin de la campagne. Etant de retour à la Haye, il eut une longue conférence avec le Pensionnaire Fagel, dans laquelle il aprit que les Hollandois étoient prêts d'accepter la mediation du Roi d'Angleterre; qu'ils avoient recouvré à peu près ce qu'ils avoient perdu, mais qu'il seroit plus difficile de porter les Espagnols à la paix, à moins qu'on ne leur rendit tout ce qu'on leur avoit pris, & que les Etats étoient convenus avec eux, de ne faire jamais de paix avec la France, qu'elle ne fût reduite sur le pié du

(*a*) En 1674.

du Traité des Pyrenées, à moins que l'Espagne elle-même ne consentît à d'autres conditions.

Dans le même tems arriva la bataille de Seneff, qui ne fut pas si décisive qu'on l'avoit esperé; & l'on n'entra en France, ni du côté de Flandres ni du côté d'Alsace comme les Alliez l'avoient résolu. La division se mit entre les principaux Officiers de l'Armée confédérée, & eut de très-fâcheuses suites durant tout le cours de la guerre; ce qui justifie, dit nôtre Auteur, le Proverbe Espagnol, *Liga nunca coje grandes paxaros*, c'est à dire qu'une ligue est bonne pour se défendre, mais qu'elle ne fait jamais de grandes conquêtes. Le Prince prit Grave sur la fin de l'Eté; mais les Allemands ne firent rien du tout; & le Roi de Suede commença ses hostilitez contre le Brandebourg, ce qui mit fin à sa médiation.

M. Temple eut de longues conferences avec le Prince d'Orange au retour de la campagne. Ce Prince lui parut assez porté à la paix, pourvû que l'Espagne fût satisfaite; mais voyant qu'il ne vouloit pas lui prométre que le Roi d'Angleterre proposât à la France des conditions qu'il jugeoit légitimes, il conclût qu'il valoit donc mieux continuer la guerre. Nôtre Au-

teur pria encore le Prince de la part de son Maître, de vouloir lui découvrir, qui étoient ceux de ses sujets qui conjointement avec la Hollande meditoient d'exciter des séditions dans ses Etats. Le Prince fut surpris, & répondit qu'il ne pouvoit trahir des gens, qui se déclaroient ses amis, & qu'il ne croyoit pas que le Roi voulut l'en presser.

Peu de tems après les Lords *Arlington* & *Ossori* firent un voyage en Hollande, qui n'avoit les apparences que d'une partie de plaisir, mais dont le dessein étoit de négocier secrétement avec le Prince d'Orange, independamment de M. Temple. Leurs ordres portoient de persuader le Prince à faire la paix avec la France, de tâcher de découvrir qui étoient les Personnes qui lui avoient proposé d'exciter des troubles en Angleterre durant la derniere guerre; de lui faire prendre de secretes mesures avec le Roi, pour l'engager à l'assister contre les Rebelles de son Royaume, & contre ses autres Ennemis; & enfin de lui faire concevoir le dessein ou l'esperance de se marier avec la Fille ainée du Duc d'Yorc. Le Prince répondit qu'il ne vouloit point s'engager dans la premiere proposition; il rejetta ouvertement la secon-

conde; traita la troisiéme d'injurieuse au Roi, & répondit à la quatriéme que sa fortune ne lui permettoit pas de songer à se marier. Le Lord Arlington traita le Prince avec beaucoup de hauteur dans toute cette négociation, & s'en retourna tout triste de voir, qu'au lieu de rétablir la bonne intelligence entre les deux Princes, il n'avoit fait qu'aigrir davantage les Esprits. On y jetta neanmoins de certaines sémences, qui ont produit de grands événemens dans la suite.

Cependant la France tentoit toutes sortes de voyes pour faire la paix. On dit qu'elle craignoit, que les Ennemis n'entrassent dans le Royaume, s'ils venoient à gagner une bataille, que les peuples mecontens ne se soûlevassent en même tems, & ne missent tout l'Etat dans le dernier peril. Le Prince d'Orange, qui voyoit que le Peuple de Hollande souhaitoit la paix, en dressa un projet, que l'Angleterre ne manqua pas de communiquer à la France, & dont elle ne voulut point s'accommoder.

Dans un voyage que le Prince fit en Gueldres environ ce tems-là, les Députez de la Province lui offrirent la Souveraineté de leur Pays, avec le titre de Duc de Gueldres, qu'ils prétendoient

doient avoir été dans sa Famille. Le Prince voulut consulter les autres Provinces. Celle d'Utrecht lui conseilla de l'accepter. Celle de Zelande lui conseilla le contraire, par la raison, que ce seroit donner de la jalousie aux autres Provinces, & que par les loix de leur union, une Province ne pouvoit disposer de sa souveraineté sans le consentement des autres. La Hollande fut longtems à répondre, & pendant cela, le Prince s'excusa envers les Etats de Gueldres & les remercia de leurs offres.

IV. APRES que toutes les parties engagées dans la guerre eurent accepté la médiation de l'Angleterre, il s'agit de convenir du lieu où se feroit le Traité. Il y eut diverses contestations sur ce sujet, & l'on convint enfin de la Ville de Nimegue. Cependant il survint divers incidens, qui suspendirent les négotiations jusques à la fin de la Campagne.

Le Parlement d'Angleterre étoit fort content de la paix particuliere que le Roi avoit faite avec la Hollande; mais il ne pouvoit soufrir qu'il sollicitât si puissamment une paix générale. Les prosperitez de la France lui faisoient ombre, & il accusoit le Roi de partialité pour cette Couronne. Il vou-

loit

loit qu'il se déclarât pour les Alliez, qui se flattoient de cette espérance; & l'Espagne négligea de secourir la Flandres, supposant que les Anglois n'en souffriroient pas la perte.

La Campagne fut assez glorieuse aux Allemands. Le Maréchal de Turenne fut tué sur les bords du Rhin: Ils battirent le Maréchal de Crequi près de Treves, prirent cette Ville, & se seroient frayé un chemin en France pour la campagne suivante, si le Comte de Montecuculi eut sû profiter de ses avantages, ou si les Amis que les François avoient à la Cour de Vienne n'eussent fait avorter tous ces grands desseins. Le Roi de Dannemarc & l'Electeur de Brandebourg remporterent aussi de grands avantages sur les Suedois; & tout cela changea tellement la face des affaires, que M. Temple eut ordre de se servir de cet argument, pour porter le Prince d'Orange à la paix, lui faisant comprendre qu'il étoit tems d'aprehender la grandeur de la Maison d'Autriche, au lieu de celle de France.

L'hiver venu on recommença à traiter de la paix. Le Roi d'Angleterre proposa de certaines conditions, dont les Alliez ne se pûrent accommoder, parce qu'elles laissoient la Franche-

Comté à la France, sans donner de suffisantes barrieres à la Flandres, contre une nouvelle invasion, lorsque la paix seroit faite. Pour l'aprehension qu'on vouloit donner au Prince d'Orange, de la Maison d'Autriche, le Prince répondit qu'il n'y avoit rien à craindre, jusqu'à ce qu'on la vit passer les bornes du Traité des Pyrenées. Qu'alors il seroit aussi bon François, qu'il étoit dans ce tems-là bon Espagnol.

Le Congrès de Nimégue ne fut longtems occupé que de formalitez, sur tout au sujet des Passeports que la France accordoit aux Ministres du Duc de Lorraine, & dans lesquels elle faisoit paroître, qu'elle prétendoit que le Duché de Lorraine lui appartint, en vertu du Traité fait en 1662. avec le dernier Duc. Au mois de Mai, les passeports arriverent tels que les Alliez les avoient demandez, & sur la fin du même mois, ils furent tous échangez. Cependant les François prirent Condé & Bouchain. Le Prince d'Orange assiegea inutilement Mastricht, les Allemands n'étant pas venus à son secours, comme ils l'avoient promis. Les Imperiaux prirent Philisbourg contre les apparences, & le Dannemarc & le Brandebourg continuerent leurs conquêtes sur la Suede.

V. LA campagne finie, les Alliez penserent plus serieusement à la paix, qu'ils n'avoient fait jusques alors. Les Hollandois declarerent, que si les Ministres des autres Puissances n'arrivoient bientôt à Nimegue, ils entreroient en Traité particulier avec la France; & qu'ils ne leur donneroient plus d'argent la campagne suivante, à moins qu'ils n'agissent rondement dans le Traité, afin de métre les François dans le tort. Cette menace ne fut pas sans effet; puis que presque tous les Ministres des Princes interessez se rendirent à Nimegue peu de tems aprés.

Nôtre Auteur vint à la Haye sur la fin de l'année. Il eut diverses conferences avec le Prince d'Orange & avec le Pensionnaire Fagel, dans lesquelles il aprit que la Hollande étoit nécessairement oblgée à faire la paix, que la France ne cessoit de l'y solliciter, en lui offrant tout ce qu'elle pouvoit souhaiter; qu'à la verité si elle esperoit de pouvoir sauver la Flandres avec le secours des Espagnols elle n'en feroit rien, mais qu'ils s'y prenoient si mal, qu'il n'y avoit aucun lieu de l'esperer. On soupçonna en effet qu'il ne se négociât un Traité particulier à Nimegue entre les Ambassadeurs de France & ceux de Hollande. M. Temple en é-

crivit au Roi d'Angleterre, & lui marqua en même tems à quelles conditions le Prince d'Orange croyoit que la paix pouvoit se faire. Le Roi d'Angleterre répondit d'une maniere à faire croire, qu'il agissoit d'intelligence avec l'Ambassadeur de France, & proposa à son tour des conditions si dures, que le Prince declara qu'il aimoit mieux perir, que de les accepter. M. Temple étant de retour à Nimegue trouva qu'effectivement il y avoit une négociation de paix particuliere entre les Ambassadeurs de France & de Hollande, par l'entremise de M. *Oliven-crantz* second Ambassadeur de Suede, sans la participation de ceux d'Angleterre.

Cependant tous les préliminaires étant réglez sur le milieu du mois de Février les Parties remirent aux Mediateurs leurs prétentions, qui étoient presque toutes si exorbitantes, qu'elles ne servirent qu'à amuser le tapis. Mais si les affaires de Nimegue n'avançoient point, celles des François en campagne faisoient de très-grands progrès. Ils étoient entrez d'un côté en Allemagne, où ils avoient fait des ravages épouvantables, & ils prirent en Flandres Cambrai & Valenciennes, & ensuite S. Omer, après la bataille de Mont-Cassel.

Cassel. Les Espagnols voyoient toutes ces pertes sans s'en émouvoir beaucoup, s'imaginant toûjours que la Hollande & l'Angleterre ne se resoudroient jamais à voir perdre un Pays, dont la conservation leur étoit si nécessaire. En effet, leurs Ministres en Angleterre firent si bien, que le Parlement présenta deux diverses Adresses au Roi, pour le prier d'arrêter les progrès de la France, ce qui lui déplût si fort qu'il prorogea cette Assemblée, jusques à l'hiver suivant.

Les négociations entre la Hollande & la France continuoient à Nimegue. On convint de tous les Articles au commencement de Juillet, & dès ce moment M. de Beverning premier Ambassadeur des Etats fit l'office de Médiateur, & poussa les Alliez à la paix le plus fortement qu'il lui fut possible. Les François ne s'étoient pas tellement attachez aux Hollandois, qu'ils negligeassent les autres Alliez. Dans le même tems ils penserent à prendre quelques mesures avec la Maison de Brunswich, lesquelles ne donnerent pas peu de jalousie aux Alliez & à la Suede. On sût aussi que Dom Juan d'Autriche traitoit d'une paix particuliere avec les François, & qu'une des conditions étoit, que l'Espagne cederoit à la France les

Pays bas, & que les François renonceroient au Roussillon & à la Sicile. On voulut se servir de ces raisons pour obliger le Roi d'Angleterre à retirer ses Troupes de France : mais il s'en excusa, & l'on commença à comprendre qu'il n'y avoit rien de bon à esperer de ce côté-là.

VI. VERS la fin de (a) Septembre le Prince d'Orange fit le voyage d'Angleterre, ce qui fit prendre une toute autre face à la négociation, & obligea tout le monde à détourner ses yeux de Nimegue, pour les porter vers Londres, dans l'attente de ce qui y alloit être conclu. Deux grandes affaires appelloient le Prince au delà de la Mer, son mariage, & le dessein de travailler efficacement à une bonne paix. Le Roi d'Angleterre ne négligea rien pour obliger le Prince à parler de cette derniere affaire avant que de la premiere ; mais il ne pût le persuader. Il prévoyoit que les Alliez ne feroient qu'une paix desavantageuse, & il craignoit qu'on ne crût que pour avoir une femme, il avoit sacrifié leurs interêts aux siens.

Après la consommation du mariage, on entra en conférence sur la paix ; & après de très-grandes contestations, on conclut, que la France rendroit à l'Em-

(a) en 1677.

l'Empereur & à l'Empire tout ce qu'elle avoit pris dans cette guerre, qu'elle restitueroit le Duché de Lorraine à son Duc, & à l'Espagne Ath, Charleroy, Oudenarde, Courtray, Tournay, Condé, Valenciennes, S. Guillain, & Binch; & que la Hollande & la France se rendroient reciproquement tout ce qu'elles avoient pris l'une sur l'autre. Que le Prince se chargeroit de procurer le consentement d'Espagne, & le Roi celui de France. Que pour cèt effet Sa Majesté dépêcheroit une personne en France pour y porter les propositions, & que, sans entrer en raisonnement sur cette affaire, elle demanderoit une réponse positive dans deux jours, & s'en reviendroit immediatement après ce terme expiré. Le Lord Duras fut nommé pour cèt emploi: mais on l'engagea à demeurer plus longtems que ses ordres ne portoient, & il revint sans une réponse positive, la France éludant adroitement des propositions qu'elle ne vouloit pas accepter. Cependant le Prince étant parti pour la Hollande avec la Princesse son Epouse, le Traité commença à traîner en messages & en réponses.

Sur la fin de l'année 1677. le Roi d'Angleterre voyant son Peuple mécontent, résolut d'envoyer en Hollande

de

de pour faire une ligue avec les Etats Généraux afin de contraindre la France & l'Espagne à accepter les conditions de paix qu'il proposoit. Le Traité fut signé à la Haye le seiziéme de Janvier 1678 après beaucoup de difficultez, & le Ministre de France y consentit secrétement au nom de son Maître. Cela n'empêcha pas que cette Couronne ne ménageât un Traité particulier avec la Hollande, dont les conditions étoient bien différentes de celles qui avoient été projettées à Londres, puisqu'elle n'offroit que de rendre six Villes aux Espagnols, & de faire mention de la Lorraine dans le Traité, mais d'une maniere ambiguë. Pour faire écouter ces propositions, on donna de l'ombrage aux Hollandois du mariage du Prince d'Orange, comme s'il avoit fait quelque accord avec l'Angleterre, préjudiciable à la liberté des Provinces Unies. Le Parlement d'Angleterre s'étant assemblé, le Roi lui fit part de la ligue faite avec la Hollande, & en obtint de l'argent pour faire la guerre à la France, si elle ne vouloit pas consentir à la paix. Cette Couronne ayant presque en même tems menacé Ostende, l'Ambassadeur d'Espagne demanda des Troupes au Roy d'Angleterre, pour assûrer cette im-

portante Place, & elles lui furent accordées, sans que la France témoignât en être fâchée.

VII. SUR la fin de Février les François prirent Ypres & Gand, pendant que l'Angleterre paroissoit toûjours résoluë à la guerre, ou en flatoit les Confederez. La Hollande fut allarmée de ces nouveaux progrès, & le credit de ceux qu'on avoit gagnez pour porter le Peuple à faire la paix en augmenta. Le premier d'Avril la France publia par une Déclaration, quelles étoient les conditions qu'elle vouloit accorder aux Alliez, bien differentes de celles dont l'Angleterre & les Etats étoient convenus, & bien éloignées des prétentions des Alliez. Mais, comme ce qui regardoit l'Espagne & la Hollande avoit été concerté avec les Chefs des Principales Villes, les propositions de la France furent le plan de la paix, non seulement pour la Hollande ; mais encore pour tous les autres Confederez.

Le Roi d'Angleterre ayant reçu de l'argent de son Parlement leva une Armée, & dans six semaines il eut vint-mille hommes sur pié. Mais en même tems, on aprit que les Etats avoient résolu d'accepter la paix aux conditions que la France leur ofroit, & qu'ils étoient

toient prêts de deputer en Angleterre pour y faire consentir le Roi ; Ils s'imaginoient qu'il agissoit toûjours de concert avec la France ; & le Prince d'Orange fut bien-aise de cette députation, afin que celui qui en étoit chargé passant en Angleterre, vît qu'on se disposoit tout de bon à la guerre. Le Roi étoit sur le point d'en demander avis à son Parlement, lors que la Chambre des Communes s'avisa de resoudre, qu'on ne donneroit aucun argent au Roi, jusqu'à ce qu'on eût reçu satisfaction sur les matieres de Réligion. Le Roi parût fort en colere de cette résolution, & conclut enfin, que puisque la Hollande vouloit faire la paix aux conditions proposées par la France, & que cette Couronne lui offroit de l'argent, pour consentir à une chose qu'il ne pouvoit empêcher, il faloit ne le point refuser. Il faut néanmoins que cette affaire ne fût point concluë, puis que l'Auteur dit dans la suite, que le Roi d'Angleterre parût plus disposé à la guerre qu'il ne l'avoit été pendant que la Hollande achevoit de faire la paix avec la France. Ce fut dans ce tems-là que cette Couronne abandonna Messine, ce que l'Auteur attribuë à la crainte qu'elle eût que toutes ses forces ne fussent nécessaires contre

l'Angleterre; & ce fut en effet de ce côté-là que se tournerent alors toutes les pensées des Alliez.

Sur la fin de Juin, M de Beverning fut envoyé au camp des François, où il regla entierement les articles de la paix, & convint d'une cessation d'armes pendant six semaines, pour disposer les Espagnols à accepter les conditions dont ils étoient convenus; & cependant le Roi de France eut tant d'égards pour la Hollande, qu'il l'assûra, que quand l'Espagne ne voudroit pas accepter la paix, il prendroit soin qu'on laissât en Flandres la barriere qu'elle jugeroit nécessaire pour sa sûreté.

Cependant il arriva une chose qui faillit à rompre toutes les négociations de paix. La France s'obligeoit par le Traité à rendre six Villes de Flandres aux Espagnols, mais quand il s'agit de signer, elle déclara qu'elle ne s'obligeoit à les rendre, que lors qu'on auroit rendu à la Suede ce qui lui avoit été pris, au lieu qu'on prétendoit qu'elle devoit les rendre dès la ratification du Traité. Les Etats avertirent le Roi d'Angleterre de cèt incident, & le Roi résolut de renvoyer incessamment en Hollande M. Temple, pour signer un Traité avec les Etats, par lequel ils

ils s'obligeroient de continuer la guerre & sa Majesté Britannique d'y entrer, au cas que la France ne consentit pas dans un certain tems à évacuer ces Villes. L'affaire fut concluë, & les François devoient declarer quatorze jours aprés la date du Traité, qu'ils évacueroient les Villes Espagnoles dans le tems qu'on le souhaitoit; faute de quoi la Hollande continueroit la guerre, & l'Angleterre la déclareroit incessamment à la France, conjointement avec les Etats & les autres Alliez.

Cela n'empêcha pas les François de bloquer Mons, esperant que cette Place tomberoit entre leurs mains avant la fin du terme qu'on leur avoit marqué, pour la conclusion ou pour la rupture de la paix. Le Prince d'Orange se prepara avec la derniere diligence à secourir cette Place, & dix mille Anglois qui étoient déja débarquez en Flandres eûrent ordre de marcher incessamment pour joindre son Armée. Il ne doutoit point de la continuation de la guerre; & il avoit résolu de secourir Mons ou de perir. Mais le Roi d'Angleterre, qui, sans doute, s'entendoit bien avec la France, écrivit à M Temple de se rendre à Nimegue, de négocier secrétement

avec

avec les Ministres de Suede afin qu'ils consentissent, & qu'ils priassent même le Roi très-Chrêtien d'évacuer les Villes de Flandres, sans avoir égard à l'interêt particulier de la Suede, & de les assûrer en même tems que dès que la paix seroit faite, il ne negligeroit rien pour faire rendre à cette Couronne tout ce qu'elle avoit perdu par cette guerre. En même tems on dépêcha un Moine défroqué nommé *du Cros*, pour informer adroitement de cette nouveauté tous les Députez des Villes de Hollande, & les assûrer que les deux Rois étoient entierement convenus des conditions de la paix. Cét incident, dont le Roi d'Angleterre & toute sa Cour se justifierent comme ils pûrent, changea entierement la destinée de toute la Chrêtienté, par les soupçons qu'elle jetta dans l'esprit des Hollandois, qui les déterminerent tout-à-fait à la paix.

La France, sans découvrir ses intentions, laissa écouler sous divers prétextes treize jours entiers des quatorze qui lui avoient été donnez pour se déterminer. Le quatorzieme le Sieur *Boreel* Envoyé d'Amsterdam aux Ambassadeurs de Hollande à Nimegue alla de fort grand matin chez les Ministres de France, & après quelques

con-

conferences avec eux, les Ministres de cette Couronne allerent chez ceux de Hollande, & leur déclarerent qu'ils avoient reçu ordre de consentir à l'évacuation des Villes de Flandres, & de signer la paix. Les Ambassadeurs de Hollande parurent surpris, & entrerent dans de grandes contestations sur quelques articles qui les regardoient en particulier; & sur d'autres qui concernoient uniquement l'Espagne. La conférence dura près de cinq heures: mais enfin on convint de tout, & le Traité fut signé peu de tems avant minuit.

L'Espagne se vit contrainte d'accepter les conditions de paix que les Hollandois avoient négociées pour elle, ce qui laissa entierement à la discretion des François, la paix de l'Empire, & la restitution de la Lorraine.

La fameuse bataille de S. Denis arriva en même tems. Quelques uns ont dit que le Prince d'Orange avoit apris que la paix avoit été signée, lors qu'il livra le combat. D'autres ont assûré que la nouvelle en étoit bien arrivée au camp, mais que le Marquis de Grana avoit intercepté les Létres, & les avoit cachées au Prince. M. Temple ne decide rien, quoi qu'il dise, que

le

le jour après la bataille, le Prince reçut avis de grand matin que la paix avoit été signée à Nimegue, de quoi il avertit le Duc de Luxembourg, qui commandoit l'Armée de France. Le Roi d'Angleterre envoya en même tems M. *Hyde* en Hollande, pour se plaindre de la précipitation des Etats, & pour protester qu'il prétendoit que le Traité conclu à la Haye fût exécuté. On communiqua cette nouvelle au Prince, qui ne pût s'empêcher d'admirer le peu de fermeté de la Cour d'Angleterre. On assûre qu'elle s'étoit déterminée tout de bon à la guerre, parce qu'elle venoit de découvrir une grande Conspiration, & qu'elle crût que c'étoit le seul moyen d'apaiser le peuple & le Parlement, & de les métre de son côté. Elle fit cependant passer incessamment ses Troupes en Flandres, comme si la guerre avoit dû continuer infailliblement.

Les Espagnols voyant tous ces mouvemens, chicanerent long-tems, avant que d'accepter le Traité négocié pour eux; mais la France ayant facilité les choses, & laissé même aux Etats la décision de toutes ces difficultez, ce Traité fut conclu & signé le vintiéme de Septembre, &

le

le même jour les ratifications des Etats furent échangées.

L'Empereur soupçonna presque en même tems, que le Brandebourg & le Dannemarc ne négociassent en particulier avec la France. Cette Couronne faisoit de grands préparatifs pour attaquer l'Empire. Les Princes du Rhin en parurent intimidez, & les Electeurs de Mayence & de Trêves, avec le Prince de Neubourg demanderent d'être compris dans le Traité des Etats.

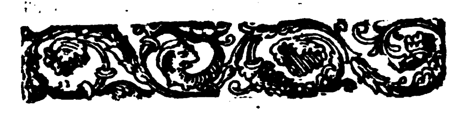
Cependant les Espagnols renvoyoient de ratifier la paix qu'ils avoient signée. Les François profitant du tems ravagerent les parties les plus riches de Flandres, & en exigerent des contributions effroyables. Tout cela obligea enfin l'Espagne à ratifier le Traité, & l'Empereur à penser sérieusement à la paix. Elle fut faite sur la fin de (*a*) Janvier, & le Duc de Lorraine, ne voulant accepter aucune des deux alternatives qui lui furent offertes, se vit exclus du Traité & de la jouissance de son Duché. Le Dannemarc & le Brandebourg furent les derniers qui firent la paix. Ces deux Puissances hésiterent quelque tems; mais à peine les Troupes de France furent-elles entrées sur les

(*a*) *en* 1679.

les Terres de Brandebourg, qu'elles se hâterent de conclure, & resolurent de rendre à la Suede tout ce qu'elles lui avoient pris, moyennant quelques sommes d'argent.

Au reste, on ne doit pas oublier ce que remarque M. Temple, que dans une conversation qu'il eut avec le Prince d'Orange, ce Prince lui dit, qu'il avoit de fortes raisons pour croire, que le Roi d'Angleterre étoit Catholique Romain dans le cœur bien qu'il n'osât pas en faire profession.





BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

MAI.

IV.

LA VIE *de Monsieur* DESCARTES. A Paris. Chez Daniel Horthemels. 1691. in 4. Premiere Partie. pagg. 476. Seconde Partie. pagg. 602.



POUR faire revenir le Lecteur de la surprise que la grosseur de ce Volume peut lui avoir causée, il est bon d'avertir d'abord, que M. *Baillet*, ne s'est pas si scrupuleusement attaché à la Vie de

de M. *Descartes*, qu'il n'ait inseré diverses autres choses dans son Ouvrage. On y voit comme l'Histoire de la Philosophie & des Mathematiques, pendant toute la vie de ce Philosophe. Il n'y a presque point eu de Savant, qui ait eu quelque relation avec lui, dont on ne nous dise quelque chose. On entre dans un grand détail de toutes les Disputes qu'il a été obligé de soûtenir; on nous donne l'Histoire de tous ses Ouvrages : on en explique souvent le sujet & la methode; on en donne quelquefois des Extraits assez longs, & sur tout des Létres qu'il a écrites, tant de celles qui ont été renduës publiques, que de celles qu'on n'a qu'en Manuscrit, & qui doivent être inserées avec plusieurs fragmens de divers Traitez, dans une nouvelle Edition des Oeuvres de ce Philosophe, que M. *le Grand* se dispose de donner au Public. On parle même assez au long des affaires publiques, pour peu de part que Descartes y ait euë; & sur tout de celles qui sont arrivées, avant qu'il se retirât du grand monde, pour ne plus vaquer qu'à la Philosophie.

Il seroit étonnant qu'on eut tardé si longtems à penser à écrire la vie d'un Savant qui a fait autant de bruit que

Descartes. Il est vrai, que M. (a) *Chanut* ne s'est pas donné cette peine, comme l'a écrit *Morhofius*; non plus que M. *Clerselier*, ni le P. *Poisson*, quoi qu'il en eût été sollicité par la Reine de Suede. Mais *Lipstorckius* de Lubec, en a donné un abrégé en deux feüilles. Il en a paru un second de M. *Boxel* Medecin du Roi, qui a été imprimé plus d'une fois; & un certain Allemand nommé *Tepel* en a publié un troisiéme en 1674. de quatre petites feüilles, sous le titre magnifique de *M Johannis Tepelii Historia Philosophiæ Cartesianæ.* Mais tous ces petits Ecrits ne pouvoient pas satisfaire la curiosité du Public. M. Baillet n'a rien negligé pour remplir entierement son attente. Il a consulté tous ceux de qui il a crû tirer quelques lumieres, & il leur fait la justice de les nommer dans sa Preface. Mais il se plaint fort de Messieurs de (b) *Raey* & de *Roberval*, qui chacun en son tems n'ont pas voulu communiquer ce qu'ils avoient, & desquels on auroit pû neanmoins tirer de grandes lumieres, par les

(a) *Ambassad. en Suede, & ami de M. Descartes.* (b) *C'est le même dont on a parlé dans la I. Partie de ce Volume pag 43. & qui professe encore actuellement la Philosophie à Amsterdam.*

les relations qu'ils ont eües avec Descartes.

M. Baillet a divisé son Ouvrage en huit Livres, qui commencent tous, par quelque époque considerable de la vie de nôtre Philosophe, jusques au septiéme qui finit par sa mort. Tout le huitiéme est employé à nous parler de ses qualitez corporelles & spirituelles, de sa maniere de vivre chez lui & avec les autres, de ses mœurs, de ses sentimens, de sa Réligion, de ce qu'on a trouvé à redire à sa personne & à ses Ecrits; & de tout ce qui n'a pû entrer dans la suite des années de l'histoire de sa vie. On s'arrêtera peu sur ce dernier Livre; mais on donnera un Extrait un peu long des sept autres, en ayant soin d'écarter tout ce qui ne se raporte pas directement à Descartes. On espere de faire plaisir par ce moyen, à ceux qui n'ont point le Livre de M. Baillet, ou qui ne peuvent se resoudre à lire un si gros Volume.

I. DESCARTES étoit sorti d'une des plus nobles, & des plus anciennes Maisons de la Touraine. Il étoit le troisiéme enfant de *Joachim Descartes*, qui fut Conseiller du Parlement de Bretagne, & de *Jeanne Brochard* sa premiere femme, fille

du Lieutenant Général de Poitiers. Il nâquit à la Haye en Touraine le dernier de Mars 1596. Il fut nommé *René* dans son Bâtême, & l'on arrêta dans la Famille, qu'il porteroit le surnom de *du Perron*, qui étoit une petite Seigneurie en Poitou, apartenante à ses Parens, & qui lui fut donnée ensuite pour son partage ; mais qu'il vendit peu de tems après, quoi qu'il en conservât le nom. Il ne fût pourtant connu, depuis qu'il eut quitté son Païs, que sous le nom de Descartes, que les Etrangers tournerent en latin en *Cartesius*, bien que l'ancienne orthographe du nom de la Famille fût *des Quartes*, & que dans les titres latins du XIV Siécle, on lise *de Quartis*. Il avoit hérité de sa Mere une toux seiche, & une couleur pâle, qu'il garda jusqu'à l'âge de plus de vint ans.

Il fut mis en pension au Colége de la Flêche pour y faire ses études à l'age de (*a*) huit ans. Il y fit de grands progrès dans les humanitez. Il aimoit beaucoup la Poësie, il avoit même du talent pour ce genre d'écrire, & il finit les compositions, de sa vie, par une Comedie moitié en vers moitié en prose, & par d'autres vers François que

(*a*) En 1604.

que la Reine de Suede le pria de faire, pour une fête qu'on devoit célebrer à Stockolm, à l'occasion de la paix de Munster, qui venoit d'être concluë. Non content de ce qui s'enseignoit dans le Colége, il avoit parcouru tous les livres qui traitent des Sciences, qu'on regarde comme les plus curieuses & les plus rares, & bien loin qu'il eut peu d'estime pour les livres, comme on l'en a accusé, il disoit que la lecture de tous les bons livres, est comme une conversation avec les plus honnêtes gens des Siécles passez qui en ont été les Auteurs, mais une conversation étudiée, en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées.

Ce fut à la Flêche où il fit connoissance avec le célébre P. *Mersenne* Minime, qui avoit sept ans & demi plus que lui ; & qui devint dans la suite le Bureau d'adresse de tous les Savans, & le promoteur de toutes les belles découvertes dans la Nature, & de toutes les Sciences. Descartes étudia la Philosophie dans le même Colége. La Logique fût celle de toutes les parties de la Philosophie à laquelle il donna le plus d'application. Mais il reconnut dès lors que les Syllogismes & la plûpart des autres instructions

de celle qu'on enseigne dans les Ecoles, servent moins à aprendre les choses qu'on veut savoir, qu'à expliquer aux autres celles que l'on sait, ou à parler sans jugement de celles qu'on ignore. Il avoüa néanmoins qu'il y avoit dans la Logique beaucoup de préceptes très-vrais & très-bons : mais il parut n'en avoir retenu dans la suite que les quatre régles, qui ont servi de fondement à sa nouvelle Philosophie. On ne sait si ce fût de la Morale de ses Maîtres, qu'il puisa les quatre maximes, dans lesquelles il a fait consister toute la sienne.

Il fut moins content de la Physique & de la Metaphysique qu'on lui (a) enseigna, qu'il ne l'avoit été de la Logique & de la Morale. S'il n'avoit eu qu'un seul Maître, peut-être s'y seroit-il abandonné absolument ; mais ayant apris dans le Colége, qu'on ne sauroit rien imaginer de si étrange, & de si peu croyable, qui n'ait été avancé par quelcun des Philosophes, cela l'obligea de se frayer un chemin nouveau, & d'entreprendre de se conduire lui-même. Il donna à l'étude des Mathématiques la derniere année de son sejour à la Flêche, & il s'attacha particulierement à l'Analyse des Géo-

(a) *En 1611. & 1612.*

Géometres & à l'Algebre. Comme sa santé étoit foible, le Pere Charlet, Recteur de la Maison & son Directeur perpétuel, lui obtint le privilége de demeurer long-tems au lit tous les matins, qu'il employoit à la méditation, dont il se fit une habitude & une maniere d'étudier pour toute sa vie; & c'est à ces méditations qu'il faisoit dans son lit, que nous sommes redevables de ce que son esprit a produit de plus important, tant dans la Philosophie, que dans les Mathématiques. On croit que ce fut dès le Colége, qu'il inventa ce qu'il nous a donné de nouveau sur l'Algebre, indépendamment de *Viete*, du Livre duquel il a assuré qu'il ne se souvenoit pas d'avoir vû les couvertures, pendant qu'il étoit en France.

Il finit ses études en 1612. & quitta le Colége de la Flêche où il avoit demeuré huit ans & demi, pour s'en retourner chez son Pere; sans avoir été au Colége de Clermont, comme l'ont prétendu quelques uns, puis que ce Colége ne fut ouvert qu'en 1618. Le peu de goût qu'il avoit trouvé dans les Sciences, à cause de leur incertitude & de leur obscurité, l'obligea à renoncer aux livres en 1613. Il employa une année à aprendre à monter

à cheval, à faire des armes, & les autres exercices convenables à sa condition. Son Pere le destinoit aux armes, mais la foiblesse de sa complexion l'empêchoit de l'exposer si-tôt aux fatigues de la guerre. Il resolut donc de lui faire voir le monde, & l'envoya à Paris au commencement du Printems de 1613, où il perdit une année au jeu, à la promenade, & aux autres divertissemens, qui paroissent indifférens dans cèt age. Ce qu'il fit alors de plus utile fut de renouveller quelques connoissances qu'il avoit faites à la Flêche, surtout avec M. (a) *Mydorge*, le plus grand Mathématicien de France de son tems, & avec le P. Mersenne. Cette fréquentation le retira un peu du jeu, & ce Pere ayant quitté Paris peu de tems après, Descartes prit la résolution de se retirer du monde, pour se remétre à l'étude. Il loüa une maison hors du bruit dans un lieu retiré de Paris, il s'y renferma avec deux Domestiques seulement, sans en avertir ni ses parens, ni ses amis. Il y demeura le reste de l'année 1614. & les deux années suivantes presque entierement, & s'y attacha particulierement à l'étude

(a) *Qui fut depuis Thrésorier de France en la Généralité d'Amiens.*

de de la Géometrie & de l'Analyse des Anciens. Ses Amis de plaisir l'ayant déterré dans sa solitude, & ne lui étant plus possible d'y rester, il résolut d'entrer dans le service, & (a) voulut en aller aprendre le métier sous le Prince *Maurice de Nassau*. Mais comme il vouloit être plûtôt Spectateur qu'Acteur, & qu'il ne s'étoit fait soldat, que pour étudier les mœurs des hommes plus au naturel, il renonça à tout emploi, s'entretint à ses dépens, & ne reçut la paye, qu'une seule fois pour la forme, laquelle il fut curieux de conserver toute sa vie, comme un témoignage de sa milice.

Etant à Breda, où le Prince Maurice tenoit sa Cour, un inconnu fit afficher par les ruës un problême en Flamand dont il demandoit la solution. Descartes, qui n'entendoit point encore la langue, en demanda l'explication à un homme qu'il rencontra par hazard dans la ruë. Cèt homme lui promit de le lui expliquer, pourvû qu'il lui en voulut donner la solution, à quoi Descartes s'engagea. Cèt Inconnu étoit *Beeckman* Recteur du Colége de Dordrecht habile Mathematicien. Il aprit son logis à M. Descartes, qui ne manqua pas le lendemain

(a) *En* 1617. *n'ayant que* 21. *ans.*

de lui porter la ſolution qu'il lui avoit promiſe. Beeckman entra en converſation avec lui; & fut bien ſurpris de voir que ce Jeune homme étoit plus habile qu'il ne l'étoit lui-même. Ils lierent une amitié enſemble qui dura juſqu'à la mort de Beeckman, avec une petite interruption, dont on va voir le ſujet.

Durant ſon ſejour à Breda, il compoſa divers Ecrits, dont le ſeul qui ait été imprimé eſt celui de la Muſique qu'il fit à l'âge de (*a*) vint-deux ans, & que ſes Ennemis publierent, penſant lui faire un affront; mais qui fut ſi eſtimé, que Beekman trouva à propos de ſe l'attribuër. On nous aprend que dans l'inventaire de ce qu'il laiſſa à ſa mort on trouva des papiers qui font croire, qu'il commença dès ce tems-là à penſer que les Bêtes n'étoient que des Automates: du moins eſt-il vrai, que cinq ou ſix ans après, étant à Paris, il fit part de ce ſentiment à quelques uns de ſes amis, ce qui fait voir que ceux-là ſe trompent qui ſoûtiennent, qu'il commença & finit ſes *Meditations* ſans ſonger à l'Ame des Bêtes, qui renverſoit toute l'œconomie de ſon Syſtême.

En 1619. il quitta la Hollande, pour

(*a*) *En* 1618.

pour voyager en Allemagne, & après avoir assisté à Francfort au couronnement de l'Empereur Ferdinand II. il se rendit en Baviere, pour servir sous le Duc de ce nom, qui levoit des Troupes contre l'Electeur Palatin, qui venoit d'être nommé Roi de Bohéme.

II. ON croit que c'est l'hiver de l'année 1619. qu'on peut regarder comme le tems auquel Descartes, resolu d'abandonner tous les préjugez de l'école, conçut les premiers projets d'une nouvelle Philosophie; bien qu'il passât l'année suivante en Autriche, & qu'il se trouvât même à la célébre bataille de Prague; mais sans avoir pû converser dans cette Ville avec les Parens de Tycho-Brahé, ni voir ses machines admirables, comme quelques uns l'ont crû.

Descartes passa donc l'hiver de 1619. en Baviere, & il eut son quartier dans un lieu reculé, où il pût se former une solitude telle qu'il la desiroit. Il s'enferma seul dans un poële, où il eut le loisir de s'entretenir de ses pensées. Il nous a apris dans son (a) discours de la Méthode les dégrez par lesquels il parvint à la connoissance des choses qu'il nous a enseignées. C'est de là

(a) *Disc. de la Méthod. part. II.*

d'où M. Baillet a puisé ce qu'il nous en dit, & il seroit inutile de le repeter. Mais on ne doit pas oublier, que ses continuelles meditations lui échaufferent si fort le cerveau, qu'il tomba dans une espéce d'enthousiasme, qui disposa son esprit déja abbatu à recevoir des impressions de songes & de visions. Le dixiéme de Novembre s'étant couché *tout rempli de son enthousiasme*, & tout occupé de la pensée d'avoir trouvé ce jour-là les fondemens de la *Science admirable*, il eut trois songes (*a*) consécutifs, les uns menaçans & les autres pleins de consolation, qu'il s'imagina ne pouvoir venir que d'enhaut. Son enthousiasme l'ayant quitté peu de tems aprés ses songes, il se mit à composer un Traité, qu'il n'a jamais achevé. On n'a point sû quel il pouvoit être : mais ses *Olympiques* qui sont manuscrites sont de la fin de 1619, & du commencement de 1620, & ont cela de commun avec le Traité dont il s'agit, qu'ils ne sont pas achevez; il paroit même qu'il n'a jamais pensé de les faire imprimer, ni d'en composer un Traité régulier & suivi.

Dans

(*a*) *Ils sont trop longs pour pouvoir être inserez ici. Voyez notre Auteur.* Part. I. pag. 81. & suiv.

Dans ce même tems, il entendit parler d'une Confrérie de Savans, établie en Allemagne, sous le nom de *Fréres de la* (a) *Rose-Croix.* On lui en dit des merveilles; on l'assûra qu'ils savoient tout, & qu'ils promettoient aux hommes une nouvelle sagesse. Il se mit en état de les chercher, ne sachant pas, qu'une des régles de leur institut leur ordonnoit, de ne point paroître devant le monde ce qu'ils étoient. Aussi n'en pût-il découvrir aucun; ce qui n'empêcha pas que quelque tems après on ne fit courir le bruit, qu'il étoit de cette Confrérie.

En 1621. resolu de porter encore une année le mousquet, il se mit en qualité de volontaire, dans les Troupes du Comte de *Bucquoy*, qui alloit en Hongrie contre *Betlem Gabor.* Il assista au Siege de Neuhausel, où le Comte mourut, après quoi il s'en retourna à Presbourg avec les François & Walons qui étoient à l'Armée, & renonça entierement à la guerre, se contentant de voyager par curiosité.

M. *Voëtius* lui en a fait un crime, comme s'il n'avoit quitté les armes, que par lâcheté, & parce qu'il n'avoit pas pû obtenir les emplois qu'il prétententen-

(a) *M. Baillet en fait l'histoire assez au long.*

tendoit ; mais Descartes ne fit que se moquer de ces froides accusations. Il fut en Moravie, en Silesie, & en Pomeranie ; & revint en Hollande par la Marche de Brandebourg, par le Mecklembourg, & par le Holstein, d'où quelques uns ont cru qu'il avoit été en Dannemarc. Etant à Embden, il prit un petit bateau pour lui seul & pour son Valet, afin de pouvoir Philosopher plus commodément, mais il faillit à lui en coûter cher. Ceux qui le conduisoient, comploterent entr'eux pour l'égorger, afin d'avoir son argent, & en parlerent tout haut en sa présence, ne pensant pas qu'il pût entendre leur langue : mais Descartes comprenant leur dessein tira son épée & leur fit tant de peur, qu'ils le conduisirent paisiblement aux premiers endroits de Westfrise, où il vouloit aborder.

Après un court sejour dans la Frise Occidentale, il vint en Hollande, où il passa une bonne partie de l'hiver. Il en partit vers le commencement de (a) Fevrier, & fût dans les Païs-bas Espagnols, où il vit la Cour de l'Infante *Isabelle* à Bruxelles, après quoi il retourna en France. Il se rendit près de son Pere, qui ayant donné les deux tiers des biens de sa Mere, à ses deux Fre-

(a) 1622.

Freres, lui donna l'autre tiers, parce qu'il avoit alors vint-six ans. Ces biens consistoient en trois fiefs ou metairies, savoir *le Perron*, dont il portoit le nom, la *Grand' Maison*, & le *Marchais*, outre une Maison dans la Ville de Poitiers, & plusieurs arpens de terre labourables au Territoire d'Arvaille. Comme tout ce bien étoit en Poitou, il s'y rendit pour le voir, & pensa dès-lors à s'en défaire, pour acheter une Charge qui pût lui convenir. Il fût ensuite à Paris, vers la fin du mois de (a) Fevrier, précisément dans le tems qu'on parloit fort des Freres de la *Rose-Croix*, & qu'on avoit mis des affiches en plusieurs endroits de la Ville sur leur sujet. Comme quelques Personnes mal-intentionnées avoient fait courir le bruit que Descartes s'étoit enroollé dans cette Societé chimerique, cette circonstance auroit pû confirmer le monde dans cette pensée, s'il ne se fût fait voir à tous ses Amis; bien different en cela de ces prétendus *Rose-Croix*, qu'on nommoit les *Invisibles*, parce qu'ils ne vouloient se faire connoître à personne. La raison de leur invisibilité fut celle dont il se servit, pour s'excuser de ce qu'il n'en avoit point pû trouver en Allemagne.

Des-

(a) 1623.

Descartes s'étoit convaincu dès l'an 1620, de l'inutilité des Mathematiques, quand on ne les cultive que pour elles-mêmes. Il avoit tellement négligé l'Arithmétique, qu'il en avoit oublié l'extraction de la racine quarrée & la division même. Il conserva un peu plus longtems l'amour de la Géometrie. Mais on peut couclurre par ses Ecrits, que dès l'année 1623. il commença à negliger aussi cette partie, & à ne s'arrêter à la solution d'aucun Problême, qu'à la priere de ses amis. Mais il s'imagina qu'il y avoit une science plus générale, que quelques Anciens pouvoient avoir connuë, & qu'ils avoient enviée aux Siecles posterieurs, pour ne leur donner que des veritez seiches & steriles, qui étoient des conséquences tirées de cette vraye science, afin de les faire admirer comme des effets de leur art merveilleux, au lieu de montrer l'art en lui-même. Quelques Modernes s'étoient aperçus avant lui de cette fourbe des Anciens, & avoient renouvellé cette science véritable, sous le nom barbare d'*Algebre*. Il s'attacha donc à la recherche de cette science générale, mais vraye & infaillible, qui seule renferme la source & le fondement de toutes les autres. Il étudia aussi la Morale avec soin.

soin. Il en reprit l'étude tout de nouveau depuis son retour à Paris; & il la continua pendant toute sa vie; mais sans ostentation, & plus pour regler sa conduite, que celle des autres.

Il ne fût pas néanmoins longtems à retourner à ses observations sur la Nature. On peut même douter, qu'il ait jamais renoncé sérieusement à la Physique, depuis qu'il se fût dépouillé des préjugez de l'Ecole; sur tout puisqu'il croyoit que cette étude n'étoit point inutile à celle de la Morale; & que, comme il le dit lui-même, le moyen le plus assûré, pour savoir comment nous devons vivre, c'èst de connoître auparavant quels nous sommes, quel est le Monde dans lequel nous vivons, & qui est le Createur de cèt Univers où nous habitons.

Après avoir demeuré un peu plus de deux mois à Paris, il retourna en Bretagne, vendit toutes ses possessions, & entreprit le voyage d'Italie. Il passa par les Suisses & Grisons. Il se rendit à Lorette, pour s'aquitter d'un vœu qu'il avoit fait dans le tems de son enthousiasme. Il y en a qui ont crû que dans ce voyage d'Italie il avoit vû *Galilée*, & qu'il avoit apris bien des choses de lui. Mais il paroit

par

par une de ses (*a*) létres au P. Mersenne qu'il ne l'a jamais vû, ni connu & que même il n'en savoit guére de nouvelles, puis qu'il lui attribuë d'avoir écrit sur la Musique, au lieu que c'est le Fils de Galilée.

A son rétour, il passa par Turin. Il voulut voir la hauteur des Alpes, & ce fût dans cette occasion qu'il crut avoir découvert la cause du tonnerre, & pourquoi il tonne plus en Eté qu'en Hiver. Les neiges des montagnes, qui échauffées & appesanties par le Soleil tomboient les unes sur les autres, & imitoient le bruit du tonnerre, lui firent soupçonner la cause de ce méteore. On dit qu'il ne s'établit point en Italie, parce que c'est un Pays mal sain pour les François; il l'est aussi beaucoup pour ceux qui publient des nouveautez, & cette raison pouvoit bien avoir obligé Descartes à retourner à Paris. Il pensa à acheter la Charge de Lieutenant Général de Chatelleraut; mais cette affaire n'ayant point reüssi, il demeura quelque tems indéterminé sur le genre de vie qu'il devoit suivre. Enfin il resolut de s'employer tout entier à cultiver sa raison, & à s'avancer de tout son possible dans la connoissance de la verité par la methode qu'il s'étoit prescrite. Du-

(*a*) *Tom. II. des Létres.*

Durant son sejour à Paris il fit plusieurs connoissances ; & en particulier celle de M. *Hardy* Conseiller au Chatelet, grand Mathematicien, & qui savoit parfaitement les langues Orientales ; de M. de *Beaune*, Conseiller au Présidial de Blois, qui commenta depuis sa Geometrie, & entreprit sa défense contre tous ses envieux ; de M. *Morin* Medecin ; & Professeur Royal des Mathematiques à Paris, qui lui servit beaucoup dans l'apareil des instrumens nécessaires pour ses nouvelles expériences, de M. de *Balzac*, qu'il a défendu contre les accusations de ses ennemis ; de M. l'Abbé *Picot*, qui traduisit ses *Principes*, & voulut bien être son Hôte à Paris, dans les derniers Voyages, qu'il fit de Hollande en France ; & de plusieurs autres. Ce fut dans les années 1627. & 1628. que M. *Mydorge*, lui fit les verres qui lui servirent tant pour expliquer la nature de la lumiere, de la vision, & de la refraction. Il lui en fit faire de paraboliques, d'ovales, & d'ellyptiques.

Le grand nombre de personnes qui l'alloient voir à Paris lui fût bien-tôt à charge. Pour s'en défaire, il resolut de quitter M. *le Vasseur* chez qui il demeuroit, sans lui dire où il al-

loit

ſoit loger, & ſon Hôte ne le ſût trouver que cinq ou ſix ſemaines après. Il rencontra ſon Homme de chambre par la Ville, le contraignit à lui aprendre ſon logis, & ſe fit mener juſques à la porte de ſa chambre. Il étoit près de onze heures du matin. Il regarda par le trou de la ſerrure, & aperçût Deſcartes couché dans ſon lit, les rideaux levez, les fenêtres ouvertes, & un gueridon avec des papiers près de ſon chevet, ſe levant de tems en tems pour écrire, & ſe recouchant pour mediter, juſques à ce qu'il s'habilla. Alors M. le Vaſſeur entra, lui fit quelques reproches, & le lieu de ſa demeure, qui n'étoit connu que de très-peu de gens, fut ſû de tout le monde.

Le déplaiſir qu'il en eût le chaſſa de ſon quartier, & lui fit même quitter Paris, pour aller voir le Siege de la (a) Rochelle, où il ſervit en qualité de Volontaire, & ſeulement par occaſion ; & après la priſe de cette Ville, il retourna à Paris. Ce fut alors qu'on fit une Aſſemblée chez le Nonce du Pape, pour entendre un Diſcours de M. de (b) *Chandoux* ſur le plan d'une nouvelle Philoſophie. Deſcartes,

(a) *En* 1628. (b) *Il fût pendu depuis, accuſé d'alterer les metaux.*

cartes, qui y fut invité, fut obligé de s'expliquer sur ce qu'il avoit oüi. Il parla parfaitement bien sur la vraisemblance, qui fait passer le faux pour vrai, & le vrai pour faux. On le pria d'expliquer sa régle, pour se défendre des artifices d'un Sophisme. Il fit voir que de Chandoux avoit bien marqué les défauts de la Philosophie ordinaire; mais qu'il y étoit retombé par un autre chemin, tous ses principes étant aussi obscurs, que ceux des Philosophes qu'il condamnoit. Tout le monde fut charmé de ce qu'il avoit dit, & le Cardinal de *Berulle* le pria de le pouvoir entendre encore une fois en particulier sur ce sujet. Descartes le vit. Il lui fit comprendre l'utilité de ses principes pour la Médecine & les Méchaniques; dont l'une rendroit ou conserveroit la santé aux Hommes, & l'autre diminueroit de beaucoup leurs travaux. Le Cardinal l'obligea, par des principes de conscience, à entreprendre ce grand ouvrage. Cela acheva de le déterminer, & ayant rémarqué deux principaux obstacles, qui pouvoient l'empêcher de reüssir, la chaleur du Climat, & la foule du grand monde, il résolut de se retirer pour toûjours du lieu de ses habitudes, & de se procurer une solitude

par-

parfaite dans un Pays médiocrement froid, où il ne feroit pas connu.

III. IL ne voulut pas aller voir ses Parens, de peur qu'ils ne l'arrêtassent. Il établit le P. Mersenne son correspondant pour le commerce de létres qu'il devoit entretenir en France. Il commit le soin de ses affaires domestiques à l'Abbé Picot, & sans dire adieu qu'aux plus intimes de ses Amis, il partit de Paris au mois de Decembre de 1628, pour se rendre dans quelque coin de Hollande. Il n'y alla pourtant pas d'abord, de peur d'exposer sa Santé à la rigueur de la saison; mais il se retira dans un endroit de la campagne qu'on ne sait point, & qui n'est pourtant pas hors de France. Il prit la route de Hollande vers la fin de Mars 1629, sur la fin de la 33. année de son âge.

Ses Amis se plaignirent de sa retraite. Il s'en excusa sur sa qualité & sur ses conoissances, qui ne lui permétoient pas de vivre à Paris aussi solitairement qu'il étoit necessaire pour ses études, & pour la maniere de vivre qu'il avoit choisie. Que la Nort-Hollande où il s'étoit retiré étoit un lieu tout propre pour cela, puis qu'au milieu d'un peuple fort actif, il pouvoit y vivre aussi solitairement que dans

dans un desert, tout le monde étant si occupé de ses propres affaires, qu'il ne pense point du tout à celles d'autrui. Il paroit par une très-belle * létre qu'il écrivoit à Balzac, qu'il avoit beaucoup d'inclination pour la Hollande. L'éloge qu'il y fait du sejour de la Ville d'Amsterdam est achevé. Il n'y demeura pas neanmoins ordinairement, il fit au contraire tant de Stations differentes, que nôtre Auteur a jugé à propos de nous en donner une liste.

D'Amsterdam, il alla demeurer dans un petit Château, qui n'étoit separé de Franeker que par un fossé. Ce fut là qu'il commença † ses études par ses *Méditations* sur l'existence de Dieu & sur l'immortalité de l'Ame. Il y demeura six mois, qu'il employa à ce travail, & il ne l'acheva que trois mois après, étant de retour à Amsterdam. Il n'étoit pas si attaché à la Metaphysique, qu'il négligeât absolument ses autres études. Il tâcha inutilement d'attirer auprés de lui le Sieur *Ferrier*, Ouvrier d'instrumens de Mathematiques, lequel il avoit connu à Paris. Ne pouvant reüssir, il le sollicita au travail, il lui donna les avis nécessaires pour s'y perfectionner; & il lui fit esperer même, que s'il avoit un an ou deux, pour pouvoir disposer

* *Tom. I. des Létres. Letre* CII. † *en* 1629.

tout ce qui étoit nécessaire, on viendroit à bout par son moyen, de voir s'il y a des animaux dans la Lune. Mais Ferrier négligea tous ces bons avis.

Descartes fit deux Amis à Amsterdam; M. *de Wassenaer*, de l'une des plus Anciennes Familles de la Province, mais qui pratiquoit alors la Medecine & qui avoit un Fils qui étoit habile Mathematicien; & M. *Reneri*, qui a passé pour le premier Sectateur de la Philosophie Cartesienne. Dans ce tems-là on parlá fort d'une observation faite à Rome. On y avoit vû cinq soleils en même tems; c'est-à-dire quatre Parhelies autour du Soleil. *Gassendi*, qui étoit alors en Hollande, donna ses remarques sur ce Phénoméne. Descartes qui en avoit reçu l'observation par Reneri & par le P. Mersenne ne se pressa pas tant. Mais cette rencontre l'obligea à discontinuer ses Meditations metaphysiques, pour examiner par ordre tous les Meteores. Il travailla plusieurs jours sur cette matiere. Il en écrivit au P. Mersenne après son retour de Francker à Amsterdam, & lui manda qu'il étoit résolu d'en faire un petit Traité, qui contiendroit une explication des couleurs de l'Arc-en-Ciel, qui lui avoit donné plus de peine que tout le reste, & généralement de tous les Phé-

Phénoménes sublunaires. Il y expliqua clairement les raisons de celui de Rome.

Etant allé demeurer à Amsterdam, il résolut de faire une étude serieuse de la Medecine, & de s'appliquer particulierement à l'Anatomie & à la Chymie. Il explique dans son discours sur la Methode quels étoient ses Projets sur cette matiere. Il avoit tant d'attachement pour l'Anatomie, qu'il confesse lui-même qu'il alloit tous les jours chez un Boucher, pour lui voir tuer des bêtes, d'où il faisoit aporter à son logis les parties qu'il vouloit anatomiser plus à loisir. Il en usa de même dans tous les lieux où il se trouva. On ne manqua point de lui en faire des reproches, dont il se moqua sagement. Il continua plusieurs années dans cèt exercice, qu'il diversifia pourtant par d'autres occupations. Il joignit l'étude de la Chymie à celle de l'Anatomie, dès la fin de l'année 1629.

En 1630. le P. *Gibieuf* ayant écrit un livre en latin, de *la Liberté de Dieu & de la Creature*, Descartes l'approuva, déclarant que c'étoit son sentiment, & écrivant depuis sur le même sujet, il s'expliqua de la même maniere. Dans ce même tems le Comte de *Marcheville* fut nommé par le Roi de France pour Ambassadeur à la Porte. Il se fit un

plaisir de mener avec lui tout ce qu'il pût trouver de personnes savantes. Il engagea Gassendi dans ce voyage, & voulut aussi métre Descartes de la partie ; mais il s'en *excusa* sur ses occupations. D'autres raisons empêcherent Gassendi & plusieurs autres d'être du Voyage. Cela n'empêcha pas que nôtre Philosophe n'allât en Angleterre, comme il l'avoit *ré*solu longtems auparavant; car on ne doute point qu'il n'ait fait ce voyage, vû la maniere dont il a parlé depuis de la Ville de Londres.

En 1633 il alla demeurer à Deventer, où Reneri avoit été appellé pour être Professeur en Philosophie. Ce fut alors qu'il reprit son étude de la Dioptrique, & qu'il travailla à son Traité *du Monde* ou *de la lumiere.* Il étoit sur le point de l'envoyer au P. Mersenne pour le faire imprimer avec Privilége, lors qu'il aprit ce qui étoit arrivé en Italie à Galilée. Dès l'année 1613, il avoit été dénoncé à l'Inquisition, pour avoir enseigné, que le soleil est immobile dans le centre du monde, & que la Terre tourne autour de lui. Ses Censeurs avoient trouvé cette opinion non seulement *absurde & fausse en Philosophie*; mais encore *erronée en la Foi*: mais alors on s'étoit contenté de cen-

surer

furer l'opinion, sans causer d'autre chagrin à son Auteur, qui étoit estimé de plusieurs Cardinaux, & cheri du Pape *Urbain VIII.* Quelque tems après, on sût qu'il ne cessoit de dogmatiser, & la Congregation tenuë devant le Pape en 1616, ordonna au Cardinal *Bellarmin*) de faire venir Galilée chez lui, pour lui faire des remontrances en particulier, & pour le porter à se défaire volontairement de son opinion. Après plusieurs autres formalitez, ayant mis au jour ses Dialogues du systême du Monde en 1632. il fut cité devant le Tribunal de l'Inquisition & renfermé dans ses prisons. On le déclara suspect & atteint d'Hérésie touchant le mouvement de la Terre & le repos du Soleil, & on lui signifia qu'en conséquence, il avoit encouru toutes les censures & toutes les peines des sacrez Canons. Mais on lui fit la grace de lui en prométre l'absolution, pourvû qu'il abjurât & detestât de bon cœur les erreurs susdites, en présence de ses Juges. Galilée se soûmit à ce jugement, qui fut rendu le 22. de Juin 1633. & fut élargi & renvoyé dès le mois de Juillet par les sollicitations du Duc de Toscane.

Descartes averti de cette disgrace ne voulut pas s'exposer aux mêmes cen-

sures. Il écrivit au P. Mersenne qu'il avoit tant de soumission pour l'autorité de l'Eglise, qu'il ne vouloit pour rien du monde soûtenir le contraire de ce qu'elle avoit décidé, & lui demanda encore une année de délai, avant que de lui donner son Traité. Pendant ce tems il lût le Livre de Galilée, & s'avisa, en gardant l'hypothése de Copernic, de nier le mouvement de la Terre, par les raisons que ceux qui sont un peu instruits des sentimens de ce Philosophe, savent assez. Cependant, sans s'appuyer tout-à-fait là-dessus, il fit consulter deux Cardinaux de ses Amis, & dont l'un avoit été de la Congregation qui avoit condamné Galilée, pour savoir leurs dispositions, & celles du S. Siége, à l'égard du mouvement de la Terre.

Il quitta en suite Deventer pour retourner à Amsterdam, d'où après un petit sejour, il partit pour le Danemarc avec M. de *Ville-Bressieux* son grand Ami, qu'il y laissa, pour s'en retourner en Hollande, sans qu'on ait sû ce qui se passa dans ce voyage.

Ce fut * après son retour, que par maniere d'ébauche, il fit un petit Traité de l'Homme & de l'Animal; mais il se crut obligé de le refaire douze ou

* *En* 1634.

ou treize ans après, pour le métre en état d'être reçu plus agréablement de la Princesse *Elizabeth* de Boheme fille du feu Electeur Palatin du Rhin, à qui il le communiqua, & qui a été une de ses plus illustres & de ses plus fidéles Disciples. La même année, on fonda l'Université d'Utrecht, & Reneri fut appellé pour y être Professeur en Philosophie, de sorte que ce fut dans cette Ville que la nouvelle Philosophie fut premierement enseignée en public. Reneri en usa avec beaucoup de prudence & de discretion. Mais *Regius* Professeur éxtraordinaire en Médecine Theoretique dans la même Université fit plus de vacarme en enseignant les mêmes principes, & causa beaucoup d'embarras & d'inquietude à Descartes.

Il employa l'hiver de 1635 à mediter & à écrire sur la neige, sur la pluye, & sur la grêle; il expliqua en particulier la formation de la neige à six pointes, ce qui tout ensemble compose le sixiéme Discours de ses Meteores. Il se retira ensuite à Leuwarden, & ce fut là où il fit son petit Traité de Mechanique, vers la fin de l'hiver qui commença l'année 1636. Il le composa à la priere de M. de *Zuylichem* son intime ami, auquel M. Baillet

 don-

donne en passant une partie des éloges que meritoit un si habile Homme. Ses Amis de Paris ne cessoient de le solliciter à publier sa Philosophie, & leurs importunitez le rappellerent à Amsterdam vers le commencement du mois de Mars, pour deliberer de plus près avec eux sur leurs demandes.

Il consentit enfin tout de bon à se faire imprimer. Il donna son Ouvrage au S. *Jean le Maire* Imprimeur de Leide, & voulut pourtant avoir un Privilége du Roi de France. Le P. Mersenne à qui il en écrivit l'obtint si avantageux, que M. Descartes lui en fit des reproches. Il se plaignit encore de ce que son nom y étoit exprimé, parce qu'il vouloit paroître comme Auteur Anonyme.

IV. LES quatre Traitez qui composoient les Essais de sa Philosophie sortirent de la presse le 8 de Juin 1637. sous le titre de *Discours de la Methode pour bien conduire sa raison, & chercher la verité dans les Sciences. Plus la Dioptrique, les Meteores, & la Geometrie, qui sont des Essais de cette Methode.* Quelques uns ont crû que c'est le Traité de la Methode, qui est la veritable Logique de Descartes; d'autres ont dit que c'est sa Geometrie. Le P. *Rapin* parle de la Logique de cèt Auteur, comme d'un Ouvrage qui n'a point encore vû le

jour

jour, qu'il n'a jamais achevé, & dont quelques fragmens sont entre les mains d'un de ses Disciples, sous le titre *de l'Erudition*. Mais après une recherche exacte, on n'a rien trouvé sous ce titre, ni rien qui puisse passer pour Logique, si l'on en excepte les *Regles pour la direction de l'Esprit dans la recherche de la verité*, qui est un Manuscrit latin non achevé, & qui peut servir de modele pour une excellente Logique.

Autant que Descartes affecta d'être clair dans les trois premieres parties de ses Essais de Philosophie, autant affecta-t-il d'obscurité dans la quatriéme, qui est la Géometrie. Il supposa tout ce qui est connu ordinairement, & ne voulut dire que des choses nouvelles. Aussi croyoit-il qu'il y avoit peu de personnes qui la pussent comprendre, & c'est ce qui lui attira bien des affaires.

Il avoit accordé avec le Libraire pour deux cens Exemplaires de tout l'Ouvrage, dont il fit faire des présens au Roi de France, au Cardinal de Richelieu, au Chancelier, à plusieurs Seigneurs & Officiers de la Cour de France, à quelques Cardinaux Italiens, & à d'autres Personnes de la Cour de Rome ; en Hollande au Prince d'Orange, à M. de Zuylichem, & à quelques autres. Outre cela, il avoit

 fait

fait imprimer féparément douze Exemplaires de fa Geometrie fur du papier choifi exprès ; & les ayant fait relier avec une propreté extraordinaire, il les envoya au P. Merfenne pour les diftribuer à Paris & dans le Royaume, à ceux qu'il jugeroit les plus habiles Geométres du tems. M. de *Roberval*, qui s'éleva depuis au rang des premiers Geometres de France, ne fût point compris dans ce nombre, il fût même oublié dans les deux cens Exemplaires de tout l'Ouvrage que Defcartes fit diftribuer. Cela fuffit pour faire concevoir à M. de Roberval, une haine immortelle contre Defcartes, dont il n'eut pas même la difcretion de diffimuler l'origine.

Après un voyage en Brabant, nôtre Philofophe revint à Amfterdam au commencement de l'hiver, & alla fixer fa demeure à *Egmond de Abdie* ou de *Binnen* au Sudoüeft d'Alcmaer. C'eft là où il reçut les objections de plufieurs Savans fur l'ouvrage qu'il avoit publié, aufquelles il ne manqua pas de fatisfaire : Il envoya auffi à M. de Zuylichem fon petit Traité de Mechanique, dont il le fit abfolument le maître, & qui a été imprimé enfuite à Paris in 4. en 1668, avec celui de la Mufique, par les foins du *P. Poiffon*.

Les

Les Disputes qu'eut Descartes avec M. *de Fermat* Conseiller au Parlement de Thoulouse furent celébres, par la part qu'y prirent divers autres Savans. Ce Conseiller fit des Objections contre la Dioptrique de nôtre Philosophe, & opposa à sa Géometrie un Traité *de Maximis & Minimis*, qui étoit une espece d'avertissement de ce qu'il croyoit que M. Descartes avoit oublié ou omis mal-à-propos. Il voulut que les Objections parussent venir de lui, mais il communiqua son Traité, comme venant d'une personne inconnuë. M. Descartes répondit fort civilement aux Objections de M. de Fermat sur sa Dioptrique, mais quant au Livre *de Maximis & Minimis*, comme il l'avoit reçu sous un autre nom, il y remarqua tant de fautes, qu'il voulut en garder l'original qu'on lui avoit envoyé, de peur que dans la suite, on ne l'accusât de l'avoir falsifié pour trouver lieu de le critiquer. Le P. Mersenne, qui se faisoit un plaisir de commettre les Savans entr'eux, pour les porter par une loüable émulation à faire de nouvelles découvertes, communiqua les remarques de Descartes sur le Traité de M. de Fermat à M. * *Pas-*

* *C'est le Pere du célebre M. Pascal, qui a fait tant de bruit dans la suite.*

cal Président en la Cour des Aides d'Auvergne, & à Roberval. Ils se chargerent de répondre, laissant à M. de Fermat l'unique soin de satisfaire Descartes sur ce qui regardoit sa Dioptrique. On n'a point pû trouver cette réponse; à laquelle M. Pascal occupé d'ailleurs, se contenta de donner son consentement. Descartes en estima les Auteurs, mais il crut pourtant qu'elle n'étoit point solide, & y répondit avant la fin de Fevrier de 1638.

La dispute alla si loin, qu'il falut établir un bureau & des Arbitres pour la terminer. D'un côté parurent M. Pascal & Roberval pour M. de Fermat; & de l'autre M. Mydorge & M. Hardy pour Descartes; le P. Mersenne étoit neutre. Roberval écrivit cependant une replique où il se servit de mots si choquants, que Descartes resolut de ne plus répondre. Enfin M. de Fermat se lassa de la Dispute. Il demanda à Descartes son amitié, il l'obtint, & ils vêcurent depuis dans une grande intelligence, bien que le premier ne voulût rien démordre de ses sentimens. Les disputes de M. Petit & Morin avec Descartes n'eurent pas tant de suites, & furent plûtôt terminées, & avec moins de peine.

La

La même * année parut le Livre *in folio* de M. *Beaugrand* sur la *Geostatique*. Descartes qui avoit tout sujet de se plaindre de l'Auteur, en jugea sur l'étiquete, le condamnant avant que de l'avoir lû. Mais par bonheur pour lui son préjugé se trouva conforme à la verité. Ce livre eut presque autant de Censeurs qu'il eut de Lecteurs intelligens. *M. de la Brosse* Médecin de profession fut le premier qui le refuta. Cèt Ouvrage fut l'occasion d'un petit Traité que fit Descartes sur la même matiere, & qui est inseré dans le premier Volume de ses † Létres.

Environ dans le même tems on agita la fameuse question de la *Roulete*, qui occupa les plus habiles Geometres de l'Europe, sans en excepter Galilée, qui ne pût jamais la soudre. M. Baillet nous en donne l'Histoire tout au long tirée de M. Pascal. Mais il ne peut convenir avec lui que tout l'honneur de la solution de ce Problême soit dû à Roberval; il prétend que Descartes la trouva sans peine, qu'il en découvrit même les tangentes, & qu'il communiqua ce qu'il en avoit trouvé au P. Mersenne.

On a dit que la Geometrie de nôtre Philosophe étoit si obscure, qu'elle

* 1638. † *Létre LXXIII.*

avoit besoin de Commentaires. M. de Beaune entreprit de l'expliquer en 1638. Il envoya sur la fin de l'année ses Notes à Descartes, qui n'y trouva rien que d'absolument conforme à ses pensées, ce qui est une espece de miracle, parmi tant de Commentateurs qui s'éloignent si souvent des sentimens de leurs Auteurs. Il resolut cette même année de ne plus répondre à toutes les questions de Géometrie qu'on lui proposeroit, pour s'appliquer tout entier au grand dessein qu'il avoit formé.

V. Reneri avoit instruit de la Philosophie de Descartes M. Regius Docteur en Medecine, qui s'âquit beaucoup de reputation & d'amis en l'enseignant en particulier.

Une nouvelle Chaire en Medecine ayant éte érigée à Utrecht, il en fut pourvû après beaucoup de disputes & de brigues. Ayant cèt emploi, il s'avisa d'écrire à Descartes avec qui il n'avoit point eu de commerce jusques-là, & il lui envoya même des Essais de Medecine qu'il avoit faits, pour lui en demander ses avis. Il travailloit alors lui-même à un Traité de Medecine, & (a) il se flatoit de l'esperance de pouvoir

(a) *Voyez le Tom. II. de ses Létres, pag. 374 de l'Edit. de Paris. 1666.*

voir prolonger de beaucoup sa vie & celle des autres hommes.

Reneri mourut en 1639. le soir même de ses nôces. M. *Emilius* Professeur en éloquence & en Histoire fut chargé de faire son Oraison funebre, & le premier Magistrat de la Ville lui ordonna d'y inserer l'éloge de Descartes & de la nouvelle Philosophie. La piece fût si estimée, que le Senat voulut qu'elle fût imprimée & distribuée publiquement sous son autorité. Après cette mort, Regius obtint par les sollicitations de Voëtius une augmentation de gages & un nouvel emploi, qui consistoit à expliquer les Problêmes de Physique, lors que ses autres occupations le lui permetroient. Cèt emploi lui fournit de nouvelles occasions d'enseigner le Cartesianisme, & fût cause des brouilleries qui survinrent en suite. M. Voëtius, dont nôtre Auteur fait un portrait terrible, mais sur lequel nous tirerons le rideau, ne pût soufrir ce qu'Emilius avoit dit en faveur de Descartes & de sa Philosophie, dans l'Oraison funebre de Reneri qu'il avoit prononcée.

Il résolut dès lors de s'opposer à ces nouveautez, qu'il crût contraires à la Réligion.

Il commença ses hostilitez par des

(*a*) Theses contre l'Atheisme, dans lesquelles à la verité il ne nomma personne; mais où Descartes & sa Philosophie étoient si bien dépeints, qu'on ne pouvoit les y méconnoître. Dans le même tems, Regius eut l'imprudence d'interrompre le Professeur en Philosophie *Senguerdius* dans une dispute publique, pour apuyer un Opposant qui aportoit des argumens Cartesiens contre les Theses qu'on soûtenoit. Tous les Professeurs de l'Université en furent choquez, & cela les disposa à écouter favorablement tout ce que M. Voëtius voulut leur insinuer contre les nouveautez.

Au commencement de 1640. Descartes alla demeurer à Leide. Ce fût cette année que Voëtius, qui jusques-là n'avoit agi qu'indirectement contre ce Philosophe & ses Sectateurs, se declara publiquement, en attaquant Regius, qui avoit dessein de soûtenir des Theses, pour défendre la circulation du Sang. Voëtius, bien que ce ne fût pas là son métier, se soûleva contre cette héréfie en Medecine, anima ses Collégues, & fit assembler l'Université pour prevenir un tel scandale. On conclut que Regius choisiroit un autre sujet, ou que s'il vouloit soûtenir la Circula-

(*a*) *Imprimées en Juin* 1639.

culation ce ne feroit qu'en forme de corollaire, avec la clause, *exercitii causâ defendemus*. On prétend que Regius accepta cèt expedient, & qu'il ne le suivit point.

La chose fut portée devant le Magistrat, qui ordonna que les Theses seroient passées à Regius; mais que dessormais on n'en imprimeroit plus sans l'ordre du Recteur de l'Université. Descartes avoit pris la peine de corriger les Theses de Regius, de même que la réponse qu'il fit à un Medecin nommé *Silvius*, qui avoit entrepris de les refuter. Ce fut cette année 1640. qu'il s'expliqua sur le Siége de l'Ame, & sur les espéces qui servent à la Mémoire.

Le Lord *Candish* frére unique du célebre Duc de *Newcastle* pensa en ce tems là à apeller Descartes en Angleterre, lequel n'y résistoit pas trop; & pour le faire trouver bon au P. Mersenne, qui auroit pû lui objecter l'état d'oppression où se trouvoient ceux de sa Réligion dans ce Royaume, il lui mandoit que le (*a*) Roi même, à ce qu'on disoit, étoit Catholique de volonté. Mais les troubles de la Grand' Bretagne qui survinrent alors, firent aller toute cette négociation en fumée.

(*a*) *Charles I.*

mée. A peu près dans le même tems les Jesuites commencerent à attaquer publiquement la nouvelle Philosophie dans des Théses publiques soûtenuës à Paris dans le Colége de Clermont, par le P. *Bourdin*. Toutes les circonstances de cette dispute firent croire à Descartes qu'il alloit avoir toute la Societé sur les bras. Il en écrivit une létre latine fort respectueuse au Recteur du Colége de Clermont, & il travailla cependant à répondre au P. Bourdin, qui lui avoit aussi envoyé des difficultez contre sa Dioptrique. Le Recteur dit à ce Pere de vuider sa querelle personnelle avec Descartes comme il pourroit, de faire lui même réponse à la létre qu'il avoit reçuë, & de lui rendre raison de sa conduite. Cela n'empêcha point que nôtre Philosophe ne crût qu'il avoit affaire à toute la Societé. Il se prépara à la guerre; il voulut même relire les livres de la Philosophie Scholastique pour combatre contr'elle à armes égales; & forma le dessein de faire un Cours entier en forme de Théses, pour l'opposer aux sentimens de l'Ecole.

Les Ennemis de Descartes ont fait grand bruit de son prétendu libertinage, qui lui faisoit entretenir secrétement une femme de laquelle ils ont dit qu'il avoit eu plusieurs enfans. Ses défenseurs

feuseurs ont écrit que c'étoit un mariage secret, auquel il ne manquoit, que quelques cérémonies extérieures qui ne sont pas de son essence. Nôtre Auteur convient, que par ce commerce secret, Descartes fit une brêche à cette integrité de vie dont il honoroit sa solitude; mais qu'il le rétablit dans sa prémiere perfection, avant même que sa *Francine*, dont il pleura amérement la mort, vint au monde, ce fut la seule fille qu'il eut de ce commerce, & laquelle ne vêcut que cinq ans. On recueille cette particularité, de ce que dans le voyage qu'il fit à Paris en 1644. il avoüa à M. Clerselier, qu'il y avoit plus de dix ans que Dieu l'avoit retiré de ce malheureux engagement, & que par une continuation de la même grace, il l'avoit preservé jusques là de la recidive. Or sa Francine étoit née au mois de Juillet 1635.

Le Pere de Descartes mourut en 1640. sans que ses Fréres, qui le regardoient comme un Philosophe méprisable s'avisassent de l'en informer qu'un mois après. Il lui laissa quelques biens à partager, dont il donna le soin à un Ami, ne croyant point qu'il fut nécessaire d'aller en France, pour régler ces petites affaires. On place environ vers ce tems-là les prétenduës offres que *Loüis*

XIII. fit faire à Descartes pour l'attirer en France; mais si ce fait est vrai, il faut que ces offres n'ayent été ni assez considérables ni assez pressantes pour le tirer de sa solitude.

VI. LE second Ouvrage de nôtre Philosophe, qui sont ses Meditations sur la premiere Philosophie, ne parut qu'en 1641. imprimé à Paris avec Privilége du Roi, & approbation des Docteurs en Theologie; bien qu'il l'eut composé dix ans auparavant. On nous donne une longue histoire de tout ce qui se passa pour procurer l'impression de ce Livre, & de toutes les Objections qui furent faites avec les réponses de l'Auteur. On nous assûre que celles de Gassendi furent produites par une animosité particuliere. Son défaut étoit de vouloir être cité par les Auteurs; Descartes l'avoit pû faire dans son Traité des Meteores, & il ne le fit point. Gassendi en fut choqué. Il garda son ressentiment jusques à la publication des Meditations de Descartes: il les refuta avec beaucoup de feu, & s'il fit paroître de la modération sur la fin, & même une espéce de mépris pour ses propres Objections, ce ne fut que pour gagner plus facilement les suffrages du Public par cette feinte modestie; car il en parloit bien autrement

avec

avec ses Amis; & il avoüa à M. *Rivet* qu'il ne s'étoit déterminé à écrire contre Descartes, que parce qu'il en avoit usé peu honnêtement avec lui. Descartes répondit d'une maniere un peu séche, & il en fut blâmé par tous ceux qui se laisserent tromper aux civilitez apparentes de son Adversaire. Toutes ces objections & réponses furent publiées en 1641 avec Privilége & Approbation, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fut mis dans l'*Index* vint-deux ans après, par les soins du P. *Fabri*, avec la restriction, *donec corrigatur*, *dont l'exécution*, dit nôtre Auteur, *est remise aux Calendes Greques*.

Pendant que Descartes étoit occupé aux objections qu'on faisoit contre sa Metaphysique, Regius en étoit aux mains avec Voëtius. Celui-ci eut le crédit de faire condamner une réponse que l'autre avoit faite à un de ses Ouvrages, & de lui faire ordonner qu'il ne tiendroit plus de conférences particulieres & ne feroit plus de leçons publiques que celles de la Medecine.

Descartes s'étoit retiré à un * Village près de Leide en 1641. où il fût visité par plusieurs personnes, & entre autres par M. de *Sorbiere* Epicurien de secte, grand Coureur, & curieux

* *Eyndegeest.*

rieux de voir tous les Savans. Il s'étoit tout donné à Gassendi avant que d'avoir vû Descartes. Aussi rendit-il à celui-ci tous les mauvais offices qu'il pût en faveur de celui-là. Ce fut environ dans ce tems-là que le Duc *de Luines* traduisit en François les Meditations de Descartes & M. Clerselier les objections & les réponses. L'Auteur revit ces traductions, & y ajoûta ce qu'il jugea nécessaire pour les éclaircir, ce qui fait que les versions sont meilleures que l'Original, ce qu'on peut dire de tous les autres Ouvrages de ce Philosophe, qui sont plus parfaits en François qu'en Latin.

Voëtius, non content d'écrire contre la nouvelle Philosophie, y engagea aussi un jeune Professeur de Groningue nommé *Schoockius*, ou se servit de son nom pour écrire contre Descartes. Celui-ci eut le moyen d'avoir les feuilles du livre du prétendu Schoockius à mesure qu'elles s'imprimoient, & y répondit en même tems, comme si Voëtius en eût été l'Auteur. Mais il fut bien trompé, quand il vit le nom de Schoockius dans le titre, qu'on imprime ordinairement le dernier. Il continua pourtant sa réponse, supposant que ce nouvel Athléte n'étoit que le masque sous lequel se couvroit le

prin-

principal Adversaire. Dans le même tems Voëtius s'avisa d'écrire contre la Confrérie de N. *Dame du Rosaire* de Bois-le-Duc, à laquelle quelques Protestants participoient du consentement du Magistrat. Il fit même interrompre le prétendu Ouvrage de Schoockius, pour faire imprimer cette nouvelle piece. Descartes qui en eut aussi les feuilles, voulut se mêler dans la querelle, & fit dans un même Ouvrage l'apologie de ses écrits & celle de la Ville de Bois-le-Duc. M. *Desmarets* alors Pasteur dans cette Ville eut aussi charge de répondre à Voëtius, & quoi qu'il le fit avec toute la moderation possible, son Adversaire ne laissa pas d'en être terriblement irrité. Comme Desmarêts & Descartes avoient un ennemi commun, ils noüerent plus fortement l'amitié qu'il y avoit entr'eux. Cependant Voëtius ne pouvant faire punir Desmarêts, déchargea toute sa colere contre Descartes. Il s'en plaignit au Magistrat d'Utrecht, * le fit citer au son de la cloche, pour rendre raison de sa conduite. Descartes qui s'étoit retiré à Egmond depuis quelque tems fit faire une espece de manifeste en Flamand, & demeura du reste en repos, prétendant qu'il n'étoit

* 1643.

toit point sur la jurisdiction d'Utrecht, & que par consequent le Magistrat de cette Ville n'avoit rien à voir sur sa conduite. Cependant son procès se poussoit avec chaleur. Cinq témoins déposerent que c'étoit Schoockius qui étoit l'Auteur du livre qui avoit excité la bile de nôtre Philosophe ; ce qui fit que le Magistrat condamna comme un libelle diffamatoire la réponse que Descartes y avoit faite & sa Létre au P. *Dinet*, parce que dans l'un & dans l'autre Ecrit Voëtius y étoit très-mal-traité. Il fut averti un mois après par deux létres d'une main inconnuë, de tout ce qui s'étoit passé, & on lui donna avis en même tems, qu'il n'étoit pas en sureté dans la Province de Hollande; parce que par les conventions entre cette Province & celle d'Utrecht, les sentences données dans l'une s'exécutoient aussi dans l'autre. Il alla à la Haye pour s'informer du fait; on le lui confirma, & on ajoûta qu'il ne s'agissoit de rien moins que d'aller répondre à Utrecht sur l'accusation d'Atheisme, & d'avoir calomnié un homme de bien. Il s'adressa à l'Ambassadeur de France, pour lui demander sa protection ; celui-ci en parla au Prince d'Orange, qui en fit écrire aux Etats de la Province

d'U-

d'Utrecht; & ceux-ci eurent assez de pouvoir sur le Magistrat de la Ville, pour procurer à Descartes une bonne partie de la satisfaction qu'il demandoit. Mais comme Schookius s'étoit chargé de l'Ouvrage Satirique qu'on avoit fait contre lui, Descartes le poursuivit à Groningue devant ses Juges naturels & il en eut le succès que nous verrons dans la suite.

Il commença à faire imprimer ses *Principes* vers le milieu de l'Eté de 1643. & fit en même tems un petit écrit sur les jets d'eau en faveur de M. de Zuylichem. Le Libraire voulant joindre aux Principes, le traité de la Methode, la Dioptrique & les Meteores, M. *de Courcelles* se chargea de la Traduction latine, qui fut revuë & approuvée de l'Auteur avec quelques changemens qu'il y fit, & que quelques malicieux ont attribué mal-à-propos au Traducteur.

VII. DESCARTES retourna en France, au mois de Juin, laissant à M. *Schooten* Professeur en Mathematique à Leide le soin de faire achever l'édition de ses Principes. Il en reçut des Exemplaires en France. De Paris il alla en Bretagne & en Poitou, & après avoir réglé quelques affaires domestiques avec ses freres, il retourna à Pa-

Paris. Il faut, au reste, bien distinguer ses Principes du Cours de sa Philosophie, qu'il avoit écrit par ordre en forme de Théses sur la fin de l'année 1640. & le commencement *de la* suivante, & de son Traité du Monde, qui n'a vû le jour qu'après avoir été réduit en fort petit abregé, & qui parut la premiere fois en 1664, d'une maniere fort imparfaite, sous le titre du *Monde* ou *Traité de la Lumiere*. Il se proposoit encore d'expliquer la nature des autres corps plus particuliers qui apartiennent au Globe Terrestre, comme les mineraux, les plantes, les animaux, & particulierement l'Homme. Il vouloit traiter ensuite avec la même exactitude toute la Medecine, la Mechanique, & la Morale, pour donner un Corps entier de Philosophie; mais la brieveté de sa vie l'empêcha d'exécuter tous ces grands projets.

A son retour à Paris il visita les Jesuites du Colége de Clermont, leur fit present de quelques exemplaires du Livre de ses Principes, & en envoya encore à divers autres Peres de la Societé qui étoient dans diverses Provinces. Cela n'empêcha pas qu'il n'y en eût qui l'accuserent de présomption, qui ne pûrent goûter ses Principes, & qui travaillerent dès lors à s'op-

s'oppoſer à l'eſperance qu'il avoit, que dans les Ecoles ſes Ecrits ſeroient un jour ſubſtituez à la place de ceux d'*Ariſtote*.

Il fut de retour en Hollande vers le milieu de Novembre de l'an 1644. ſon procés avec Schookius fut jugé à Groningue par le Senat Academique environ dans ce tems-là. Ce Profeſſeur déclara que l'ouvrage qu'on lui imputoit étoit proprement à Voëtius, qu'il l'avoit engagé mal-à-propos dans cette querelle, & qu'il lui avoit fait faire pluſieurs fauſſes démarches, & qu'il l'auroit porté à en faire encore d'autres, s'il eut voulu ſuivre ſes paſſions, & réſiſter aux mouvemens de ſa conſcience; & qu'il tenoit Deſcartes pour un homme de bien & d'honneur & pour un ſavant perſonnage Deſcartes ayant reçu la ſentence de Groningue l'envoya au Magiſtrat d'Utrecht, pour voir s'il feroit quelque démarche en reparation du paſſé; mais il ſe contenta de défendre à tout Libraire d'imprimer ou vendre quoi que ce ſoit qui fût contre Deſcartes.

Cela n'empêcha pas que M. *Voëtius le Fils* ne publiât un Livre contre le Senat Academique de Groningue ſous le titre de *Tribunal iniquum*; & que le Pere & ſes Adherans ne ſe vantaſſent d'avoir obtenu une ſentence des

Magiſtrats d'Utrecht contre Deſcartes, & de garder encore une *Action* dont ils pourroient ſe ſervir en tems & lieu. Ce fut ce qui obligea Deſcartes d'adreſſer au Magiſtrat d'Utrecht un Manifeſte Apologetique, qui compoſe la premiere piece du troiſiéme Volume de ſes Létres.

Cependant le Public étoit occupé à lire les Principes de nôtre Philoſophe. Les uns ne les entendoient pas; d'autres les mépriſoient, & dans ce rang étoit Gaſſendi, qui en parloit fort desavantageuſement, ſurtout dans une Létre écrite à Rivet. Il y en avoit beaucoup d'autres qui les approuvoient, entr'autres les Jeſuites *Charlet*, Dinet, Bourdin, & autres; ce qui faiſoit croire à l'Auteur, que toute la Societé voudroit bien être de ſon parti, tant il connoiſſoit mal l'air du bureau. Sa Philoſophie faiſoit effectivement beaucoup de progrès en France & en Hollande, & dès cette même année on ſoûtint trois Théſes à Leide, qui ne contenoient que ſon opinion.

Mais pendant qu'on enſeignoit le Carteſianiſme à Leide, Regius commençoit de s'en écarter à Utrecht, & préſumant un peu trop de lui même, il voulut chercher des routes nouvelles,

& s'amusa de composer un Livre, sous le Titre de *Fondemens de Physique*, où il enseignoit plusieurs choses fort contraires aux opinions de son Maître, & entr'autres, que *rien n'empêche que l'ame raisonnable ne soit un mode du Corps*. Il le communiqua à Descartes, pour garder quelques mesures avec lui. Mais Descartes lui conseilla de le supprimer, & le menaça de la desavoüer, s'il le publioit, afin qu'on ne confondit pas les sentimens du Disciple avec ceux du Maître. Regius lui écrivit fort cavalierement sur ce sujet; ainsi celui qui avoit failli à être le premier Martyr de la Philosophie Cartesienne, devint le premier rebelle des Disciples de Descartes, & ensuite son plagiaire après sa mort.

Nôtre Philosophe, après être sorti de tous ses procès, se remit à l'étude de la nature des animaux, dans sa solitude d'Egmond. Ce fut alors qu'un Gentilhomme ami de Sorbiere l'alla voir, & le pria de lui montrer sa Bibliotheque, & de lui indiquer les Livres de Physique qu'il estimoit le plus. Descartes le mena dans une espéce de Galerie, & tirant un rideau, il lui montra un Veau à la dissection duquel il alloit travailler, lui disant, *Voila ma Bibliotheque & l'étude à laquelle je m'a-*

plique le plus présentement. De la connoissance des Bêtes, il passa à celle du corps de l'Homme, & dès cette année il commença le traité séparé qu'il en fit, & même celui de *la Formation du Fœtus*, bien qu'il n'eût pas achevé celui des Animaux.

L'hiver de 1645, il s'occupa à répondre aux instances de Gassendi contre sa Métaphysique, ayant apris que M. Clerselier préparoit une édition Françoise de ses Méditations avec les Objections & les Réponses. Il travailla aussi à son Traité de la nature des Passions de l'Ame.

M. Chanut grand ami de Descartes fut envoyé cette année en Suede de la part du Roi de France, & fit naître à la Reine Christine l'envie de lire ses Ouvrages. En 1646. il eut encore quelques disputes avec Roberval au sujet des *Vibrations*, & du Livre de *Pappus* nommé *Aristarque*. Ce fut aussi dans ce tems qu'il écrivit plusieurs létres à la Princesse (*a*) Elizabeth sur le Traité de Seneque *de la vie heureuse*, & qui ont été imprimées avec les autres. Regius publia enfin l'Ouvrage dont on a parlé, qu'il nomma *Fundamenta Physicæ.* Comme il y corrigeoit en plusieurs endroits les sentimens de son Maître que

(*a*) *Fille du Roi de Boheme.*

que tout le monde s'imaginoit qu'il suivoit exactement, sans y avoir changé ce dont il avoit été averti, Descartes fut obligé de le desavoüer publiquement. On refute ici de Sorbiere qui, pour calomnier Descartes, soûtient que Regius avoit publié ses Ouvrages, avant que Descartes eût mis les siens en lumiere. Cette même année fut établie l'Ecole illustre de Breda; M. Rivet & M. *Huygens* en furent faits Curateurs, & on y mit des Proféſſeurs, qui y enseignerent le Cartésianisme. M. Baillet ne manque pas de rendre ici à M. Huygens une partie de ce qu'il mérite.

En 1647. M. Chanut écrivit à Descartes de Suede, & lui manda entr'autres choses qu'on avoit disputé chez la Reine, pour savoir, *quand on use mal de l'amour ou de la haine, lequel de ces deux déréglemens étoit le pire*, en prenant le mot *d'amour* au sens des Philosophes. Cela donna lieu à la 35. Létre du I. Volume, où cette question est examinée. La même année Mess. *Rivius* & *Triglandius* deux Theologiens de l'Université de Leide firent soûtenir des Théses dans lesquelles ils imputoient à Descartes de dire; *qu'il faut douter qu'il y ait un Dieu*, que *Dieu est un imposteur & un trompeur*,

 &c.

& autres choses de cette nature. Les Amis de Descartes lui conseillerent de prévenir ces commencemens, qui pourroient avoir d'aussi fâcheuses suites que les affaires d'Utrecht. Il en écrivit une longue Létre aux Curateurs de l'Université. Les Curateurs assemblerent tous les Membres de ce Corps, qui ne donnerent à Descartes que la moitié de la satisfaction qu'il demandoit. Cela l'obligea de s'adresser à M. *Servient* alors Ministre de France à la Haye. Celui-ci en parla au Prince d'Orange ; ce Prince en écrivit aux Curateurs, qui firent à peu près ce qu'on pouvoit souhaiter.

Mais Descartes ne fut pas plûtôt hors d'affaires qu'on attaqua *Heydanus* Professeur en Theologie, & *Heerebord* Professeur en Philosophie, tous deux Cartesiens. Ce dernier eût bien de la peine de se tirer d'affaires. M. Baillet dit qu'on a crû qu'on étoit venu à bout de faire déposer le premier de son Ministere ; mais qu'il paroit que son abdication fût volontaire, & qu'il vécût toûjours depuis dans une grande consideration parmi ceux du Païs.

Descartes fit un second voyage à Paris au milieu de l'année 1647. Ses Principes étant achevez d'imprimer sur la fin de Juillet, il partit pour Bretagne avec

avec l'Abbé Picot Auteur de la Traduction. Ils retournerent à Paris vers la mi-Septembre, & ses Amis, sans lui en avoir parlé, lui firent obtenir une pension de trois mille livres par an. Les Létres qui lui en furent expediées portoient qu'elle étoit accordée *à ses grands mérites, à l'utilité que sa Philosophie & les recherches de ses longues études procuroient au Genre humain, comme aussi pour l'aider à continuer ses belles expériences.* Il retourna en Hollande sur la fin du mois de Septembre avec l'Abbé Picot, qui lui tint compagnie dans sa solitude d'Egmond, jusqu'au milieu du mois de Janvier de l'an 1648.

M. Chanut lui écrivit alors de la part de la Reine de Suede, pour savoir son sentiment sur le *Souverain bien*; il ne manqua pas de répondre, & la Reine l'en remercia par une létre que nous n'avons plus. Il répondit aussi à quelques Ecrits qu'on publia contre lui & à un livre de Regius, qu'il avoit fait imprimer sous le nom de *Programme*, desavoüant publiquement les opinions de son prétendu Disciple, de peur qu'on ne les lui imputât.

Cependant il reçut des ordres de la part du Roi, de se rendre à Paris, pour y joüir d'un emploi honorable,

& d'une pension dont on lui envoya, dit-on, les létres patentes, que plusieurs ont crû differentes de celles dont on a parlé; mais que M. Baillet soûtient être les mêmes, ne pouvant comprendre que dans l'espace de sept mois on eût pensé deux fois à donner deux pensions différentes, à un homme aussi peu interessé & empressé que *l'étoit* Descartes. Il fut donc à Paris pour la troisiéme fois en 1648 mais à son arrivée toutes les promesses qu'on lui avoit faites s'évanouïrent, & l'on eut bien de la peine à l'y retenir l'espace de trois mois. Il se reconcilia avec Gassendi par l'entremise de * l'Abbé d'*Etrées*. Il partit de Paris le lendemain des Barricades, d'où il se rendit à Leide, chez un Gentilhomme de ses amis nommé *Hooghelande*, qui lui aprit qu'il avoit un Disciple considerable en la personne de l'illustre *Clauberge*, qui lui a fait tant d'honneur depuis. De Leide il alla à Egmond lieu de sa retraite ordinaire. Il n'y fût pas longtems sans aprendre la mort du P. Mersenne arrivée à Paris le 27. de Juillet 1648. M. Baillet en fait l'histoire & l'éloge. Descartes après avoir pleuré un ami si intime, voulut savoir qu'étoient devenuës les létres qu'il lui avoit écri-

* *C'est le Cardinal d'aujourd'hui.*

écrites pendant l'espace de dix-neuf ans, & qu'il savoit avoir été soigneusement conservées. Il avoit dessein de les retirer; mais Roberval avoit trouvé le secret de se rendre déja maître d'une partie de ces létres, sans avoir voulu les communiquer à M Clerselier après la mort de Descartes; en sorte qu'il falut les publier sur les minutes qu'il s'étoit reservées, ce qui peut bien avoir fait périr plusieurs Dissertations dont il n'avoit point gardé de copies. Mais on nous aprend que la générosité de Mess. de l'Académie des Sciences a reparé avantageusement le tort qu'avoit fait Roberval, & que le Public profitera de la liberalité de cette Compagnie dans la nouvelle édition qu'on lui prépare de toutes les Oeuvres de Descartes.

La Reine de Suede sollicitée par M. Chanut Résident de France, eut envie d'aprendre la Philosophie de Descartes. Ce Ministre lui en écrivit au mois de Fevrier 1649. lui aprenant que cette Reine souhaitoit de le voir à Stockholm, & d'aprendre ses sentimens de sa bouche. Il lui en écrivit encore deux fois depuis, & dans la derniere létre il y avoit des instances très-fortes de la part de la Reine, qui avoit déja donné ordre à un de ses

Amiraux de l'aller prendre dans l'un de ses Vaisseaux, & de le conduire en Suede. Descartes avoit quelque repugnance pour ce voyage ; la froidure du climat, la servitude de la Cour, & plusieurs autres raisons, lui faisoient préferer sa solitude d'Egmond à tous les charmes de la Cour de Suede ; mais M. Chanut, qui fit un voyage en France dans ce tems-là, l'alla voir dans le lieu de sa retraite en passant, & lui leva tous les scrupules que ce voyage lui faisoit naître.

Il s'y disposa donc au mois d'Août, & bien qu'il crût de retourner l'Eté suivant, il mit ordre à ses affaires, comme s'il eut eû un pressentiment de ce qui devoit lui arriver. Il fit un état exact de toutes ses dettes, dont il assigna le payement sur ce qu'il avoit de plus clair & de plus present en Bretagne & en Poitou. Il fit deux cofres de ses hardes & papiers pour la Suede ; & du reste il en remplit une male, qu'il envoya en dépôt à Leide chez M. de *Hoogelande*, avec ordre de le faire ouvrir en sa présence & en celle de M. de *Bergen*, aux premieres nouvelles certaines de sa mort. Il avoit enfermé une létre dans sa male, par laquelle il marquoit qu'il n'avoit point voulu faire de Testament, pour ne donner lieu à aucune dispute ; qu'il

qu'il laissoit à ses heritiers tout ce qui lui apartenoit en France, excepté trois contracts de constitutions de rente qu'il avoit transportez à l'Abbé Picot depuis deux ans. Mais il leur fit dire qu'ils n'avoient rien à prétendre en Hollande, puis qu'il n'y laissoit rien qui fût à lui.

Il quitta sa solitude le premier jour de Septembre pour se rendre à Amsterdam, où il donna à Elzevier son petit Traité des Passions à imprimer; & s'embarqua pour Stokholm, où il arriva au commencement d'Octobre, & alla descendre chez Madame Chanut, où il y avoit un apartement tout préparé pour lui, qu'il ne lui fut pas libre de refuser, & qu'il garda jusques à sa mort. Il alla faire la reverence à la Reine le lendemain, & elle le reçut avec une distinction qu'il ne fut pas difficile de remarquer. Le Pilote qui l'avoit amené étant allé rendre compte à cette Princesse de son voyage selon la coûtume, Elle lui demanda quelle espece d'homme il croyoit avoir conduit dans son Vaisseau. *Madame*, répondit le Pilote, *Ce n'est pas un homme que j'ai amené à Vôtre Majesté, c'est un demi-Dieu. Il m'en a plus apris en trois semaines sur la science de la Marine & des vents, & sur*

Part de la Navigation, que je n'avois fait en soixante ans qu'il y a que je vais sur mer. Je me crois maintenant capable d'entreprendre les voyages les plus longs & les plus difficiles.

Descartes vit encore la Reine deux jours après. Elle lui parla du dessein qu'elle avoit de lui fixer un établissement en Suede; mais il ne répondit que par des complimens, se fortifiant dans la résolution qu'il avoit prise d'aller passer le reste de ses jours ou en France, ou en Hollande, ou dans le Palatinat, près de la Princesse Elizabeth son illustre Disciple. Elle prit aussi des mesures pour aprendre la Philosophie de sa bouche, & Elle convint avec lui qu'il se rendroit dans sa Bibliothéque tous les matins à cinq heures. En recompense, elle lui accorda la grace qu'il lui avoit fait demander par le célebre *Freinshemius*, qui étoit d'étre dispensé de toutes les cérémonies de la Cour, & de n'aller au Palais qu'aux heures qu'il plairoit à sa Majesté de lui marquer pour l'entretenir. Mais elle lui donna six semaines pour se reconnoître; avant que de commencer les exercices, qu'elle exigeoit de lui.

De Sorbiere a écrit que Descartes tâcha de donner à la Reine du dégoût pour l'étude de la langue gréque à laquelle

quelle elle s'attachoit sous la conduite d'*Isaac Vossius*, & qu'il lui en parla même d'une maniere forte & assez seiche, en présence de ce Savant; mais on est fort porté à revoquer en doute cette particularité. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la Reine prenoit beaucoup de plaisir aux conversations de Descartes, & qu'elle l'obligea même à travailler à métre en ordre le reste des Ecrits, qu'il n'avoit pas encore publiez, afin de faire un Corps accompli de toute sa Philosophie. Descartes, pour obeir à la Reine se mit à fouiller ses papiers, mais il n'y trouva rien d'achevé. Il n'y avoit que des morceaux imparfaits, dont les plus considerables étoient le Traité de l'Homme & celui de la formation du *Foetus*. Il y en avoit un autre en latin assez important, qui contenoit des régles pour conduire nôtre esprit dans la recherche de la verité. Il avoit encore fait *le Genie de Socrate*; mais cèt Ecrit lui fut enlevé avant qu'il allât en Suede; car il ne se trouva point parmi ses papiers, & on ne sait encore où il est.

Les Grammairiens qui étoient à la Cour tâcherent plusieurs fois de lui rendre de mauvais offices auprès de la Reine & des Ministres; mais ils ne pûrent réüssir. Il se maintint toûjours par son

fcn propre merite. Cette Princeſſe fit ce qu'elle pût & employa même l'Ambaſſadeur de France, pour le retenir à ſa Cour. Deſcartes réſiſta quelque tems; mais enfin charmé des empreſſemens de la Reine, il ne ſe défendit plus que ſur la froidure du Climat. Pour remedier à cet inconvenient, Sa Majeſté trouva bon de choiſir un bien dans les Terres les plus méridionales de la Cour de Suede aquiſes par la paix de Munſter, ſoit en Pomeranie, ſoit dans l'Archevêché de Breme, de lui en faire un revenu d'environ trois mille écus de rente, & de lui donner en propre la Seigneurie de la Terre, en ſorte qu'elle pût paſſer à ſes Héritiers à perpetuité. Pat ce moyen elle le conſervoit dans ſes Etats, & pourvoyoit à ſa ſanté en l'approchant du climat de ſon Egmond auquel il avoit accoûtumé ſon corps.

Deſcartes vaincu par tant d'honnêtetez, n'eut plus de peine à ſe reſoudre; mais une maladie ſurvenuë à l'Ambaſſadeur de France qui ſe mêloit de cette affaire en retarda l'exécution. L'hiver fut extrémement rude; & nôtre Philoſophe n'en interrompit point ſes exercices près de la Reine Il continua de ſe rendre au Palais tous les jours à cinq heures du matin, à tra-

vers

vers un pont fort long & tout découvert où il étoit penetré des pointes aiguës du froid, d'autant plus sensibles, qu'il sortoit d'un poële fort chaud. Il arriva même que la Reine, qui ne pensoit point à cette incommodité, l'obligea dans ce tems-là de l'aller voir encore l'après-midi, pour dresser un projet d'Academie, ou d'assemblée de Savans, qu'elle vouloit ériger à Stockholm. Elle le chargea d'en dresser le plan, qu'il lui porta le premier de *(a)* Fevrier, qui fût le dernier qu'il eut l'honneur de voir la Reine.

Il retourna à son apartement avec un frisson auquel il crût avoir remedié par un demi verre d'eau-de-vie brûlée, & le lendemain, qui étoit le jour de la Purification, il voulut aller communier à la chapelle de l'Ambassadeur de France. Sur le soir il reprit le mal qu'il avoit senti la veille, & se mit au lit, où il fût pris d'une fievre continuë avec une inflammation de poûmon, toute semblable à celle que l'Ambassadeur avoit soufferte, & dont il relevoit ce même jour pour la premiere fois. On a parlé fort diversement de sa maladie, & *(b)* il y en a eu même qui ont

(a) de l'an 1650. *(b) Sorbiere Lett. & Disc. in* 4. *pag.* 693.

ont dit, que les Grammairiens jaloux de sa faveur lui avoient fait donner du poison: mais la veritable cause de sa maladie fût le partage de ses soins dans une saison si incommode entre la Reine, & l'Ambassadeur de France malade.

Comme sa maladie étoit toute semblable à celle de ce Ministre, il voulut le faire traiter de la même maniere qu'il l'avoit été; mais la fievre ayant d'abord saisi le malade au cerveau, il n'eût plus de forces que pour resister à la volonté de tout le monde.

M. *du Ryer* Medecin de la Reine & François de Nation étoit absent. A son défaut la Reine lui envoya son second Medecin, qui étoit un Hollandois nommé *Weulles*. Il étoit ennemi juré de Descartes depuis les disputes des Theologiens d'Utrecht & de Leide; il avoit traversé sa venuë en Suede de toutes ses forces, & pendant les quatre mois qu'il y avoit demeuré il s'étoit ligué avec les Grammairiens, pour ne lui rendre que de mauvais offices. Il alla voir M. Chanut sur la fin du second jour du mal de Descartes, & lui expliqua les ordres qu'il avoit reçus de la Reine. M. Chanut l'informa exactement de toutes choses. Il lui dit qu'il n'avoit voulu prendre ni

remé-

remédes, ni nourriture, ni Ptisanne, ni aucune autre boisson rafraîchissante depuis le commencement de son mal. Qu'il avoit presque toûjours été assoupi jusques à la fin du second jour sans avoir aucun sentiment de son état; que dans les intervales de son réveil on lui avoit proposé la saignée, à laquelle il n'avoit point voulu consentir, croyant que son mal n'étoit qu'un Rhumatisme. Le troisiéme jour, qui fût celui que le Medecin le vit, la fievre, qui jusques là n'avoit été qu'interne, commença à faire paroître sa violence; il ne pût plus reposer, & l'inflammation de poûmon qui augmentoit toûjours, lui causa des agitations qu'on ne pût arrêter. Il n'avoit voulu voir aucun Medecin, de peur d'avoir affaire à des Charlatans. Il reçut M. Weulles par complaisance pour la Reine; mais il ne voulut pas consentir à la saignée à laquelle ce Medecin concluoit, sous prétexte que cette operation abrége nos jours, & qu'il avoit vêcu quarante ans sans la faire. Le quatriéme se passa dans les mêmes difficultez, il ne fût plus en état d'entendre raison, & dès qu'on parloit de le saigner, il disoit aux Medecins dans sa rêverie, *Messieurs, épargnez le sang François.* M. Weulles n'a-

n'avoit pas, ſans doute, intention de le tuer, mais il jura qu'il ne le gueriroit point malgré lui ; & il ſe peut faire que le Malade, peu ſatisfait de ſon peu de complaiſance l'ait diſpenſé de revenir, comme on l'a lû dans les létres manuſcrites de ce Medecin, & qu'il lui aît dit hors des intervales de ſa raiſon, que, *s'il devoit mourir, il mourroit avec plus de contentement, s'il ne le voyoit point*. Mais il ſemble que M. Weulles ne devoit pas s'en offenſer comme il fit, vû l'état où ſe trouvoit le malade.

M. Chanut tâcha inutilement de le perſuader, il dit toûjours qu'il faloit attendre que le mal vint à maturité, pour deliberer ſur les moyens de le guerir. Sur la fin du cinquiéme l'embraſement s'accrût tellement dans le poûmon, que la maladie fût jugée dès lors incurable. Cependant les Medecins s'aſſembloient tous les jours ; mais ils n'oſoient paroître devant le malade, parce que M. Weulles l'avoit irrité. Monſieur & Madame Chanut étoient les Mediateurs ; mais dès le ſixiéme jour M. Weulles le condamna abſolument, ſur le raport qu'on lui en fit. Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que ceux qui l'approchoient remarquerent, que cèt homme qui avoit toûjours eu

la

la tête pleine de Philosophie & de Mathématiques, n'avoit point de rêveries, qui ne tendissent à la pieté, & ne regardassent les grandeurs de Dieu & la misere de l'homme, & que toutes ses réveries étoient suivies.

Sur la fin du septiéme jour, la fiévre quitta le cerveau pour se répandre par tout le corps, ce qui le rendit un peu plus maître de sa tête. Il connût sa maladie, & le huitiéme il commença à sentir sa fievre. Il reconnût qu'il s'étoit trompé, il se fit saigner de son propre mouvement, se remettant entierement aux ordres de la providence. Une heure après, le Medecin étant dans la Chambre de M. Chanut, il envoya dire qu'il souhaitoit qu'on reïterât la saignée, sur ce qu'on lui dit, que le sang qu'on lui avoit tiré n'étoit que de l'huile. Le Medecin y consentit, quoi qu'il jugeât que c'étoit trop tard. En effet ces deux saignées ne diminuerent en rien l'ardeur de la fievre. Persuadé de plus en plus de l'inutilité des remédes il ne parla que de la mort, & se remit à la direction de son Confesseur. Le lendemain sur le soir, se sentant fort rempli, il demanda qu'on lui fît infuser du tabac dans du vin pour se procurer un vomissement. M. Weulles jugea que le

le reméde étoit mortel en pareil cas à tout autre dont la maladie ne feroit pas défefperée, mais qu'en l'état où il étoit on pouvoit lui accorder tout, après quoi il abandonna entierement *fon* malade.

Le temperament qu'on prit fût de mêler beaucoup d'eau dans le vin qu'il demandoit, & de n'y laiffer le tabac, que jufques à ce qu'il en eût un peu pris le goût. Sur le minuit fa connoiffance diminua, fa vuë s'éteignit à demi, & fes yeux furent tout égarez. Quelques heures après l'oppreffion de la poitrine augmenta jufques à lui ôter la refpiration. Le matin du neuviéme jour, il dit à fon Valet de lui aller aprêter des panets, dont il mangeoit avec plaifir, il craignoit que fes boyaux ne fe rétréciffent s'il ne prenoit que des bouillons, & s'il ne donnoit de l'occupation à l'eftomac & aux vifceres pour les maintenir dans leur état. Après en avoir mangé, il fût fi tranquile, que la Famille de l'Ambaffadeur commença à bien efperer pour fon retour. Le malade même crût que fa fin n'étoit pas encore fi prochaine. Toute la famille s'étant retirée pour fouper fur les dix heures du foir, il voulut fe lever & demeurer quelque tems près du feu avec fon Valet de cham-

chambre. Mais il sentit bientôt l'épuisement que les deux saignées lui avoient causé, il tomba dans une défaillance, dont étant révenu, il témoigna à son Valet qu'il reconnoissoit que sa fin aprochoit. Le Valet effrayé le remit dans son lit. Il courut appeller Monsieur & Madame Chanut, & le P. *Viogué* Aumonier; mais quand ils furent arrivez, il ne parloit déja plus. Le Réligieux, qui par le défaut des choses nécessaires ne pouvoit lui administrer l'Extréme-Onction, lui donna la bénédiction. On se mit ensuite à faire les prieres des Agonisans, & elles n'étoient pas achevées, qu'il rendit l'esprit. Ce fût sur les quatre heures du matin 11. de Février de l'an 1650. à l'âge de cinquante trois ans, dix mois, & onze jours.

La Reine de Suede fût sensiblement touchée de cette mort. Elle en versa des larmes & voulut le faire ensevelir au pié des Rois ses Prédécesseurs parmi les Seigneurs de la Cour & les Grands Officiers de la Couronne; elle resolut aussi de lui faire des funerailles magnifiques à ses dépens. Mais M. Chanut refusa tout cela pour plusieurs raisons. Le convoi se fit le lendemain sans beaucoup de cérémonies, & il ne s'y trouva que des Catholiques Ro-

Romains. On l'ensevelit dans le cimetiere de l'Hôpital des Orphelins, où l'on enterre les enfans morts en bas-âge, afin, dit l'Auteur, qu'il fût placé près des Corps des *Prédestinez*. On fit le jour suivant l'Inventaire de ce qu'il avoit laissé, & M. Chanut prit sous sa protection particuliere les Ecrits concernant les Sciences, qu'il donna quelque tems après à M. Clerselier son Beaufrere, la proprieté lui en ayant été abandonnée par les Heritiers. La Reine voulut lui faire dresser un Mausolée, mais M. Chanut se contenta d'un Tombeau, sur lequel il fit écrire son Epitaphe.

En 1666. M. d'*Alibert* Thresorier Général de France & les autres Cartesiens de Paris penserent à faire transporter le corps de Descartes, pour lui ériger un Tombeau dans sa Patrie. Ils employerent M. de *Terlon* alors Ambassadeur en Suede pour l'exécution de ce dessein. Le Corps fut déterré, & ce qu'il en restoit fût mis dans un cercueil de cuivre, long de deux piés & demi seulement, à la reserve d'un des ossemens de la main, que M. le Chevalier de Terlon voulut garder. Le corps arriva à Paris vers le commencement de Janvier 1667. On choisit l'Eglise de Ste. Geneviève du

Mont

Mont pour le lieu du Tombeau ; la cérémonie se fit avec magnificence le 24. de Juin. Mais lors qu'on étoit prêt à prononcer l'oraison funebre, il vint un ordre de la Cour, qui défendit de le faire publiquement. On fit dresser un marbre sur le tombeau contre la muraille, contenant la représentation du Corps de Descartes en sculpture, avec une belle Epitaphe au bas du Buste en François & en Latin. Nous ajoûterons pour la fin, qu'on disoit que tout le bien de ce grand Homme se reduisoit à six ou sept mille livres de rente, mais que M. Baillet croit qu'il n'en avoit pas tant.

V.

M. CHRISTIANI JUNCKERI, *Dresdensis* SCHEDIASMA HISTORICUM, *de* EPHEMERIDIBUS, *sive* DIARIIS ERUDITORUM, *in nobilioribus Europæ Partibus hactenus publicatis. In Appendice exhibetur Centuria Fœminarum eruditione & scriptis Illustrium ab eodem collecta.* C'est-à-dire, *Histoire des Journaux*, Lipsiæ. Sumptibus Joh. Fried. Gleditsch. 1692. in 12. pagg. 444.

I. LES fiécles précédens n'avoient pas assez de secours, pour ceux qui entreprenoient d'étudier, & le nôtre en a presque trop. Cette abondance produit une espéce de sterilité, par la confusion qu'elle aporte; & si elle facilite d'un côté les études, elle augmente d'ailleurs le travail, puis que c'est une espéce d'étude nécessaire présentement que de savoir quels sont les differens secours que les Savans nous ont fournis pour étudier; étude à laquelle ceux qui nous ont précédez n'étoient point obligez. On est donc fort redevable à ceux qui nous facilitent cette sorte d'étude, en nous donnant des recueils des Livres qui nous ont indiqué les secours nécessaires pour étudier. C'est ce qui rend l'Ouvrage du P. *Labbe*, auquel il a donné le nom de *Bibliotheca Bibliothecarum*, fort utile puis qu'il nous aprend quels sont les Auteurs, qui nous ont donné des recueils de Livres sur certaines matieres générales ou particulieres, qu'on ne pourroit savoir d'ailleurs qu'avec peine. C'est cela même qui rend recommandable l'Ouvrage dont on vient de donner le Titre, qui contient non seulement le Catalogue mais aussi l'Histoire de toutes ces sortes d'Ouvrages

aux-

auxquels on a donné le nom général de *Journaux*, depuis la Bibliotheque de *Photius*, jusques au *Mercure Historique* de Hollande, & à la Gazete politique qu'on a imprimée à Londres pendant quelque tems.

L'Auteur divise toutes ces sortes de Journaux en certaines Classes. Il en marque la naissance, les Auteurs, les matieres principales, l'usage qu'on en peut faire, les adversaires que les Journalistes ont eus, & les loüanges qu'on leur a données. On ne s'engagera pas à parler en détail de tout cela; mais on s'arrêtera un moment sur celui de tous les Journaux ausquels nous devons prendre le plus de part, qui est cette *Bibliotheque Universelle*. L'Auteur nous aprend que M. *Meibomius* se plaint, de ce que M. *Le Clerc* a parlé peu avantageusement d'un de ses Ouvrages concernant l'Histoire d'Allemagne. Mais en parcourant la *Bibliothéque Universelle* on n'a rien trouvé de tel. Bien loin de là, M. Le Clerc a donné un Extrait assez long dans le Tome V. d'un assez petit ouvrage de cèt Auteur, & la maniere dont il en parle fait bien voir l'estime qu'il en fait. Il est vrai d'ailleurs qu'il a toûjours crû, que les Historiens anciens

que M. Meibomius a recueillis, étoient fort utiles à faute d'autres & que par consequent les recueils qu'on en faisoit ne pouvoient être que très-necessaires. On ne voit pas que celui qui a donné l'extrait de ces recueils dans le Tome XI. de cette Bibliotheque en ait eu un autre sentiment ; & en tout cas sa faute ne sauroit être imputée à M. Le Clerc, puisqu'il a déclaré, que non seulement il n'avoit aucune part à ce Volume mais que même il ne l'avoit jamais vû avant qu'il fut imprimé. On reproche aux Auteurs de la Bibliotheque une autre chose, dont il ne leur sera pas facile de s'excuser, en cas que ce soit une faute. C'est qu'on les accuse de juger fort souvent des Auteurs, de les relever en diverses occasions, & d'en parler quelquefois assez mal. Ils se sont déja justifiez de cette accusation, en faisant voir, que pour representer un Auteur tel qu'il est, il faut proposer ses fautes, aussi bien que ses beaux endroits, & que la fidélité de l'Histoire le demande. Il faut encore dire, qu'on doit supposer que tout homme qui se mêle d'écrire, a de l'amour pour la verité. Cela étant, un Auteur ne sauroit se fâcher, lors qu'on lui mon-

montre qu'il s'en est écarté, pourvû qu'on le fasse dans toutes les régles de la civilité & de la modestie; ou s'il le trouve mauvais, il marque dès-là qu'il a plus d'amour pour sa propre gloire que pour la verité, & que par consequent il est digne de la censure dont il se plaint.

On doit ajoûter à cela, que si l'on a parlé mal de quelques mauvais Auteurs; c'est qu'effectivement ils étoient si dignes de mépris, qu'on n'a pas crû que les jugemens des Lecteurs pussent être partagez sur l'opinion qu'on en devoit avoir. Ce seroit une loi bien injuste, si la qualité & le nom d'Auteur méroit à l'abri de la censure dans un Livre imprimé, des choses, qui auroient été généralement condamnées, si l'Auteur se fut contenté de les proposer de vive voix dans une conversation particuliere.

II. Pour faire voir, au reste, combien il est utile au Public de marquer les fautes d'un Auteur, lors qu'un Journaliste se trouve mieux instruit que lui, on n'alleguera pour exemple, que le livre même de M. *Junckerus*, duquel on parle présentement. On a déja dit que cèt Ouvrage est nécessaire; mais il faut ajoûter qu'il le seroit beaucoup plus, si celui qui l'a

fait avoit été mieux informé; puis qu'il a commis diverses fautes, qui empêchent qu'on ne puisse faire fonds sur ce qu'il écrit, à moins qu'on ne les corrige. En parlant par exemple, de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, qu'on fait être de M. de *Beauval Avocat*, il dit que c'est un Ministre François Réfugié qui en est l'Auteur, & que si on lit dans le titre *par M. B.* ** *Docteur en Droit*, ce n'est qu'afin de se mieux cacher. Que ce Ministre qui est l'Auteur de cèt Ouvrage est le même qui a écrit contre M. *de Meaux* & contre *Baronius*, confondant ainsi trois personnes fort differentes: il est vrai qu'il semble qu'on doive lui passer cèt Article; il est assez rare de voir une seule famille si feconde en Auteurs célébres, il faut en être bien instruit, pour ne s'y pas tromper.

Mais je ne sai où il a puisé, que les premiers Auteurs de la *Bibliothéque Universelle* sont deux Suisses. Tout le monde sait que le premier est de Geneve & l'epithéte de * *Refugié*, qu'il donne au second, pouvoit lui faire soupçonner raisonnablement qu'il étoit François. Il n'est pas mieux informé quand il érige en Docteur en Droit le Continuateur de cèt Ouvrage: si l'Au-

teur

* *Exul.*

teur n'a point affecté d'y métre son nom, il n'a pas pris non plus beaucoup de soin de se cacher, & il étoit assez facile de le déterrer. On ne s'arrêtera point à diverses autres fautes qui se trouvent dans cèt Ouvrage comme lors qu'il change *J. C. de la Crose*, en *Job. Conradus*, &c. on peut dire en général, que presque toutes les fois que l'Auteur a voulu deviner, il a assez mal réüssi.

III. Apre's l'Histoire des Journaux, on trouve dans le même Volume, le nom de cent Femmes Savantes, par ordre Alphabetique. La pluspart de ces Savantes sont Françoises, & tirées du Mercure Galant où elles ont inseré quelques uns de leurs Ouvrages. En parlant de celles qui entendent les Langues Orientales, il auroit pû en marquer un beaucoup plus grand nombre, tant de Françoises que principalement de Hollandoises. Ce n'est point une chose rare aujourd'hui, de trouver dans plusieurs Villes de Hollande des Dames, qui entendent fort bien la langue Hébraïque.

VI.

De PRIMI PECCATI INTROITU; *sive de* LAPSU *Angelorum & hominum* TENTAMEN, *quo ratio reddatur Amico Postulanti. Auctore* BRYANO TURNER, *S. T. B. Rectore de Soldern. Oxon.* C'est-à-dire, *Essai de la chute des Anges & des Hommes.* Londini. Impensis Gualteri Kettilby. 1691. in 4. pagg. 68.

TOUT le monde sait, qu'il n'y a point de matiere dans toute la Theologie plus difficile à expliquer, que celle de la chute des Anges, & de nos premiers Parens. L'Ecriture nous assure bien, qu'elle est arrivée, & l'expérience ne nous laisse aucun lieu d'en douter, mais ni l'une ni l'autre ne nous fournissent que très-peu de lumieres, pour savoir la maniere en laquelle la chose est arrivée, ni même pour pénetrer fort avant dans la nature du premier peché. Il est vrai que cela ne paroit pas tout à-fait nécessaire; la chute des Anges ne nous regarde que de loin, & pour celle de nos premiers Parens qui nous touche de plus près, il est beaucoup plus utile, de rechercher comment nous pourrons nous

nous relever d'une chute dans laquelle nous sommes engagez, que de savoir comment *Adam* & *Eve* sont tombez, & par quels moyens ils nous ont communiqué leur corruption.

Cependant cette derniere recherche n'est pas inutile. Nôtre Auteur, pour la recommander, nous apprend dans sa Préface, qu'elle peut servir, 1. à faire voir que Dieu n'est en aucune maniere l'Auteur du Peché, bien qu'il ait produit des Creatures intelligentes, qui sont devenues pécheresses; 2. à diminuer l'orgueil des hommes, en faisant voir que cèt orgueil est la premiere source de tous les pechez qui sont dans le monde; & 3. à nous faire aimer l'humilité que *Jesus-Christ* a recommandée, comme la base de toutes les autres vertus, & le fondement de nôtre régéneration.

I. APRE'S une courte Préface M. *Turner* entre en matiere, & établit d'abord les principes suivans. (1) Qu'il y a de mauvais Anges. (2) Que l'Ecriture & l'experience sont les deux seules sources d'où nous devons puiser la connoissance que nous en avons. (3) Qu'il y a quelque subordination entr'eux, comme cela paroit par ce qui est dit *Daniel* x. 13. *Apocal.* XII. 7. (4) que bien que tous les Anges qui

ſont tombez ſoient appellez également *Démons* & *Diables;* il y en a pourtant un qui a été & qui eſt encore aujourd'hui le Chef de tous les autres, à qui le nom appellatif de *Diable* eſt devenu comme propre, & que c'eſt lui que l'Ecriture appelle le *Prince des Démons*, le *Dieu de ce Siecle*, *le Prince de la puiſſance de l'air.* (5) Qu'on ne ſait pas ſi tous les Anges qui ſont tombez avec lui étoient du même Ordre de la Hierarchie céleſte, ſavoir de celui dont il avoit été fait le chef, ou s'il y en eut auſſi quelques uns des autres Ordres, qui ſe joignirent à eux ; mais que ce qu'il y a de certain, c'eſt que le nombre en fut fort grand, comme cela paroit par ce qui eſt dit Marc v. 9. (6) que le peché ne peut tirer ſon origine que d'une Creature intelligente, finie, & qui pouvoit tomber; que la chute des Anges a precedé celle des hommes ; & que *Lucifer* ou le Chef de ces Apoſtats, a engagé les autres dans ſa faute. (7) Que l'état dans lequel les Anges & les Hommes ont été créez étoit un état d'épreuve, ſaint à la verité, mais non pas ſi parfait qu'il ne leur fût poſſible de pécher ; & que s'ils euſſent perſiſté dans l'état d'innocence, pendant tout le tems, qui leur avoit été fixé pour leur épreuve, ils au-

auroient aquis de certains degrés de perfections, qui les auroient affermis dans le bien, & rendu même impeccables. Qu'il y a apparence que cèt état d'épreuve a fini à l'egard des Anges, lors que les uns ont commencé à pecher, & formé le dessein d'engager les Hommes dans leur rebellion; & que les autres, conservant leur integrité, n'ont point consenti à la revolte de leurs semblables. Il est fort probable de même, que l'état d'épreuve de l'homme auroit fini dès le moment qu'il auroit résisté à la tentation du démon, & que dès ce moment-là, il auroit été confirmé dans le bien, de la même maniere que les bons Anges l'ont été.

Dans cèt état d'épreuve, qu'on peut appeller un état de bonté, mais non pas un état de perfection; les Anges & les Hommes avoient une liberté d'indifférence, qui pouvoit acquerir tous les jours de nouvelles forces par l'experience pour se confirmer dans le bien, jusques à ce que s'y étant attaché fortement, la volonté auroit aimé tellement son objet, qu'elle n'auroit plus eu qu'une liberté de *spontaneité*, comme on parle, & n'auroit plus été capable de ne l'aimer point; ce qui fait la perfection de la volonté,

qui est d'autant moins parfaite, qu'elle est plus indifferente. Mais si la volonté s'éloigne de son devoir ; de libre qu'elle étoit d'une liberté d'indifference, elle devient l'esclave du vice.

C'est dans le seul état d'indifference que l'homme est capable de recompenses ; de là vient que ne pouvant concevoir, que Dieu ait créé des creatures intelligentes sans les rendre capables de recompenses ou de peines, on ne peut concevoir aussi, qu'il les ait créées sans cette liberté d'indifference. Que si l'on demande à l'Auteur, en quel état la Redemtion a remis les hommes; il répond que c'est dans cèt état d'epreuve, où par les secours que la grace leur fournit, ils deviennent capables de se repentir, d'endurcis dans le mal qu'ils étoient auparavant.

II. CES principes étant posez, l'Auteur passe à l'explication du peché des Anges, & établit d'abord, que le premier peché de Lucifer a été l'orgueil, c'est-à dire, une attention & une reflexion secrete sur ses propres merites, accompagnée d'une joye interieure, & d'un certain applaudissement criminel ; ce qu'il prouve, 1. Par la consideration de la nature des Anges.

2. Par

2. Par le temoignage de l'Ecriture. 3. Par la conduite que les Anges ont tenuë après leur chute. 4. Par l'état dans lequel le Sauveur, qui a eu pour but d'abolir les œuvres du Diable, est venu dans le monde, état d'humilité & d'abaissement.

Or il n'est pas difficile de comprendre comment Lucifer a pû tomber dans ce crime; il est facile de s'imaginer, qu'ayant parcouru tout l'Univers, & n'y ayant point trouvé de Creature plus excellente, que lui même; comme il étoit encore sans experience, bien loin d'en glorifier l'Auteur de son être, il se soit applaudi à lui même, & ait senti une secréte joye à la vuë de ses perfections. Comme il n'étoit point sur ses gardes, il se plût trop, par une espece d'inadvertance, dans cette réflexion sur soi-même, & en oublia son Createur.

Ce premier pas vers le crime, fût bientôt suivi d'un second. Dieu avoit établi une espéce d'Aristocratie parmi les Anges, les ayant divisez en certains Ordres, & ayant donné des chefs à chacun de ses ordres. Mais Lucifer qui étoit, sans doute, un des plus excellens & des premiers de tous ces chefs; ayant conçu une trop bonne opinion de soi-même, forma le dessein,

 de

de devenir le Chef de toutes ces Creatures intelligentes. Il leur fit aparemment l'éloge de ses perfections, & sans vouloir les obliger à secoüer l'empire des Archanges ausquels ils avoient été soûmis, il voulut les porter à le reconnoître, s'il faut ainsi dire, pour leur Généralissime, sans penser neanmoins à vouloir se soustraire à l'empire du grand Maître, comme l'ont prétendu quelques uns. C'est ce que semble marquer clairement l'Apôtre S. *Jude* vers. 6. par ces paroles. μὴ τηρήσαντες τὴν ἑαυτῶν ἀρχὴν, qu'il faut traduire selon nôtre Auteur, *n'ayant point gardé leur propre Empire*; c'est-à-dire, que non content de l'Empire qui lui avoit été assigné, Lucifer en voulut obtenir un plus considerable. L'Apôtre ajoûte ἀπολιπόντες τὸ ἴδιον οἰκητήριον, que l'on traduit ordinairement, comme s'il avoit voulu dire, que ces Anges ont été chassez du Ciel qui étoit leur domicile, pour être releguez dans les enfers. Mais on ne prend pas garde, qu'il ne s'agit pas là de la peine de ces Anges Apostats, puis qu'il en est parlé dans la suite; mais de leur péché, qui consiste, non à avoir abandonné le Ciel, d'où ils ont été chassez malgré eux, mais à avoir quitté leur *Station*; c'est-à-dire,

re, le poste où ils avoient été établis, pour en aquerir un plus considerable.

On ne croit pas pourtant que Lucifer & ses Anges, ayent voulu s'emparer de l'Empire universel par force. On s'imagine au contraire, qu'ils appellerent tous les autres Ordres d'Anges à une espece de Concile œcumenique; qu'ils leur promirent, qu'on leur conserveroit tous leurs privileges, qu'ils ne perdroient rien de leurs droits, qu'on ne changeroit, quoi que ce soit, dans leur maniere de vivre; & qu'ils en retireroient même de grands avantages. On croit que c'est là l'idée que S. Jude, & S. *Pierre* nous donnent du peché des Anges Apostats; & c'est ce qui fait qu'on examine avec soin ce que ces Apôtres en ont dit.

Mais comment est-ce que Lucifer engagea tant d'autres Anges dans son crime? Voici ce qu'en pense M. Turner. Un Prince ne sauroit agrandir son Empire, qu'il n'en revienne du profit à ses favoris. Quand la Republique Romaine se fut renduë la Maîtresse du Monde, un simple Bourgeois de Rome, contoit des Rois parmi ses Vassaux, & il suffisoit d'être membre du Senat, pour avoir un train plus superbe, qu'aucun Prince de l'Asie. Il

y a donc de l'apparence que Lucifer persuada aux Anges sur lesquels il avoit été préposé, & peut-être à quelques autres, que leur Autorité & leur gloire en augmenteroit de beaucoup, & qu'ils se partageroient l'Empire des diverses parties de l'Univers. L'Auteur nous donne même une ébauche du Discours qu'on peut s'imaginer qu'il leur fit, dans lequel il ne manqua pas de leur faire valoir l'excellence de leur être, par dessus celui des autres Creatures.

Ce discours produisit facilement son effet sur des Creatures, qui quoi qu'intelligentes, n'avoient point encore d'expérience. Elles donnerent dans le piége, mais non pas d'une maniere également criminelle, ce qui fait que l'Ecriture met toûjours de la difference entre les Démons, & qu'elle nous dit expressément qu'il y en a de pires les uns que les autres.

Les Démons ayant été releguez dans les Enfers, les bons Anges qui avoient conservé leur integrité furent confirmez dans le bien, pour recompense de leur vertu. Lucifer le fût, & voyant qu'il n'avoit pû venir à bout de se soûmétre ces Creatures celestes; il se tourna du côté de la seule Creature intelligente qu'il pouvoit soûmétre,

qui

qui étoit l'homme, & forma le dessein de se l'assujettir. Il assemble son Conseil ; on y delibére sur ce sujet ; on ne trouve pas qu'on puisse le faire ou par force, ou par menaces, une Creature innocente n'étant pas susceptible de crainte. Tous conviennent qu'il faut employer la ruse, parce que la simple innocence est ordinairement beaucoup credule & peu précautionnée. Lucifer espére, par ce moyen, d'aquerir l'empire du monde sublunaire, après s'être assujetti celui qui en est le Maître, & de se faire adorer par toute la Terre, sous le nom des fausses Divinitez des Nations.

III. IL ne reste donc plus qu'à expliquer la maniere dont le Démon s'y prit pour seduire nos premiers Parens, & comment il est possible qu'ils se soient laissé tromper. L'Auteur établit encore pour ce sujet quelques principes. 1. Que l'Ecriture ne nous raconte la plûpart des Histoires, que d'une maniére fort abrégée, & que dans l'histoire de la Tentation en particulier, on peut avec justice suppléer ce qu'on reconnoît évidemment avoir été supprimé. 2. Qu'on donne ordinairement aux vertus & aux bonnes qualitez du premier homme, un degré de perfection qu'elles n'avoient point dans le

pre-

premier moment de sa Creation. Qu'elles devoient croître & se perfectionner avec le tems, & que l'Homme avoit été créé dans un état d'épreuve. 3. Que la défense de manger du fruit de l'arbre de science de bien & de mal, avoit été faite à l'homme, pour éprouver quel usage il feroit de la liberté de sa volonté. Que cèt arbre avoit été ainsi appellé, parce qu'il devoit en arriver du bien à l'Homme s'il s'abstenoit d'en manger du fruit, & du mal s'il en mangeoit; ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse croire qu'il avoit une vertu Physique de causer du mouvement dans le sang, & de porter à la volupté. Or il n'y avoit rien de si propre, pour éprouver la liberté d'indifference de l'homme, que de lui proposer l'abstinence d'une chose indifférente en elle-même, puis que c'est principalement dans ces occasions qu'une telle liberté peut se déterminer absolument d'un côté ou d'autre; n'y ayant plus que la seule volonté du Legislateur qui la déterminât à l'un des deux partis.

Mais de peur qu'on ne dise que Dieu avoit tendu un piége à l'homme, en lui deffendant sur peine de mort comme un crime une chose indifferente en elle-même, l'Auteur remarque, que Dieu n'avoit rien oublié pour retenir sa Créa-

ture

ture dans son devoir; que non seulement il avoit ajoûté la menace de le faire mourir à sa défense, mais qu'il lui avoit aussi promis la vie s'il ne mangeoit point du fruit de l'arbre défendu; puis que de ces paroles, *au jour que tu en mangeras tu mourras*, il est facile de conclurre; *si tu n'en manges point, tu ne mourras point, mais tu vivras.* C'est tout ce que Dieu pouvoit faire, pour retenir l'homme dans son devoir; à moins que de changer sa nature. L'Auteur même veut qu'on regarde cette défense de Dieu, plûtôt comme un avertissement charitable qu'il donne à une Creature, qui sortant tout fraîchement de ses mains, n'a point encore d'experience, que comme un commandement rigoureux.

Pour ce qui regarde le détail de la Tentation, M. Turner ne doute point que le Démon ne se soit servi du Ministere du serpent, puis que l'Ecriture est expresse sur ce sujet, & il soûtient qu'il marchoit au commencement le corps à moitié élevé.

La Femme ne fût point épouvantée de la vuë du serpent, parce qu'il n'y avoit point alors entre cèt animal & l'Homme la même inimitié que Dieu y a mise depuis. Elle ne fût point surprise de l'entendre parler; parce que n'é-

n'étant pas née Philosophe, elle ne savoit pas encore que les Animaux ne parlassent point. *Je confesse*, dit l'Auteur, *que la Loi morale étoit écrite dans leur cœur; mais je ne crois pas que Dieu y eût imprimé un cours de Physique.*

Moyse commence ainsi le discours du serpent à la femme, *est-il vrai que Dieu ait dit que vous ne mangeassiez point de tout arbre du Jardin?* mais nôtre Auteur croit, selon le principe qu'il a établi, qu'il y a beaucoup d'apparence, que ce ne furent pas là les premieres paroles du Tentateur à la femme; il s'imagine qu'avant que d'en venir là, ils avoient déja visité le jardin ensemble, qu'ils avoient, s'il faut ainsi dire, fait quelque tour d'allée, & que la Femme lui montrant les diverses plantes qui y étoient, lui avoit montré par occasion, celles dont Dieu leur avoit permis de manger & celle qu'il leur avoit défenduë. Que ce fût sur cela que le Serpent lui dit, *est-il vrai que Dieu vous ait dit que vous ne mangeassiez point de tout arbre du Jardin?* Ce fut alors que le serpent commença la tentation, non en s'opposant directement à ce que Dieu avoit défendu; mais en demandant à Eve ce qui en étoit. Celle-ci croyant que le Serpent n'avoit pas bien compris ce qu'elle

qu'elle venoit de dire ; lui répondit, qu'il leur étoit permis de manger de tous les fruits du jardin, à l'exception de celui de l'arbre de science de bien & de mal, qui les feroit mourir s'ils en mangeoient. Le Serpent répondit qu'ils ne mourroient point ; mais qu'au contraire dès qu'ils en mangeroient ils seroient comme des Dieux ou comme des Anges sachant le bien & le mal. C'est-à-dire, qu'au lieu de cèt état d'ignorance dans lequel ils étoient, & du tems qu'il leur faudroit employer pour aquerir la connoissance de toutes choses ; ils l'aquerroient dans un seul moment dans un degré de perfection, par le moyen de ce fruit. Eve qui n'avoit point de science infuse, & qui étoit née avec un desir naturel de connoître toutes choses, qui voyoit d'ailleurs que le fruit de cèt arbre étoit très-beau, & qu'apatemment il étoit très-bon à manger ; se persuada sans peine qu'il n'avoit pas été mis dans le jardin inutilement. Il semble donc que la curiosité ait été le premier pas de la femme vers la desobeïssance, que cette passion l'ait fait aprocher plus près de l'arbre, que la beauté du fruit ait continué à l'ébranler, & qu'enfin la persuasion où elle étoit que ce fruit avoit un goût excellent, l'ait portée à en pren-

prendre & à en manger. L'Auteur croit que ces desirs si violens dont les femmes grosses sont si souvent agitées, sont une suite naturelle de celui de nôtre premiere Mere à l'égard du fruit défendu, qui lui parut si beau à voir & si délicieux pour le goût.

Pour ce qui regarde Adam; bien que l'Ecriture se contente de dire, qu'Eve lui donna du fruit, & qu'il en mangea; il y a apparence, que cela ne se fit pas si facilement; mais qu'elle lui allegua toutes les raisons qu'elle avoit aprises du serpent, & qu'elle l'en pressa outre cela, par la tendresse qu'il avoit pour elle. Ce fût donc par un effet de complaisance, & par tous les autres motifs alleguez ci-dessus, qu'Adam commit le même crime que sa femme, & comme ce fût la complaisance qu'il eut pour elle, qui lui fit faire le premier pas vers la desobeissance; l'Auteur croit que c'est de là, que vient cette foiblesse, & cette complaisance aveugle qu'ont ordinairement les hommes pour les femmes. Ce sont là les principaux moyens dont M. Turner croit qu'on se peut servir, pour rendre facile à concevoir la Chûte des Anges & de l'homme, qui paroît si difficile dans les Systêmes ordinaires, en les supposant dans l'é-

l'état de perfection, dans lequel on a accoûtumé de les concevoir.

VII.

ANGLICANI *novi* SCHISMATIS REDARGUTIO, *seu Tractatus ex Historicis Ecclesiasticis, quo ostenditur Episcopos, injustè licet depositos, Orthodoxi successoris communionem nunquam refugisse. Græcè & Latinè ex Cod.* MSo. *Editore* HUMFREDO HODY SS. T. B. *Coll. Wadh. in Acad. Oxon. Soc.* C'est-à-dire, *Censure du nouveau Schisme d'Angleterre.* Oxonii, è Theatro Sheldoniano, 1691. in 4. pagg. 55.

LES Révolutions arrivées en Angleterre ont causé par accident la déposition de quelques Evêques, qui n'ont pas voulu prêter les nouveaux sermens qu'on exigeoit d'eux. Il y a apparence que ces Evêques déposez se sont séparez de la communion de l'Eglise Anglicane, & qu'ils ont entrainé avec eux quelques uns de leurs Partisans. C'est, sans doute, ce que M. *Hody* apelle *le nouveau Schisme d'Angleterre*, & c'est pour en faire voir l'injustice, & pour porter les E-vêques

vêques separez à la réünion, qu'il a jugé à propos de faire imprimer le Traité dont on vient de lire le Tître. Il est d'autant plus fort, que sans entrer dans l'examen de la cause de ces Evêques, il fait voir, par l'exemple de l'Ancienne Eglise, que quand ils auroient été injustement déposez, cette raison ne doit pas les obliger de se separer de la communion de ceux qui leur ont été substituez.

Ce Traité a été tiré d'un Manuscrit assez ancien de la Bibliotheque *Bodleienne* qui est à Oxfort, rassemblé dans un Volume, où il y a plusieurs Traitez Historiques, quelques Recueils, & le Catalogue des Patriarches de Constantinople, Ouvrages attribuez à *Nicephore de Calliste*, ce qui fait croire à M. Hody, que ce Traité qu'il nous donne en Grec & en Latin, pourroit bien être du même Auteur. Pour appuyer sa conjecture, il remarque que Nicephore vivoit sur la fin du treiziéme Siécle, ou au commencement du quatorziéme, & que l'Auteur du Traité ne cite aucun Auteur qui ait vêcu après le milieu du treiziéme Siecle, & n'allégue aucun exemple plus nouveau que la fin du douziéme. Il paroit d'ailleurs que cèt Auteur vivoit sous la dépendance des Patriarches de

Con-

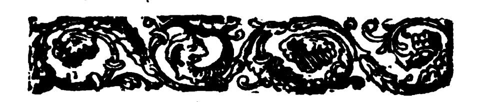
Constantinople, de même que Nicephore.

Quant à l'Ouvrage même, c'est ou une Homelie que l'Auteur prononça dans quelque assemblée d'Evêques, ou un Discours recité dans une Ecole par quelque Professeur en histoire, à l'occasion d'un Schisme survenu dans l'Eglise de Constantinople, parce que le Patriarche avoit été déposé, & qu'on en avoit mis un autre à sa place. Pour faire voir combien cette conduite étoit contraire à la pratique de toute l'ancienne Eglise, l'Auteur ramasse sans beaucoup d'art, ni sans employer aucuns traits d'éloquence, un grand nombre d'exemples de Patriarches & d'Evêques, qui ayant été déposez, n'ont pas laissé de demeurer dans la communion de ceux qu'on avoit mis à leur place; & marque les Historiens d'où il a puisé les exemples qu'il cite. Celui qui nous donne cette Edition y a ajoûté quelques petites notes; & a joint dans la Preface quelques exemples remarquables à ceux que son Auteur a citez. Le principal est celui de S. *Chrysostome*, qui fût chassé de son Siege & envoyé en exil très-injustement, comme tout le monde en convient. Car dans le moment qu'il alloit être déposé, il disoit aux Evêques de

ſon parti, (*a*) *priez, mes Fréres, & ſi vous aimez Jeſus-Chriſt, que perſonne n'abandonne ſon Egliſe à cauſe de moi:* & dans la réponſe qu'il fit à un Evêque qui plaignoit ſon malheur. (*b*) *Il ſuffit*, mon Frere, *n'en dites pas davantage; mais, ainſi que je vous l'ai dit, n'abandonnez point vos Egliſes; car le Miniſtere de la prédication n'a pas commencé par moi, & ne finira pas en moi.*

(a) Εὔξασθε, ἀδελφοὶ, καὶ εἰ φιλεῖτε τὸν Χριστὸν, ἐμοῦ ἕνεκεν μή τις ἀπολείπῃ τὴν ἑαυτοῦ ἐκκλησίαν. (b) Ἀρκεῖ, ἀδελφὲ, μὴ πολλὰ λέγε, ἀλλ' ὃ εἶπον, τὰς ἐκκλησίας ὑμῶν μὴ ἀφῆτε· οὔτε γὰρ ἀπ' ἐμοῦ ἤρξατο τὸ διδασκάλιον, οὔτε εἰς ἐμὲ ἐτελεύτησεν.





BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

JUIN.

VIII.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, *Contenant l'Histoire de leur Vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages; un Sommaire de ce qu'ils contiennent, un Jugement sur leur Stile & sur leur Doctrine, & le Dénombrement des differentes Editions de leurs Oeuvres. Par Mre* ELLIES DU PIN, *Docteur de la Faculté de Paris, & Professeur Royal, Tome VI. des Auteurs du VII. & du VIII.*

Siécle de l'Eglise. Avec une Reponse aux Remarques des Peres de la Congrégation de S. Vannes, sur le premier Tome de cette Bibliotheque. A Paris in 8. & à Mons aux depens des Huguetan. 1692. in 4. pagg. en tout 255.

M. DU PIN commence à entrer dans des Païs stériles, où il lui faut faire bien du chemin, avant que de trouver quelque chose digne de remarque. Aussi les parcourt-il fort vîte; & à peine le VII. & le VIII. Siécle ont-ils pû lui fournir de matiere pour un fort petit Volume. Voici l'idée qu'il nous donne de ces deux Siécles. Bienqu'ils nous fournissent des Auteurs qui méritent de n'être pas négligez, il est vrai que la plûpart ne sont que des Compilateurs, des Copistes, ou des Imitateurs. Il y a pourtant encore dans quelques uns de l'érudition, *du* discernement, du bon goût; & même quelquefois de l'éloquence & de l'élevation. Ce fût alors qu'on commença à rediger la doctrine de la Religion en un corps de Science. La Discipline fort relâchée par le dereglement de plusieurs Chrêtiens, & particulierement des Ecclésiastiques, fût maintenuë par plusieurs beaux Canons des Conciles.

L'E-

L'Eglise d'Espagne en fit un grand nombre dans le Septiéme Siecle, & celle de France dans le huitiéme; mais il falut les appuyer de l'autorité des Souverains, pour les faire observer à des peuples, qui étoient très-peu dociles. L'Eglise d'Angleterre fournît de grands Hommes, & fit aussi de belles loix. L'éloquence des Grecs dégénera beaucoup, & leurs Sermons ne furent plus que des Déclamations pleines de Phébus & de Galimathias; leurs Traitez dogmatiques devinrent secs & stériles. La Penitence publique fût plus rare, & les secretes plus frequentes. Les Confessions auriculaires pour toutes sortes de pechez furent fort communes. Les Papes devinrent de puissans Seigneurs temporels, & leurs missions servirent à étendre leur Autorité spirituelle. Il y avoit beaucoup d'ignorance & de licence dans tout le Clergé. Les Princes furent obligez de travailler à le réformer, & quelques Evêques, pour arrêter le torrent, firent vivre leurs Ecclesiastiques dans un Cloître en commun, comme des Réligieux, ce qui donna lieu à l'institution de l'Ordre des Chanoines Réguliers. *Chrodegand* Evêque de Mets semble en avoir été l'Instituteur ou le Restaurateur. Il y avoit beaucoup de super-
 stition.

ſtition parmi le Peuple, & peu de ſolide dévotion.

I. S. *Iſidore* paroit à la tête des Auteurs du VII. Siecle.

1. Il étoit fils de *Severien*, & petit-fils de *Theodoric* Roi d'Italie. Il fut fait Evêque de Seville vers l'an 595, & mourut en 636 Il a fait un grand nombre d'Ouvrages que M. du Pin diviſe en cinq Claſſes. Dans ſon Livre des *Etymologies*, il fait un Catalogue des Livres de l'Ancien & du N. Teſtament, dans lequel il met dans le quatriême rang des Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament, l'*Eccleſiaſtique*, la *Sageſſe*, *Judith*, *Tobie*, & les deux Livres des *Maccabées*. Dans ſon Livre *des Offices*, il diſtingue trois ſortes de Bâtême; d'eau, de ſang, & de larmes. Il remarque qu'afin que le Bâtême ſoit valable, il doit être conferé au nom & ſous l'invocation des trois Perſonnes de la S. Trinité. Que c'eſt Dieu qui bâtize, & non pas l'homme; qu'il n'importe que ce ſoit un Hérétique qui le confere; qu'il remet aux Enfans le peché originel, & que s'ils mouroient ſans l'avoir reçu, ils ſeroient exclus du Royaume des Cieux. Que les Evêques & les Prêtres ſont les Miniſtres de ce ſacrement. Cèt Auteur avoit beaucoup de lecture, mais il n'avoit pas

tant

tant de beauté ni d'élévation d'esprit. Son stile n'a rien de recommandable que sa netteté ; il n'est ni éloquent, ni poli Ses propres pensées sont souvent fausses, & il ne fait pas un bon choix de celles des autres. Il se contente d'une science superficielle, il n'a-profondit point les matieres, il ne remarque que ce qu'il y a de plus trivial ; & se trompe assez souvent. Tout cela n'empêche pas qu'il n'ait passé pour un prodige de Science & pour un oracle.

2. S. *Columban* Moine du Monastere de Benchor en Irlande est le troisiéme Auteur dont on parle. Le principal de ses Ouvrages est sa *Regle*, qu'on dit être très-sage & très-instructive, parceque ne se contentant pas d'y prescrire des Réglemens ; il en fait voir encore l'utilité. Mais il faut avoüer que dans son *Penitentiel* qui suit sa Regle, il y a des choses bien extraordinaires, & qui paroissent d'une sévérité bien outrée ; il veut, par exemple, que celui qui n'aura pas dit *Amen* à table, ait six coups de foüet ; de même que celui qui parle au Refectoire, qui ne se sera pas empêché de tousser au commencement d'un Pseaume, qui aura touché des dents au Calice, ou soûri pendant l'Office. Ceux qui auront par-

lé rudement, ou répondu à leur superieur, sont condamnez à cinquante coups de Foüet.

3. Il paroit par le penitentiel d'un certain Abbé *Cumian* ou *Cumin*, que la confession des pechez secrets, & même des pensées & des desirs étoit en usage dans ce tems là. Qu'il étoit encore défendu de manger des bêtes étouffées & du sang, de même que de se marier le jour du Dimanche; que l'on souhaitoit que ceux qui étoient mariez s'abstinssent de l'usage du mariage trois jours avant la Communion, & que ceux qui contractoient de secondes nôces étoient encore mis en penitence.

4. On attribuë à S. *Eloi* Evêque de Noyon des Sermons, qui contiennent plusieurs choses assez remarquables. Dans le second, qui est pour le jour de la Purification, l'Auteur, quel qu'il soit, dit que l'usage de tenir dans cette fête des cierges allumez pendant la Messe, tire son origine des Romains, qui aprés avoir exigé de cinq én cinq ans le Tribut, faisoient des sacrifices solemnels à la fin de Fevrier, & allumoient dans la ville des cierges & des flambeaux, cérémonie que l'on appelloit *Lustre*, que l'Eglise a sanctifiée en faisant allumer des cierges tous

les

les ans au commencement de Fevrier, dans le tems que S. *Simeon* a reçu J. C. dans ses bras. M. du Pin rejette fort loin cette conjecture. Dans le huitiéme Sermon, le même Auteur parle d'un feu, par lequel passeront au jour du jugement les Justes, qui n'auront pas été entierement purifiez de leurs péchez. Il dit aussi que l'apparence du pain & du vin demeure dans le Sacrement, parce qu'autrement l'on auroit horreur de boire du sang & de manger de la chair.

5. Dans le recueil de Canons que nous a donné M. *Petit* & qui porte le nom de * *Theodore de Cantorbie*, on voit encore des traces de l'ancienne penitence. Il est vrai que les penitences étoient plus courtes qu'autrefois; mais aussi les imposoit-on pour des choses fort legeres; ceux qui avoient mangé des viandes étouffées ou du sang des bêtes, y etoient sujets.

6. Un certain *Demetrius* Evêque de Cizique a fait un petit Traité de l'Origine & des erreurs des *Jacobites*. Il nous aprend que l'Auteur de cette secte étoit un Moine de Syrie appellé *Jaques*, & surnommé *Tzantzale*, qui avoit suivi l'erreur d'*Eutyche* & le parti

* *Il fut envoyé en Angleterre par le Pape en 668.*

de *Dioscore*. Que depuis le Concile de Chalcedoine, ceux des Syriens qui avoient embrassé le parti de l'Empereur avoient été apellez *Melchites*, c'est-à-dire, *Royalistes* : & que ceux qui avoient suivi le sentiment d'Eutyche, avoient pris le nom de Jacobites : que ceux-ci avoüant qu'il y a eu deux Natures en Jesus-Christ avant l'union, soûtenoient, qu'il n'y en a plus qu'une après l'union ; ce qui emporte ou la confusion, ou le mêlange des deux Natures ; & que la Divinité a souffert, ce qui leur a fait donner le nom de *Theopaschites*. Qu'ils mêloient de l'huile dans l'oblation, & se soucioient fort peu de communier ; qu'ils croyoient l'adoration des images indifferente ; & qu'ils mangeoient de la chair de Carême. Il y en avoit parmi eux, qui se nommoient *Chatzizaires*, qui adoroient les Croix, & y mettoient des cloux, pour marquer que la Divinité a souffert. Ils differoient des purs Jacobites, en ce qu'ils avoüoient deux Natures en Jesus-Christ, & sembloient mêmes donner dans l'erreur de *Nestorius*, puis qu'ils disoient, qu'il y avoit deux personnes en Jesus-Christ, une qui souffroit, & l'autre qui regardoit souffrir.

II. IL se tint plusieurs Conciles à

To-

Tolede dans le VII siecle & 1. il paroit par les Canons qui y furent faits, que les Evêques avoient un grand pouvoir en Espagne. Le troisiéme Canon du cinquiéme Concile qui se tint dans cette ville prononce anathéme contre ceux qui voudront s'élever à la Royauté contre le consentement de tout le Peuple, & sans être choisis par la Noblesse, & le troisiéme du Concile suivant, après avoir remercié le Roi de ce qu'il avoit chassé les Juifs de son Royaume, ajoûte que les Rois, qui seront élûs à l'avenir, seront obligez de faire serment qu'ils ne soufriront point d'infideles, & prononce anathéme contre ceux qui violeront ce serment.

2. Ce fut dans le VII. siecle qu'on agita la question des deux Volontez en Jesus-Christ. *Theodore de Pharan* fut le premier, qui en s'expliquant sur cette question, soûtint que l'humanité en Jesus-Christ étoit tellement unie au *Verbe*, que quoi-qu'elle eût ses facultez, elle n'agissoit point par elle-même, mais que toute l'action devoit être attribuée au Verbe, qui lui donnoit le mouvement. *Cyrus* Evêque de Phase suivit la même opinion. Ils avoüoient bien que les actions & les passions humaines trouvcient en Je-

sus-Christ, mais ils prétendoient qu'on les devoit attribuër au Verbe, comme au principal moteur dont l'homme n'étoit que l'instrument. Par *exemple*, ils avoüoient que c'étoit l'Humanité de Jesus-Christ qui avoit souffert la faim, la soif, & la douleur, mais ils prétendoient que cette faim, cette soif, & cette douleur devoient être attribuées à la personne du Verbe. *Sergius* Patriarche de Constantinople entra dans les mêmes sentimens, & l'Empereur *Heraclius* prit ce parti; croyant que c'étoit un moyen de réünir à l'Eglise les Jacobites, les *Severiens*, & les *Acephales*, en leur accordant une partie de ce qu'ils prétendoient. Cette question fit beaucoup de de bruit, & Sergius voulant faire le Pacificateur, ordonna qu'on s'abstiendroit de dire qu'il y eût une ou deux volontez en Jesus-Christ, & écrivit sa pensée à *Honorius* Evêque de Rome, qui approuva sa conduite, declarant en même tems qu'il y avoit deux natures en Jesus-Christ; mais qu'il n'y reconnoissoit qu'une seule volonté.

Après la mort d'Honorius, l'Empereur Heraclius fit publier une Déclaration, intitulée *Ecthese*, ou exposition de foi, dans laquelle il ordonnoit le silence sur cette question. Les

Suc-

Successeurs d'Honorius ne furent pas de même sentiment que lui. *Severien* ne voulut point aprouver l'*Ecthese*, & *Jean IV.* la condamna formellement. Le Pape *Theodore* en demanda l'abolition : mais l'Empereur *Constans* qui régnoit alors, bien loin de l'accorder, fit publier (a) une Declaration pareille à celle d'Heraclius, dans laquelle il imposoit silence sur cette question.

Martin I. ayant succedé à Theodore, convoca un Concile à Rome composé de cent cinq Evêques d'Italie, pour decider la question. Il condamna l'erreur des *Monothelites*, fit vint articles contre leur sentiment, anathematiza tous ceux qui le soûtenoient & établit deux Natures & deux Volontez en Jesus-Christ. L'Empereur Constans fut choqué des décisions de ce Concile; il fit enlever le Pape Martin & l'envoya en exil à Chersone, après l'avoir traité très-cruellement. *Eugene* succeda à Martin ; & bien qu'il ne consentit pas à l'erreur des Monothelites, il permit que ses Apocrisiaires se réünissent avec eux. Il est vrai qu'ayant changé de conduite & d'expressions, ces Hérétiques commençoient

(a) *En* 648.

à dire qu'il y avoit en Jesus-Christ une & deux Volontez.

3. Toutes ces Disputes diviserent les Eglises d'Orient & d'Occident, & les Papes n'envoyerent plus de Létres de Communion aux Patriarches d'Orient, ni les Patriarches d'Orient aux Papes. L'Empereur *Constantin Pogonat* pour terminer tous ces differens, assembla le troisiéme (*a*) Concile de Constantinople, que l'on compte pour le sixiéme général. Ce Prince en écrivit à Rome, où la doctrine des deux volontez en Jesus-Christ fut confirmée, envoya ses Deputez en Orient, y ayant été invité par les létres de l'Empereur. Ce Concile approuva la Définition de celui qui s'étoit tenu à Rome, & déclara qu'il y a deux volontez naturelles & deux operations en Jesus-Christ, qui se trouvent en une seule personne, sans division, sans mêlange, & sans changement : que ces deux volontez ne sont point contraires; mais que la volonté humaine suit la volonté Divine, & lui est entierement soûmise. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce Concile anathematiza nommément le Pape Honorius, comme Hérétique Mo-

(*a*) 680.

Monothelite. *Piggius* & *Baronius* ont fait tout ce qu'ils ont pû pour sauver l'honneur de ce Pape, & c'est dans cette vüe que l'un a attaqué ouvertement les Actes de ce Concile, & que l'autre a prétendu qu'ils avoient été corrompus; mais M. du Pin les défend contre l'un & l'autre.

4. En 692. il se tint un autre Concile à Constantinople, qui fit un très-grand nombre de Canons, & un (a) entr'autres par lequel il défend expressément de manger du sang des Bêtes. On voit encore la même ordonnance dans une des Létres du Pape *Adrien* I. qui siégeoit en 772.

III. LE premier Auteur du VIII. Siécle dont nous parle M. du Pin est le Vénérable *Bede*.

1. Bien que cèt Ecrivain Anglois ait fait beaucoup d'Ouvrages, on ne nous en dit que peu de chose, &, à parler proprement, on se contente de nous donner un Catalogue de ses œuvres. On ajoûte que le stile de cèt Auteur est clair & facile, mais qu'il n'est ni pur, ni élegant, ni élevé, ni poli. Qu'il écrivoit avec une merveilleuse facilité, sans art & sans reflexion. Qu'il avoit beaucoup plus de lecture & d'érudition, que de discernement &

(a) *C'est le 67.*

& de critique. Qu'il n'avoit pas le goût bon. Que ses Commentaires sur l'Ecriture ne sont que des Extraits des Ouvrages des Peres. Que son Histoire est assez exacte pour ce qui s'est passé de son tems ou peu de tems avant lui; mais que pour le reste il ne faut pas trop s'y fier; parce qu'il se sert souvent de faux Mémoires. Que ce qu'il a écrit sur les sciences prophanes, n'est ni fort profond, ni bien exact; mais qu'il en savoit beaucoup pour son tems.

2. Le Pape (*a*) Zacharie a écrit diverses létres qui contiennent des choses assez singulieres. Dans la sixiéme il répond à une question que deux personnes de Baviere lui avoient proposée sur la validité du bâtême administré par un Prêtre, qui ne sachant point de latin, au lieu de prononcer les paroles Sacramentales, avoit dit, *in nomine Patria, & Filia, & Spiritu Sancta*. Le Pape répond que si le Prêtre l'a fait par simple ignorance, sans dessein d'introduire aucune erreur, il ne faut pas rebâtizer ceux qu'il a bâtizez; mais les purifier par l'imposition des mains. La douziéme létre contient la réponse à plusieurs questions qui lui avoient été proposées: en voici trois bien extraordinaires.

1. Qu'il

(*a*) *Elevé sur le Siege de Rome en 741.*

1. Qu'il est défendu de manger des animaux sauvages, & même des lievres. 2. Qu'il faut chasser des Villes ceux qui tombent du mal caduc, s'ils ont ce mal dès leur naissance ou de famille; mais que s'il vient par accident, il faut tâcher de les guerir, que cependant il ne faut les laisser communier qu'après tous les autres. 3. Qu'il n'a point trouvé de réglement du tems dans lequel il faut manger du lard; qu'il ne croit pas neanmoins qu'il en faille manger avant qu'il soit séché à la fumée, ou cuit au feu, & que si l'on en veut manger sans cuire, il faut attendre après Pâques. Il semble qu'une telle Ordonnance auroit bien bésoin de commentaire.

3. Il est étonnant qu'en parlant de S *Jean Damascene*, M. du Pin ne nous dise rien du sentiment qu'on attribuë à cèt Auteur sur l'Eucharistie; & qu'en nous raportant ce qu'il dit de ce Sacrement dans le Liv IV. de la *Foi Orthodoxe*, *qu'on ne doit point douter que Jesus-Christ ne nous donne son Corps & son sang pour nous nourrir, le pain & le vin étant changez au Corps & au sang de Jesus-Christ, & n'étant plus qu'une même chose*, il ne nous ait point avertis qu'il n'entendoit pas la chose comme les Docteurs de Rome d'aujourd'hui. Il paroît par les manieres dont

dont ce Savant s'est expliqué, qu'il prétendoit que le pain & le vin étoient changez au Corps & au sang de Jesus-Christ, seulement parce que l'un & l'autre étoient unis à la Divinité du Fils de Dieu. Cèt Auteur, au reste, faisoit des Hérétiques à bon marché, comme il paroit par le Traité des Hérésies qui portent son nom; les *Herecetes*, les *Gnosimaques*, les *Heliotropites* les *Thnetopsychites*, les *Theocatoquestes*, &c. sont des noms aussi inconnus aux Anciens, que les erreurs qu'on attribuë aux Hérétiques ausquels on les donne sont bizarres & ridicules.

4 Les divers Capitulaires de *Charlemagne* servent beaucoup pour nous aprendre quelle étoit la Discipline de l'Eglise de ce tems-là. On y voit qu'Elle ne celebroit point ce grand nombre de Fêtes, qu'elle a établies depuis. Qu'on doutoit encore de la prétenduë histoire de l'Assomption de la S. Vierge. Que les Dixmes étoient devenuës d'obligation. Que la Penitence publique étoit encore en usage, quoi qu'avec moins de rigueur. Qu'on accordoit plusieurs fois l'absolution. Qu'on ne refusoit jamais la Communion à la mort. Que les Confessions secretes étoient fréquentes. Qu'on donnoit encore le Bâtême par immersion, & seule-

lement à Pâques & à la Pentecôte, si ce n'étoit en cas de néceſſité. Et que la priere pour les morts étoit fort en uſage.

IV. LES Conciles les plus célébres du VIII. ſiecle furent ceux qui ſe tinrent au ſujet des Images. L'Empereur Leon ſurnommé l'Iſaurien s'aviſa d'en vouloit abolir le culte, qui étoit tout commun dans l'Orient. La conteſtation commença vers l'an 725. Le Pape *Gregoire II.* lui en écrivit, lui repreſenta les mauvaiſes ſuites de ſon entrepriſe, & le menaça des jugemens de Dieu, s'il en continuoit l'exécution. Tout cela n'arrêta point l'Empereur, il fit un Edit au commencement de l'an 730. qui ordonnoit d'ôter les images des Egliſes & des lieux ſacrez, de les jetter au feu, / & de punir ceux qui desobeïroient. *Conſtantin Copronyme* Fils de Leon, ſuivit l'exemple de ſon Pere, & pour mieux abolir les images, il convoca un Concile à (*a*) Conſtantinople compoſé de trois-cens-trente-huit Evêques. Ce Concile fit un Decret contre l'uſage & le culte des Images, que l'Empereur fit recevoir dans l'Orient; mais auquel les Romains ne voulurent point ſe ſoûmettre. Enfin *Iréne* qui avoit épouſé *Leon IV.* frére de Conſtantin Copronyme auquel il avoit

(*a*) *En* 754.

avoit succedé, étant devenuë maîtresse par la mort de son Mari & par le bas âge de son Fils Constantin, voulut les faire rétablir; sans doute pour râcheter par cette espece de devotion aisée & qui ne lui coûtoit rien, tous les crimes qu'elle avoit commis par le passé, & tous ceux qu'elle méditoit encore. Elle resolut pour ce dessein d'assembler un Concile, & écrivit au Pape *Adrien* de s'y trouver ou par lui ou par ses Legats, comme le premier Evêque du Monde. On vouloit tenir le Concile à Constantinople; mais ceux qui condamnoient les images s'y opposerent, disant que l'affaire ayant été jugée dans un Concile, il n'étoit plus nécessaire de l'examiner de nouveau. Ils soûleverent même les soldats qui étoient à Constantinople contre les Evêques qui s'y étoient assemblez. Il falut donc les congedier, & après avoir envoyé les Troupes à l'Armée sous quelque prétexte, le Concile fut convoqué à Nicée sur la fin de l'an 787. Plusieurs Evêques, illuminez, sans doute, par l'autorité de l'Imperatrice Irene, retracterent leurs erreurs dès la premiere Action, & confesserent *qu'ils honoroient, qu'ils reveroient, & qu'ils adoroient les images.* Dans la seconde on lût la létre du Pape A-

Adrien à Constantin & à Irene, où il assûre que l'Eglise Romaine a reçu les images par tradition de S. Pierre; & prouve leur usage par les exemples des sacrifices, du propitiatoire, des Cherubins, du serpent d'airain, & par quelques temoignages des Peres, *qui*, à ce que dit M. du Pin, *ou sont supposez, ou ne prouvent rien du tout, ou prouvent seulement l'usage des images, & ne montrent point qu'on leur eût rendu aucun culte.*

Après cette lecture, les Legats demanderent à *Tarase* Patriarche de Constantinople, s'il n'aprouvoit pas cette Létre. Tarase répondit qu'oui, & déclara qu'il adoroit d'un culte affectueux les images de Jesus-Christ, de la Vierge, des Saints Anges, & de tous les Saints, quoi qu'il n'adorât que Dieu du culte Souverain de Latrie. Le Synode aprouva cette déclaration & la létre du Pape, & tous les Evêques & Abbez en firent de semblables.

Dans la quatriéme Action le culte des images fut établi sur tous les passages de l'Ancien & du Nouveau Testament, & des Peres, que l'on pût alleguer. M. du Pin les examine, & en fait voir la foiblesse, le ridicule, ou la fausseté. Les Evêques de ce Concile n'eurent point de honte d'alleguer l'exemple

ple qu'on trouve dans le *Pré Spirituel*; c'est la réponse qui fût faite à un Solitaire tourmenté du Démon de fornication; qui ayant sû de ce Démon qu'il le laisseroit en repos; s'il vouloit cesser d'adorer l'image de la Vierge, consulta son Abbé, qui lui dit, *expedit autem tibi potiùs ut non dimittas in civitate ista lupanar, in quod non introeas, quàm ut recuses adorare Dominum nostrum Jesum cum propria Matre in sua imagine.* Après la lecture de toutes ces pieces & de plusieurs autres, tous les Evêques demanderent le rétablissement des images, & repeterent les anathémes contre ceux qui les brisoient ou les deshonoroient. La Sixiéme Action fût employée à refuter le Concile de Constantinople tenu contre les images, & à répondre à ses argûmens le mieux que l'on pût. M. du Pin fait souvent remarquer la foiblesse de ces réponses. Enfin dans l'Action VII. on fit une Confession de Foi, dans laquelle on établit l'usage & le culte des images.

Les Actes du Concile ayant été portez à Rome, on en envoya des extraits en France, où l'on étoit dans une pratique bien differente de celle que le Concile avoit approuvée. On permétoit à la verité d'avoir des images & d'en métre dans les Eglises, mais on

ne

ne souffroit point qu'on leur rendit aucun culte, ni aucun honneur. *Charles* qui étoit alors Roi de France, & qui fût depuis Empereur, fit examiner les extraits qu'on lui avoit envoyez par quelques Evêques de son Royaume; qui composerent un Traité pour défendre leur usage, & pour repondre aux preuves alleguées par le Concile de Nicée. L'Ouvrage fût publié par l'autorité de Charles & sous son nom, environ trois ans après le Concile. Ceux qui en sont les Auteurs condamnent également le Concile de Constantinople, pour avoir aboli l'usage des images, & celui de Nicée, pour avoir commandé de les adorer. Ils soûtiennent que les Evêques de ces deux Assemblées tombent dans des absurditez contraires, les uns confondant l'usage & l'adoration des images, & les autres croyant que les idoles & les images sont une même chose. Ce Livre ayant été porté au Pape Adrien, qui soûtenoit le Concile, il y répondit par un Ecrit qu'il adressa à Charlemagne. Ce qu'il y a de singulier dans cèt Ecrit, dont les raisons paroissent fort foibles à M. du Pin, c'est qu'il dit que si Charles veut bien le lui permétre, en faisant réponse à l'Empereur, à qui il n'avoit point encore répondu, il approu-
vera

vera ce qu'il a fait pour les images; mais qu'en même teins il lui fera une querelle au sujet des Diocéses & des patrimoines de l'Eglise de Rome, & que s'il ne les rend pas, il le declarera pour cela hérétique.

La Létre d'Adrien ne fit changer ni de sentiment, ni de pratique aux Eglises de France; car dans le Concile de Francfort, tenu l'an 794. on rejetta le sentiment des Grecs, & on condamna toute sorte d'adoration ou de culte des images. Les decisions du Concile de Nicée ne furent pas même bien observées en Orient. Constantin les abrogea. *Leon* V. son Successeur rétablit le Decret du Concile de Constantinople; & l'Orient se trouva fort divisé sur ce sujet. *Michel le Begue* Successeur de Leon voulant rétablir la paix, fit assembler, un Concile dans lequel on suivit le sentiment moderé de l'Eglise de France. Les plus zélez pour le culte des images allerent à Rome s'en plaindre. Michel y envoya des Députez pour soûtenir ce qu'il avoit fait, & s'adressa à *Loüis le Debonnaire*, afin qu'il le favorisât de son credit. Loüis députa à Rome pour traiter de cette affaire conjointement avec les Députez de l'Empereur Grec; mais n'ayant pas trouvé les Romains assez traitables.

les

les Envoyez de Louïs obtinrent du Pape la permission de traiter cette question en France avec ses Evêques. L'Assemblée se tint à Paris l'an 824. & l'on y décida qu'il est permis d'avoir des images; mais qu'il est défendu de les adorer, Louïs envoya cette décision au Pape *Eugene*, qui, selon toutes les apparences, ne l'aprouva point. En un mot les François & les Allemands ne reçurent que fort tard le second Concile de Nicée, en la place duquel ils mettoient celui de Francfort.

M. du Pin avoüe, que dans les trois premiers Siécles, & même au commencement du quatriéme, les images étoient fort rares parmi les Chrêtiens. Que vers la fin du IV. Siécle on commença, particulierement dans l'Orient, de faire des tableaux & des images, & qu'elles devinrent fort communes dans le cinquiéme. Qu'on y representoit les combats des Martyrs & les Histoires Sacrées, pour en instruire les simples. Que ceux-ci, touchez de ces répréfentations, ne pûrent s'empêcher de témoigner par des signes exterieurs l'estime & la vénération qu'ils avoient pour ceux qui y étoient représentez, & que ce fût ainsi que s'établit le culte des images, qui fût encore forti-

fié par les miracles qu'on leur attribua.

On ajoûte qu'en Occident, il y eut d'abord quelques Evêques, qui ne voulurent point soufrir d'images; *mais* que la plûpart convinrent qu'elles pouvoient être de quelque utilité, & se contenterent d'empêcher qu'on les honorât. Que le culte s'en étant établi en Orient, fut aussi reçû à Rome; pendant que les Eglises de France, d'Allemagne, & d'Angleterre ne savoient ce que c'étoit que de leur rendre aucun culte; & qu'enfin les Eglises se suportoient reciproquement sur cèt article, lorsque Leon Isaurien en troubla la paix, de la maniere qu'on l'a raporté.

On admire ici la providence, qui n'a pas voulu permétre que le culte des images ait été établi, pendant que le Paganisme subsistoit encore, parce que ce culte eut été dangereux; mais on soûtient qu'aujourd'hui, que le service qu'on rend aux images est bien expliqué & bien entendu de tout le monde, qu'il n'y a plus d'idolatrie à craindre, & que toute l'Eglise est convenuë de le reconnoître, ce seroit une témérité à des Eglises particulieres de ne vouloir pas suivre cèt usage, & de condamner ceux qui les honorent. M.

du Pin souhaiteroit seulement, qu'on eût soin de bien instruire le peuple de la nature du culte qu'on leur rend, qu'on évitât les abus & les excès qui se commettent dans ce culte ; & qu'on ne souffrit point d'images de la Trinité ou de la Divinité.

V. CE sixiéme Volume de M. du Pin n'auroit pas été proportionné à la grosseur des autres, s'il n'y eût ajoûté une assez longue réponse aux Remarques qu'un des Peres de la Congregation de S. Vannes a faites sur le premier Volume de son Ouvrage. Ayant eu le moyen de voir une copie de l'écrit de ce Pere, il y a fait une réponse qui a pû paroître en même tems que cèt Ecrit. Une des principales remarques de l'Adversaire de M. du Pin, c'est qu'on auroit pû ajoûter plusieurs choses à son Ouvrage, & quelques-unes même qui paroissent essentielles. On convient d'une partie de cette remarque, on soûtient qu'on a avoüé dans la Préface qu'on pouvoit ajoûter diverses choses à ce qu'on avoit remarqué ; & l'on nous promet une édition latine de cette Bibliotheque, qui sera beaucoup plus ample que toutes les éditions Françoises qui ont paru jusques à présent. On y verra les témoignages des Anciens & des Modernes sur chaque

Auteur dans toute leur étenduë, une analyse exacte des Ouvrages des Peres, une ample discution de leurs dogmes, une explication des endroits difficiles, & bien d'autres choses *qu'on* ne pouvoit pas traiter dans un Ouvrage François, qui est pour tout le monde.

Mais en même tems que l'on convient qu'on pouvoit ajoûter plusieurs choses aux remarques que l'on a faites sur les Ouvrages des Peres, on nie au Censeur de la Bibliotheque que les additions dussent être de la nature de celles qu'il a marquées, puis que *la* plûpart sont ou très-communes, ou inutiles, ou fausses, ou tout-à-fait hors du but que l'on s'est proposé. En matiére d'extraits, il n'est rien de si facile que de remarquer des omissions dans les Auteurs qui nous en donnent des recueils. Non seulement les goûts sont différens, on peut encore avoir des vuës tout-à-fait éloignées & même contraires; ce qui fait que l'un s'attache à une chose & l'autre à l'autre; & peut-être que si l'on nommoit huit ou dix personnes pour faire chacun en son particulier des Recueils de quelque ouvrage des Anciens, on trouveroit, en les unissant ensemble, qu'ils l'auroient entierement dépouillé. L'un s'attache aux

bons

bons endroits; un autre en remarque les fautes, un troisiéme recueille ce qui peut favoriser son parti, & un autre ce qui paroît lui être contraire. Il faut donc, pour juger des remarques d'un Faiseur de recueils, connoître les vuës qu'il a pû avoir. Ce qui soit dit en passant, & sans préjudice des remarques du Censeur du M du Pin. On ne s'y arrêtera pas davantage, de peur de grossir cèt extrait; bien qu'elles lui ayent fourni l'occasion de traiter des matieres assèz importantes.

IX.

NOUVELLES EDITIONS

De quelques

AUTEURS GRECS.

1. ARISTEÆ *Historia LXXII. Interpretum. Accessere Veterum testimonia de eorum Versione.* C'est-à dire, *Histoire d'Aristée des LXX. Interprétes.* Oxonii ex Theatro Sheldoniano 1692. in 8 pagg. 144.

L'HISTOIRE de la Version des Septante, par *Aristée* étant deve-

nuë assez rare, on a crû la devoir imprimer à Oxford. On a suivi ou l'édition de *Commelin*, ou celle de la *Bibliotheque des Peres*; car on ne dit point laquelle, dans la Préface; où l'on se contente de nous apprendre qu'on n'a point eu de Manuscrit, & que l'on donne le Grec tel qu'on l'a trouvé dans l'édition que l'on a suivie, sans y rien changer. Il seroit seulement à souhaiter, qu'il fût plus correct, à l'égard des fautes d'imprimerie, dont il est plein. Pour la version Latine, qui est au dessous du Texte par colomnes, & en plus petits caracteres, on dit que l'on a retouché les endroits, qui avoient besoin de l'être.

A la fin, on a ajoûté les témoignages des Peres, & de quelques Auteurs Hebreux & Arabes, touchant ce livre d'Aristée & la version des Septante. On a mis les Grecs & les Latins en leurs langues, & on a traduit les autres en Latin Le recueil de ces témoignages peut faire voir quelle a été l'opinion commune de la Version des Septante, & quand on en a lû deux ou trois, on les a tous lûs, parce qu'à quelques circonstances près, tous ont puisé dans la même source, savoir dans *Philon*, ou dans *Joseph*, qui ont eux mêmes pris d'Aristée ce qu'ils en ont dit.

Ceux

Ceux qui nous ont procuré cette édition n'ajoûtent aucune réflexion, ni aucune note à tout cela. Ils disent seulement qu'on ne peut pas bien juger de la Controverse, qui est entre les Savans, touchant le cas que l'on doit faire de la Version des Septante, si l'on ne commence à examiner les pieces de ce procès, par ce Livre d'Aristée.

Quelques uns ont crû que l'Aristée dont Joseph s'est servi, n'étoit pas le même que celui que nous avons, mais on soûtient ici le contraire; & il paroit que l'on a raison, si l'on compare soigneusement l'un avec l'autre.

La principale question est de savoir si le contenu de ce Livre d'Aristée n'est point un conte fait à plaisir, par un Juif qui ne savoit point d'Hebreu, pour faire valoir la Version Greque des LXX. comme un bon nombre de Savans le prétendent; ou si c'est une verité, comme *Isaac Vossius* & quelques autres modernes l'ont soûtenu après les Peres. Un Savant homme de l'Université d'Oxford a défendu au long le premier de ces deux partis, dans un Livre dont on a donné l'extrait dans le 2. Tome de cette *Bibliotheque* p. 386 & *suiv.* Pour tomber dans son sentiment, il n'y a qu'à lire avec soin Aristée; & à comparer

seulement les citations des LXX, que l'on trouve dans Philon & dans Joseph, avec le Texte Hebreu, afin que l'on ne dise pas que les endroits, où les LXX traduisent mal, sont corrompus. On verra que ces Interpretes, bien loin d'être inspirez, n'avoient qu'une médiocre connoissance de la langue Hebraïque, & n'avoient presque point de régles constantes, sur lesquelles ils se conduisissent dans leur travail. Pour l'histoire d'Aristée; elle est si Romanesque, qu'il faut s'aveugler volontairement, comme faisoit Is. Vossius, pour la prendre pour veritable. On peut dire assurément, sans sortir des bornes de la modestie, que c'est là un exemple d'un des plus grands entêtemens des Critiques.

C'est ce qu'on auroit aisément reconnu, si ce savant homme eût donné au Public cette Version, avec ses remarques, comme il l'a promis pendant plusieurs années, sans se mettre en état d'executer sa promesse. On dit que Mr. *Colomiez*, qui avoit demeuré chez lui, & qui étoit par imitation dans le même sentiment, avoit revû cette Version avec soin, sur les citations des Peres, & étoit prêt de la donner au Public, lors qu'il mourut, c'est-à-dire, l'année passée. Ses Livres.

vres ayant été vendus, ses MSS. dissipez, on ne sait point entre les mains de qui l'exemplaire de la Version des Septante est tombé, mais qui que ce puisse être, il obligeroit le Public de le faire imprimer en Angleterre, ou de l'envoyer ici, où l'on trouveroit assez de Libraires, qui entreprendroient cette Edition.

Cela soit dit en passant, à propos des Septante Interpretes. Pour Aristée, la Jeunesse qui veut apprendre le Grec feroit fort mal de commencer par cèt Auteur. Son style n'est pas fort bon, & la version que l'on y a jointe est trop hardie & trop mauvaise, pour aider beaucoup ceux qui commencent. On le reconnoîtra par la premiére periode, qui n'est point bien tournée en Grec, mais qui l'est encore plus mal dans la Version, laquelle en cèt endroit, qui devroit être le plus étudié, n'est ni fidele, ni Latine.

En faveur de ceux qui ne peuvent pas lire l'Original, ou qui n'en ont pas le tems ou la commodité, on dira qu'il contient : 1. comment *Ptolomée Philadelphe* delivra tous les Juifs esclaves de ses Etats, en quoi il emploia, si l'on en croit l'Auteur, six cens soixante mille talens, c'est à dire, plus d'un million de livres : 2. Comment

Demetrius le Phalerien lui fit venir l'envie de faire traduire les livres des Juifs, aiant été auparavant mal traduits; car c'est ce que semble signifier ἀμελέστερον σεσήμανται, sur quoi l'on peut voir le témoignage d'*Aristobule* Philosophe Juif: 3 Les présens que Ptolomée fit à *Eleazar* Grand Prêtre, qui se montoient à cent talens (car dans le païs des Romans l'argent ne se donne pas à petites sommes) & les Létres qu'il lui écrivit, pour obtenir un exemplaire de la Loi, & six Interpretes par Tribu, pour la traduire: 4 La réponse que lui fit Eleazar, en lui envoiant ce qu'il demandoit: 5. Une description générale du Temple de Jerusalem, du service que l'on y faisoit, de toute la ville, & même de la Judée, où il dit *que le Jourdain entre dans une autre rivière, près du pays des Ptolomées, & que cette autre Riviere se décharge dans la mer.*

Après cela, l'Auteur revient au fait principal, qui est le choix qu'Eleazar fit de soixante & douze Interpretes, dont il fait l'éloge; mais comme on croit qu'il va raconter leur voiage en Egypte, il fait encore une digression, dans laquelle il rapporte les raisons qu'Eleazar lui rendit de la défense que Moïse a faite aux Juifs de man-

ger de certains animaux. La premiére est qu'il avoit dessein d'empêcher que les Juifs ne frequentassent trop familiérement les autres nations ; & les autres sont tirées de la nature des bêtes.

Ptolomée reçoit ensuite les LXXII. Interpretes, & leur fait des honneurs extraordinaires. Il s'incline même sept fois devant les livres de la Loi, écrits en Lettres d'or, qu'Eleazar lui envoioit. L'Auteur parle de divers volumes, ce qui semble marquer les cinq livres de Moïse. Le Roi traite après cela les Interpretes, & leur fait à table pendant sept jours à chacun une question de Morale, ou de Politique, à laquelle ils répondent en lui recommandant la crainte d'une Divinité, & la justice envers ses peuples.

Enfin les Interpretes sont conduits dans l'ile du Phare, où en conferant ensemble tous les jours, jusqu'à neuf heures (en commençant à conter depuis le lever du soleil) ils achevent leur Version en soixante & douze jours, ce qui outre plusieurs autres raisons fait croire qu'Aristée n'entend parler que du Pentateuque. Demetrius écrivoit chaque jour ce qu'il y avoit de traduit, d'un commun accord. Enfin cette version étant approuvée de tout le monde, on

fait des imprecations contre ceux qui y changeroient quelque chose.

Le Roi ayant admiré le contenu de ce Livre, demanda à Demetrius d'où venoit qu'aucun Poëte, ni Historien Grec n'avoit fait mention de la Loi des Juifs. Demetrius lui dit que *Theopompe* & *Theodecte* l'ayant voulu faire en furent punis, l'un par une folie d'un mois, & l'autre par un aveuglement qui ne finit, que lors qu'il eut reconnu sa faute. Enfin Ptolomée renvoie les Interpretes chez eux, chargez de riches présens, & leur recommande de le revenir voir.

Au reste, quoi qu'on traite cette Histoire de Roman, il ne s'ensuit pas qu'elle soit inutile, on y peut apprendre diverses coûtumes & opinions des Juifs du tems de l'Auteur, qui a vécu avant Joseph; & plusieurs autres choses, dont la connoissance n'est pas à mépriser. On peut encore remarquer que l'Auteur de ce livre ne dit rien des soixante & douze cellules, où l'on mit les Interpretes, si l'on en croit des Auteurs plus recens, & où ils traduisirent, dit-on, chacun à part, sans varier entre eux le moins du monde, sur quoi l'on peut voir les temoignages de *Justin* & d'*Irenée*. Au contraire Aristée temoigne, qu'ils tra-

vailloient de concert. Mais, c'est ainsi, que l'on a accoûtumé d'embellir les fables; plus la créance en dure, plus elles deviennent circonstantiées, & surprenantes.

2. DIOGENES LAERTIUS *de Vitis, Dogmatibus, & Apophthegmatibus clarorum Philosophorum. Libri X. Græcè & Latinè, cum subjunctis integris annotationibus Is. Casauboni, Th. Aldobrandini, & Mer. Casauboni. Latinam Ambrosii versionem complevit & emendavit M. Meibomius. Seorsim excusas Æg. Menagii in Diogenem Observationes auctiores habet Volumen II. ut & ejusdem Syntagma de Mulieribus Philosophis; & Joachimi Kühnii ad Diogenem notas. Additæ sunt priorum Editionum Præfationes & Indices amplissimi.* A Amsterdam, chez Wetstein. 1692. 2. voll. in 4. dont le premier a 672. pagg. & le second 590. sans les Indices.

IL y avoit longtems qu'on ne trouvoit plus dans les Boutiques le *Diogene Laërce*, avec les Notes que l'on voit dans cette Edition, sans parler de ce qu'on y a ajoûté de nouveau. L'Edition *in folio* de Londres étoit débitée, depuis plusieurs années; & quand on

en auroit eu encore quantité d'exemplaires, on auroit fort bien fait d'en faire une nouvelle, à cause du prodigieux nombre de fautes qu'il y *avoit* dans la précedente. On peut dire que des vint-quatre Editions de Diogene Laërce, qui se sont faites, depuis le commencement de l'Imprimerie, il n'y en a pas une qui approche de celle-ci, soit que l'on considere la beauté des caracteres, ou l'abondance des remarques, ou l'exactitude que l'on a apportée à la correction, ou tous les ajustemens, que l'on peut demander pour la commodité des Lecteurs. Ce seul éloge suffiroit pour porter ceux qui aiment les ouvrages de l'Antiquité à l'acheter, mais il faut dire un peu plus en detail ce qu'elle a de particulier.

On doit donc savoir, que pour mettre le texte en bon état, on a conferé l'édition d'Aldobrandin avec celle de *Bâle* & d'*Henri Etienne*, entre lesquelles il y a d'assez grandes differences. On a encore eu les varietez de lecture de deux Manuscrits, dont l'un est à *Cambrige*, & l'autre dans la Bibliothéque *Cottonienne*. *M. Meibom*, connu par divers autres Ouvrages, a eu soin de comparer toutes les manieres de lire, & de choisir la plus correcte. Il a encore ajoûté ses conjectures, & ses

re-

remarques particulieres en quelques endroits. Il s'est plus étendu sur le dixiéme livre que sur les autres, parce que les Lettres d'Epicure, qui en sont la meilleure partie, sont fort difficiles à entendre; & à cause de cela semblent avoir été plus corrompuës, que le reste, par les Copistes Il seroit à souhaiter qu'il eût travaillé avec la même application sur tout le Diogene; mais son quatriéme *Essai sur le Vieux Testament*, qui l'occupe depuis quatre ou cinq ans, l'en a sans doute détourné.

Pour la version, on a suivi la plus ancienne, qui est celle de *Frere Ambroise* Général de l'Ordre de *Canaldoli*, qui fut publiée, pour la premiére fois, à Venise l'an 1475, & ainsi peut tenir lieu de Manuscrit, à cause de son Antiquité. M. Meibom l'a néanmoins changée en quelques endroits, où il a cru qu'Ambroise avoit suivi un Grec corrompu. Peut être que d'autres auroient jugé plus à propos de la laisser telle qu'elle étoit, & d'avertir au dessous des défauts que l'on croioit y être. Au moins s'il la falloit nécessairement rectifier, il l'auroit fallu faire beaucoup plus souvent. On auroit bien fait entre autres choses de traduire toûjours en Prose les vers Grecs qui y sont citez. Les traductions en vers ne se-

servent de rien aux Savans, qui n'en ont que faire, & sont inutiles à ceux qui ont besoin d'une version, pour entendre l'Original.

M. Meibom a encore divisé le texte & la version en chapitres, dont on voit les nombres aux marges & au dessus de la page; ce qui est très-commode pour les citations, & pour chercher les passages dont on a besoin. C'est à quoi se rapportent les Notes & les Indices. On voit au dessous du texte les Notes d'Henri Etienne, d'Aldobrandin & des deux Casaubons,& quelques unes de M. Meibom. Pour celles de M Menage, elles étoient trop prolixes, pour pouvoir être mises dans le même endroit. Ainsi on en a fait un second Volume, auquel il est très-facile néanmoins de recourir, à cause des sections ou chapitres dont on a parlé qui sont par tout marquez exactement. L'Auteur les a beaucoup augmentées en cette Edition,& elles sont infiniment plus correctes qu'elles n'étoient dans la précedente, soit par les soins de M Ménage; soit par celui de ceux qui ont revû les épreuves. Si l'on joint toutes ces Notes ensemble, on peut dire que l'on y trouvera dequoi s'instruire à fonds de la vie des Philosophes, dont Diogene parle, & de leurs principaux sentimens. Cét Auteur, qui est uni-

que

que en son espece, & par consequent d'un grand prix pour ceux qui aiment l'Antiquité, étant peu exact & fort confus est souvent relevé & suppléé par ses Interpretes. M. Menage sur tout, qui a fait un vaste recueil de tout ce qui peut servir à l'éclaircir, le redresse très-souvent, & ajoûte ce qui y manque. On peut aussi regarder comme un supplément à Diogene Laërce le livre *des femmes Philosophes*, où ce savant homme met toutes les savantes femmes, dont les Anciens ont parlé, & quelques unes des modernes.

Après les notes de M. Menage, on voit celles de M *Kühnius* Professeur en Histoire & en Langue Greque à Strasbourg. Elles sont beaucoup plus courtes & plus serrées, & si elles n'étoient venuës trop tard, on les auroit pû mettre sous le texte, où elles auroient été bien placées; parce que la plûpart expliquent en peu de mots les expressions de Diogene, ou celles des passages qu'il rapporte, sans s'étendre en longues citations.

Les notes de M. Kühnius, sont suivies des varietez de lecture des deux MSS. d'Angleterre; dont on a parlé, & des Préfaces des Editions précedentes. Il y a aussi quelques Digressions de *Merry Casaubon*, avec la vie de *Platon*, écrite par *Olympiodore*. En-

Enfin l'on trouve ici des Indices incomparablement meilleurs, que ceux de l'Edition de Londres, où il n'y en avoit point pour les notes de M. Menage, excepté un Indice d'Auteurs, assez inutile. 1. On en voit un des Auteurs citez par Diogene Laërce, d'autant plus utile que la plûpart sont des Auteurs que nous n'avons plus. *Il y en avoit un*, dans l'Edition précedente, mais très-fautif, & peu complet, en comparaison de celui-ci. 2. Il y a un Indice, non des Auteurs citez par M. Menage, comme dans l'Edition de Londres, mais de ceux qu'il corrige, qu'il éclaircit, & qu'il reprend expressément. 3. Il y a un Indice des mots Grecs expliquez par les Interpretes de Diogene, qui est d'une très-grande utilité, sur tout pour ceux qui lisent les Ecrits des anciens Philosophes, parce qu'ils trouveront, par ce moien, avec facilité l'explication d'un grand nombre de leurs termes particuliers. 4. Enfin le quatriéme Indice est des matiéres contenuës, soit dans Diogene, soit dans ses Interpretes. Pour ne pas augmenter les Indices sans nécessité, on a joint tout cela ensemble, ensorte que l'on voit ce qui ne se trouve que dans le Texte, & ce qui est aussi dans les Commentaires. On s'est arrêté

rêté à marquer ces particularitez, parce qu'il y a une très-grande difference, pour l'usage, entre les Livres qui ont de bons Indices & ceux qui n'en ont point; & entre les Editions dont les Indices sont bien faits, comme celle-ci, & celles qui n'en ont que de mauvais.

On ne dira rien au reste du soin que le Libraire a eu de faire imprimer le Grec, sans abreviatures; & de ramasser les figures des Philosophes dont Diogene parle, & que l'on a pû trouver dans les anciens Monumens sans inventer celles des autres, comme l'on fait souvent. Ceux qui acheteront le livre découvriront cela, en jettant les yeux dessus.

X.

De Rebus Sacris & Ecclesiasticis EXERCITATIONES HISTORICO-CRITICÆ, *in quibus Cardinalis* BARONII ANNALES, *ab anno Christi XXXV, in quo Casaubonus desiit, expenduntur: Tum & multa adversus Bellarminum, Lighfootum, Pagium, & alios discutiuntur; plurimique Historiæ & Chronologiæ errores emendantur.* Auctore *Samuele* BAS-

BASNAGIO *Flottemanvilleo.* C'est-à-dire, *Dissertations Historiques & Critiques contre Baronius.* Ultrajecti, ex Officina Guillielmi van de Water. 1692. in 4. pagg. 700.

VOICI un Ouvrage auquel on peut dire que le Public ne s'attendoit point du tout. Les difficultez qui se rencontroient dans un dessein de cette nature, étoient assez grandes, pour faire douter, que quelcun s'en voulût jamais charger. *Casaubon* se crut à la verité assez fort pour l'entreprendre; & l'on conçut parmi les Reformez de grandes esperances de son entreprise. Mais outre que les Savans de la force de Casaubon sont assez rares, le tems qui s'étoit écoulé depuis sa mort, sans que personne eût osé continuer la tâche qu'il s'étoit imposée, faisoit craindre avec raison, que le Cardinal *Baronius* n'eût commis impunément dans ses Annales toutes les fautes qu'il y a commises, & qu'il étoit néanmoins d'autant plus nécessaire de relever, que les suites en étoient importantes, & qu'il n'y alloit de rien moins que de savoir, si la puissance du Pape étoit aussi bien fondée dans l'Antiquité, que ce savant Annaliste le prétendoit.

C'est aparemment ce qui a obligé M. de

de *Flottemanville*, qui avoit dessein d'employer son tems & ses lumiéres pour la défense de la verité, à préferer cette espéce de travail à tout autre. Quelque penible qu'il puisse être, il n'en a point été épouvanté. On diroit au contraire, à voir le nombre & la qualité des Adversaires qu'il attaque en chemin faisant, que Baronius seul ne suffisoit pas pour l'occuper tout entier. *Bellarmin*, *Estius*, les PP. *Petau* & *Pagi*; *Saumaise*, *Blondel*, *Spencer*, *Lighfoot*, & plusieurs autres, y sont redressez en plusieurs endroits; & il paroit bien de la maniere dont on les censure, que l'Auteur n'a pas moins fait d'usage de son jugement que de sa mémoire, dans la lecture qu'il a faite des Ouvrages de tous ces Savans.

Comme le projet de M. de Flottemanville est absolument le même que celui de Casaubon, aussi n'a-t-il pas jugé à propos de suivre d'autre méthode que la sienne, c'est-à-dire qu'il a divisé son Ouvrage en plusieurs parties, ausquelles il a donné le nom de (*a*) *Dissertations*, chacune desquelles est subdivisée par les titres des differentes choses qui y sont examinées, & qui ne laissent pas d'avoir pour l'ordinaire

(*a*) *Exercitationes.*

dinaire quelque raport entr'elles. Il y en a sur l'Histoire, sur la Chronologie, & quelques unes même sur la Doctrine. Ainsi on y peut trouver de quoi contenter presque toutes sortes de gens & toutes sortes de goûts. Il seroit difficile, je ne dirai pas de donner des extraits exacts de toutes ces choses, mais même de les indiquer, puis que bien que l'Auteur n'ait encore poussé son dessein que jusques à la 44 année de *Jesus Christ*, il y traite néanmoins un si grand nombre de matieres differentes, qu'il seroit presque impossible de les marquer toutes, sans se jetter dans une longueur extraordinaire. On se contentera d'en marquer quelques unes de celles qu'on croira, ou les plus dignes de la curiosité du Lecteur, ou les plus essentielles au but que l'Auteur s'est proposé.

I. L'HISTOIRE du prétendu voyage de la *Madeleine* en Provence est combattuë dans la premiere Dissertation. M. de Flottemanville en examine les circonstances, & elles suffisent pour en faire voir la fausseté. En effet pour ne rien dire des autres particularitez de ce voyage, quelle apparence que les Juifs, qui étoient si assujettis aux Romains, qu'ils n'osoient condamner qui que ce soit à la mort, eussent osé, en

qua-

qualité de Juges exposer sur la mer, des personnes aussi considerables que celles dont il est question dans cette histoire; & quand ils auroient osé l'entreprendre, peut-on se métre dans l'esprit que ces personnes eussent subi un jugement si injuste, sans s'en plaindre aux Romains? On ne sauroit aussi comprendre, comment S. *Luc* auroit oublié d'inserer dans les Actes une histoire si considérable, & si propre à avancer le régne de Jesus-Christ, & à faire éclater les merveilles de la Providence. Il n'est pas moins étonnant, que *Gregoire* le Grand & S. *Bernard* ayent ignoré un fait de cette nature, & accompagné de circonstances si miraculeuses, si la tradition en étoit veritable; & supposé qu'ils ne l'ayent point ignoré, il est impossible de comprendre pourquoi ils n'en ont point fait de mention, dans des Sermons qu'ils ont composez, & prononcez exprès, pour honorer la mémoire de la Madeleine.

D'ailleurs, comment se seroit-il pû faire que le prétendu *Denis l'Areopagite*, n'eut trouvé, en arrivant au port d'Arles avec ses compagnons de voyage, aucune sémence de l'Evangile, s'il avoit été veritable, comme on le prétend, que la Madeleine fût venuë en Provence, qu'elle eût planté la foi par

ses

ses prédications & par ses miracles dans la Ville de Marseille, peu éloignée de celle d'Arles? Or il paroit par un passage de l'histoire de la vie de S. Denis, qu'il fût dans une surprise extrême de voir tant de barbarie & de tenebres parmi ces Peuples. Il y a aussi bien de l'apparence, que ce Denis, qu'on veut avoir été l'Areopagite, auroit été jusqu'à Marseille, pour y voir *Lazare* si fameux par sa résurrection, & si connu par l'Episcopat qu'on prétend qu'il exerçoit dans cette Ville. Ou, si Lazare étoit déja mort, il avoit laissé des Successeurs, avec qui Denis auroit dû tâcher d'avoir quelque commerce, ce dont l'Auteur qui nous a donné l'histoire de sa vie ne dit pas un mot.

Enfin, quelle apparence y a-t-il que la Madeleine soit venuë en Provence, de la maniére qu'on le raconte, & qu'elle y ait établi sa demeure avec Lazare, pour aller en suite finir ses jours dans la Ville d'Ephése, où il est constant, selon le témoignage de M. de *Launoy*, que cette sainte femme a été ensevelie. Il est vrai que le P. *Pagi* a tâché de rendre nul ce témoignage, mais nôtre Auteur l'apuye de celui de *Gregoire* de Tours, qui vivoit sur la fin du VI. Siécle, & qui affirme la même chose.

Il

II. LA seconde Dissertation roule sur l'année de la conversion de S. *Paul*, sur la signification du mot νεανίας, épithéte que S. Luc lui donne Act. VIII. 58. & sur le changement du nom de *Saul* en celui de *Paul*. La premiere de ces trois choses est fort obscure. L'Auteur après avoir refuté l'opinion des autres Savans, conjecture que S. Paul fût converti la même année que S. *Etienne* souffrit le martyre, qu'il croit être la derniere du regne de *Tibere*; en sorte que la seconde année du régne de *Claude* a été la sixiéme de la conversion de cèt Apôtre.

Cette Chronologie lui semble préférable à toutes les autres, tant parce que par ce moyen on donne à S. Etienne un tems considérable pour exercer son Ministere, ce que ne font pas ceux qui veulent qu'il ait été lapidé trois mois seulement après l'Ascension de Jesus-Christ; que parce qu'on évite les inconveniens où l'on croit que tombent ceux qui croyent que S. Paul fût converti tout-à-fait sur la fin du régne de Caligula.

Sur le mot νεανίας, après avoir refuté les pensées de Baronius & de Lighfoot sur ce sujet, on établit que ce terme dans S. Luc, ne signifie autre chose

qu'un * jeune homme. On peut consulter pour s'en assûrer le verset 9. du Chap. XX. du livre des Actes, & le verset 17. du Chapitre XXIII. du même livre.

Pour ce qui regarde le changement du nom de *Saul* en celui de *Paul*, l'Auteur après avoir refuté le sentiment de S. *Jerome*, qui semble faire tort à *l'humilité* de cèt Apôtre, & celui de S. Augustin, qui croit au contraire qu'il ne l'a pris que par humilité, il se détermine pour celui d'Origéne, qui a crû que Saint Paul n'avoit point quitté à parler proprement le nom de *Saul*, pour prendre celui de *Paul*; mais qu'ayant toûjours porté l'un & l'autre nom, il s'étoit seulement abstenu de se faire appeller Saul, dès le moment qu'*il se* vit occupé à prêcher l'Evangile chez les Gentils, pour la conversion desquels ils étoit particulierement envoyé, comme il s'étoit abstenu de se faire appeller du nom de Paul, pendant tout le tems qu'il eut affaire aux Juifs; pour lesquels il eut toûjours de grands égards. On ne manque pas, pour appuyer cette opinion, d'avoir recours au verset 9. du Chap. XIII. des Actes où il paroît que S. Paul avoit dès lors

* *Adolescens.*

lors les deux noms dont il est question.

III. ON trouve dans la troisiéme Dissertation un article assez étendu touchant cette celebre Description de tout le monde, dont il est parlé au Chap. II. de S. Luc, & que cèt Auteur Sacré dit avoir été faite par les ordres de *Cesar Auguste*. Ceux qui ont lû l'Extrait qu'on a donné d'un Ouvrage de M. *Bynæus*, dans le Tome XX. de cette Bibliothéque pag. 32. & *suiv.* savent les principales difficultez qu'il y a sur cette matiere, & la maniere dont cèt Auteur entreprend de les resoudre. M. de Flottemanville examine les raisons de M. Bynæus, pour voir s'il pourroit s'en accommoder. Mais aprés les avoir pesées, il ne peut goûter, que par *Toute la Terre*, dont il est parlé dans S. Luc, Πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, on ne doive entendre que le petit Païs de Judée. Il croit que tous les passages du Vieux Testament que M. Bynæus a citez ne peuvent favoriser cette exposition, puisque c'est contre la coûtume du Nouveau, d'employer les mots de πάσης τῆς οἰκουμένης, pour ne signifier que le Païs des Israëlites. Il ajoûte de plus que S. Luc les ayant employez dans le verset 28. du Chap. XI. du Livre des Actes pour designer in-

contestablement tout l'Univers; il n'y a aucune raison qui nous doive engager à lui donner une autre signification dans le II. Chap. de son Evangile. Pour répondre à la question que l'on fait pourquoi les Auteurs prophanes n'ont point parlé de cette Description, si elle a été faite dans tout l'Empire Romain; M. de Flottemanville conjecture, que cela peut venir de ce que cèt ordre de l'Empereur donné & exécuté en divers tems fut communiqué seulement par des létres aux Proconsuls qui étoient dans les Provinces; de sorte qu'Herode ayant sû quelles étoient les intentions d'Auguste, & cherchant d'ailleurs les occasions de lui plairre, ordonna, sans attendre davantage, que l'on fit dans son Royaume, la même chose qui se faisoit partout ailleurs par des ordres assez secrets. Quoi qu'il en soit, on prétend que M. Bynæus ne léve nullement la difficulté, puis que quand même cette Description ne se feroit faite que dans la Judée, c'étoit assez qu'elle eût été ordonnée par Auguste pour la rendre digne d'avoir place dans l'Histoire, qui rapporte beaucoup de choses moins importantes. En tout cas, il semble que *Josephe* en devoit parler, & d'autant plus qu'elle étoit particu-

liere

liere à la Judée, selon le sentiment de M. Bynæus.

La liaison qu'il y a entre l'étenduë de cette Description, & le tems auquel elle fut ordonnée par Auguste, engage nôtre Auteur à examiner une autre difficulté, qui ne paroît pas moins considerable, & que M. Bynæus a aussi examinée. C'est la contradiction qu'il semble y avoir entre S. Luc, qui dit, que *cette premiere Description fut faite lorsque Cyrenius avoit le gouvernement de Syrie*, & *Tertullien*, qui assure, que *les Cens étoient alors levez par Sextius Saturninus*. Plusieurs ont crû qu'il falloit corriger le texte de S. Luc. M. de Valois en mettant *Sextius Saturninus* à la place de *Cyrenius*, & M. *Huët* en y mettant simplement *Quintilius*; & cela pour des raisons qu'ils alléguent de part & d'autre & que nôtre Auteur refute également. Il ne prend point d'autre parti, que de s'en tenir à la narration de S. Luc, préférablement à celle de tout autre Historien.

IV. LA quatriéme Dissertation concerne principalement l'Eglise d'Antioche, à l'égard de laquelle on examine entr'autres choses. 1. Si S. *Pierre* a été, comme on le croit, le Fondateur de cette Eglise. 2. S'il en a été l'E-

vêque; & 3. si c'est par lui qu'elle a été érigée en Eglise Patriarchale. 1. C'est pour décider la prémiére question, que l'Auteur, après avoir relevé plusieurs fautes de Chronologie commises par *Eusebe*, par Baronius, & par le P. *Petau*, examine à combien d'égards les Apôtres pouvoient être appellez les Fondateurs des Eglises. Ce ne pouvoit être, selon lui, qu'à l'un de ces trois égards. 1. Lorsque quelcun d'eux alloit le premier porter la lumiere de l'Evangile en quelque lieu. 2. Lors qu'il y établissoit quelque ordre & quelque gouvernement. 3 Lorsque par l'imposition des mains, il y communiquoit les dons extraordinaires du S. Esprit. Or l'on prétend que S Pierre n'a part à la fondation de l'Eglise d'Antioche en aucune de ces manieres. Car 1. il paroit par le verset 20. du Chap. XI. des Actes que l'Evangile fut d'abord anoncé à Antioche par de simples fidéles que la persécution avoit dispersez. 2. Il n'est pas moins clair par la suite du même Chapitre que le bruit de la conversion de quelques Habitans d'Antioche, étant parvenu jusqu'à l'Eglise de Jerusalem, ce ne fut point S. Pierre qu'on y envoya pour donner à cette Eglise naissante quelque forme d'Eglise,

se, ce fut *Barnabas* qui ayant vû ce qui en étoit, & exhorté ces nouveaux Fidéles à la persevérance, s'en alla à Tarse pour y chercher S. Paul, afin d'y établir ensemble tout l'ordre qu'ils jugeroient nécessaire. 3. Enfin, pour ce qui regarde la communication des dons extraordinaires du S. Esprit, on peut raisonnablement conjecturer du silence de S. Luc, que S. Pierre n'y contribua en aucune façon; surtout si l'on considére que Paul & Barnabas n'étant pas moins Apôtres que S. Pierre, c'eut été fort inutilement qu'on auroit envoyé celui-ci à Antioche, pour y faire une chose que ceux-là pouvoient faire aussi bien que lui, & qu'ils firent aparemment, puis qu'ils y demeurerent un an tout entier. Le silence de S. Luc est d'autant plus remarquable, que lors qu'il s'est agi des Samaritains convertis par le Ministére de *Philippe*, il n'a pas manqué de nous aprendre que S. Pierre & S. *Jean* furent envoyez vers eux, afin que par l'imposition de leurs mains, ces Peuples reçussent le S. Esprit, aussi bien que les autres.

2. Pour resoudre la seconde question, l'Auteur, après avoir dit quantité de choses tant sur la signification des termes d'*Apôtre* & d'*Evêque*, que sur les differences essentielles qu'il y a

entre ces deux dignitez, conclut & prouve que S. Pierre n'a pû exercer les fonctions épiscopales à Antioche, qu'autant que toutes les fonctions du Ministére de l'Evangile sont nécessairement renfermées dans celles de l'Apostolat. Autrement il prétend que la dignité d'Apôtre & la dignité d'Evêque, à prendre ces termes dans un sens propre, sont absolument incompatibles. De sorte que si l'on veut, que quelcun des Apôtres ait été Evêque dans quelcune des Eglises à mesure qu'elles se formoient, nôtre Auteur l'accordera sans peine, pourvû que cela signifie seulement, que les Apôtres avoient dans toutes les Eglises où ils se rencontroient l'autorité d'y faire toutes les fonctions que l'on attribuë communément aux Evêques, & non autrement.

3. Enfin, pour décider la troisiéme question, M. de Flottemanville, après une ample & exacte recherche de tout ce qui concerne l'origine, le tître & le pouvoir des Patriarches, commence par s'étonner de ne voir dans les Annales sacrées aucunes traces d'érection d'Eglise en Patriarchat; & encore plus de ce que S. Pierre, qui n'a jamais rien entrepris de tant soit peu important, sans en consulter ses Collégues & sans avoir leur consen-

sentement, ait neanmoins, si l'on en croit Baronius, établi de sa propre autorité un Siége Patriarchal dans la plus belle & la plus florissante Eglise de tout l'Orient. Enfin, il est encore étonnant, que pour mêtre fin aux disputes qui étoient survenuës dans l'Eglise de Jerusalem & dans celle d'Antioche touchant la circoncision, celle-ci députa vers celle-là pour la consulter sur cette affaire, au lieu que celle-là auroit dû députer vers celle-ci pour y chercher les lumieres & les instructions nécessaires, s'il étoit vrai que cette derniere eût été érigée en Eglise Patriarchale, & honorée par conséquent de tous les priviléges qui lui auroient appartenu en cette qualité. Au moins ne peut on nier, qu'elle ne fut bien fondée à convoquer un Concile chez elle, pour arrêter le cours de ces disputes, plûtôt que d'envoyer à Jerusalem.

Ensuite de cela, l'Auteur souhaite surtout que l'on se ressouvienne que la forme essentielle du Patriarchat consiste dans le pouvoir qu'a le Patriarche de rejetter ou de confirmer les élections qui sont faites par le Clergé de quelque Metropole que ce soit, pourvû seulement qu'elle soit de son district. Ce qui étant, S. *Epiphane* fournit un

argument démonstratif contre cette prétenduë élection de l'Eglise d'Antioche en Patriarchat, quand il * dit, que *toutes les Eglises du monde doivent être soûmises à l'Eglise de Jerusalem.*

L'Auteur demande encore comment il s'est pû faire, que l'Eglise d'Alexandrie ait eu la prééminence sur l'Eglise d'Antioche, s'il est vrai que celle-ci ait été fondée par S. Pierre, & élevée par le même Apôtre à la dignité du Patriarchat.

Il est si naturel de penser, que ces avantages, s'ils étoient réels, devroient donner à l'Eglise d'Antioche la préférence sur toutes les autres Eglises du monde, qu'en 1238, l'Evêque de cette Ville, qui prétendoit l'emporter sur l'Evêque de Rome, n'alleguoit point d'autre raison de ses prétentions que ces sortes de prérogatives. Bellarmin lui-même fait assez voir qu'il est convaincu de la solidité de cette raison, quand il dit pour se tirer d'affaires, que l'Eglise de Rome doit avoir la prééminence sur toutes les autres, parce qu'elle est la seule que S. Pierre ait gouvernée par lui-même jusqu'à la mort, & que l'Eglise d'Alexandrie la doit avoir sur l'Eglise d'Antioche, parce que cèt Apôtre ayant

* *Hæres. LXX n.* 10.

ayant gouverné celle-là par le Ministére de S. *Marc*, qui étoit Evangeliste, & celle-ci par le Ministere d'*Evode* qui ne l'étoit point, l'ordre veut que celle ci le cede en tout à celle-là.

Mais l'Auteur qui met tout cela au rang des choses qu'on invente à plaisir, quand on veut vaincre à quelque prix que ce soit, soûtient & prouve par plusieurs exemples, & par beaucoup d'autoritez, que la seule raison qu'on peut aporter de la prééminence d'une Eglise sur une autre, est prise de la prééminence de la Ville même où l'Eglise a été fondée & non de la dignité du Fondateur.

V. LA cinquiéme Dissertation n'a aucune proportion avec les autres, puis qu'elle n'est pas de trois pages entieres, & qu'il n'y est parlé que de deux choses. La premiere comment *Agrippa* le Jeune a pû exercer le droit qui avoit été accordé à *Herode* frere du Grand *Agrippa* & à ses enfans, d'élire les Souverains Pontifes, ce qui lui paroît une difficulté inexplicable & qu'il propose à soudre à tous les Savans; & la seconde regarde la Ville ou le Bourg de *Lydda*, sur quoi l'Auteur fait quelques observations qu'il croit ne devoir pas déplairre aux Lecteurs.

VI. LA sixiéme Dissertation est em-

ployée, 1. à relever plusieurs fautes de Baronius sur les divers tems ausquels Caligula a exercé le Consulat. 2. à examiner toutes les questions qu'on peut faire tant sur la conversion de *Corneille* le Centenier, que sur la Ville où il demeuroit, & sur la charge qu'il y exerceoit. 3. à marquer la difference qu'il y a entre δῶμα & ὑπερῷον, confondus par Baronius, & à rechercher par consequent la raison pour laquelle S. Pierre monta sur le haut de la maison quand il voulut faire sa priere. 4. à expliquer ce que signifioit ce grand (*a*) linceul lié par les quatre bouts, & qui descendit du ciel en terre, d'où l'Auteur prend occasion de censurer l'extrême témérité de Baronius, qui affirme hardiment que tous les Peres ont cru que ce linceul représentoit l'Eglise. 5. à refuter, tant par l'autorité d'*Eusebe* & de S. Jerôme, que par la raison, l'opinion de ceux qui disent que *Corneille* a été fait Evêque de Cesarée. 6. à rejetter le sentiment de Baronius, qui prétend prouver par le témoignage de S. Epiphane que *Cerinthus* avoit été l'auteur & l'instigateur de la querelle que les Juifs firent à S. Pierre parce qu'il étoit allé (*b*) chez

(*a*) *Act. Chap. X. vers. 11.* (*b*) *Act. Chap. XI. vers. 2, 3.*

chez des hommes incirconcis, & avoit mangé avec eux ; ce qui oblige l'Auteur à examiner un grand nombre de choses touchant ce que l'on pense ordinairement de cèt Heresiarque. 7. à parcourir & à refuter je ne sai combien de fausses opinions qu'on a eûes touchant l'Evangile de S. *Matthieu*, soit pour le tems auquel il a été écrit, soit pour la langue en laquelle l'Auteur sacré l'a écrite. 8. A faire sentir jusqu'où va quelquefois l'inexactitude de Baronius quand il cite les Peres, & cela à l'occasion de l'erreur des *Ebionites*, de laquelle l'Auteur examine l'origine, de même que la nature de l'erreur des *Nazaréens*. 9. Enfin à rétablir les trois *Petrones* que Baronius avoit confondus en un seul & même *Petrone*.

VII. LA principale chose que M. de Flottemanville examine dans sa septiéme Dissertation, c'est l'origine & la cause de la haine que les Egyptiens marquoient avoir pour les Pâtres & pour les Bergers, Il soûtient d'abord, que cela ne peut pas être entendu de tous les Egyptiens, mais seulement d'une partie d'entr'eux : ce qu'il prouve par cela même, que la Contrée de Goscen, où les enfans de *Jacob* furent envoyez suivant le desir de *Joseph*,

 étoit

étoit une des contrées de l'Egypte, de forte que selon lui, il ne faut entendre par les Egyptiens dont parle Moyse en cette occasion, que ceux qui demeuroient dans la Ville capitale, où les Rois d'Egypte faisoient leur résidence.

Mais enfin, de quelque endroit de l'Egypte que fussent ces Egyptiens, d'où pouvoit venir cette forte haine pour tous ceux qui se mêloient de bêtail? Spencer s'est imaginé que cela venoit de ce que les Egyptiens regardoient comme autant de Divinitez, des choses dont les Bergers sembloient faire peu de cas Mais ce sentiment ne peut être goûté de nôtre Auteur, qui prétend tout au contraire, que ces sortes de gens faisoient assez voir par le soin qu'ils avoient de leurs Troupeaux, combien ils leur étoient chers. Après quoi, raportant encore quelques autres sentimens, qu'il refute tout de même, par des raisons qui paroissent assez solides, il conclut qu'il est assez difficile de rendre raison de la haine des Egyptiens pour les Bergers. Seulement, ajoute-t-il, pour expliquer pourquoi Moyse craignoit d'être lapidé des Egyptiens en sacrifiant des choses qu'ils avoient en abomination, que ce saint homme n'avoit en

vuë

vuë que certaines cérémonies qu'il eut fallu observer, & certaines qualitez ausquelles il eut fallu avoir égard dans le choix des victimes pour éviter la fureur de ces peuples; ce que l'Auteur appuye de quelques passages d'*Herodote* & de *Plutarque*.

VIII. IL n'y a que quatre articles principaux dans la huitiéme Dissertation. 1. Le premier regarde la raison pour laquelle les Fidéles d'Antioche prirent le nom de Chrêtiens. Et parce que quelques uns ont crû que ce fut dans la vuë de se distinguer des Disciples de *Dosithée*, cela donne lieu à l'Auteur d'examiner quel étoit cèt hérétique, combien il y en a eu de ce nom, & en quel tems ils ont vécu. 2. Le second ne parle que des *Carpocratites*, pour savoir si entre les Hérétiques, ce sont eux qui ont commencé à se faire appeller Chrêtiens. Baronius l'a cru, fondé sur un passage d'Epiphane. Mais nôtre Auteur prétend que cèt Annaliste s'èst trompé, & que S. Epiphane ne l'a dit, ni n'a pû le dire, attendu qu'il y avoit eu beaucoup d'autres Hérétiques avant ceux-là, lesquels ayant pris le nom de Chrêtiens, aparemment ne l'avoient point quitté.

3. Le troisiéme Article est employé, à

à savoir si les maledictions que les Juifs, au raport de S. Epiphane, prononçoient contre les Nazaréens, regardoient seulement ces Hérétiques, ou si elles s'adressoient à tous les Chrêtiens en général. Baronius prend le dernier parti ; mais l'Auteur le refute par l'autorité d'Epiphane même.

4. Le quatriéme Article est destiné tout entier à l'examen de ce que l'on raconte de ce fameux (a) Roi d'Edesse ; auquel on dit que Jesus-Christ écrivit, & vers lequel on prétend que *Thaddée* fût envoyé.

IX. ENFIN, nous voici arrivez à la neuviéme & derniere Dissertation de l'Auteur, qui seule meriteroit un Extrait à part, puis qu'elle contient 26. Articles, & plus de 250. pages ; mais comme nous avons déja été assez longs, nous nous contenterons de dire quelque chose du premier & du dernier de ces Articles.

1. Le voyage de S. *Jaques* en Espagne fait la matiére du premier. Et parce que nôtre Auteur prétend avoir de très-grandes raisons pour le métre au rang des fables, il croit que ce qui y a donné lieu, vient aparemment de ce que quelcun qui portoit le même nom alla prêcher l'Evangile à Compostelle

une.

(a) *Abgare.*

une des Villes de Galice. Ce qu'il appuye de l'exemple d'un certain *Paul* Evêque de Constantinople, dont le corps enterré dans la même Eglise, que *Macédonius* son persécuteur avoit fait batir, a donné lieu de croire aux femmes & au petit peuple que l'Apôtre S. Paul avoit son tombeau dans leur ville. C'est ainsi encore qu'un certain Armenien, qui s'appelloit *Thomas Cananeus*, & qui étoit allé dans les Indes pour y porter l'Evangile, a été pris dans la suite pour l'Apôtre S. *Thomas*. Enfin, on ne peut presque pas douter que la même chose ne soit arrivée en France touchant le Saint qui y passe pour *Denys l'Areopagite*.

Quoi qu'il en soit, le silence de toute l'Antiquité, les lieux où les Peres ont crû que S. Jaques exerçoit son Apostolat, & la relation que le Martyrologe même fait de cette histoire, sont des raisons qui paroissent assez fortes à nôtre Auteur, pour en conclurre que le voyage de cèt Apôtre en Espagne n'a rien de vrai-semblable. Sur tout, si l'on considére d'un côté, que S. Jaques fût décapité onze ans seulement après l'ascension de Jesus-Christ; & de l'autre que l'Antiquité a toûjours crû qu'aucun des Apôtres n'étoit sorti de la Judée, qu'après y avoir

voir prêché l'Evangile pendant l'espace de douze ans entiers. On pourroit ajoûter, ce me semble, que ce que l'on raconte de cette mission de S. Jaques en Espagne suffit seul pour faire douter de la verité du fait, puis que l'on veut, que n'y ayant pû convertir qu'une seule personne, il s'en retourna à Jerusalem, où il soufrit aussi-tôt le martyre, & d'où son corps ayant été raporté, il convertit aprés sa mort tous ceux qu'il n'avoit pas pû convertir durant sa vie.

2. Le ravissement de S. Paul, soit pour le tems auquel il est arrivé, soit pour la maniere en laquelle il s'est fait, soit pour les choses mêmes que cèt Apôtre a vuës & oüies est le sujet du dernier article de cette derniere Dissertation. Il n'y a rien de plus difficile, selon nôtre Auteur, que de marquer le tems auquel S. Paul a été ravi dans le troisiéme Ciel. Baronius a crû que ce fût la seconde année du régne de Claude, & la quarante deuxiéme de Jesus-Christ, mais on ne reçoit point ce sentiment, attendu que cèt Annaliste n'en allégue point d'autre raison, que la supposition qu'il fait, que la 2. Epître aux Corinthiens a été écrite la seconde année du régne de *Neron*, & la 56. de Jesus-Christ, ce qui

qui est fort contesté par les Savans. *Louis Cappel* a crû après *Thomas d'Aquin* & plusieurs autres, que ce ravissement étoit arrivé dans l'un des trois jours de l'aveuglement de S. Paul, mais nôtre Auteur regardant cèt aveuglement comme une peine infligée à cèt Apôtre, ne peut comprendre que Dieu eût choisi ce tems-là, pour lui faire goûter les joyes du Paradis, d'autant moins qu'Ananias exhorta cèt Apôtre, après qu'il eut recouvré la vuë, (*a*) à se faire bâtizer, & à recevoir par là l'assûrance de la remission de ses péchez. Il y a encore plusieurs autres opinions que l'Auteur rejette, de même que celle qui est la plus communément suivie des Savans, & entr'autres de *Jaques Cappel*, de Lightfoot, & de quelques autres, qui ont cru que ce ravissement de S. Paul, n'étoit autre chose que cette extase qui lui survint (*b*) lors qu'il étoit en prieres dans le temple de Jerusalem. L'Auteur, dis-je, rejette encore ce sentiment, comme étant incompatible avec le doute de l'Apôtre, qui dit expressément qu'il ne sait si ce fut dans le corps, ou hors du corps. Après tout cela, il conjecture que ce ravissement est arrivé la premiere an-

(*a*) *Act. Chap. XXII. vers.* 16. (*b*) *Act. Chap XXII. vers.* 17.

née du régne de Claude, fondé sur ce qu'il croit que la 2. Epître aux Corinthiens a été écrite la derniere année de cèt Empereur.

Pour ce qui regarde la maniere en laquelle ce ravissement s'est fait, & les choses que S. Paul y a vuës & oüies, l'Auteur après avoir raporté quelques opinions là dessus, prend le parti de douter, & de dire avec cèt Apôtre, qu'il n'en sait rien du tout ; ce qui est sans contredit le parti le plus sage, & celui que les Théologiens devroient suivre & en cette occasion & en beaucoup d'autres, où on les voit pourtant decider aussi hardiment, que s'ils avoient eu des Révélations particulieres.

XI.

PRELIMINAIRES *des* TRAITEZ *faits entre les Rois de France & tous les Princes de l'Europe depuis le Régne de Charles VII.* A Paris, chez Frederic Leonard. 1692. in 12 pagg. 290. & se trouvent à Amsterdam chez Wolfgang.

LES Traitez que les Princes font entr'eux sont les monumens les plus assûrez de l'Histoire. Tout ce qu'y

qu'y ajoutent ceux qui se mêlent de l'écrire, sont le plus souvent, ou des faits entierement supposez, pour favoriser le Parti dans lequel ils sont engagez, ou des évenemens déguisez, ou des conjectures hardies sur les motifs des actions des Princes, qui n'ont d'ordinaire d'autre fondement, que les visions d'un Auteur rempli de lui-même, & enflé de sa grande capacité. On est donc fort obligé à ceux qui prennent le soin de ramasser tous les Traitez que les Souverains ont fait entr'eux; si la lecture en est plus ennuyeuse, que celle d'une Histoire suivie; du moins en est-elle plus sûre & plus utile; elle est surtout absolument nécessaire aux Ministres publics; puis qu'on y voit les fondemens de tous les droits des Souverains, & par consequent ceux de toutes leurs negociations.

Le S. *Leonard* a ramassé * dans quatre Volumes *in quarto*, qu'on trouvera aussi dans ces Provinces, tous les Traitez faits entre les Rois de France & les Princes de l'Europe, depuis le Regne de *Charles VII.* jusques à présent, c'est-à-dire, depuis le Traité de paix entre ce Prince & *Philippe* le Bon Duc de Bourgogne conclu à Arras le 21. de Septembre 1435; jusques en

* *Il ne les a pas encore fait imprimer.*

en 1690: ausquels on a joint 97. Actes ou Arrêts de la Chambre Royale établie à Mets, du Parlement de Besançon, & du Conseil Souverain d'Alsace, pour la reünion des dépendances des trois Evêchez de Mets, Toul, Verdun, & autres endroits.

M. *Amelot de la Houssaye* assez connu par divers autres * Ouvrages qu'il a donnez au Public est l'Auteur des Préliminaires sur ces divers Traitez: C'est un discours qu'il a fait sur toute cette matiere, & qui joint avec le Catalogue de ces Traitez, fait un Volume *in* 12 d'une grosseur assez considerable. Ceux qui ont trouvé du plaisir dans les autres Ouvrages de cèt Auteur; en trouveront, sans doute, dans celui-ci, puis qu'il est à peu près de la même nature. C'est-à-dire, que M. Amelot, qui paroît s'être attaché toute sa vie à la lecture des Livres de Politique & d'Histoire, en parcourant une bonne partie des Traitez qui doivent composer les quatre Volumes in 4. dont nous avons parlé, nous fait part de toutes les remarques qu'il a faites dans

* *Les Principaux sont son* Histoire du Gouvernement de Venise, *la Traduction & ses Notes de* l'Homme de Cour de Gracian, *du* Prince de Machiavel, *du Commencement des* Annales de Tacite.

dans sa lecture, & lesquelles il applique à son sujet, à mesure qu'il trouve qu'elles y ont quelque raport. Ceux qui ne seroient pas encore persuadez, de ce que dit * quelque part M. *Patin*, que la Politique peut être aussi bien définie *l'art de tromper les hommes que l'art de les gouverner*, pourront s'en convaincre en lisant le Discours de nôtre Auteur; puis qu'il paroît par ce qu'il dit, que presque dans tous les Traitez que les Princes ont faits entr'eux, ils ont plûtôt pensé comment ils pourroient éluder ce qu'ils promettoient, que comment ils pourroient l'exécuter. Ce fut précisément ce que manda *François Sforce* à *Loüis* XI. qui lui avoit demandé avis sur la † ligue que plusieurs Princes avoient faite contre lui, il lui répondit, que pour la rompre, il ne faloit rien refuser, l'assûrant que quand il leur auroit donné à chacun en particulier tout ce qu'ils demandoient il ne lui seroit pas difficile dans la suite de le leur ôter quand il voudroit. Loüis XI. profita de cèt avis, qui eut à peu près les suites que celui qui l'avoit donné avoit prédites. *Ferdinand* V. dit le *Catholique*, bien loin

* *C'est dans sa XXXIII. Létre mais il n'est pas l'Auteur de cette pensée.* † *ce fut celle qu'on nomma la ligue du bien Public.*

loin de couvrir ſes fourberies de quelque prétexte ſpecieux, s'en glorifioit, & un jour que *Quintana* lui raportoit que le Roi de France Loüis XII. ſe plaignoit qu'il l'avoit déja trompé deux fois, il répondit, *deux fois! Par Dieu, il a bien menti l'ivrogne. je l'ai trompé plus de dix.* Et le Secretaire d'Etat *Villeroi* établiſſoit pour maxime, que *l'intention des Princes & de leurs premiers Miniſtres n'eſt pas, ni ne doit pas être aſſervie à leur ſignature, mais plûtôt leur ſignature à leur intention.*

F I N.



INDICE DES MATIERES

Contenuës dans le Tome XXII.

A.

*Bbé qui a dix-huit enfans de plusieurs Concubines.* 83
Acése. *Sa conférence avec l'Empereur Constantin.* 299
Actes XV. 20. expliqué. 109
Adrien (*Pape*) *Obliquité remarquable de sa conduite.* 469
Albert (*de Brandebourg*) *Histoire de son mariage.* 25
Alfrede, *son mariage avec* Edgar. 33
Allégories, peu utiles dans l'explication de l'Ecriture. 14
Ame humaine, Chrêtiens qui la croyent mortelle, & ne se séparent point de la communion de l'Eglise. 137. *On ne la connoît que par expérience & par sentiment.* 265. *Son essence ne consiste pas dans la pensée actuelle.* 266. *Si elle a de la mémoire indépendemment du Corps.* 267. *Si elle pense durant le sommeil.* 268. *Ses proprietez.* 269. *Son Origine incertaine.* 273. *Comment on peut prouver son immortalité.* là-même.
Anges. *Leur définition. Leur existence. Si elle est connuë par les lumieres de la raison.* 151. & suiv. *Leurs connoissances.* 154. *Leur chute, principes pour l'expliquer.* 432

Angleterre. *Comment elle devient tributaire de l'Eglise Romaine.* 40
Antioche. *Si* S. Pierre *a établi l'Eglise de cette Ville. S'il en a été le premier Evêque, & si c'est par lui qu'elle a été erigée en Eglise Patriarchale.* 499
Apocalypse. *S'il est utile de commenter ce Livre.* 15
Apollonius *(de Thyane) pourquoi on a dit qu'il entendoit le langage des oiseaux.* 111
Appion. *C'est le premier qui ait accusé les Juifs d'avoir une tête d'âne dans le temple.* 108
Apellé tambour du Monde *par* Tibere.
Arbre de Science de bien & de mal. Pourquoy ainsi apellé. 440
Argumens, methode de soudre toutes sortes d'Argumens. 173
Ariens. *Comment ils éludoient les Canons du Concile de Nicée.* 312. *S'il n'y eût qu'eux qui presenterent des Requêtes à l'Empereur dans cette Assemblée.* 302
Aristée. *Son Histoire est fabuleuse.* 478. *Son stile n'est point bon* 479. *L'usage qu'on peut faire de son Livre.* 482
Arius. *Particularitez de sa vie.* 291. *S'il se soûmit aux Decrets du Concile de Nicée.* 305
Arminiens. Jaques I. *Se plaint qu'ils font de grands progrès en Angleterre.* 70
Arnaud *(Antoine) plaisante équivoque sur son sujet,* 245. *Son Histoire.* 246
Arthus. *S'il y a quelque chose de véritable dans son Histoire.* 32
Avitus: *Histoire & fautes de cet Auteur.* 124. *Ses sentimens outrez à l'egard de l'Evêque*

vêque de Rome. 125. *Particularitez de sa conférence avec les* Ariens.

B.

B*Atême, absolument nécessaire selon* S. Fulgence. 129. *Administré par un Prêtre qui ne sait pas prononcer les paroles sacramentales declaré valable.* 462

Beauvais (*l'Evêque de*) *s'arme d'une massuë, pour eluder l'ordre du Pape.* 41

Becker (*Balthazar*) *son opinion sur les Esprits.* 138

Bede. *Jugement sur cét Auteur.* 461

Bergers pourquoi haïs par les Egyptiens. 507

Bibliotheque Universelle. *Défenduë contre M.* Junckerus. 425

Biscayens. *Ne recevoient autrefois point de de Prêtre, qui n'eût une Concubine.* 22

Boëce. *Est le premier qui ait expliqué la Religion par la Philosophie d'Aristote.* 129

Britannia. Camden *refuté sur l'etymologie de ce nom.* 63

C.

CAmden (*Guillaume*) Histoire de sa vie. 58

Canon du premier Concile de Jerusalem touchant les choses étouffées & le sang expliqué. 109

Canons du I. Concile de Nicée, s'ils furent envoyez au Pape pour les confirmer. 308. *Si ceux des Arabes sont veritables.* 319

Cantorberi (*l'Eglise de*) *Auteurs qui en ont écrit l'Histoire.* 81

Canut I. *Sentence remarquable de ce Prince.* 35

Cardinal, *ce que ce mot signifie dans* S. Gregoire. 134
Catalogue des Livres Canoniques de Meliton *semblable à celui des Juifs.* 113
Chaleur extraordinaire en Angleterre au mois de Janvier. 70
Chanoines Réguliers. *Ce qui a donné lieu à leur institution.* 451
Trois Chapitres. *Ce que c'est. Histoire de qui s'est passé sur ce sujet.* 143
Charlemagne. *Son Traité contre le Culte des Images.* 469
Charles II. *Pourquoi il declara la guerre aux* Hollandois *en MDCLXXII.* 324. *Vouloit établir dans ses Etats le même gouvernement & la même Réligion qu'en France.* 329. *Etoit Papiste dans le cœur.* 351
Chrêtiens. *Quel est ordinairement le fondement de leur persuasion.* 72. *Raisons pour lesquelles ils se marioient selon* Athenagore. 113. *Caractére des Chrêtiens de ce tems-là.* là-même.
Cimmeriens. (*le Pays des*) *où* Homere *dit qu'*Ulysse *a été, c'est l'Angleterre.* 64
Communio peregrina. *Ce qu'il faut entendre par là.* 138
*Conciles d'Alexandrie où l'*Arianisme *est condamné* 294. 296. *De Constantinople, leur Histoire.* 140. *Concile I. de Nicée. Son Histoire* 287. *Ne dressa que XX. Decrets sur la Discipline de l'Eglise.* 316. *S'il a dressé le Catalogue des Livres Canoniques.* 321
Consolations s'usent beaucoup dans l'adversité,

ſité. 98

Conſtance (*Premier Miniſtre du* Roi *de* Siam) *ſon Hiſtoire.* 50. & ſuiv.

Conſtantin (*le Grand*) *croit d'abord les erreurs d'*Arius *peu importantes, & en écrit ſur ce pié-là.* 311

Contingence en quoi il y en a. 261

Conventry (*l'Egliſe de*) *Auteurs qui en ont écrit l'hiſtoire.* 88

Corps en quoi conſiſte ſa difference d'avec l'Eſprit. 279

Coſtar. *Ses comparaiſons ſont ordinairement belles & juſtes. Exemple.* 99

Coutures (*le Baron de*) *fautes de cèt Auteur dans la traduction de Lucréce,* 185

Cramer (*Michel*) *Paſteur Lutherien qui a eu trois femmes à la fois.* 20

Crucifix qui parle. 85

Culte de Latrie *diſtingué de celui de* Dulie *par S.* Fulgence. 129

D.

D*Egrez de proximité dans leſquels on ne ſe peut marier.* 139

Demons. *S'ils ont quelque puiſſance ſur les Corps.* 279

Deſcartes (*René*) *ſa vie.* 352. *Qui ſont ceux qui l'ont écrite.* 353. *Sa naiſſance.* 355. *Ses premieres études.* 356. *Va ſervir ſous le Prince* Maurice. 361. *Voyage en Allemagne.* 363. *Tombe dans l'enthouſiaſme.* 364. *Court riſque d'être égorgé.* 366. *Voyage en Italie.* 370. *Se retire en Hollande.* 374. *Son attachement à l'anatomie.* 377. *Nie le mouvement de la Terre.* 380. *Fait impri-*

mer les Essais de sa Philosophie. 382. *Origine de sa querelle avec* M. *de* Roberval. 384. *Avec M. de* Fermat. 385. *Histoire de ses Disputes avec l'Université d'Utrecht*. 388. & suiv. 405. *Touchant son mariage & sa Fille*. 392. *Sa querelle avec* Gassendi. 394. *Ses Meditations mises dans l'*Index. 395. *Ses Disputes avec* Schoockius. 396, 401. *Avec* Regius. 403. *Obtint une pension du Roi de France*. 407. *Est apellé inutilement à Paris pour y recevoir un emploi considérable*. 408. *Est apellé en Suede*. 409. *Maniere dont il est reçu de la Reine*. 411. *Etablissement qu'elle lui veut faire*. 414. *Sa Maladie*. 415. & suiv. *Sa mort*. 421. *Sa sepulture*, là-même. *Son corps transporté en France, où on lui dresse un tombeau*. 422.

Description dont il est parlé dans le Chap. II. de l'Evang. selon S. Luc, *comment expliquée*. 497

Dieu, *Si nous en avons une idée claire*. 167. *Comment on peut prouver son existence*. 281 *Comment on connoit ses proprietez* là-même.

Discipline du VIII. Siecle, quelle elle étoit. 464

Disputes des Archevêques de Cantorberi *& d'*Yorc. 82

Divinité de Jesus-Christ, *on peut dire qu'elle a souffert selon* S. Fulgence. 129. *Comment prouvée par ses miracles*. 209

Dons extraordinaires étoient encore communs dans l'Eglise sur la fin du II. Siecle. 116 & suiv.

Δοῦλος.

Δεῦρο. Ce que signifie ce mot. 231
Durée de Dieu, si elle est successive. 260
Durham (l'Eglise de) Auteurs qui en ont écrit l'Histoire. 93

E.

Ecclesiastiques. Combien corrompus avant la Réformation. 22. & dans les Siécles XI. & XII. 83
Ecosse Ancienne, la même que l'Ibernie. 69
Ecrivains sacrez, Si ceux qui ont écrit l'Histoire n'ont eu besoin que d'une bonne memoire. 221
Edgar. Histoire de son mariage avec Alfrede. 33. Nombre prodigieux de Vaisseaux qu'on attribuë à un Roi de ce nom. 84
Edoüard (Roi d'Angleterre) foüetté par les Moines. 86
Elfric (Archevêque de Canterberi) s'il est le même que le Grammairien du même nom. 84
Eli (l'Eglise d') Auteurs qui en ont écrit l'Histoire. 91
Emme (Reine d'Angleterre) miracles arrivez en sa faveur. 85
Enfans morts sans bâtême. Céremonies observées à leur égard dans le Diocése de Grenoble. 103. Damnez selon les Evêques d'Afrique. 129
Ennodius. Ses sentimens sur le Libre Arbitre & sur la Grace. 126. sur la dignité du Pape. 127
Epîtres d'Horace, pourquoi ainsi appellées, & en quoi elles different de ses Satires. 177
Erreurs; quelles en sont les sources. 170

Espèces d'Etres ; si on les connoit toutes. 164
Esprit, en quoi consiste sa différence d'avec le corps. 272. *Comment* S. Gregoire *distingue les Esprits.* 137
Esprits purs. Comment on peut prouver leur existence. 276. Voyez Anges. *Les bons à quoi employez.* 277. *Si les méchans ont quelque pouvoir.* 278
Essences des choses si elles sont éternelles. 259
Ethelvolde. *Son mariage avec* Alfrede, *& sa mort.* 33
Evêques d'Afrique, *leurs sentimens sur la Grace conformes à ceux de* S. Augustin. 128. *& sur les enfans morts sans bâtême.* 129
Eusebe. *Si ce fût lui qui harangua l'Empereur au nom du Concile de Nicée.* 300
Eustathe (*de Thessalonique*) *corrige* Homere *mal-à-propos.* 66
Eustathe (*d'Antioche*) *si ce fut lui qui harangua l'Empereur au nom du Concile de Nicée,* 300
Examen, combien nécessaire aux Chrêtiens, les preuves d'examen sont les meilleures. 73

F.

F*Avoris Flateurs censurez par le Roi Canut.* 35
Ferdinand V. *Parole remarquable de ce Prince.* 518
Flateurs censurez par le Roi Canut. 35
Fleuve Ocean. *Ce que c'est dans* Homere. 66
Fox (*George*) *Chef des* Kouakres. *Son Histoire.* 54
France (*les Eglises de*) *s'opposent long-tems au culte.*

culte des Images. 468

Francfort (*le Concile de*) *condamne le culte des Images.* 470

François, *sont plus naturels dans leurs pensées que les Espagnols ou les Italiens.* 96

S. Fulgence. *Son Histoire.* 127. *Ses sentimens sur la remission des péchez.* 128. *Il aprouve l'expression*, un de la Trinité a souffert. Là-même.

G.

GAlice (*les Peuples de*) *ne connoissoient autrefois point de Dieu.* 22

Galilée, *mis à l'Inquisition pour avoir soûtenu le mouvement de la Terre.* 378

George (*David*) *son sentiment sur les Anges,* 197

Gladiateurs, *remarques curieuses sur leur sujet.* 180. & 181

Godeau (*l'Evêque*) *a commis des fautes grossieres dans son Histoire Ecclesiastique.* 252

Grace, troisiéme parti en France sur cette matiere. 250

S. Gregoire. *Comment il parvint au Pontificat, son humilité.* 133. *Ses Ecrits.* 134. *Ses sentimens sur plusieurs sujets.* 135. *Ses Dialogues, pleins de miracles ridicules.* 136

Grotius. *Son Traité de la verité de la Religion Chrétienne traduit en diverses langues.* 71. *On vouloit défendre l'entrée de ses Ouvrages en France.* 253

H.

HArdouïn (*Jesuite*) *refuté.* 121

Henri II. (*Roi d'Angleterre*) *de qui fils selon quelques uns.* 36. *ses démêlez avec*

Thomas Bequet. 37
Henry VIII. Luther *condamne son Divorce.* 21
Hermas (*le Pasteur*) *remarques sur ce Livre.* 112
Hierarchie Angloise. *Pourquoi il est difficile d'en écrire l'Histoire.* 78
Historiens. *S'il y en a qui ne soient point passionnez.* 29
Homere *Endroit de ce Poëte expliqué.* 64. & suiv.
l'Homme, *comment il est tombé dans le péché* 439
Honorius (*Pape*) *condamné comme Hérétique Monothelite.* 460

I.

Jacobites. *Origine de cette secte.* 455
Jaques. *Particularité de sa mort qui ne se trouve point dans les Actes,* 107. *s'il a été en Espagne.* 510
Jaques I. (*Roi d'Angleterre*) *ne se foucioit guéres de la Religion réformée* 70
Idées, *de combien de sortes il y en a.* 161. *Idées* simples *ne peuvent être définies.* 162
Identité, *ce qu'on entend par là.* 278
Jean de Crema (*Legat du Pape*) *plaisante histoire sur son sujet.* 86
Jean Damascéne. *Ses sentimens sur l'Eucharistie.* 464. *Fait des Hérétiques à bon marché.* La-même.
Jean Sans terre. *Histoire de ses démêlez avec Innocent III.* 39. *Ses qualitez, sa mort.* 41.
Ignorance crasse d'un Evêque 93
Images, *Conciles tenus sur cette matiere dans le*

le VIII. Siecle. 465. *Réponse impie d'un Abbé sur ce sujet.* 468. *Comment le culte s'en est établi.* 471

Indice Expurgatoire. *Son origine.* 212. *s'il a défendu la lecture de l'Ecriture en langue vulgaire.* 213

Indulgences. *A quel excès on les avoit portées dans le Siecle précédent.* 10. *Formulaire de celles qui se debitoient en Allemagne.* Là-même. *Histoire singuliere arrivée à cette occasion.* 11

Infini. *De combien de sortes il y en a, & quelle idée nous en avons.* 264

Innocent III. *Histoire de ses démêlez avec* Jean sans terre. 39. *Ses qualitez.* 41

Job. *Rejetté du Canon par* Junilius. 132

Jobius. *Sa réponse judicieuse au sujet d'une question curieuse sur la Trinité.* 130

S. *Jude vers. 6. expliqué.* 436

Juifs, *Ordonnance remarquable sur leur sujet par* Justinien. 132

Junilius. *Sentiment remarquable de cet Auteur sur le Canon de l'Ecriture.* ibid.

K.

KOüakres, *leurs sentimens.* 55

Κόνετες. *Qui* Herodote *entend par ces Peuples.*

L.

LAngrave de Hesse *(Philippes)* Luther *& les Docteurs de son parti justifiez sur son mariage.* 16

Langue Françoise, *état de cette langue sur la fin du XIII. siecle.* 90

Legat *du Pape, plaisante Histoire d'un Legat*

en Angleterre. 87

Létre d'Alexandre *Evêque d'Alexandrie au sujet des sentimens d'Arius. A qui elle a été écrite.* 309. *Autre d'*Eusebe *de Cesarée sur l'*Arianisme. 312

Létres formées, *ce que c'étoit, & si le Concile de Nicée a réglé la maniere de les dresser.* 322

Liberté de l'homme en quoi elle consiste, & si elle doit être attribuée à la volonté. 269.

Lichfield (*l'Eglise de*) *Auteurs qui en ont écrit l'Histoire.* 88

Loüis (*Evêque de Durham*) *sa profonde ignorance.* 93

S. *Luc. Chap. III. vers.* 1, *Remarque sur ce verset.* 229

Luther. *Ses défauts.* 8. *Attribuë beaucoup de puissance au Demon.* 9. *A parlé trop durement du mariage,* Là-même. *Dureté de ses expressions.* Là-même. *Justifié de l'accusation d'Arianisme.* 12

M.

MAbillon (*Benedictin*) *fautes de cèt Auteur.* 253

la Madelaine. *Histoire de son voyage de Provence refutée.* 492

Madruce (*Cardinal*) *s'oppose dans le Concile de Trente à ceux qui veulent défendre la lecture de l'Ecriture en langue vulgaire.* 214

Manuscript Grec & Latin de Beze, *sentimens de M.* Simon *& de M.* Arnaud *sur ce sujet.* 233. & suiv.

Marc-Aurele. *Circonstances sur l'édit qu'il fit con-*

contre les Chrêtiens, & sur sa mort. 114
Mariages. *Causes de sa dissolution réglées par* Justin. 130
Marius. *Remarque sur une de ses medailles.* 63
S. Matthias. *Paroles remarquables de cèt Apôtre.* 108
Meaux. *(l'Evêque de) fautes qu'il a commises dans son* Histoire des Variations. 27
Melece. *Raisons de son Schisme.* 297. *Reconcilié à l'Eglise dans le Concile de Nicée.* 298
Memoire, difficultez sur la maniere dont les Cartesiens la conçoivent. 270
Miracle, ce que c'est, conditions nécessaires, & si les Demons en peuvent faire. 279, 282. *Quelle en est la cause efficiente.* 285. *Comment on peut distinguer ceux des bons Anges de ceux des mechans.* 286. *Ceux de* Jesus-Christ *comment distinguez de ceux des Demons.* 204. & suiv. *Sentimens des Peres sur ce sujet.* 206. *Miracles fabuleux & ridicules.* 87, 91, 136
Moines *anciens, pauvres Historiens.* 78
Monothelites. *Origine & Histoire de leur Hérésie, & en quoi elle consistoit.* 457
Mouvement, on ne peut le définir & pourquoi. 162
Muraille qui separoit l'Ecosse de l'Angleterre. par qui construite. 32

N.

N*Aissance de* Jesus-Christ *mise au* 25. *de Decembre dans un ancien Martyrologe.* 69

Νεανίας *Signification de ce mot dans les Actes des Apôtres.* 495
Nicée. *Histoire du II. Concile assemblé dans cette Ville.* 466
Nicole. *Particularitez sur cèt Auteur.* 254
Norwich. *(l'Eglise de) Auteurs qui en ont écrit l'Histoire.* 87
Nouveaux Convertis. *Divers réglemens de l'Evêque de Grenoble sur leur sujet.* 100. & suiv.

O.

OEcolampade. *Luther juge peu avantageusement de sa mort.* 9
Ontologie. *Quels sont ses usages.* 256
Ὁμοούσιον. Luther *ne vouloit pas se servir de ce terme.* 12. *Conduite attribuée aux Ariens sur ce mot.* 305
Orange. *(le Prince d') Négotiations secrétes de l'Angleterre avec lui.* 333. *La Gueldre lui offre la Souveraineté, qu'il refuse.* ibid. *Son voyage en Angleterre & son mariage.* 340
Origene. *Condamné par* Justinien. 143
Osius. *S'il fut Légat du Pape en Orient.* 295

P.

PAix de Nimegue, *Histoire de cette paix.* 334 & suiv.
Pape. *Donne des permissions criminelles.* 90
Pâque. *Disputes sur le jour qu'on doit la celebrer.* 299. *Decrets du I. Concile de Nicée sur ce sujet.* 307
Parlement *d'Angleterre, par qui institué.* 35
la Parole est signe des pensées & non des choses. 48

PA-

Pasteur Lutherien qui a eu trois femmes à la fois. 20.
S. Paul. *Quelle année il fut converti.* 495. *S'il changea de nom.* 496. *L'année de son ravissement au troisiéme Ciel.* 512
Payens. *Leurs disputes dans le I. Concile de Nicée.* 305
Péché de l'ame. *Ce que le I. Concile de Nicée a entendu par ces mots.* 317
Penitences extraordinaires imposées. 89, 453.
Philippes (*Landgrave de Hesse*) Luther & *les Docteurs de son Parti justifiez sur son mariage.* 16
Philosophie Cartesienne. *Si elle est la clef de toutes les autres Sciences.* 43
Pitsius. *Faute de cet Auteur.* 81
Politique. *Comment elle peut être definie.* 517
Possible & Impossible, *de quelle nature sont les jugemens qu'on porte sur l'un & sur l'autre.* 263
Princes. *Il est difficile qu'ils ne soient pas en quelque sorte Brigands selon* Luther. 10
Purgatoire. *Miracle tout propre pour l'établir.* 91. *Crû par S.* Grégoire. 138

R.

RAdolphe (*Evêque de Durham*) *plaisant tour qu'il joüe au Legat du Pape.* 86
Realité *dans l'Eucharistie.* Sentiment d'un Auteur du VII. siécle sur ce sujet. 455
Regius. *Ses Disputes dans l'Université d'Utrecht.* 390. *S'éloigne des Principes de Descartes.* 402, 404
Réligion. *Pourquoi les preuves en étant si clai-*

claires, il y a tant de gens qui la combattent. 74
Richard I. *pourquoi nommé cœur de Lion.* 39
Rochester (*l'Eglise de*) *Auteurs qui en ont écrit l'Histoire.* 87
Rogations. *Origines de cette Fête.* 125
Roger (*Archevêque d'Yorck*) *maltraité dans une assemblée.* 82
Roger de Norreis (*Abbé*) *a* 18 *enfans de plusieurs Concubines.* 83
Roi. *A qui ce tître apartient proprement.* 35

S.

SAducéens. Justinien *leur défend de tenir des Assemblées.* 132
Sagesse. *Quelques Peres ont donné ce nom au* S. Esprit. 115
Sang, en quel sens il faut entendre la défense d'en manger faite aux premiers Chrètiens. 109. *Laquelle étoit encore en usage dans les VII. & VIII. Siecle.* 454, 461
Semipelagianisme. *S'il y a eu une telle Hérésie.* 251
Seneque. *Sentiment de cet Auteur sur les Historiens.* 29
Septante Interpretes. *N'avoient qu'une legere connoissance de l'Hébreu.* 478
Servus. *Ce que signifioit ce mot.* 231
Severe (*Moine*) *cause beaucoup de troubles dans l'Orient.* 141
Sforce (*Loüis*) *Conseil remarquable qu'il donne à Loüis XI.* 517
Siecle VI Idée de l'Eglise de ce siecle. 120. *VII. VIII. Idée de l'Eglise de ces deux Siecles.* 450

Simon (*Richard*) *diverses particularitez sur son sujet,* 220
Simonie. *Plaisante raison pour l'executer.* 88
Sociniens. *Croyent la puissance des Demons.* 198
Socrate. *Sa méthode de disputer.* 174. & suiv.
Spelman. *Est l'Auteur de la seconde partie de son Dictionaire.* 68
Splendet focus. *Ce que signifie cette phrase dans la V. Epître du I. Livre d'*Horace. 181
Substances, comment on leur attribuë une unité specifique. 257. *les Idées qu'on a des substances particulieres sont fort obscures.* 162
Symmaque. *Histoire de ce Pape.* 122. *Sa vanité.* 123

T.

TAvia. *N'est point un mot Grec selon* Casaubon. 63. *Noms des païs qui se terminent ainsi.* 64
Tenebræ Cimmeriæ. *Origine de ce Proverbe.* 66
Tetzel. *Distributeur d'indulgences, pillé & battu par une personne à qui il en avoit accordé.* 11
Theologiens Allegoristes, *Donnent occasion de se moquer de l'Ecriture.* 15
Thomas Bequet. *Ses démêlez avec Henri II.* 37. *Sa mort.* 38
Tolerance, sentimens de S. Grégoire *sur ce sujet.* 135
Trembleurs. *Voyez.* Koüakres.
Trias ou Trinité. *Qui est le premier qui s'est servi de ce mot.* 115

Va-

V.

Varillas. *Plusieurs fautes de cèt Auteur.* 6, 23
Version latine nommée Italique, *si elle a été faite sur des exemplaires corrompus.* 232
Vigile (*Pape*) *Sa conduite à l'égard de l'affaire des* trois Chapitres. 145
Villeroi (*Secretaire d'Etat*) *maxime pernicieuse de ce Ministre.* 518
Ulysse. *Remarques sur ses Voyages sur l'Ocean.* 64
Universaux. *Quel est le fondement de l'arrangement de ces idées.* 164
Vossius. *Faute de cèt Auteur.* 81
Vrai-semblance, *quels en sont les fondemens.* 168

W.

Winchester (*l'Eglise de*) *Auteurs qui en ont écrit l'Histoire.* 83
Worchester (*l'Eglise de*) *Auteurs qui en ont écrit l'Histoire.* 89

Z.

Zacharie (*Pape*) *fait des loix fort singulieres.* 463
Zuingle. *Accusé d'ignorance par* Luther. 8. *Qui juge peu avantageusement de sa mort.* 9

F I N.

